

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2004-2005

Faire de chaque jour
un jour meilleur




Sodexo
— ALLIANCE —

Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 décembre 2005, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.



Rapports de gestion, comptes consolidés du Groupe et rapports des Commissaires aux Comptes sur les exercices clos au 31 août 2003 et 2004

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- le rapport de gestion du Groupe, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 août 2004 tels que présentés sur les pages 90 à 147 du Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 novembre 2004 sous le n° D.04-1542 ;
- le rapport de gestion du Groupe, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 août 2003 tels que présentés sur les pages 86 à 128 du Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 novembre 2003 sous le n° D.03-1493.

Les informations incluses dans ces deux Documents de référence autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent Document de référence.

Des exemplaires du présent document sont disponibles sur le site Internet de la Société, www.sodexho.com
ou sur celui de l'Autorité des marchés financiers, www.amf-france.org.

Sommaire

Un Groupe de référence, une marque mondiale unique	2	Gouvernance d'entreprise	41
"SODEXHO a 40 ans" par PIERRE BELLON	3	Le Conseil d'Administration.....	41
Chiffres clés 2004-2005	4	Rémunérations des dirigeants du Groupe au cours de l'exercice 2004-2005	53
Entretien avec MICHEL LANDEL	6	Politique d'attribution des stock-options...	54
Le Comité Exécutif	8	Honoraires des Commissaires aux Comptes.....	56
Le Comité Opérationnel.....	8	Principaux actionnaires	57
Un socle de valeurs pour offrir une qualité de vie durable	10	Rapport du Président.....	60
S'engager et agir pour un développement durable	12	Rapport des Commissaires aux Comptes..	68
Avec nos clients	14	Gestion des risques	69
Avec nos consommateurs	15	Facteurs de risques	69
Avec nos collaborateurs	18	Gestion des risques.....	73
Avec nos fournisseurs.....	20	Passage aux IFRS	74
Avec nos actionnaires	21	Le carnet de l'actionnaire.....	77
Avec les pays où nous sommes présents ..	22	L'année financière	77
Des activités au service de la Qualité de Vie	24	La communication financière.....	81
Entreprises et Administrations.....	25	L'action SODEXHO ALLIANCE.....	83
Prestige.....	27	Le capital.....	84
Défense	28	Organigramme simplifié du Groupe.....	85
Établissements pénitentiaires	29	Une croissance maîtrisée	86
Santé	30	SODEXHO dans le monde	87
Seniors	32	RAPPORT FINANCIER.....	92
Éducation	35		
Bases-Vie	37		
Chèques et Cartes de Services.....	39		

Un Groupe de référence

Une marque mondiale unique

Notre Groupe, leader sur ses marchés, est partout reconnu pour la qualité de ses prestations, l'exemplarité de son modèle financier, la rigueur de son éthique et la force de ses engagements.

Cette notoriété est soutenue par la politique de marque mondiale unique que nous avons choisi de mener. Facteur de fidélisation et de mobilisation, la marque SODEXHO est une garantie de professionnalisme et d'engagement pour nos clients, nos consommateurs, nos collaborateurs et nos actionnaires. Elle fédère tous nos publics autour des valeurs du Groupe.

Des principes éthiques au quotidien

La loyauté - Le respect de la personne -
La transparence - La lutte contre la corruption
et la concurrence déloyale

Restauration et Services **N° 1** mondial*

Chèques et Cartes de Services **N° 2** mondial

Une implantation dans **76** pays

Sur les 5 continents **26 700** sites

Dans le monde **324 000** collaborateurs

* Hors concessions.

Source : SODEXHO.

[1966-2006]

40 ans pour construire le leader mondial

Il y a 40 ans, la restauration collective contemporaine vivait ses premiers balbutiements. Le secteur des services qui représente aujourd'hui l'essentiel de la richesse des nations "industrialisées", était considéré comme le tiers état de l'économie. L'épopée des bases-vie démarrait et le titre-restaurant attendait l'heure de son essor. L'aventure tendait les bras à SODEXHO. Innombrables ont été les défis et les mutations que l'entreprise a croisés sur sa route. C'est cette histoire que le Groupe raconte aujourd'hui dans un livre, hommage aux femmes et aux hommes qui ont fait de lui le leader mondial.

[2006-2015]

Un projet d'entreprise pour une nouvelle ambition

Le monde bouge, SODEXHO évolue avec lui. Le projet d'entreprise "Ambition 2015" définit les mutations nécessaires pour faire entrer le Groupe dans une ère nouvelle.

Plus de 350 dirigeants de toutes les zones géographiques et de toutes les activités ont été consultés pour bâtir ce projet collectif, ambitieux et mobilisateur, dans un esprit d'ouverture et de dialogue.

Au service d'une vision et d'engagements partagés, les collaborateurs du Groupe relèvent aujourd'hui le défi de renforcer le leadership de SODEXHO dans le monde à l'horizon 2015.

Une vocation affirmée

Améliorer la Qualité de Vie au Quotidien

I SODEXHO a 40 ans

“La compétitivité et la réussite durable d’une entreprise sont directement proportionnelles à l’adhésion à ses valeurs, à l’ambition, au courage et à la compétence de celles et ceux qui la dirigent.”

“Une page de l’histoire du Groupe se tourne ; une nouvelle génération de dirigeants va poursuivre l’aventure avec MICHEL LANDEL, Directeur Général depuis le 1^{er} septembre 2005. À l’heure où SODEXHO entre dans une nouvelle ère, il était important de retracer son histoire, de raconter les succès et les échecs qui ont jalonné son parcours, de rappeler la philosophie et les valeurs qui ont modelé sa culture et les grands choix stratégiques qui ont porté sa croissance. Ce travail de mémoire a été une œuvre de longue haleine. Avec la collaboration de la Direction de la Communication et du Développement Durable du Groupe, des historiens ont inventorié les archives et les sources écrites permettant de retracer les grandes étapes du développement de l’entreprise. Plus de 100 entretiens ont été conduits auprès de responsables de plusieurs pays, ayant au minimum dix ans d’ancienneté, ainsi qu’auprès de ses dirigeants actuels. Ces sources orales se sont révélées particulièrement précieuses, notamment pour la rédaction de ce livre.

J’ai créé SODEXHO à Marseille en 1966. Comme je l’ai souvent dit, “nous avons bâti SODEXHO tous ensemble”. En 40 ans, notre Groupe a connu un développement exceptionnel ; le chiffre d’affaires a été multiplié par 11 200, le résultat par 7 900, soit une croissance moyenne annuelle de 27 % pour le chiffre d’affaires et de 26 % pour le résultat. Nous sommes présents dans 76 pays, nous employons 324 000 personnes et nous sommes devenus leader mondial dans la plupart de nos segments de clientèle.

Je tiens à remercier ici tous ceux qui ont fait l’entreprise avec moi. Et tout d’abord, les milliers de femmes et d’hommes qui, chaque jour, sur le terrain, mettent en œuvre notre vocation : Améliorer la Qualité de Vie au Quotidien. Leur compétence et leur dévouement ont toujours été déterminants pour satisfaire et fidéliser nos clients et nos consommateurs. Merci également à tous nos clients et à tous nos actionnaires pour leur fidélité à SODEXHO.”

PIERRE BELLON
Président Fondateur de SODEXHO ALLIANCE

Ce livre, consacré à l’histoire de Sodexho, retrace les quatre décennies de croissance exceptionnelle du Groupe créé par Pierre Bellon.

Tout commence dans le hangar de l’oncle FERNAND.

PIERRE BELLON fait ses premières armes dans l’entreprise familiale d’avitaillement maritime à Marseille. Percevant que l’avenir est incertain pour ce marché, il décide de créer sa propre entreprise. Investissant le hangar de son oncle, il s’essaye à la livraison de repas aux entreprises de Marseille. Le coup d’essai n’est pas tout à fait un coup de maître mais la conviction du jeune entrepreneur est faite : on peut nettement améliorer la qualité des repas pris dans les entreprises. SODEXHO voit le jour en 1966. Un an plus tard, le nom de la jeune entreprise aura franchi l’Atlantique...

Nous sommes au début des années 70.

Pour la petite entreprise marseillaise, tout va très vite. D’Europe en Amérique latine, en passant par Tahiti et le Moyen-Orient, SODEXHO tisse sa toile. Au début des années 80, le Groupe est présent dans 35 pays et réalise 55 % de son chiffre d’affaires hors de France.

Sa croissance se fonde également sur la conquête de nouveaux segments de clientèle – l’éducation, la santé et les bases-vie – et le développement

d’une nouvelle activité : le titre-restaurant. Après son introduction à la Bourse de Paris en 1983, SODEXHO accélère son internationalisation en s’implantant en Amérique du Nord et du Sud, en Russie et en Europe centrale. En 1992, SODEXHO, qui est désormais le quatrième groupe mondial de restauration collective compte près de 50 000 collaborateurs. Mais les règles du jeu mondial sont en train de changer : dans le secteur de la restauration collective comme ailleurs, la concentration s’accélère. Rompant avec 30 ans de croissance interne, le Groupe s’engage en 1995 dans la stratégie d’acquisitions qui lui permettra de conquérir le leadership mondial et de devenir le numéro 1 du marché nord-américain.

Aujourd’hui, SODEXHO réunit plus de 324 000 collaborateurs qui portent ses couleurs dans 76 pays. L’aventure continue...

Chiffres clés 2004-2005

11,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires consolidé
324 000 personnes sur **26 700** sites
dans **76** pays

Évolution du chiffre d'affaires consolidé

	EUR millions	USD millions*
2000-2001	11 943	10 554
2001-2002	12 612	11 488
2002-2003	11 687	12 490
2003-2004	11 494	13 855
2004-2005	11 672	14 854

* Calculé au taux moyen de conversion de l'exercice 2004-2005 :
1 euro = 1,272592 dollar.

En 2004-2005, le chiffre d'affaires consolidé atteint 11,7 milliards d'euros, en augmentation de 1,5 % par rapport à l'exercice précédent. Le taux de croissance interne s'élève à 4,3 %.

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

Amérique du Nord	43 %
Europe continentale	35 %
Royaume-Uni et Irlande	11 %
Afrique, Asie et Océanie	7 %
Amérique latine	4 %

Répartition du chiffre d'affaires par activité

Restauration et Services	98 %
• Entreprises et Administrations	39 %
• Défense	3 %
• Établissements pénitentiaires	2 %
• Santé	18 %
• Seniors	6 %
• Éducation	24 %
• Bases-Vie	6 %
Chèques et Cartes de Services	2 %

L'activité Chèques et Cartes de Services représente 2 % du chiffre d'affaires du Groupe. Cependant, le volume d'émission, c'est-à-dire le total des valeurs faciales des chèques émis, atteint 5,3 milliards d'euros.

Évolution des effectifs

2000-2001	313 469
2001-2002	315 141
2002-2003	308 385
2003-2004	312 975
2004-2005	324 446

Évolution du nombre de sites

2000-2001	24 325
2001-2002	24 681
2002-2003	23 873
2003-2004	24 866
2004-2005	26 634

Répartition des effectifs par zone géographique

Amérique du Nord	37 %
Europe continentale	27 %
Royaume-Uni et Irlande	15 %
Afrique, Asie et Océanie	11 %
Amérique latine	10 %

Répartition des effectifs par activité

Restauration et Services	99 %
• Entreprises et Administrations	42 %
• Défense	4 %
• Établissements pénitentiaires	1 %
• Santé	14 %
• Seniors	3 %
• Éducation	26 %
• Bases-Vie	7 %
• Structures partagées	2 %
Chèques et Cartes de Services	1 %

Résultat d'exploitation

	EUR millions	USD millions*
2000-2001	586	518
2001-2002	528	481
2002-2003	514	549
2003-2004	515	621
2004-2005	530	674

* Calculé au taux moyen de conversion de l'exercice 2004-2005 :
1 euro = 1,272592 dollar.

Le résultat d'exploitation atteint 530 millions d'euros. La marge d'exploitation est en légère hausse par rapport à celle de 2003-2004, soit 4,5 %.

Endettement financier net rapporté aux capitaux propres (y compris intérêts minoritaires)

2000-2001	62 %
2001-2002	56 %
2002-2003	52 %
2003-2004	41 %
2004-2005	27 %

L'endettement net s'élève à 572 millions d'euros, en baisse de 335 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Marge brute d'autofinancement

	EUR millions	USD millions*
2000-2001	410	362
2001-2002	391	356
2002-2003	390	418
2003-2004	451	544
2004-2005	426	542

* Calculé au taux moyen de conversion de l'exercice 2004-2005 :
1 euro = 1,272592 dollar.

Résultat net part du Groupe

	EUR millions	USD millions*
2000-2001	138	122
2001-2002	183	167
2002-2003	162	174
2003-2004	183	221
2004-2005	159	202

* Calculé au taux moyen de conversion de l'exercice 2004-2005 :
1 euro = 1,272592 dollar.

Le résultat net part du Groupe s'élève à 159 millions d'euros après un impact négatif de 38 millions d'euros dû à la résolution du litige aux États-Unis.

Résultat distribué

	EUR millions	USD millions*
2000-2001	89	79
2001-2002	97	88
2002-2003	97	104
2003-2004	111	135
2004-2005	119**	145**

* Calculé au taux moyen de conversion de l'exercice 2004-2005 :
1 euro = 1,272592 dollar.

** Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 31 janvier 2006.

Le Conseil d'Administration proposera de verser aux actionnaires un dividende net par action de 0,75 euro.

Bénéfice net par action (en euro)

2000-2001	1,00
2001-2002	1,15
2002-2003	1,02
2003-2004	1,15
2004-2005	1,00

Entretien avec MICHEL LANDEL

Réalisé le 15 novembre 2005

Depuis le 1^{er} septembre 2005, PIERRE BELLON préside le Conseil d'Administration de SODEXHO ALLIANCE qui vous a confié la Direction Générale du Groupe. Dans quel esprit avez-vous abordé cette nouvelle étape de l'histoire de l'entreprise ?

Avec la même passion et le même enthousiasme que durant mon parcours au sein de SODEXHO depuis plus de vingt ans. La tâche est exaltante et le défi à la mesure des ambitions que PIERRE BELLON a toujours eues pour l'entreprise qu'il a créée et dont il a fait le leader mondial de la Restauration et des Services. Nous avons la chance, aujourd'hui, d'écrire une nouvelle page de l'histoire de SODEXHO en nous appuyant sur une vocation, Améliorer la Qualité de Vie au Quotidien, et sur des valeurs fortes, partagées par tous les collaborateurs de l'entreprise. **L'esprit d'équipe, l'esprit de service et l'esprit de progrès sont et demeurent le socle sur lequel nous bâtissons aujourd'hui l'avenir de SODEXHO.**

Cela signifie-t-il que vous vous inscrivez dans une certaine continuité ?

Si la continuité consiste à faire preuve de l'audace, de la créativité, de la volonté de progresser, de la capacité à se remettre en cause et du sens des opportunités qui ont fait le succès de Sodexho, la réponse est oui !

Quelle est votre analyse des résultats de l'exercice 2004-2005 ?

Nos résultats sont conformes à nos objectifs et reflètent la bonne santé de l'entreprise. L'exercice a été marqué par d'importants investissements dans le développement commercial, la formation et la généralisation de la démarche de fidélisation *Clients for Life*[®]. Sur l'exercice, nous notons la vive progression du segment Santé, la poursuite de la croissance du segment Éducation, le développement du multiservice et les excellentes performances de l'activité Chèques et Cartes de Services. Des résultats que **nous devons à l'engagement quotidien de nos collaborateurs.**

Quels sont les défis auxquels vous avez à faire face ?

Pour renforcer notre leadership et continuer à accélérer notre croissance interne, nous avons à relever cinq défis.

Nous devons d'abord replacer nos clients et nos consommateurs au centre de notre organisation pour que chacune de nos actions leur apporte une valeur ajoutée maximale.

Il nous faut aussi développer une culture commerciale plus forte et plus active, en nous appuyant sur des offres innovantes et rentables pour élargir notre gamme de services dans les sites existants et séduire de nouveaux clients.

Pour faire de SODEXHO le partenaire choisi par ses clients et ses consommateurs, nous devons en même temps renforcer notre compétitivité à tous les niveaux en recherchant toutes les voies d'amélioration possibles et faire de notre taille un véritable avantage compétitif.

Notre quatrième défi repose sur une meilleure maîtrise des risques en renforçant le contrôle et en généralisant les meilleures pratiques.

Enfin, et c'est essentiel, nous voulons renforcer notre capacité à attirer, former et fidéliser les talents qui assureront notre développement, tout en intégrant les nombreuses cultures qui font la richesse, la force et la diversité de notre Groupe.

Qu'avez-vous mis en œuvre pour engager ces évolutions ?

J'ai souhaité renforcer la participation des dirigeants opérationnels au sein du Comité Exécutif de SODEXHO qui s'est enrichi de la présence de cinq Directeurs Généraux Adjoints. L'importance de l'innovation dans nos offres de service et le poids grandissant des approvisionnements dans notre Groupe m'ont, par ailleurs, conduit à créer une Direction Marketing centrale.

Envisagez-vous de modifier la stratégie de SODEXHO ?

Pourquoi changer une stratégie qui a démontré son efficacité ? **Nous voulons offrir à nos clients et à nos consommateurs tous les services qui améliorent leur Qualité de Vie au Quotidien.**

Avec des potentiels de marché considérables, des collaborateurs experts et motivés, un réseau mondial unique, des positions concurrentielles fortes notamment dans les segments où les opportunités sont les plus grandes – Santé, Séniors, Éducation et Défense –, un excellent modèle financier et une indépendance assurée par un actionnariat stable, nous disposons de tous les atouts pour devenir leur partenaire privilégié à long terme.

Quels sont les succès récents dont vous êtes particulièrement fier ?

Tout d’abord, grâce au professionnalisme et à l’enthousiasme des équipes, nous avons obtenu de beaux succès commerciaux dans l’ensemble des pays où nous sommes présents. J’en citerai quelques-uns : Nous avons remporté le contrat d’hospitalité pour la Coupe du monde de rugby qui se déroulera en France et en Grande-Bretagne en 2007.

Le HEALTH AND HOSPITALS CORPORATION de la ville de New York nous a confié la gestion de 16 de ses sites, soit environ 9 000 lits, l’un des contrats les plus importants jamais signés dans le segment de la Santé. SODEXHO PASS a signé un contrat record avec la plus importante société minière de Pologne, COAL MINE HOLDING : des chèques cadeaux ont ainsi été délivrés cet été à plus de 70 000 employés en récompense de leurs performances.

Enfin, le contrat multiservice pour GORO NICKEL en Nouvelle-Calédonie est également une référence : 4 200 consommateurs au quotidien et 394 collaborateurs SODEXHO pour rendre une dizaine de services différents allant de la restauration à la maintenance en passant par le courrier et la buanderie. Plus de 95 % de la valeur de ce contrat profiteront à l’économie locale. 300 personnes vont être formées et, à terme, 50 % des postes d’encadrement seront confiés à la population régionale.

Cette contribution au développement durable des économies locales fait aussi notre fierté. Nous soutenons d’ailleurs de nombreuses initiatives comme la création de microentreprises au Pérou ou au Laos, par exemple.

STOP Hunger, notre programme de lutte contre la malnutrition, est aujourd’hui déployé dans 17 pays, en coopération avec une soixantaine d’ONG.

En septembre dernier, SODEXHO est venu en aide aux habitants de la Louisiane, en distribuant 528 000 repas. Cet engagement, qui s’inscrit dans la droite ligne de nos principes éthiques, a été salué par l’intégration simultanée de SODEXHO ALLIANCE dans deux indices en investissement socialement responsable, le Dow Jones Sustainability World Index (DJSI World) et le DJSI Europe.

Avez-vous un rêve pour SODEXHO ?

“Faire de chaque jour un jour meilleur” pour nos clients, pour nos consommateurs, pour nos collaborateurs, pour nos actionnaires et pour les communautés locales des pays dans lesquels nous sommes présents. Seuls la motivation, la passion et le talent des 324 000 collaborateurs de SODEXHO feront de ce rêve une réalité.

Le Comité Exécutif

Au 1^{er} septembre 2005

Présidé par MICHEL LANDEL, le Comité Exécutif a pour mission de faire partager une vision commune, de définir les stratégies, de veiller à leur mise en œuvre et de suivre l'évolution des performances des filiales opérationnelles. Il détermine les structures nécessaires au développement du Groupe en s'assurant que chaque dirigeant a un successeur identifié et formé. Les membres du Comité Exécutif sont aussi des ambassadeurs de la marque et participent à sa valorisation dans le monde.

MICHEL LANDEL

Directeur Général SODEXHO ALLIANCE
Président du Comité Exécutif
Président de l'Association SODEXHO STOP Hunger

ÉLISABETH CARPENTIER

Directeur Ressources Humaines Groupe

PIERRE HENRY

Directeur Général Adjoint Groupe
Directeur Général de l'activité Chèques
et Cartes de Services

SIÂN HERBERT-JONES

Directeur Financier Groupe

VINCENT HILLENMEYER

Directeur Plan Stratégique Groupe

PHILIP JANSEN

Directeur Général Adjoint Groupe
Directeur Général Royaume-Uni et Irlande,
Restauration et Services

NICOLAS JAPY

Directeur Général Adjoint Groupe
Directeur Général de l'activité Bases-Vie,
UNIVERSAL SODEXHO et Asie/Australie,
Restauration et Services

RICHARD MACEDONIA

Directeur Général Adjoint Groupe
Directeur Général Amérique du Nord,
Restauration et Services

JACQUES PÉTRY

Directeur Général Adjoint Groupe
Directeur Général Europe continentale
et Amérique du Sud, Restauration et Services

CLODINE PINCEMIN

Directeur Communication et Développement Durable
Groupe

DAMIEN VERDIER

Directeur Marketing Groupe

Le Comité Opérationnel

Au 1^{er} septembre 2005

Le Comité Opérationnel a pour rôle de décliner les axes stratégiques en plans d'actions et de mobiliser les équipes sur leur mise en place. Chaque membre a également vocation à partager l'information, à faire connaître et à déployer les meilleures pratiques, et à renforcer l'adhésion aux valeurs du Groupe.

RICK BROCKLAND

Directeur Général Éducation, États-Unis,
Restauration et Services

JOHN BUSH

Directeur Général Canada, Mexique
Directeur Général Défense
et Tourisme Fluvial et Portuaire, États-Unis,
Restauration et Services

ÉLISABETH CARPENTIER

Directeur Ressources Humaines Groupe

GEORGE CHAVEL

Directeur Général Santé,
Seniors et Blanchisserie, États-Unis,
Restauration et Services

YANN COLÉOU

Directeur Général France,
Restauration et Services

LAURENT COUSIN

Directeur de l'Offre Alimentaire,
Recherche et Développement Groupe,
Restauration et Services

PIERRE HENRY

Directeur Général Adjoint Groupe
Directeur Général de l'activité Chèques
et Cartes de Services

SIÂN HERBERT-JONES

Directeur Financier Groupe

VINCENT HILLENMEYER

Directeur Plan Stratégique Groupe

PHILIP JANSEN

Directeur Général Adjoint Groupe
Directeur Général Royaume-Uni et Irlande,
Restauration et Services

NICOLAS JAPY

Directeur Général Adjoint Groupe
Directeur Général de l'activité Bases-Vie,
UNIVERSAL SODEXHO, et Asie/Australie,
Restauration et Services

MICHEL LANDEL

Directeur Général SODEXHO ALLIANCE
Président du Comité Exécutif
Président de l'Association SODEXHO STOP Hunger

RICHARD MACEDONIA

Directeur Général Adjoint Groupe
Directeur Général Amérique du Nord,
Restauration et Services

MICHAEL NORRIS

Directeur Général Entreprises et Administrations,
Distribution automatique, États-Unis,
Restauration et Services

STEVEN PANGBURN

Directeur de l'Audit Interne Groupe

JACQUES PÉTRY

Directeur Général Adjoint Groupe
Directeur Général Europe continentale
et Amérique du Sud,
Restauration et Services

CLODINE PINCEMIN

Directeur Communication
et Développement Durable Groupe

PATRICK POIREAU

Directeur Général Asie/Australie,
Restauration et Services

CHRISTOPHE SOLAS

Directeur Général Chine,
Restauration et Services

PHILIPPE TAILLET

Directeur des Systèmes d'Information Groupe

DAMIEN VERDIER

Directeur Marketing Groupe

PHILIPPE VORAZ

Directeur Général Amérique du Sud et Turquie,
Restauration et Services

Un socle de valeurs

pour offrir une qualité de vie durable

SODEXHO est animé par des valeurs : l'esprit d'équipe, l'esprit de service, l'esprit de progrès, et par des principes éthiques : la loyauté, le respect de la personne, la transparence, la lutte contre la corruption et la concurrence déloyale. Source d'engagements précis, ces repères sont transmis à chaque collaborateur et le guident dans la pratique quotidienne de son métier.

NOTRE PHILOSOPHIE

Elle est un moteur autant qu'une garantie de garder le cap vers nos objectifs avec rigueur et volonté.

Nos finalités

Notre entreprise est la communauté de ses clients, de ses consommateurs, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.
Notre raison d'être : satisfaire leurs attentes.

Notre choix : la croissance interne

Pour atteindre ces finalités, nous avons choisi la croissance interne de nos résultats et de notre chiffre d'affaires en contribuant au développement des pays dans lesquels nous exerçons notre activité.

Notre vocation

Améliorer la Qualité de Vie au Quotidien.

Notre ambition

- Être reconnu par nos clients comme la référence dans les services que nous offrons.
- Être le leader dans chacun des segments de marché où nous exerçons et développons nos activités de restauration collective.
- Développer plus rapidement les services autres que la restauration.
- Avoir une image attractive du Groupe et de ses métiers.
- Attirer et fidéliser les talents.
- Faire de SODEXHO une marque mondiale connue.

NOS VALEURS

Elles constituent le socle de notre histoire et de nos progrès.

L'esprit de service

- Le client et les consommateurs sont l'objet de toutes nos attentions.
- Pour bien les servir, il nous faut chaque jour, à tous les niveaux, démontrer notre disponibilité, notre capacité d'écoute, notre faculté à anticiper leurs attentes, notre sens de la convivialité, notre rapidité à réagir à leurs remarques, notre fierté à les satisfaire.
- SODEXHO est devenu une grande entreprise mondiale, tout en restant une entreprise de proximité où chaque responsable sur le terrain est un véritable chef d'entreprise, proche de ses clients et autonome dans ses décisions.

L'esprit d'équipe

- Il doit exister dans toutes nos exploitations, nos unités opérationnelles et fonctionnelles, comme dans nos comités de direction.
- Les compétences des uns s'allient aux savoir-faire des autres et contribuent ainsi à assurer le succès de SODEXHO. L'organisation de l'équipe est fondée sur le respect des règles suivantes : l'écoute, la transparence, le respect des autres, la diversité, la solidarité dans la mise en œuvre des décisions majeures, le respect des règles et le soutien mutuel, particulièrement dans la difficulté.

L'esprit de progrès

Il se matérialise par :

- la volonté, mais aussi la croyance profonde que l'on peut toujours améliorer la situation présente ;
- l'acceptation de l'évaluation de ses performances et de la comparaison avec ses collègues à l'intérieur de l'entreprise, ou avec ses concurrents ;
- le refus des *a priori* et des faux alibis pour ne pas évoluer... ;
- la remise en cause, car l'analyse des succès comme celle des échecs est la base d'une réussite durable ;
- l'équilibre entre ambition et humilité ;
- l'optimisme, la certitude que pour tout problème il existe une solution, une innovation, un progrès à réaliser.

NOS PRINCIPES ÉTHIQUES

Ils guident notre action au quotidien.

La loyauté

C'est la **confiance partagée** entre SODEXHO et ses clients, ses collaborateurs, ses actionnaires, qui garantit des rapports loyaux entre eux. La confiance est un élément fondamental du fonctionnement de notre organisation.

Le respect de la personne

L'être humain est au cœur de notre entreprise. Quels que soient leur race, leur origine, leur âge, leur sexe, leur croyance, leur religion, leur choix de vie, tous les collaborateurs de SODEXHO ont une égalité de chances à compétences égales. Améliorer la Qualité de Vie, c'est accorder à chacun respect, dignité et considération.

La transparence

C'est un **principe majeur** de SODEXHO et un comportement constant de tous vis-à-vis des parties prenantes de l'entreprise : clients, consommateurs, collaborateurs et actionnaires.

La lutte contre la corruption et la concurrence déloyale

Présents dans le monde entier, nous condamnons toutes les pratiques qui ne reposent pas sur l'honnêteté, l'intégrité et l'équité. Nos clients, nos fournisseurs, nos collaborateurs sont d'ailleurs sensibilisés et encouragés à adopter avec nous cette attitude de lutte contre la corruption et la concurrence déloyale.

STOP Hunger

Créée en 1999 par SODEXHO aux États-Unis, la **Fondation STOP Hunger s'engage à combattre la faim et la malnutrition**. Depuis 1999, sa contribution représente plus de cinq millions de dollars et elle a reçu divers prix nationaux et internationaux. Aujourd'hui, 17 pays s'impliquent dans quatre catégories d'initiatives :

- **encourager le volontariat** : SODEXHO encourage l'esprit de service de ses collaborateurs pour des actions de lutte contre la faim au sein des communautés locales ;
- **organiser des programmes d'information et de formation à l'équilibre alimentaire** : formations professionnelles pour des chômeurs ou des sans-abri, apprentissage d'une alimentation saine, équilibrée et sans gaspillage ;
- **récolter des dons alimentaires** : aliments et denrées brutes excédentaires ou plats préparés distribués à des associations de lutte contre la faim ;
- **susciter les dons financiers** : soutien et parrainage de programmes de lutte contre la faim et la malnutrition.

Pour en savoir plus : www.helpstophunger.org

17 PAYS bénéficient des programmes de STOP Hunger

Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Espagne, États-Unis, France, Finlande, Irlande, Maroc, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni.

Parmi les actions 2004-2005

Grâce au "Servathon", organisé chaque année en avril aux **États-Unis**, 30 000 collaborateurs ont contribué à la distribution de 25 000 repas et au don de 100 tonnes de nourriture. L'opération *Feeding Our Future* a permis de servir aux enfants démunis, durant les congés d'été, 240 000 repas équilibrés dans 17 villes aux États-Unis et 60 000 dans cinq villes au Canada.

En **France**, SODEXHO et SODEXHO PASS ont signé un partenariat avec les RESTOS DU CŒUR, qui a notamment permis de distribuer 202 500 repas aux plus démunis. En **Roumanie**, SODEXHO PASS, en collaboration avec trois associations caritatives, procure, chaque mois, vivres et produits de première nécessité aux familles en difficulté.

S'ENGAGER ET AGIR

pour un développement durable

Notre stratégie de développement durable est évolutive. Déployée progressivement dans les pays où nous sommes implantés, elle en respecte les spécificités culturelles et identitaires dans un esprit de dialogue et de concertation.

Depuis toujours, SODEXHO s'attache à concrétiser, au quotidien, ses principes éthiques dans ses pratiques, ses actions, ses innovations au service de tous.

Nos engagements se traduisent dans tous les registres : sociaux, économiques et environnementaux. Ils sont rassemblés dans un document "Principes Éthiques et Contrat de Développement Durable" (sur notre site, www.sodexho.com).

Des indicateurs de mesure nous permettent de suivre nos progrès pour nous améliorer sans cesse.

Un engagement solidaire reconnu

SODEXHO adhère au GLOBAL COMPACT. Ce contrat a été formalisé par l'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU) afin d'inciter les entreprises du monde entier à traduire les principes du développement durable en pratiques collectives dans les domaines des droits de l'homme, de l'environnement et des questions relatives au travail.

SODEXHO ALLIANCE figure dans quatre indices spécialisés dans l'investissement responsable :

- le DOW JONES SUSTAINABILITY WORLD INDEX (DJSI World) et le DOW JONES STOXX SUSTAINABILITY INDEX (DJSI STOXX Europe), depuis septembre 2005. SODEXHO ALLIANCE est classé *Supersector leader* de la catégorie *Travel and Leisure* ;
- le FTSE4GOOD EUROPE, depuis sa création en 2001. Cet indice facilite l'investissement dans des sociétés qui répondent aux normes reconnues de la responsabilité sociale ;
- l'ASPI EUROZONE, créé en 2001 par l'agence ARESE et constitué des 120 sociétés cotées de la zone euro jugées les plus performantes suivant les critères de développement durable issus des institutions internationales.

SODEXHO et ses engagements

www.sodexho.com

www.sodexhousa.com

www.sodexhodiversity.com

www.sodexhostophunger.org

Global Compact

www.unglobalcompact.org

Global Sullivan Principles

www.globalsullivanprinciples.org

Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises

www.orse.org

Business in the Community

www.bitc.org.uk

Tableau de correspondance avec les dix principes du Pacte mondial (ONU)

	Objectifs	Engagements	Les 10 principes du Pacte mondial
Principes éthiques de SODEXHO	Loyauté	La confiance partagée	1. DROITS DE L'HOMME – Promouvoir et respecter les droits de l'homme reconnus sur le plan international
	Respect de la personne	L'être humain au cœur de notre entreprise	2. DROITS DE L'HOMME – Ne pas se faire complices de violations des droits fondamentaux 5. NORMES DE TRAVAIL – Abolition effective du travail des enfants
	Transparence	Un principe majeur et une attitude constante	10. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION – Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin
	Lutte contre la corruption et la concurrence déloyale	La condamnation des pratiques qui ne reposent pas sur l'honnêteté, l'intégrité et l'équité	

Parties prenantes	Objectifs	Engagements	Les 10 principes du Pacte mondial
Clients	Nouer un véritable partenariat sur le long terme	Créer de la valeur pour nos clients sur le long terme et établir ainsi des relations de partenariat	
Consommateurs	Améliorer la Qualité de Vie au quotidien en toute sécurité	Développer une gamme de services qui contribue à améliorer la qualité de vie de ceux qui en bénéficient Contribuer aux côtés des acteurs institutionnels à réduire le risque en matière de sécurité alimentaire Informer et former les générations futures sur les conditions d'une bonne alimentation	
Collaborateurs	Promouvoir une vie professionnelle épanouie	Assurer le rôle d'ascenseur social pour nos collaborateurs Promouvoir et respecter la diversité	4. NORMES DE TRAVAIL – Élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire 3. NORMES DE TRAVAIL – Respecter l'exercice de la liberté d'association et reconnaître le droit à la négociation collective 6. NORMES DE TRAVAIL – Élimination de la discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession
Fournisseurs	Construire des relations équilibrées et durables	Mener une politique d'achat garantissant l'origine des produits Promouvoir nos valeurs de développement durable auprès de nos fournisseurs et de nos sous-traitants	
Actionnaires	Assurer l'égalité de traitement dans l'information à nos actionnaires	Diffuser simultanément à l'ensemble des actionnaires, une information identique, exacte, claire, régulière et transparente	
Pays dans lesquels Sodexo est présent	Contribuer au développement économique et social des pays dans lesquels SODEXHO est présent	Contribuer au développement de l'économie locale en privilégiant le recrutement local et, dans les pays les plus défavorisés, en soutenant des initiatives en faveur du développement économique Lutter contre la malnutrition en généralisant le programme STOP Hunger. Contribuer à la protection de l'environnement	7. ENVIRONNEMENT – Promouvoir une approche prudente des grands problèmes touchant l'environnement 8. ENVIRONNEMENT – Prendre des initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables 9. ENVIRONNEMENT – Encourager la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Nouer un véritable partenariat sur le long terme avec nos clients

Le “culte du client” est au cœur de notre philosophie. C’est le premier moteur de la croissance interne du Groupe. C’est pourquoi il est essentiel de créer des liens forts et durables avec nos clients. Ils sont au centre de notre organisation, de nos préoccupations et de nos décisions, avec un objectif : améliorer en permanence la qualité de nos services et les aider, ainsi, à être toujours plus performants.

SODEXHO s’engage

à créer de la valeur pour ses clients sur le long terme et à établir ainsi des relations de partenariat

L’adoption de la méthode *Clients for Life*®, initiée aux États-Unis, représente une étape clé dans notre stratégie de fidélisation de nos clients. Elle constitue aussi une évolution culturelle capitale. Elle modifie nos façons de travailler et de répondre aux attentes de nos clients, au jour le jour, sur le terrain.

Ce programme s’appuie sur des enquêtes clients et consommateurs approfondies, l’identification des améliorations, l’évaluation des actions entreprises et le déploiement des meilleures pratiques. La réussite de ce processus nécessite un fort engagement de nos équipes dirigeantes comme de celles de nos clients.

Clients for Life® a été déployée avec succès aux États-Unis dans tous les segments. La filiale au Royaume-Uni et en Irlande s’est investie dans son implantation, d’abord dans le segment Santé, puis dans tous les autres segments, avec des premiers résultats cette année. En Europe continentale, la France, la Belgique, l’Espagne, l’Italie et la Suède ont mis en place des ressources dédiées. Le déploiement de *Clients for Life*® a aussi démarré dans les autres pays d’Europe, dont certains l’ont, d’ores et déjà, inscrit dans leurs plans d’action.

L’écoute quotidienne de nos clients est fondamentale dans l’établissement de relations de partenariat durables. Dans ce but, des enquêtes approfondies et des sondages réguliers, souvent réalisés par des agences indépendantes, mesurent la satisfaction de nos clients. Leur analyse nous permet d’adapter notre offre à l’évolution de leurs attentes.

Notre engagement constant à leurs côtés pour améliorer la qualité de vie dans leurs sites et contribuer à leur réussite est reconnu et récompensé par de nombreux prix.

Récompenses 2004-2005

États-Unis

Le *VHA Service Excellence Award* et le *VHA Supplier Excellence Award* décernés par VHA, Inc. (association à but non lucratif d’établissements de santé) couronne les efforts de SODEXHO pour améliorer le confort des patients.

Pologne

SODEXHO remporte le Prix Hermès du magazine professionnel *Poradnik Restauratora*, pour sa créativité, l’adaptation de ses offres aux besoins des clients et la qualité de ses prestations.

Écosse

Les Prix du *British Safety Council* pour la sixième année consécutive, de *Royal Society for the Prevention of Accidents* (RoSPA) pour la troisième année et du *Scottish Offshore Achievements* saluent les performances Sécurité d’UNIVERSAL SODEXHO.

INDICATEUR

Objectif de fidélisation des clients : 95 %

Taux de fidélisation

2004-2005 : 93,3 %

2003-2004 : 93,2 %

2002-2003 : 92,8 %

Améliorer la Qualité de Vie au Quotidien en toute sécurité **pour nos consommateurs**

Satisfaire nos clients, c'est satisfaire nos consommateurs.

Nous nous devons de leur fournir, chaque jour, tous les services qui améliorent leur bien-être en préservant leur santé, quels que soient leur mode de vie, leurs goûts, leur âge, leur culture ou leur pays. C'est pourquoi nous sommes sans cesse à l'écoute de leurs différences et de leurs exigences pour devancer leurs attentes en innovant.

Nous avons aussi la responsabilité essentielle de les informer et de les former à l'équilibre alimentaire, en portant une attention particulière aux jeunes générations.

SODEXHO s'engage

à développer une gamme de services qui contribue à améliorer la qualité de vie de ceux qui en bénéficient

Comprendre l'évolution des goûts et des comportements de nos consommateurs

Nos consommateurs sont tous différents. Leurs goûts et leurs comportements évoluent. Pour identifier ces évolutions, les comprendre et adapter nos offres, nous nous appuyons sur des enquêtes nationales et des études internationales :

- l'Observatoire International de la Qualité de Vie au Quotidien nous permet d'anticiper leurs besoins dans nos différentes activités ;
- la démarche internationale *Personix* analyse les attentes de nos consommateurs sur leur lieu de travail. 20 pays européens et les États-Unis l'ont déjà adoptée. D'autres, comme l'Australie et le Canada, s'y intéressent. Un programme de formation a été mis en place pour faciliter le déploiement de cette méthode qui favorise aussi le partage et l'élargissement de notre offre (voir "Nos activités" p. 25) ;
- la méthode *Lifestyling and Map* permet d'analyser l'évolution des styles de vie et des habitudes alimentaires de milliers d'étudiants américains et d'inventer de nouvelles solutions pour les satisfaire.

School Meals and Lifestyle Survey Royaume-Uni

Anticiper les attentes. En mars 2005, la huitième étude *School Meals and Lifestyle Survey* a été lancée auprès de 1 424 écoliers de 5 à 16 ans et de 1 351 parents. Elle met en lumière l'évolution des habitudes nutritionnelles, l'impact perçu de l'alimentation et du mode de vie sur la santé. Elle démontre combien les effets d'une éducation nutritionnelle concertée sont déterminants pour l'avenir de nos enfants.
www.sodexho.co.uk

Proposer des solutions spécifiques

SODEXHO conjugue plaisir et santé grâce à des partenariats avec de grands chefs comme MARC VEYRAT, MICHEL BRAS ou ANTOINE EDELMAN. Pour Améliorer la Qualité de Vie au Quotidien de nos consommateurs, nous élargissons en permanence notre gamme de services : livraisons sur le lieu de travail, pressings et crèches dans les entreprises, service de brancardiers ou gestion des télévisions dans les hôpitaux, animations pédagogiques dans les écoles, entretien des uniformes pour les forces armées, dépollution des sols sur les bases-vie, etc.

Récompenses 2004-2005

Les bases-vie sont à l'honneur

- Au Pérou, SODEXHO remporte le trophée *Empresa Peruana del Año 2004* dans la catégorie Multiservice.
- En Écosse, la nomination d'UNIVERSAL SODEXHO aux *National Customer Service Awards* récompense ses pratiques et ses innovations au service des consommateurs.

INDICATEURS

Pourcentage du chiffre d'affaires dans des services autres que la restauration

2004-2005 : 21 %

2003-2004 : 20 %

2002-2003 : 19 %

Publication d'études sur le comportement des consommateurs

International : *Personix*

États-Unis : *Lifestyling and Map*

Royaume-Uni : *School Meals and Lifestyle Survey*
(voir page précédente)

SODEXHO s'engage à contribuer, aux côtés des acteurs institutionnels, à réduire le risque en matière de sécurité alimentaire

Une politique préventive

La sécurité alimentaire est une priorité absolue pour SODEXHO. La prévention des risques commence par la qualité et la traçabilité de nos approvisionnements (voir "Nos fournisseurs" p. 20). Près de 90 % des entités s'appuient sur le programme HACCP (*Hazard Analysis and Critical Control Points*) pour maîtriser le processus de fonctionnement du restaurant, de la réception des produits à l'assiette du consommateur. La formation de nos collaborateurs aux bases de la microbiologie et de l'hygiène, et la transparence de l'information renforcent notre politique.

... et réactive

En France, en collaboration avec l'INSTITUT PASTEUR, et en Italie, avec le CINS, SODEXHO s'est doté d'un Conseil Scientifique de veille et d'alerte. Il oriente et soutient nos actions sur la qualité nutritionnelle et la sécurité alimentaire. Tous les pays possèdent une cellule d'alerte. Une procédure d'information immédiate des clients et des consommateurs permet de bloquer aussitôt le produit suspecté.

INDICATEURS

Publication annuelle du nombre de contrôles bactériologiques effectués sur nos sites, sur des échantillons alimentaires (par grande zone) :

En 2004-2005, 46 723 analyses microbiologiques ont, par exemple, été effectuées sur les sites en France et **217** audits ont été réalisés chez les fournisseurs.

Les normes de sécurité sur les sites

89 % des filiales opérationnelles ont mis en place un système fondé sur la méthode HACCP. Aux États-Unis, par exemple, ces normes de sécurité sont auditées tous les ans sur chaque site.

SODEXHO décerne le *Gold 100 Award* aux responsables de sites qui ont satisfait à 100 % aux normes HACCP.

SODEXHO s'engage à informer et former les générations futures sur les conditions d'une bonne alimentation

Une politique régulière d'information et de formation des clients et des consommateurs.

Acteur majeur de la restauration collective, SODEXHO a fait de l'éducation nutritionnelle une priorité depuis plusieurs années, un rôle qu'il assume en totale collaboration avec la communauté éducative.

Récompense 2004-2005

Au Royaume-Uni, lors de l'édition 2005 de *Business in the Community Award for Excellence*, SODEXHO a reçu le *Big Tick Standard* pour son programme éducatif *Healthier Eating*, en faveur d'une alimentation saine et équilibrée auprès des enfants des zones défavorisées.

En France, un programme national d'animations dans les restaurants fait découvrir aux consommateurs produits et saveurs : une sensibilisation festive à une meilleure alimentation.

Aux États-Unis : *Balance Mind, Body and Soul*, développé sur plus de 1 000 campus, permet aux étudiants, de prendre en main leur santé et leur bien-être. Le programme comprend des recettes, des outils éducatifs et un site web qui leur permet, notamment, de recourir aux conseils d'un diététicien (voir témoignage page suivante).

Au Chili : “Nourrir, c’est aussi éduquer”.

SODEXHO a signé un accord avec *Instituto de Nutricion y Tecnologia de los alimentos de la Universidad de Chile*.

Ce partenariat renforce le contrôle de la qualité nutritionnelle de nos offres et notre mission éducative pour assurer aux enfants une alimentation équilibrée en rapport avec leurs besoins.

(voir “Éducation” p. 35).

Témoignage

Balance Mind, Body and Soul – États-Unis

“...Toutes mes félicitations pour le programme *Balance Mind, Body and Soul* que vous avez mis en place l’an dernier. Grâce à lui, nos étudiants ont réellement pris conscience de l’impact de leurs choix alimentaires sur leur santé. Les informations et les options qui leur sont proposées sont un extraordinaire succès. Je pense que ce programme va éradiquer l’idée fautive que la restauration scolaire est riche et grasse !

Vous avez fait la preuve qu’elle est, au contraire, soucieuse de la santé de tous. Merci de prendre ainsi soin de nous. Merci aussi de votre créativité et de vos innovations permanentes. Vous faites partie des membres importants de notre grande famille.”

JIM BROCK, *Director of Housing* – PEPPERDINE UNIVERSITY (Californie).

INDICATEUR

Publication d’outils d’information mis à la disposition de nos consommateurs en matière d’équilibre alimentaire

97 % des filiales opérationnelles Restauration et Services informent et forment leurs consommateurs sur les conditions d’une bonne alimentation.

Parmi les nouveaux outils mis à leur disposition :

- **des sites web**, www.BeSmart-EatSmart-LiveSmart.com et www.balancemindbodysoul.com aux États-Unis, sensibilisent élèves et étudiants à l’équilibre alimentaire et à l’hygiène de vie ;
- **un CD multimedia** pour les professeurs renforce le programme éducatif *School Stars* aux États-Unis ;
- **un centre d’appels** offre aux consommateurs français les conseils de nutritionnistes et de diététiciens (32 23 SODEXHO) ;
- **des brochures soutiennent les actions de nombreux pays**
 - En France, un guide “À la rencontre des familles” favorise le dialogue avec les parents.
 - En Italie, une brochure pour les parents complète le programme *A tavola insieme con gusto*.
 - Au Royaume-Uni, un Passeport *Fit & Ness* aide les enfants à composer chaque jour un menu équilibré.

Promouvoir une vie professionnelle épanouie pour nos collaborateurs

“Le développement profitable d’une entreprise est possible grâce au courage, à l’énergie et aux compétences des hommes et des femmes qui la font vivre” (PIERRE BELLON).

Les engagements de notre Groupe en termes de formation, de promotion interne et de conditions de travail passent par la reconnaissance, la responsabilisation, la valorisation des compétences et l’épanouissement personnel de chacun, partout dans le monde. En promouvant l’égalité des chances et la diversité, SODEXHO s’enrichit de toutes les différences.

Récompenses 2004-2005

Aux États-Unis, le Département de la Défense décerne à SODEXHO le *Patriotic Employer Award* pour la préservation des emplois de ses salariés engagés dans l’armée.

Au Royaume-Uni et en Irlande, SODEXHO détient, depuis cinq ans, la prestigieuse certification *Investors in People Standard*, une norme nationale, créée en 1990, pour aider les entreprises à améliorer leurs performances par le management et le développement personnel de leurs collaborateurs.

En Irlande, SODEXHO est classé par *The Great Place To Work Institute* parmi les 50 meilleurs employeurs du pays et présenté comme “un modèle” par le ministre de l’Entreprise, du Commerce et de l’Emploi.

En Pologne, SODEXHO figure au palmarès des employeurs les plus dynamiques, publié par deux importantes revues professionnelles.

SODEXHO s’engage à assurer le rôle d’ascenseur social pour ses collaborateurs

Chaque collaborateur a la possibilité de progresser quels que soient son niveau de qualification, son lieu de travail et son origine au moment de son intégration.

L’apprentissage sur le terrain est le mode de formation privilégié. En France, SODEXHO a signé, en 2005, sous l’égide de l’INSTITUT DE L’ENTREPRISE, une charte pour promouvoir l’apprentissage. Chaque année, plus de 200 apprentis sont déjà en contrat d’apprentissage, en France comme en Italie.

Des partenariats avec les écoles et les universités sont partout développés et renforcés. Au Chili, SODEXHO participe, depuis huit ans, au programme gouvernemental de formation technique et professionnelle en alternance, un engagement salué en 2005 par le ministère de l’Éducation et la Chambre de Commerce et d’Industrie.

La promotion interne passe par l’identification des potentiels et la formation individualisée, interne ou externe. *The right man/woman at the right place* offre ainsi aux collaborateurs néerlandais les opportunités d’un parcours évolutif. En France, SODEXHO propose un parcours de professionnalisation en cinq étapes, de l’employé technique au responsable de site, suivi par 250 employés et agents de maîtrise. Cette année, dans le Groupe, 1 869 salariés ont obtenu une promotion leur permettant d’accéder à un statut supérieur et 186 610 ont suivi une formation.

SODEXHO veille aussi au développement personnel et au partage des connaissances. Aux États-Unis et au Canada, SODEXHO UNIVERSITY propose des programmes en ligne de développement personnel et d’acquisition de compétences. L’Amérique latine encourage les échanges de cadres à l’intérieur de la zone, le Canada entre ses différentes activités. Quant au SODEXHO MANAGEMENT INSTITUTE, il favorise le partage d’expérience entre les dirigeants du Groupe.

Témoignage

“Chacun peut développer son potentiel.
Si vous voulez aller de l’avant, alors SODEXHO
vous offre toutes les chances de réussite !”

AZITA SHARIATI, iranienne, arrive en Suède en 1989. Elle apprend la langue, fait ses études et entre en 1998 chez SODEXHO comme responsable de site-remplaçante. Vite “repérée” pour ses qualités, son énergie et ses compétences, elle gravit les échelons pour être nommée, deux ans plus tard, responsable de secteur Grands comptes. Aujourd’hui, AZITA est un modèle pour tous. Elle a d’ailleurs été sollicitée pour parrainer la formation d’un jeune espoir de l’entreprise.

INDICATEUR

Pourcentage de promotion interne par rapport au nombre de postes à pourvoir*

En 2004-2005 : **25 %** des postes de responsables de site ont été pourvus par la promotion d'employés et **38 %** des postes de cadres par la promotion de responsables de site ou équivalents.

En 2003-2004 : 13 % des postes de responsables de site ont été pourvus par la promotion d'employés et 28 % des postes de cadres par la promotion de responsables de site ou équivalents.

*Périmètre de consolidation : 96 % des effectifs Groupe.

SODEXHO s'engage à promouvoir et à respecter la diversité

Promouvoir l'égalité des chances et la diversité culturelle. Partout, des actions favorisent l'intégration de collaborateurs d'origine et de culture diverses : apprentissage de l'anglais au Danemark, à Singapour, en Thaïlande ou aux États-Unis pour les non-anglophones, recrutement et formation des populations autochtones en Australie et au Canada, formations des managers à la gestion de la diversité en Belgique, au Canada, aux États-Unis et en France.

Faciliter l'équilibre entre la famille et la vie professionnelle. Différentes initiatives aident à concilier famille et carrière : flexibilité des horaires, crèche ou salle d'allaitement sur le lieu de travail, programmes pour faciliter le retour dans l'entreprise après un congé pour raisons familiales...

Favoriser l'intégration des personnes handicapées. SODEXHO emploie plus de 500 personnes handicapées en France et 200 en Italie où a également été ouvert un site Internet accessible aux non-voyants.

... et des personnes en difficulté. La France s'engage avec l'ANPE dans la lutte contre l'exclusion et les discriminations. L'Italie a recruté 500 chômeurs de longue durée. Au Pérou, 30 % des employés sont issus des milieux les plus pauvres. La Belgique et la Colombie mettent en place des projets de réinsertion pour les plus défavorisés.

Récompenses 2004-2005

Aux États-Unis, SODEXHO est :

- dans le Top 10 de l'*International Innovation in Diversity Award*,
- reconnu par *DiversityInc.* comme l'une des 25 entreprises les plus impliquées dans la promotion de la diversité,
- dans le Top 10 des entreprises plébiscitées par les Américains d'origine asiatique dans *Asian Enterprise Magazine*,
- classé par *Latina Style Magazine* dans le Top 50 des entreprises offrant de réelles opportunités de carrière aux Hispaniques,
- placé au 6^e rang parmi les 10 entreprises plébiscitées par les Afro-Américains dans *Black Collegian Magazine*,
- sélectionné dans le Top 25 des entreprises plébiscitées par les Afro-Américains, dans *Black Professionals Magazine*,
- retenu dans le Top 10 des entreprises offrant des emplois aux personnes handicapées par *DiversityInc.*
- nommé Employeur de l'année par *Autism Services Association*.

INDICATEUR

Réalisation, tous les deux ans, d'une étude de satisfaction des salariés

Menée en 2003-2004 dans huit pays européens, ses résultats ont été publiés dans le dernier rapport annuel, p. 20.

Construire des relations équilibrées et durables avec nos fournisseurs

SODEXHO s'attache à entretenir, au quotidien, des relations équilibrées et durables avec ses fournisseurs. Ils sont choisis en fonction des impératifs qualitatifs et quantitatifs du Groupe. Ils respectent notre politique de qualité et de traçabilité et doivent partager nos principes éthiques. Nos partenariats sont aussi fondés sur une ambition commune en faveur du développement durable.

SODEXHO s'engage à mener une politique d'achat garantissant l'origine des produits.

Dans chaque pays, SODEXHO mène une politique de qualité et de traçabilité totale dans chaque filière agroalimentaire. En France, elle est formalisée dans un cahier des charges contractuel. Pour tous les produits, les composants sont connus, la fabrication auditée et la livraison contrôlée. Ce suivi permet de

les retrouver sur n'importe quel site de consommation. De nombreux pays reconnaissent l'excellence de nos procédures et les récompensent. UNIVERSAL SODEXHO en Écosse a ainsi obtenu la certification *Excellence Standard* du CIPS (*Chartered Institute of Purchasing & Supply*). Cette norme d'excellence couronne les meilleures pratiques, procédures et politiques en matière d'achats et d'approvisionnements.

Aux États-Unis, SODEXHO a remporté le Prix 2005 *Keeper of the Vision for a Sustainable Future* remis par *Food Alliance's Midwest Affiliate*, association de professionnels et de consommateurs travaillant à assurer aux nouvelles générations "une alimentation de qualité pour un avenir sain". Ce trophée récompense les efforts des équipes américaines qui travaillent depuis plusieurs années avec des fermiers locaux pour fournir aux étudiants des produits de saison de première qualité issue de l'agriculture raisonnée.

"Galaxy" - Afrique

Pour gérer ses achats et approvisionnements et garantir la qualité de ses services à ses clients, UNIVERSAL SODEXHO a mis en place en Afrique "Galaxy", un outil de management et de gestion prévisionnelle. Il est actuellement utilisé sur une douzaine de bases-vie. 600 sites dans six pays sont livrés par des entrepôts gérés par "Galaxy", 12 000 produits et 450 fournisseurs ont été référencés. Parmi eux, MAAS TRADING, une société néerlandaise spécialisée dans l'approvisionnement de denrées périssables et la logistique. Selon son responsable Achats et Logistique, GEORGE M. BROEDERS, "le haut niveau d'exigence d'UNIVERSAL SODEXHO est le moteur de notre progrès continu".

INDICATEUR

Nos indicateurs achats sont en cours de redéfinition.

SODEXHO s'engage à promouvoir ses valeurs de développement durable auprès de ses fournisseurs et de ses sous-traitants.

Nos principes éthiques, et notamment celui du respect de la personne, s'appuient sur ceux définis par l'Organisation Internationale du Travail. Nous demandons à nos fournisseurs de s'engager à les respecter et de s'investir à nos côtés dans chacune des étapes de notre politique de prévention des risques alimentaires. Notre exigence et notre vigilance portent leurs fruits.

Aux États-Unis, SODEXHO fait partie des 10 entreprises que *DiversityInc.* juge les plus engagées dans le développement de partenariats avec des fournisseurs issus des minorités ou des sociétés détenues par des femmes (mai 2005). SODEXHO a, en effet, accru de 14 % le nombre de ces partenariats et travaille aujourd'hui avec 2 000 entreprises de ce type. Une politique également saluée par *Hispanic Magazine/Hispanic Trends* (décembre 2004).

INDICATEUR

Part des achats effectués auprès des fournisseurs référencés

Aux États-Unis, entre 2000 et 2005, la part des achats effectués auprès de fournisseurs référencés (sur le total des achats réalisés) est passée de **74 % à 83 %**.

Assurer l'égalité de traitement dans l'information à nos actionnaires

SODEXHO respecte les principes de la gouvernance d'entreprise (voir p. 41) et se montre particulièrement attentif à l'exactitude et à la pertinence de sa communication financière.

SODEXHO s'engage
à diffuser simultanément à l'ensemble
des actionnaires une information identique,
claire, régulière et transparente.

Afin de remplir l'objectif de transparence qu'il s'est fixé, SODEXHO ALLIANCE et toutes les parties prenantes à sa communication financière se sont engagés à respecter des principes garantissant un traitement équitable de tous ses actionnaires.

À l'écoute de ses actionnaires et de la communauté financière, SODEXHO s'attache aussi à améliorer en permanence l'efficacité de sa communication.

Il réalise régulièrement une enquête auprès de ses actionnaires sur la qualité de l'information qui leur est fournie.

Il veille à ce que tous les actionnaires disposent de toutes les informations nécessaires à leur compréhension des choix et des orientations du Groupe. Elles sont notamment disponibles sur le site Internet de SODEXHO ALLIANCE, www.sodexho.com, qui permet aussi de suivre l'évolution du cours de Bourse en temps réel et de participer aux assemblées et aux réunions d'analystes.

INDICATEUR

Enquête annuelle auprès de nos actionnaires sur la qualité de l'information

Pour l'exercice **2004-2005**, l'enquête a été menée auprès des **23 684** actionnaires inscrits au nominatif ou détenant plus de 50 titres. Le taux de réponse (4,7 %) équivaut à celui de l'an dernier. Les répondants sont des actionnaires fidèles, puisque 70 % possèdent des actions SODEXHO ALLIANCE depuis plus de trois ans.

La contre-performance boursière de SODEXHO ALLIANCE au cours de l'exercice 2003-2004 explique, en partie, la dégradation relative de l'opinion de nos actionnaires (opinions moyennes : réussite 46,8 %, santé financière : 45 %, position sur le marché : 41,5 %, capacité d'innovation : 40 %, pertinence de sa stratégie : 38,9 %).

Nos actionnaires apprécient notre communication institutionnelle et financière pour sa régularité et sa clarté (59,7 % et 55,5 %), mais sont plus indécis sur son exactitude (45,5 %) et sa transparence (42,8 % ne se prononcent pas).

Ils continuent cependant d'exprimer leur confiance dans le savoir-faire du Groupe à 63 %.

Récompense 2004-2005

Le rapport annuel 2004 de SODEXHO ALLIANCE remporte le **TOP COM d'Argent Corporate Business 2005**, catégorie Rapports Annuels des Entreprises cotées.

Contribuer au développement économique et social des pays où nous sommes présents

Améliorer la Qualité de Vie, c'est aussi favoriser le développement des pays où nous sommes présents pour que les populations locales construisent un avenir meilleur. Partout dans le monde, les initiatives que nous menons ou soutenons vont dans ce sens : recrutement local, formation, achats locaux, aide à la création de microentreprises... Nous avons aussi engagé nos forces dans la lutte contre la malnutrition qu'il s'agisse de la faim ou de l'obésité, deux fléaux mondiaux d'autant plus inacceptables qu'ils obèrent l'avenir de nos enfants. Enfin, nous travaillons à réduire les nuisances environnementales pour laisser aux futures générations un monde préservé.

SODEXHO s'engage

à contribuer au développement de l'économie locale en privilégiant le recrutement local et, dans les pays les plus défavorisés, en soutenant les initiatives en faveur du développement économique.

Cet engagement se traduit par des actions concrètes qui s'appuient sur des partenariats avec les gouvernements et les acteurs locaux. Nous privilégions partout le recrutement local. Au Canada ou en Australie, par exemple, SODEXHO a mis en place des programmes de recrutement et de formation des populations autochtones. Nous donnons aussi la priorité aux achats locaux et aidons nos fournisseurs à élever leurs normes de qualité. C'est le cas au Pérou où SODEXHO apporte son expertise technique à une usine de yaourts, un producteur de miel et un élevage de truites. Nous contribuons enfin à la création de microentreprises. Au Laos, par exemple, UNIVERSAL SODEXHO s'est engagé aux côtés de son client dans un projet de construction et de développement d'une usine textile et d'un élevage porcin.

Témoignage

RODOLFO CONDORI, 27 ans, élève au Centre de formation de San Marcos - Pérou
"J'ai toujours voulu apprendre les métiers de la gastronomie. C'est un art à part entière. Grâce à SODEXHO, je pourrai peut-être un jour créer ma propre entreprise dans ce domaine. C'est mon objectif, mon rêve le plus cher ! À l'école de San Marcos, j'apprends tout ce qu'il faut pour y arriver."
En juin 2000, SODEXHO au Pérou et son client MINERA ANTAMINA ont fondé ce centre de formation aux métiers de la restauration et de l'hôtellerie. 513 élèves ont déjà suivi les cours et 75 % ont obtenu leur diplôme. Ils peuvent ensuite intégrer l'entreprise ou entrer sur le marché du travail péruvien avec une bonne préparation.

Récompenses 2004-2005

- **Au Pérou**, l'Association SODEXHO pour le Développement durable remporte le Prix de la Créativité entrepreneuriale 2004 dans la catégorie Philanthropie.
- **Au Mexique**, *Centro Mexicano Para La Filantropía (CEMEFI)* distingue SODEXHO comme "Entreprise socialement responsable".

INDICATEURS

Pourcentage d'embauches locales

2004-2005 : 98 %

2003-2004 : 98 %

2002-2003 : 97 %

Pourcentage d'achats locaux dans les pays émergents

En 2004-2005, au Brésil par exemple, **91 %** des achats ont été réalisés localement.

SODEXHO s'engage

à lutter contre la malnutrition en généralisant le programme STOP Hunger

Il est inacceptable que, dans le monde, 840 millions de personnes, dont 149 millions d'enfants, souffrent de malnutrition. C'est pourquoi SODEXHO met toute son énergie à développer son programme STOP Hunger, initié il y a dix ans aux États-Unis.

Aujourd'hui, 17 pays s'investissent dans 4 catégories d'actions :

- encourager le volontariat de nos collaborateurs au sein des communautés locales ;
- organiser des programmes d'information et de formation à l'équilibre alimentaire pour les chômeurs et les sans-abri ;
- récolter des dons alimentaires : aliments excédentaires, repas préparés, produits bruts pour les associations ;
- susciter des dons financiers.

www.sodexhostophunger.org

SODEXHO main dans la main avec les RESTOS DU CŒUR - France

SODEXHO ET LES RESTOS DU CŒUR ont établi un partenariat national qui a permis de distribuer 202 500 repas aux plus démunis durant l'hiver 2005 et de former 550 bénévoles à l'équilibre et à l'hygiène alimentaires. Pour favoriser la réinsertion par l'emploi, dix personnes ont été embauchées chez SODEXHO. Pour OLIVIER BERTHE, Président des RESTOS DU CŒUR : *"La proposition de partenariat de SODEXHO avait du sens dès le départ. Avec le même état d'esprit et la même volonté de faire quelque chose pour aider les plus démunis, nous avons œuvré ensemble dans une direction commune, partageant ainsi une expérience mutuellement enrichissante."*

L'obésité, l'autre combat de Sodexho

Qualifiée de "pandémie" par l'OMS, l'obésité des adolescents a augmenté de 75 % au cours des 30 dernières années. Sa position de leader de la restauration collective fait de SODEXHO un acteur essentiel dans l'éducation alimentaire des plus jeunes (voir "Nos consommateurs" p.15), mais aussi de tous ses consommateurs.

Membre fondateur de *Institute on the Costs and Health Effects of Obesity* créé en juin 2004 aux États-Unis au sein du *National Business Group on Health*, SODEXHO mène partout de nombreuses actions pour réconcilier santé et plaisir.

Cette année, par exemple :

- **en France**, le centre d'appels "32 23 SODEXHO" offre désormais aux consommateurs les conseils des nutritionnistes et diététiciens du Groupe ;
- **au Brésil**, la campagne d'information *Nutrimania* a permis de sensibiliser les adultes sur leur lieu de travail et les élèves dans les écoles ;
- **aux États-Unis et au Canada**, à l'occasion de la célébration, en mars, du mois de la nutrition, SODEXHO a lancé son site internet *Your Health, Your Way™* conçu pour aider les entreprises clientes et leurs collaborateurs à équilibrer leur alimentation (www.yourhealthywayonline.com) ;
- **en Australie** : SODEXHO a déployé sur le segment Défense son programme *SmartFuel* pour promouvoir les bienfaits d'une alimentation saine et équilibrée.

INDICATEUR

Nombre d'actions menées par le Groupe dans la lutte contre la malnutrition

En 2004-2005, 17 pays (Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Espagne, États-Unis, France, Finlande, Irlande, Maroc, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni) ont mené, dans le cadre de STOP Hunger, **80 programmes** majeurs et développé des partenariats avec plus de **60 ONG**.

SODEXHO s'engage à contribuer à la protection de l'environnement

Considérée comme une entreprise non polluante, le Groupe s'est néanmoins fixé quatre axes de travail pour faire progresser la Qualité de Vie en préservant l'environnement : la prévention de la pollution, le retraitement des déchets, le contrôle de l'énergie et la consommation d'eau.

Plusieurs actions ont été menées dans ce cadre, durant l'exercice. En Écosse, à Hong Kong et au Pérou, les efforts du Groupe ont porté leurs fruits. UNIVERSAL SODEXHO en Écosse, qui recycle ses déchets à 80 %, obtient la certification environnementale 14001 ; à Hong Kong et au Pérou, SODEXHO est la première entreprise de son secteur, en Asie comme en Amérique latine, à réussir cette accréditation. Lors des Championnats du Monde d'Athlétisme d'Helsinki, en août 2005, SODEXHO a restauré près de 3 000 personnes durant dix jours selon les normes Ecomass de la certification ISO 14 001, spécifiques aux événements sportifs de grande envergure. UNIVERSAL SODEXHO, au Kosovo, a commencé les opérations de dépollution des sols sur lesquels étaient installées les armées française et finlandaise. Dans l'activité Chèques et Cartes de Services, le remplacement progressif des chèques par des cartes magnétiques recyclables a permis d'économiser au Brésil, par exemple, dix tonnes de papier par mois.

INDICATEUR

Nombre d'aides aux initiatives locales

En 2004-2005, 76 % des filiales opérationnelles ont pris des initiatives en matière de protection de l'environnement.

DES ACTIVITÉS

au service de la Qualité de Vie

Le potentiel de SODEXHO est considérable, tout comme la créativité de ses équipes. Fort de la diversité de ses collaborateurs unis par une culture commune et des valeurs partagées, SODEXHO s'attache à Améliorer la Qualité de Vie de ses clients et de ses consommateurs partout dans le monde.

Nous avons pour vocation d'Améliorer la Qualité de Vie au Quotidien de tous ceux qui vivent en collectivité : les jeunes dans les écoles, les collèges, les universités, les patients à l'hôpital, les adultes sur leur lieu de travail, les seniors dans les résidences spécialisées, ou encore les personnes détenues en établissements pénitentiaires.

SODEXHO a segmenté ses activités pour devenir le spécialiste du monde de l'éducation, de l'entreprise, de la santé, de la défense, des grands chantiers à terre ou en mer... À l'écoute de nos clients et consommateurs, nous adaptons en permanence notre offre multiservice à leurs attentes.

Mais cette connaissance de nos marchés ne serait rien sans la motivation de nos équipes et les multiples compétences de nos collaborateurs. Chefs de cuisine, diététiciens, intendants, paysagistes, thermiciens, logisticiens, éco-conseillers, biohygiénistes, formateurs, animateurs, informaticiens, acheteurs... conjuguent leurs talents pour offrir, chaque jour, tous les services qui facilitent la vie.

Restauration et Services

Entreprises et Administrations
Prestige
Défense
Établissements pénitentiaires
Santé
Seniors
Éducation
Bases-Vie

98 % du chiffre d'affaires du Groupe

11 392 millions d'euros
de chiffre d'affaires consolidé

14 498 millions de dollars US
de chiffre d'affaires consolidé

Chèques et Cartes de Services

Entreprises
Gouvernements et Administrations

2 % du chiffre d'affaires du Groupe

5,3 milliards d'euros de volume d'émission

280 millions d'euros
de chiffre d'affaires consolidé

356 millions de dollars US
de chiffre d'affaires consolidé

320 000 clients

14 millions de bénéficiaires

821 000 établissements affiliés

Source SODEXHO.

Entreprises et Administrations

N° 2 mondial

4 524	5 757	39 %	137 296	14 081
CA EUR millions	CA USD millions	Part du CA du Groupe	Effectifs	Nombre de sites

Source SODEXHO.

SODEXHO propose **des offres adaptées, créatrices de valeur pour ses clients et ses consommateurs**. L'analyse de leurs attentes permet d'offrir une restauration personnalisée, saine et équilibrée, et une gamme de services diversifiée. Vente à emporter, crèche, pressing, services généraux, maintenance... autant de services spécifiquement conçus pour **faciliter leur vie quotidienne sur leur lieu de travail**. Interlocuteur privilégié des entreprises, SODEXHO s'attache à satisfaire leurs collaborateurs dans la durée, partout dans le monde, contribuant ainsi à **rendre leur activité plus performante et plus profitable**.

Faits marquants

Australie

SODEXHO remporte le contrat multiservice des 1 700 sites de WESTPAC BANKING CORPORATION.

Nouvelle-Zélande

SODEXHO enregistre ses trois premiers contrats sur ce marché.

Royaume- Uni

- SODEXHO signe d'importants contrats multiservices avec BAE SYSTEMS (six sites) et BAE NORTH (trois sites).
- ALAN SHIPMAN, chef émérite, reçoit des mains de ses pairs, le prestigieux prix *Craft Guild of Chefs 2005*.
- DAVID HUNT est nommé Chef de l'année 2005 par *Catering in Scotland*.

Russie

SODEXHO s'implante dans l'industrie locale en signant avec RUSSIAN ALUMINIUM en Sibérie.

Événements

En 2005, SODEXHO a été le partenaire :

- des XX^e Journées mondiales de la Jeunesse qui se sont déroulées à Cologne du 15 au 21 août (Allemagne) ;
- des XV^e Jeux méditerranéens qui ont eu lieu à Almeria, du 20 juin au 15 juillet (Espagne) ;
- des 10^e Championnats du Monde d'Athlétisme qui se sont tenus du 6 au 14 août à Helsinki (Finlande).

SODEXHO

RICHARD MACEDONIA

Chef du Marché Mondial Entreprises et Administrations

“Les fusions-acquisitions ont repris, avec pour corollaire l'accélération des délocalisations, après la période d'hésitation consécutive aux événements du 11 septembre et à l'éclatement de la bulle internet. Nos clients recherchent un partenaire stratégique fiable, capable de satisfaire à moindre coût des attentes de plus en plus complexes et d'assurer un service de qualité constante partout dans le monde. Pour renforcer la cohérence de notre offre tout en l'adaptant aux spécificités locales, nous nous appuyons sur “Personix”, une méthode qui nous permet d'analyser les attentes de nos consommateurs sur chacun de nos sites. Notre partenariat avec DELL illustre la pertinence de cette démarche”.

Chiffres de marché

Plus de **250 milliards** d'euros de **marché total estimé***, dont

90 milliards d'euros **en restauration** :

- Taux de sous-traitance : 75 % (taux le plus élevé : États-Unis 97 %, parmi les taux les plus faibles : Mexique 24 %).
- Taux moyen de croissance annuelle du marché sous-traité : + 1 % à + 2 % attendus sur les trois prochaines années.

* Marché des autres services : environ 2 fois celui de la restauration.

Source SODEXHO.

Client

DELL

États-Unis, Royaume-Uni, Inde

Des offres sur-mesure

Aux États-Unis, DELL, INC. à Round Rock au Texas, emploie plus de 20 000 personnes sur le site de son siège social. Le modèle de restauration visait à homogénéiser l'offre dans les dix restaurants pour assurer partout les mêmes prestations. À la lumière de l'analyse des attentes des consommateurs sur chaque site, SODEXHO a préconisé des solutions adaptées aux différents profils de clientèle et à l'organisation du travail. SODEXHO a collaboré avec son client pour réaménager les restaurants. Quatre rénovations ont été menées à bien avec pour résultat immédiat l'accroissement du chiffre d'affaires de 17 % pour les déjeuners et de 7 % pour les petits-déjeuners.

En Irlande, la direction de DELL a sollicité SODEXHO sur son projet de regroupement des populations de deux sites à Dublin sur un seul à Cherrywood. La méthode d'analyse des attentes des consommateurs de SODEXHO a mis en évidence des comportements très différents sur ces deux sites. SODEXHO a donc recommandé une offre et des systèmes de distribution optimisés pour gérer au mieux cette complexité, ce qui a grandement facilité le travail des architectes commissionnés par DELL. Nos préconisations ont pris d'autant plus de relief que l'écho de notre démarche à Round Rock avait déjà traversé l'Atlantique.

Un représentant de DELL nous dit

“Nous avons d'excellentes relations de travail avec SODEXHO. L'approche qu'ils ont récemment utilisée à Round Rock nous a permis de comprendre la spécificité des besoins de nos collaborateurs. En partenariat avec SODEXHO, nous avons élaboré et mis en place des solutions de restauration ciblées répondant aux attentes de nos salariés et alliant plaisir, équilibre et efficacité.”

I Consommateurs

Les collaborateurs de DELL à Round Rock se déclarent très heureux des changements apportés. Des enquêtes menées en face à face et en ligne ont mis en évidence une amélioration de 15 % du taux de satisfaction des consommateurs sur les sites qui sont achevés. Ils plébiscitent le programme santé *Your Health, Your Way™* qui leur permet de concilier plaisir et équilibre. Et, surtout, ils saluent la qualité des plats et du service qu'ils jugent excellente.

Parmi nos clients...

AXA : 8 sites (Allemagne), 1 site (Australie), 5 sites (Belgique), contrat national (États-Unis), 13 sites (France), 6 sites (Royaume-Uni).
BAT : 1 site (Malaisie), 26 sites (Royaume-Uni), 1 site (Russie), 2 sites (Venezuela).

FORD MOTOR COMPANY : 4 sites (Australie), 2 sites (Belgique), 1 site (Espagne), 17 sites dont le siège social, Dearborn, MI (États-Unis), 2 sites (France), 1 site (Italie), 1 site (Pologne), 14 sites (Royaume-Uni), 2 sites (Russie), 1 site (Suède).

GLAXOSMITHKLINE : 1 site (Allemagne), 1 site (Belgique), 3 sites (Canada), 1 site (Chili), 1 site (Chine), 1 site (Colombie), 1 site (France), 2 sites (Pays-Bas), 19 sites (Royaume-Uni).

HEWLETT-PACKARD : 2 sites (Belgique), 2 sites (Brésil), contrat national Restauration et Distribution automatique sur plus de 120 sites (États-Unis), 2 sites (Finlande), 1 site (Inde), 2 sites (Italie), 1 site (Pologne), 1 site (République tchèque), 1 site (Russie).

HSBC : 3 sites (France), 4 sites (Hong Kong), 32 sites (Royaume-Uni).
ING GROUP : 2 sites (Belgique), 20 sites (Pays-Bas), 1 site (Pologne), 1 site (Royaume-Uni).

MERRILL LYNCH : contrat national (États-Unis).

NOKIA : 3 sites (Allemagne), 1 site (Chine), 7 sites (États-Unis), 5 sites (Finlande).

PFIZER : 2 sites (Belgique), 1 site (Brésil), 1 site (Chili), 1 site (Colombie), 2 sites (Espagne), 1 site (États-Unis), 1 site (Finlande), 1 site (France), 2 sites (Irlande), 1 site (Italie), 1 site (Norvège), 3 sites (Royaume-Uni), 1 site (Suède).

PSA PEUGEOT CITROËN : 2 sites (Allemagne), 1 site (Argentine), 2 sites (Belgique), 1 site (Brésil), 1 site (Chili), 1 site (Espagne), 12 sites (France), 1 site (Italie), 1 site (Pays-Bas).

RENAULT : 1 site (Espagne), 7 sites (France), 4 sites (Italie).

SIEMENS : 4 sites (Allemagne), 1 site (Belgique), 3 sites (Brésil), 1 site (Chili), 3 sites (Chine), 2 sites (États-Unis), 4 sites (France), 1 site (Italie), 1 site (Pays-Bas), 1 site (Pologne), 1 site (Singapour), 4 sites (Suède), 2 sites (République tchèque), 2 sites (Royaume-Uni).

THALÈS : 18 sites (France), 4 sites (Royaume-Uni).

TOYOTA : 3 sites (Belgique), 1 site (Brésil), 1 site (Chili), 1 site (Colombie), 1 site, CA (États-Unis), 3 sites (Finlande), 2 sites (France), 1 site (Italie), 1 site (République tchèque), 3 sites (Royaume-Uni), 2 sites (Venezuela).

DELL-SODEXHO : Un partenariat exemplaire

Un contrat multiservice en Inde. Depuis février 2005, SODEXHO assure une prestation multiservice pour le site de DELL à Bangalore. Le nettoyage des locaux, la maintenance, l'ingénierie, la gestion du service courrier et du centre d'appels s'ajoutent désormais aux services de restauration.

Un Café éthique en Irlande. L'offre *Coffee with Principles* - triplement certifiée *fair trade, organic, eco friendly* - a été ajoutée au menu après de nombreux tests aveugles menés avec les consommateurs pour identifier le meilleur café. Elle renforce la réputation d'entreprise socialement responsable de DELL.

I Prestige

Créateur de moments d'exception, SODEXHO met ses savoir-faire au service de **l'art de vivre.** Tables de Présidents, salons de Direction, clubs et centres de conférence, hauts lieux culturels ou événements prestigieux : le raffinement et l'imagination de nos équipes, le talent et la passion de nos Chefs donnent des couleurs uniques à nos prestations. Nos partenariats avec des Toques renommées nous permettent aussi de faire évoluer la cuisine de tous les jours, pour tous et partout.

Faits marquants

Trois prix au Royaume-Uni

The Corporate Events Association décerne à SODEXHO PRESTIGE les prix :

- Best Caterer 2004,
- Best Sporting Hospitality Event pour le Royal Ascot 2004,
- Best Cultural Hospitality Event pour le Blenheim Palace Music Festival 2004.

Soirée mémorable aux Pays-Bas

SODEXHO PRESTIGE a accueilli et régala les 1 400 invités au récital donné par LUCIANO PAVAROTTI lors de sa tournée mondiale d'adieux.

Clients

FRANCE GALOP : Auteuil, Chantilly, Longchamp, Maisons-Laffitte.

LE CHEVAL FRANÇAIS : Enghien, Vincennes.

L'Affiche : la course à l'excellence

GRAND STEEPLE CHASE d'Auteuil, PRIX DE DIANE HERMÈS à Chantilly, PRIX DE L'ARC DE TRIOMPHE LUCIEN BARRIÈRE à Longchamp ou PRIX D'AMÉRIQUE MARIONNAUD à Vincennes... pour ces rencontres prestigieuses L'AFFICHE, filiale de SODEXHO, crée un moment d'émotions gustatives intenses qui s'ajoute à la passion de la course pour un spectacle total. "Nous proposons un thème culinaire pour chaque rencontre et nous le mettons en scène, explique MICHEL BERTHEAU, Directeur d'exploitation des hippodromes de L'AFFICHE. Il doit concilier le goût du spectaculaire et le souci du moindre détail."

Menu gastronomique personnalisé dans les restaurants panoramiques ou prestation rapide pour les parieurs : 300 cuisiniers et maîtres d'hôtel orchestrent le service simultané de 2 500 convives.

Au-delà de ces rencontres exceptionnelles, L'AFFICHE assure la restauration des manifestations hippiques tout au long de l'année et cultive l'art de l'événement au quotidien.

NATHALIE DESAIX,

Directrice de la Communication - FRANCE GALOP

ISABELLE COLTIER,

Directrice de la Communication - LE CHEVAL FRANÇAIS

"La restauration adopte le rythme de chaque rencontre, s'adapte à chaque public, du propriétaire au parieur, et sert l'image des événements hippiques internationaux."

3 domaines prestigieux

Les clubs, associations et centres de conférence

Conventions, séminaires ou réceptions, SODEXHO PRESTIGE allie sens de l'accueil, restauration inspirée et service attentionné dans des lieux d'exception.

Les tables de Présidents et salons de Direction

SODEXHO PRESTIGE offre à ses clients une cuisine inventive et des prestations sur-mesure. Élégance du décor, service discret et efficace : tout concourt à préserver l'intimité des échanges dans une atmosphère détendue.

Les restaurants et événements de prestige

SODEXHO propose des escales gourmandes inspirées par le talent de grands chefs dans des restaurants tels que *Les Arts* ou *L'Atelier Renault* à Paris. Il est également le partenaire privilégié d'événements aussi prestigieux que le *Royal Ascot Meeting* ou les Internationaux de tennis de Roland-Garros.

Parmi nos clients...

Restaurants et événements de prestige

ART CAFÉ (restaurant du Musée d'Art Moderne), Strasbourg (France).
ASCOT RACECOURSE, Berkshire (Royaume-Uni).
BLENHEIM PALACE, Oxfordshire (Royaume-Uni).
CHILDREN'S MUSEUM OF INDIANAPOLIS, IN (États-Unis).
HIPPODROMES : Auteuil, Chantilly, Enghien, Longchamp, Maisons-Laffitte, Vincennes (France).
HUNTINGTON LIBRARY GARDENS CAFÉ, Pasadena, CA (États-Unis).
L'ATELIER RENAULT, Paris (France).
LE ROLAND GARROS, Paris (France).
THE CHURCHILL MUSEUM & CABINET WAR ROOMS, Londres (Royaume-Uni).
THE JOHN G. SHEDD AQUARIUM, Chicago, IL (États-Unis).

Clubs, cercles et centres de conférence privés

CENTRE D'AFFAIRES ÉTOILE SAINT-HONORÉ, Paris (France).
LA MAISON DES POLYTECHNICIENS, Paris (France).
LES SALONS DE LA MAISON DES ARTS ET MÉTIERS, Paris (France).
THE PARKWAY HOTEL AT THE BARNES JEWISH MEDICAL CENTER, St. Louis, MO (États-Unis).
THE WORLD BANK, Washington, DC (États-Unis).

Tables de Présidents et salons de Direction

ALCATEL Siège, Paris (France).
BAT, Londres (Royaume-Uni).
BNP PARIBAS Siège, Paris (France).
EADS Siège, Paris (France).
MBNA, Ottawa (Canada).
WEST LB, Londres (Royaume-Uni).

I Défense

353	450	3 %	12 165	755
CA EUR millions	CA USD millions	Part du CA du Groupe	Effectifs	Nombre de sites

Source SODEXHO.

SODEXHO propose aux forces armées une large gamme de prestations innovantes, de la restauration à la logistique complexe, en passant par tous les services qui améliorent la vie quotidienne des militaires et de leur famille, en garnison ou en opérations. Services domestiques et fonctionnels, outils logistiques, transport, maintenance technique, assistance médicale... toutes nos solutions sont conçues pour **optimiser les ressources des états-majors, faciliter le recrutement et renforcer la fidélisation des troupes.**

Faits marquants

Ouverture du segment Défense en Finlande, en République tchèque, en Slovaquie et en Suède.

Australie

SERCO SODEXHO DEFENCE SERVICES remporte le contrat multiservice des bases aéronavale et navale HMAS ALBATROSS et HMAS CRESWELL, et de la caserne HOLSWORTHY BARRACKS.

États-Unis

Le Prix du Président décerné par NISH (association pour la création d'emplois adaptés aux personnes sévèrement handicapées) récompense l'engagement de SODEXHO DEFENSE SERVICES dans ce domaine.

Royaume-Uni

SODEXHO remporte le contrat pour la garnison de CATTERICK. Il obtient également la certification ISO 9001-V.2000 pour sa prestation multiservice à la garnison de COLCHESTER.

SODEXHO

ANDREW LEACH

Directeur du segment Défense au Royaume-Uni et en Irlande

“**Les forces armées professionnelles** cherchent, comme tout employeur, à satisfaire et à fidéliser leur personnel tout en rationalisant leurs dépenses. Les grands contrats multiservices récents démontrent qu’elles sont prêtes à sous-traiter pour trouver des solutions nouvelles qui améliorent la qualité de vie quotidienne des militaires et de leur famille, en garnison comme en mission.

Notre compréhension des attentes de nos clients, notre capacité d’innovation et l’engagement de nos équipes opérationnelles font du Groupe un partenaire international apprécié pour sa flexibilité et sa fiabilité comme en témoigne notre nouveau contrat avec les forces armées australiennes.”

Chiffres de marché

19 milliards d’euros de **marché total estimé***, dont **5,5 milliards** d’euros **en restauration** :

- Taux de sous-traitance : 30 % (taux le plus élevé : Italie 56 %, parmi les taux les plus faibles : Pays-Bas 4 %).
- Taux moyen de croissance annuelle du marché sous-traité : + 6 % à + 8 % attendus sur les trois prochaines années.

* Marché des autres services : environ 2,5 fois celui de la restauration.
Source SODEXHO.

Client

Australian Defence Force

La confiance renouvelée

SERCO SODEXHO DEFENCE SERVICES remporte le nouveau contrat GSS (services aux garnisons) et CMS (services de maintenance) pour la région militaire SYDNEY WEST SOUTH. Il inclut les services hôteliers, la sécurité, le traitement des déchets et le nettoyage. C’est la première fois en dix ans qu’une société déjà en place remporte un nouvel appel d’offres. D’une durée initiale de cinq ans et d’une valeur de 300 millions de dollars australiens, ce contrat fait de SERCO SODEXHO DEFENCE SERVICES le premier prestataire de services de l’armée australienne et l’un des acteurs économiques majeurs de la région.

TERESA GAMBARO

Parliamentary Secretary to the Minister for Defence

“*Ce contrat multiservice avec SERCO SODEXHO DEFENCE SERVICES va accroître la qualité des services rendus à nos forces armées et bénéficier de façon significative à l’économie de la région SYDNEY WEST SOUTH.*”

Parmi nos clients...

AUSTRALIAN DEFENCE FORCE, 6 bases (Australie).

BASE NAVALE ASTILLEROS Y MAESTRANZAS DE LA ARMADA (ASMAR), Temuco (Chili).

CERCLE NATIONAL DES ARMÉES, Paris (France).

GARNISONS D’ALDERSHOT, CATTERICK, COLCHESTER et YORK (Royaume-Uni)

GARNISON D’IZMIR (Turquie).

HOPITAL NAVAL DE CONCEPCIÓN ET VINA (Chili).

MINISTÈRE BRITANNIQUE DE LA DÉFENSE, Riyad (Arabie saoudite).

US MARINE CORPS, 55 bases (États-Unis).

US MERCHANT MARINE ACADEMY, Kings Point, NY (États-Unis).

Armées projetées

ARMÉES FINLANDAISE, FRANÇAISE et SUÉDOISE (Kosovo).

KFOR (Kosovo Force).

Siège de l’OTAN, Kabul (Afghanistan).

US DEFENSE LOGISTICS AGENCY (Corée du Sud, Irak).

I Établissements pénitentiaires

189	241	2 %	2 895	118
CA EUR millions	CA USD millions	Part du CA du Groupe	Effectifs	Nombre de sites

Source SODEXHO.

La détention a pour but d'assurer la sécurité du public, mais aussi de réduire les récidives en aidant les détenus à réussir leur réinsertion. En étroite collaboration avec l'administration pénitentiaire, SODEXHO conçoit, construit et gère des établissements pour jeunes délinquants, des centres de détention et des foyers de réinsertion. Nos objectifs : **améliorer les conditions de vie des détenus, les former et les aider à trouver un emploi et un logement à leur sortie.** La dignité humaine, le respect et l'équité sont au centre de notre mission.

Faits marquants

France

- Ouverture de l'établissement de LILLE-SÉQUEDIN accueillant 645 détenus.
- Toutes les activités de SIGES ont reçu la certification ISO 9001-V. 2000.

Royaume-Uni

Ouverture de l'établissement de PETERBOROUGH, accueillant une population mixte : 480 hommes et 360 femmes.

SODEXHO

HERB NAHAPIET

Chef du Marché Mondial Établissements Pénitentiaires

“C'est un marché très particulier, à vocation essentiellement sociale. En dépit de cultures, d'habitudes et de législations différentes, de nombreux pays cherchent à sous-traiter tout ou partie de cette importante activité. Au Royaume-Uni, l'administration s'oriente vers la sous-traitance de la totalité de la mission carcérale, avec une exigence de résultat “social”. Les autres gouvernements sont de plus en plus nombreux à faire confiance au secteur privé pour améliorer la qualité de service et innover. C'est le cas récent de l'Allemagne et de la Hongrie. L'approche sociale et éthique de SODEXHO, son expérience et le respect de ses engagements font souvent la différence. Nous fournissons des services ne nécessitant pas le port d'armes, dans des pays ne pratiquant pas la peine de mort et pour lesquels la finalité de l'incarcération est la réinsertion.”

Client

HMP BRONZEFIELD - Royaume-Uni

Un établissement d'avant-garde

Créé et géré par UKDS, filiale de SODEXHO, BRONZEFIELD accueille jusqu'à 450 détenues dans des cellules individuelles. “C'est la prison de femmes la plus moderne du monde. Elle comporte une unité de vie “mères et enfants” unique en son genre. Le climat chaleureux créé par l'architecture est relayé par la compétence et la conviction du personnel en majorité féminin. Le respect réciproque entre nos équipes et les détenues facilite le déroulement des peines et prépare la réinsertion”, souligne MIKE GOODWIN, UKDS Director of Operations.

Programmes socio-éducatifs, formation professionnelle, ateliers, maintien des liens familiaux, aide à la recherche d'un logement et d'un travail : tout est fait pour faciliter la réinsertion.

ALAN THURLBY

Home Office Controller, HMP BRONZEFIELD

“Pour faciliter la réinsertion des détenues, UKDS a conçu un Centre de Contacts réunissant un large éventail d'associations. Cette approche, innovante et respectueuse des personnes, offre l'environnement idéal pour résoudre les multiples problèmes de cette population.”

Parmi nos clients

Australie (multiservice)

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE

Prison d'Acacia, État d'Australie occidentale.

Chili (multiservice)

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

5 centres de détention (ouvertures prévues en 2005-2006) :

La Serena, Alto Hospicio, Rancagua, Concepción et Antofagasta.

Espagne (restauration)

GOVERNEMENT DE CATALOGNE

8 centres de détention.

France (multiservice)

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

6 centres de détention dans le Sud : Aix-en-Provence, Avignon,

Grasse, Salon-de-Provence, Tarascon et Toulon-La Farlède.

6 centres de détention dans le Nord : Bapaume, Liancourt,

Lille-Séquedin, Longuenesse, Maubeuge et Saint-Mihiel.

Italie (restauration)

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

36 centres de détention.

Pays-Bas (restauration)

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

24 centres de détention.

Portugal (restauration)

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

9 centres de détention.

Royaume-Uni (multiservice)

HOME OFFICE

3 centres de détention : Forest Bank, Bronzefield et Peterborough.

1 centre de réfugiés : Harmondsworth, 2 foyers de réinsertion pour ex-détenus à Bristol.

Santé

N° 1 mondial

2 149	2 735	18 %	46 355	3 882
CA EUR millions	CA USD millions	Part du CA du Groupe	Effectifs	Nombre de sites

Source SODEXHO.

Pour contribuer au confort et au bien-être des patients et de ceux qui les entourent, les équipes de SODEXHO mettent en œuvre une offre **“Hospitalité”** construite autour du projet médical de chaque établissement, dans le cadre d’une démarche d’écoute. Adaptée aux attentes des patients, du personnel, des proches et des visiteurs, elle couvre cinq grands domaines d’activité : la restauration, l’accueil et l’information, l’hygiène et l’environnement, le temps libre et la maintenance des équipements. Créatrice de valeur pour nos clients, elle permet de créer une atmosphère sécurisante pour les patients, rassurante pour les familles et motivante pour le personnel, dans un environnement sain et maîtrisé.

Faits marquants

États-Unis

SODEXHO enregistre une année record avec la signature de nouveaux contrats pour un montant total de plus de 800 millions de dollars, dont deux contrats multiservices avec STANFORD HOSPITAL & CLINICS (613 lits) et LUCILE PACKARD CHILDREN’S HOSPITAL (264 lits), à Palo Alto (CA), et un contrat de restauration et de nutrition avec MEMORIAL HERMANN HEALTHCARE SYSTEM (12 sites, 3 155 lits), à Houston (TX).

France

SODEXHO remporte un contrat de restauration pour sept hôpitaux (3 250 lits) et cinq restaurants du personnel de l’ASSISTANCE PUBLIQUE-HÔPITAUX DE PARIS et devient le prestataire unique de l’AP-HP en restauration.

Italie

Signature d’un contrat de dix ans, renouvelable jusqu’à 24 ans, avec l’hôpital DE MESTRE à Venise, dont l’ouverture est prévue en 2008.

Royaume-Uni

- SODEXHO est l’une des premières sociétés de services à obtenir l’habilitation à dispenser les cours de prévention des risques sanitaires de l’IOSH (*Institution of Occupational Health and Safety*), institut britannique pour la santé et la sécurité.
- SODEXHO lance une campagne d’information sur l’importance du lavage des mains en milieu hospitalier pour aider le NHS (*National Healthcare Service*) dans sa lutte contre les infections nosocomiales.

SODEXHO

JEAN-MICHEL DHENAIN

Chef du Marché Mondial Santé

“Trois grandes tendances caractérisent ce marché. Le poids des investissements dans des technologies en constante évolution entraîne le raccourcissement de la durée des séjours, la fermeture de lits et de sites, le développement de solutions alternatives à l’hospitalisation et une pression croissante sur les coûts. L’allongement de la durée de vie implique des dépenses de santé plus importantes. Enfin, l’évolution des mentalités se traduit par une exigence de résultats, un besoin accru de sécurité et d’information, alors que les établissements se heurtent à des difficultés de recrutement en personnel soignant mais aussi hôtelier. C’est pourquoi notre offre “Hospitalité” connaît un succès grandissant. Notre partenariat avec la Clinique CLAUDE BERNARD, en France, en témoigne.”

Chiffres de marché

Plus de 150 milliards d’euros de **marché total estimé***, dont

40 milliards d’euros **en restauration** :

- Taux de sous-traitance : 30 % (taux le plus élevé : Espagne 65 %, parmi les taux les plus faibles : Brésil 8 %).
- Taux moyen de croissance annuelle du marché sous-traité : + 4 % attendus sur les trois prochaines années.

* Marché des autres services : environ 3 fois celui de la restauration.

Source SODEXHO.

Client

Clinique CLAUDE BERNARD (GROUPE ARVITA)
Ermont – France

L'hospitalité globale au service de tous

La clinique CLAUDE BERNARD, en région parisienne, dispose de 271 lits en médecine, chirurgie et maternité, dont 31 en ambulatoire. En 1995, SODEXHO remporte le contrat de restauration pour les patients et le personnel. La gamme des prestations est élargie, en 2001, à la distribution automatique et à la location des télévisions. Fin 2002, un nouveau contrat cadre intègre le bionettoyage et la gestion de l'accueil hôtelier. C'est le début d'un partenariat "Hospitalité" qui s'enrichit en 2005, avec la mise en place de "Stand Up" (voir exergue) et d'une nouvelle offre de restauration. La professionnalisation des équipes et le développement d'offres innovantes ont permis à notre client de réaliser des économies notables et de renforcer sa réputation et son attractivité en améliorant la qualité de vie de tous.

AZAR RAFFOUL

Directeur Général du GROUPE ARVITA

"L'hospitalité assurée par SODEXHO pour le GROUPE ARVITA nous a permis d'améliorer le confort de nos patients et de leurs proches comme celui de nos équipes, de mieux maîtriser nos coûts et de nous consacrer totalement à notre métier : les soins."

Consommateurs

95 % du temps des patients est inoccupé.

Avec "Stand Up", ils disposent d'un lieu chaleureux, qui leur permet de rompre avec la solitude et les soins. Ils apprécient d'y trouver des produits de première nécessité et leurs visiteurs s'y arrêtent volontiers pour choisir un dernier cadeau. Le personnel aime à s'y détendre le temps d'une pause. Quant à la nouvelle offre de restauration, "1. 2. 3. saveurs", elle s'est d'ores et déjà traduite par une augmentation du nombre de repas servis de près de 12 % !

"Stand Up", la convivialité au rendez-vous

Cette offre "Hospitalité" s'adresse aux patients, aux visiteurs et au personnel hospitalier. Le point central d'information et de réservation, "Résa Services", regroupe toutes les activités d'admission hôtelière : télévision, téléphone, nécessaires de toilette... L'espace détente et convivialité "Café Nescafé" offre boissons et collations à toute heure de la journée. Enfin, la "Boutique" permet à chacun de faire plaisir ou de se faire plaisir. "Stand Up" offre à tous un lieu de vie dans un univers de soins.

Parmi nos clients...

AP-HP (Assistance Publique des Hôpitaux de Paris), 12 sites, dont l'Hôpital Européen Georges Pompidou (France).
BEIRUT GOVERNMENTAL UNIVERSITY HOSPITAL (Liban).
CLINICA ALEMANA, Santiago (Chili).
CLINICA LA MORALEJA - Groupe Sanitas (Espagne).
CLINIQUE CLAUDE BERNARD, Ermont - Groupe Arvita (France).
CLINIQUES SAINT-GRÉGOIRE ET SAINT-GATIEN, Tours (France).
CLINIQUES UNIVERSITAIRES DE BRUXELLES, 4 sites (Belgique).
HOSPITAL ALBERT EINSTEIN, São Paulo (Brésil).
JOHNS HOPKINS HOSPITAL, Baltimore, MD (États-Unis).
KAROLINSKA UNIVERSITY HOSPITAL (Suède).
KLINIKUM DER UNIVERSITÄT REGENSBURG (Allemagne).
MCGILL UNIVERSITY HEALTH CENTRE, Montréal (Canada).
NORTHERN DEVON HEALTHCARE NHS TRUST (Royaume-Uni).
ORTON INVALID FOUNDATION HOSPITAL, Helsinki (Finlande).
OSPEDALE CASA SOLLIEVO DELLA SOFFERENZA, Foggia (Italie).
RAMSAY HEALTH (Australie).
SAMITVEJ SUKHUMVIT HOSPITAL, Bangkok (Thaïlande).
STANFORD UNIVERSITY HOSPITAL, CA (États-Unis).
ZUWE HOFPOORT ZIEKENHUIS, Woerden (Pays-Bas).

Seniors

N° 1 mondial

691	879	6 %	10 929	1 796
CA EUR millions	CA USD millions	Part du CA du Groupe	Effectifs	Nombre de sites

Source SODEXHO.

Dignité, plaisir et convivialité sont les maîtres-mots qui régissent les activités de SODEXHO auprès des seniors. Notre mission : **créer pour eux les conditions du “bien-vieillir”**, à domicile ou dans les établissements spécialisés, avec une offre de restauration innovante et des services adaptés à leur âge et à leur degré de dépendance. Leur redonner le plaisir du goût tout en leur assurant une alimentation équilibrée, leur prodiguer attention et assistance, leur rendre la vie plus légère et plus gaie dans des lieux de vie confortables, accueillants et ouverts : c’est ainsi que nos équipes, formées à l’écoute et à l’accompagnement, conçoivent le respect dû à leurs aînés.

Faits marquants

International

SODEXHO devient *Platinum Sponsor* de IAHS (International Association of Homes and Services for the Ageing). Cette association de 12 000 établissements de long séjour, agréée par l’ONU, a pour mission d’imaginer des solutions innovantes dans le secteur des services aux seniors.

Australie et Italie

Ouverture du segment dans le cadre d’une offre “Hospitalité”.

États-Unis

Importants contrats avec les groupes MARINER HEALTH (Atlanta, GA – 13 sites), AMERICAN BAPTIST HOMES OF THE WEST (Pleasanton, CA – 10 sites), GEORGE M. LEADER FAMILY CORPORATION (Hershey, PA – 12 sites), METHODIST HOMES OF ALABAMA AND NORTHWEST FLORIDA (4 sites).

France

Signature d’accords cadres avec la FONDATION DES CAISSES D’ÉPARGNE (50 sites) et le groupe SUREN (80 sites).

SODEXHO

JEAN-MICHEL DHENAIN

Chef du Marché Mondial Seniors

“Dans tous les pays où SODEXHO est présent, l’allongement de la durée de vie donne aux seniors un poids démographique, économique et politique grandissant. Au sein de cette population hétérogène, c’est le “grand âge” qui progresse le plus rapidement avec, pour conséquences, la médicalisation et la spécialisation des établissements d’accueil, le développement de services lourds et personnalisés, une part de plus en plus importante dans la dépense globale de soins.

Les établissements rencontrent des difficultés à recruter des personnels compétents et doivent résoudre les problèmes de malnutrition, de dépendance et d’isolement social et affectif de leurs résidents. Quant au développement de nouveaux services à domicile, il dépend de la volonté des gouvernements. La qualité de vie des seniors, c’est notre métier, qu’il s’agisse de nous associer au projet de vie d’un établissement ou à la politique d’assistance à domicile d’une collectivité territoriale.”

Les chiffres de marché

Plus de 100 milliards d’euros de **marché total estimé***, dont

30 milliards d’euros **en restauration** :

- Taux de sous-traitance : 21 % (taux le plus élevé : Japon 50 %, parmi les taux les plus faibles : Pays-Bas 8 %).
- Taux moyen de croissance annuelle du marché sous-traité : + 4 % attendus sur les trois prochaines années.

* Marché des autres services : environ 2,5 fois celui de la restauration

Source SODEXHO.

Client

COMTÉ DE STOCKHOLM - Suède

Matériel et services d'assistance à domicile

En Suède, le comté est une institution publique financée par l'impôt. Celui de Stockholm compte 1,8 million d'habitants et consacre 75 % de son budget à la santé. Le matériel d'assistance est acheté par les municipalités au comté et fourni gratuitement aux utilisateurs sur prescription médicale.

100 collaborateurs de SODEXHO assurent le stockage, le transport, l'installation et la maintenance de 12 000 produits et 35 000 objets volumineux : équipements de mobilité, lits médicalisés, matériels de restauration... pour faciliter la vie de près de 600 personnes momentanément ou durablement handicapées.

LENA-MAJ ANDING

STOCKHOLM COUNTY COUNCIL

“L'entrée de SODEXHO sur le marché du matériel d'assistance a sans doute marqué un tournant en Suède. C'est une formule où tout le monde est gagnant et qui a permis aux régions de réaliser des économies, comme cela avait été prévu.”

I Consommateurs

Les seniors et les personnes dépendantes, premiers bénéficiaires de ce service dans la durée, plébiscitent les solutions qui leur permettent de rester chez eux le plus longtemps possible, dans les meilleures conditions. Le matériel mis à leur disposition par SODEXHO facilite leur vie quotidienne et celle de leur entourage. Ils peuvent aussi compter sur l'assistance d'un personnel formé et attentif à leurs besoins. Ainsi entourés, ils se sentent mieux intégrés dans la société.

Bien vieillir - États-Unis

Les seniors aspirent à maintenir leur forme, leur style de vie et leurs relations avec les autres. Le programme *HealthAbility* identifie huit éléments clés d'une vie agréable : l'alimentation, la santé physique, mentale et intellectuelle, les liens sociaux, la sécurité, l'environnement et l'entourage. SODEXHO a intégré ces huit facteurs dans un programme pilote qui utilise une approche holistique pour promouvoir le bien-être des seniors vivant en résidence. Formules de restauration équilibrées, activités sociales... toutes les prestations sont conçues pour lutter contre l'isolement, favoriser l'autonomie et préserver la santé des seniors. Ce programme illustre la volonté de SODEXHO de contribuer à créer les conditions du “bien-vieillir”.

I Personnes handicapées

Améliorer la qualité de vie des personnes handicapées, c'est d'abord **les aider à s'intégrer dans la société**. Activités, formations ouvrant à l'emploi, information du grand public : toutes les actions de SODEXHO concourent à la réalisation de cet objectif.

Faits marquants

Espagne

Ouverture du segment avec la signature de deux contrats importants.

États-Unis

- SODEXHO est classé par *DiversityInc.* dans le Top 10 des entreprises offrant de réelles opportunités de carrière aux personnes handicapées.
- La filiale américaine est nommée "Employeur de l'année" par *Autism Services Association*.

France

- SODEXHO et la FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT (FFH) renouvellent leur partenariat pour favoriser la pratique du sport des personnes handicapées.
- Signature d'un accord cadre avec l'ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPÉS (APAJH).

Parmi nos clients...

AMERICAN BAPTIST HOMES OF THE WEST, CA (États-Unis).
APPALACHIAN CHRISTIAN VILLAGE, TN (États-Unis).
AURINKOMAKI SERVICE CENTER, municipalité de Pornainen (Finlande).
BAPTIST HOUSING, Vancouver, BC (Canada).
DIAKONIE NEUENDETTLSAU (Allemagne).
FONDATION DES CAISSES D'ÉPARGNE, 50 sites (France).
FONDAZIONE MARIA AUSILIATRICE ONLUS, Bergame (Italie).
GRUPE ADAVIR (Espagne).
GROUPEMENT GVA GASTHUISZUSTER VAN ANTWERPEN (Sœurs de la Charité d'Anvers), 2 sites (Belgique).
HOGAR DE CRISTO, Santiago (Chili).
MAISON DES AUGUSTINES DE MEAUX (France).
PENSION SCHLOSS KAHLSPERG IN OBERALM, Salzburg (Autriche).
PILTRÄDET NURSING HOME, Stockholm (Suède).
STOCKHOLM COUNTY COUNCIL (Suède).
UNITING CARE AGEING, NSW, Ku Ring Gai Region (Australie).
WELLWOOD HOUSE, Newport (Royaume-Uni).
ZUWE ZORG, Maarssen, Vinkeveen et Woerden (Pays-Bas).

Tous pour un, un pour tous - France

L'intégration, la reconnaissance sont à la base du concours de cuisine organisé par SODEXHO. L'objectif : associer la personne handicapée à un projet mobilisateur et lui faire tenir un rôle à la hauteur de ses capacités. Cette année, 70 établissements gérés par SODEXHO ont participé à cet événement convivial, de rencontres et d'échanges entre les résidents, les éducateurs et les équipes du Groupe. SODEXHO est la seule société de restauration collective en France à avoir une division spécialisée de services aux établissements d'accueil pour personnes handicapées

Éducation

N° 1 mondial

2 831	3 603	24 %	84 303	4 386
CA EUR millions	CA USD millions	Part du CA du Groupe	Effectifs	Nombre de sites

Source SODEXHO.

En déclinant toute une palette de services spécialisés, de l'aménagement des locaux à l'animation pédagogique en passant par la rentabilisation des installations, nous imaginons, pour chaque établissement, **les solutions qui améliorent la qualité de vie des élèves, des enseignants et des parents**. Pour construire leur capital santé, les jeunes doivent apprendre à bien manger. **Donner aux nouvelles générations le goût d'une alimentation variée et équilibrée est une priorité pour SODEXHO**. De la maternelle à l'université, aux côtés des experts, des éducateurs et des parents, nous développons des programmes de valorisation et de promotion de l'équilibre alimentaire.

Faits marquants

Allemagne

32 cuisines scolaires obtiennent la certification Bio, répondant ainsi à la demande croissante des écoles et des jardins d'enfants.

États-Unis

Devant la progression de l'obésité chez les jeunes, SODEXHO lance *Coalition for Culinary and Nutrition* (CCN) qui rassemble pendant deux jours ses diététiciens et ses chefs pour préparer une rentrée des classes savoureuse et équilibrée.

Royaume-Uni

SODEXHO reçoit le *Big Tick Standard* décerné par *Business in the Community*, pour son programme éducatif *Healthier Eating* destiné à sensibiliser les enfants des zones défavorisées à l'importance d'une alimentation saine et équilibrée.

Russie

Ouverture du segment Éducation publique avec un premier contrat pour un établissement secondaire.

SODEXHO

RICK BROCKLAND

Chef du Marché Mondial Éducation

“**Sur ce marché**, nos clients sont très préoccupés par la progression alarmante de l'obésité chez les jeunes. La lutte contre ce fléau, qui devient un problème majeur de santé publique, implique une approche globale. Premier employeur au monde de diététiciens diplômés, SODEXHO dispose de l'expertise nécessaire pour aider ses clients à mettre en place des solutions éducatives sur le long terme. Nos clients doivent également assurer une gestion complexe et répondre à une demande croissante de services avec des budgets limités. Ils recherchent donc un partenaire multiservice capable de comprendre leur mission, d'optimiser leur fonctionnement et de s'intégrer dans la communauté, comme nous le faisons, par exemple, avec le PUBLIC SCHOOL DISTRICT DE SAINT LOUIS au Missouri.”

Chiffres du marché

Plus de 150 milliards d'euros de **marché total estimé***, dont

50 milliards d'euros **en restauration** :

- Taux de sous-traitance : 32 % (taux le plus élevé : Canada 66 %, parmi les taux les plus faibles : Japon 24 %).
- Taux moyen de croissance annuelle du marché sous-traité : + 3 % attendus sur les trois prochaines années.

* Marché des autres services : environ 2,5 fois celui de la restauration.

Source SODEXHO.

Client

SAINT LOUIS PUBLIC SCHOOL DISTRICT
Missouri, États-Unis

Construire une meilleure Qualité de Vie

La gestion multiservice de 59 écoles primaires, 21 collèges et 12 lycées a été confiée à SODEXHO par le DISTRICT DE SAINT LOUIS en 2003. Son objectif : renforcer la qualité des services et améliorer le cadre de vie tout en optimisant les budgets. SODEXHO a pris en charge la maintenance des équipements, l'entretien des espaces verts et l'aménagement et le nettoyage des locaux. En un an, l'optimisation des ressources humaines et matérielles – restructuration et formation du personnel, investissements en équipements – a permis de réduire les coûts de 5,5 millions de dollars et de renforcer sensiblement la qualité de service. SODEXHO contribue également à améliorer la qualité de vie de la communauté en sous-traitant une partie des services à de petites entreprises détenues par des minorités ou par des femmes.

Lt. General GARY HUGHEY
Chief Operating Officer and Building Commissioner
SAINT LOUIS PUBLIC SCHOOLS

“En dépit de nombreux obstacles – vacances d'été raccourcies de deux semaines, 45 postes de personnel d'entretien sur 329 laissés vacants en raison du gel des embauches et six semaines de cours d'été dans plus de 75 % de nos établissements –, tous nos bâtiments scolaires étaient propres et prêts le jour de la rentrée, grâce à l'excellent travail effectué par SODEXHO.”

Consommateurs

Élèves, professeurs et personnel administratif peuvent travailler plus sereinement dans un environnement scolaire sain, sûr, confortable et attrayant. La forte implication de SODEXHO dans la vie quotidienne des 92 établissements est très appréciée. La politique de maintenance préventive mise en œuvre par SODEXHO évite d'avoir à régler des problèmes d'intendance dans l'urgence et l'administration bénéficie d'un système de reporting qui lui fait gagner du temps et facilite la prise de décision.

La Cafet'Évasion - France

Faire de la lutte contre l'obésité une priorité

Parents, enseignants et lycéens sont de plus en plus vigilants sur la relation nutrition et santé. Quand la distribution automatique est remise en cause, SODEXHO lance une offre sur le thème “Moins gras, moins sucré, moins salé... Bien manger, c'est pas compliqué !”.

Ce concept de restauration rapide, attractive et équilibrée dans un lieu de détente convivial et fonctionnel dédié aux lycéens est en cours de déploiement dans 64 cafétérias.

“À la Cafet'Évasion, même en déjeunant vite, je peux enfin faire attention à ce que je mange ! Pour ma ligne et ma santé, c'est bon, varié et équilibré. Et puis, la cafet a été toute relookée. C'est jeune et sympa. On aime bien y venir”.

MARIE, lycéenne en première L à Paris.

Parmi nos clients...

ATLANTA PUBLIC SCHOOL DISTRICT, GA (États-Unis).
COLLÈGE ANATOLE FRANCE, Casablanca (Maroc).
ÉCOLES PUBLIQUES DE NICE (France).
ÉCOLES PUBLIQUES DE FLORENCE (Italie).
EMORY UNIVERSITY, Atlanta, GA (États-Unis).
ENAC, Toulouse (France).
HUDDERSFIELD UNIVERSITY (Royaume-Uni).
INTERNATIONAL SCHOOL OF SOTOGRANDE (Espagne).
LOYOLA MARYMOUNT, Los Angeles, CA (États-Unis).
NORTHWESTERN UNIVERSITY, Evanston, IL (États-Unis).
PONTIFICIA UNIVERSIDADE CATÓLICA, Rio de Janeiro (Brésil).
SAINT LOUIS SCHOOL DISTRICT, MO (États-Unis).
SALEM-KEIZER SCHOOL DISTRICT, OR (États-Unis).
THE ENGLISH INTERNATIONAL SCHOOL, Prague (République tchèque).
UNITED WORLD COLLEGE OF SOUTH EAST ASIA (Singapour).
UNIVERSITY OF HONG KONG (Chine).

Bases-Vie

N° 2 mondial

655	833	6 %	21 784	1 616
CA EUR millions	CA USD millions	Part du CA du Groupe	Effectifs	Nombre de sites

Source SODEXHO.

Les entreprises pétrolières, minières ou de construction interviennent souvent dans des environnements difficiles. UNIVERSAL SODEXHO leur fournit une **prestation globale** pour gérer leurs bases-vie, depuis l'installation des camps jusqu'à la dépollution des sites après leur départ. Nous développons **des solutions techniques de pointe** adaptées à des conditions extrêmes ou nouvelles. L'objectif : **améliorer et sécuriser la vie des milliers de personnes travaillant sur ces sites**. Partout, nous nous engageons aux côtés de nos clients dans le développement durable des économies locales.

Faits marquants

Ouverture de la Colombie avec la signature de quatre contrats.

UNIVERSAL SODEXHO en Écosse récompensé pour ses performances Sécurité

- Pour la sixième année consécutive, par le Prix de la Sécurité du *British Safety Council*.
- Pour la troisième fois, par le Prix d'excellence décerné par *Royal Society for the Prevention of Accidents (RoSPA)*.
- Et par le Prix HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) dans le cadre des *Scottish Offshore Achievement Awards*, dits "Oil Oscars", décernés par *International Association of Drilling Contractors*.

Qualité certifiée au Pérou

- Le prix *Empresa Peruana del Año 2004*, dans la catégorie Multiservice, fait de SODEXHO la meilleure entreprise du pays pour la qualité de son management, de ses produits et services.
- Après la certification ISO 9001 et l'accréditation HACCP, SODEXHO obtient les certifications ISO 14001 et OHSAS 18001 pour ses opérations sur le site de la compagnie minière ANTAMINA et ses bureaux à Lima.

Elle devient ainsi la première entreprise de son secteur en Amérique latine à voir sa gestion de la qualité reconnue par quatre normes internationales. SODEXHO réussit également la certification HACCP pour ses process sur le site *Alto Chicama Operation* (BARRICK MISQUICHILCA MINING COMPANY).

SODEXHO

NICOLAS JAPY

Chef du Marché Mondial Bases-Vie

“La croissance du marché des Bases-Vie reflète l'augmentation de la demande et donc de la production énergétique et minière mondiale. Elle génère des opportunités de développement avec nos grands clients, mais aussi avec des producteurs indépendants. L'utilisation de technologies de plus en plus sophistiquées dans des sites inhospitaliers incite nos clients à rechercher un partenaire unique capable de leur proposer une solution multiservice et multitechnique globale. Leurs principales préoccupations : maîtriser les coûts, assurer la sécurité et le confort de leur personnel, et contribuer au développement économique et social local. C'est ce que nous faisons pour TOTAL E&P en Angola.”

10 milliards d'euros de marché total estimé (multiservice)

Source : SODEXHO.

Client

TOTAL E&P - ANGOLA

Fiabilité, Sécurité et Qualité de Vie

Ce contrat multitechnique et multiservice, d'une durée de 36 mois, comprend la maintenance de la base industrielle et des bureaux, des logements et équipements sociaux et de loisirs du site, ainsi qu'une large gamme de services. Pour mener à bien sa mission dans le respect des normes internationales, UNIVERSAL SODEXHO a recruté et formé sur place plus de 200 personnes, et mis en place une structure de management des prestations confiées aux meilleurs acteurs locaux.

Jean-Louis Boyer
Directeur des Services généraux
TOTAL E&P ANGOLA.

“Nous avons choisi UNIVERSAL SODEXHO pour sa connaissance du contexte local, ainsi que pour sa compétence technique prouvée en matière de maintenance. Après un an, nous sommes très satisfaits de notre choix. UNIVERSAL SODEXHO assure une prestation de qualité, conforme aux standards de TOTAL et à nos attentes, tout en ayant réussi à fédérer un groupe d’entreprises locales avec lesquelles il collabore sur l’exécution du contrat. Grâce à la mise en place d’un reporting régulier nous arrivons à mieux gérer notre patrimoine immobilier à Luanda et à créer un contexte de vie plus agréable pour nos collaborateurs.”

| Consommateurs

24 heures sur 24, 7 jours sur 7, le personnel de TOTAL E&P bénéficie des services d’UNIVERSAL SODEXHO sur un site couvrant plus de 150 000 m². Aujourd’hui, le nombre total des interventions sur les pannes enregistre une baisse continue et la part de la maintenance préventive atteint 75 %. Les spécialistes d’UNIVERSAL SODEXHO apportent également leur expertise pour éliminer les pratiques à risques ou sécuriser les passages dangereux. Autant de progrès qui concourent à améliorer la qualité de vie et à renforcer la sécurité de tous ceux qui vivent et travaillent sur le site.

Au Laos, UNIVERSAL SODEXHO facilite la création de microentreprises

Pour son client LXML, une société minière australienne, UNIVERSAL SODEXHO s’investit dans les projets de développement de l’économie locale laotienne. Pour couvrir les besoins de la base-vie Oxiana Sepon Gold and Copper Project, UNIVERSAL SODEXHO s’approvisionnera dans une usine de confection textile financée par son client dans le centre du pays. UNIVERSAL SODEXHO s’est également engagé à apporter son soutien technique et matériel au développement d’une coopérative de fruits et légumes et d’un abattoir porcin. Sources de formation et d’emplois durables, ces projets d’optimisation de la production locale aident les populations à construire leur avenir.

Parmi nos clients...

Pétrole et gaz

AP MOLLER-MAERSK GROUP, Congo, Danemark et Nigeria.
BP, Alaska, Algérie, Argentine, Indonésie, Norvège, Pays-Bas et Royaume-Uni.
CONOCOPHILLIPS, Alaska, États-Unis (on-shore) et Golfe du Mexique (off-shore), Royaume-Uni et Syrie.
EXXONMOBIL, Arabie saoudite, Canada, États-Unis (on-shore) et Golfe du Mexique (off-shore), Norvège, Pays-Bas, Russie et Venezuela.
NOBLE DRILLING, Danemark, Émirats arabes unis, Golfe du Mexique, Nigeria, Pays-Bas, Qatar et Royaume-Uni.
QATARGAS, Qatar.
SAUDI ARAMCO, Arabie saoudite.
SHELL, Arabie saoudite, Gabon, Golfe du Mexique, Nigeria, Pays-Bas, Royaume-Uni, Russie, Sultanat d’Oman et Venezuela.
SINOPEC, Arabie saoudite.
TOTAL, Angola, Cameroun, Congo, Gabon, Golfe du Mexique, Nigeria, Norvège, Pays-Bas et Royaume-Uni.
TRANSOCEAN, Inc., Cambodge, Cameroun, Congo, Côte d’Ivoire, Gabon, Golfe du Mexique, Guinée équatoriale, Inde, Indonésie, Nigeria, Norvège, Royaume-Uni et Thaïlande.

Mines

ALCAN, Inc., Australie.
BHP BILLITON, Canada et Pérou.
BARRICK GOLD, Argentine, Australie, Canada, Pérou et Tanzanie.
RIO TINTO, Australie.

Ingénierie et Construction

BECHTEL, Guinée équatoriale, Qatar et Roumanie.
CHIYODA, Russie.
FLUOR DANIEL, Arabie saoudite et Russie.
KELLOGG BROWN & ROOT, Irak.
LOUIS BERGER GROUP, Afghanistan.
SNC LAVALIN, Pérou et Venezuela.

Chèques et Cartes de Services

N° 2 mondial

280	356	2 %	2 776	320 000
CA EUR millions	CA USD millions	Part du CA du Groupe	Effectifs	Nombre de sites

Source SODEXHO.

Volume d'émission : **5,3** milliards d'euros

Qu'il s'agisse de motiver le personnel d'une entreprise ou d'aider les pouvoirs publics à conduire une politique sociale efficace, SODEXHO PASS propose toute une gamme de solutions innovantes, flexibles et sécurisées. Créées sur le support le mieux adapté - chèques, cartes magnétiques, à puce, sans contact ou encore totalement dématérialisées - elles répondent toutes au même objectif : **inventer et offrir une vie plus simple et plus agréable pour tous**, dans le monde du travail comme dans la société. Aujourd'hui, 14 millions de personnes dans 27 pays déjeunent, suivent des formations professionnelles, pratiquent leur sport favori, font garder leurs enfants grâce aux 821 000 partenaires affiliés de SODEXHO PASS.

Faits marquants

Belgique

SODEXHO PASS prend la majorité du capital de CHÈQUE-LIST et renforce son offre "Motivation".

Chili

Une organisation gouvernementale, FOSIS (*Fondo Solidario de Inversion Social* – fonds de solidarité pour l'investissement social) confie à SODEXHO PASS la gestion des aides allouées aux microentreprises.

Chine

Après Shanghai en 1999, ouverture d'une branche commerciale à Suzhou.

France

SODEXHO PASS remporte 5 nouveaux contrats auprès des CONSEILS RÉGIONAUX avec le Chèque Ciné-Lecture (Provence-Alpes-Côte d'Azur), le Chèque Équipement destiné aux apprentis (Nord - Pas-de-Calais), la Carte Cursus (Picardie), le Chèque Livre régional (Auvergne) et le Chèque Livre pour les lycéens (Bretagne).

Pologne

La société minière WEGLOWA SA décide de remercier ses 71 195 employés en leur offrant des chèques cadeaux de SODEXHO PASS.

Lancement du Pass Formation en Espagne, du Pass Internet en Hongrie, du Flexi Pass en République tchèque et du Childcare Pass au Royaume-Uni.

SODEXHO

PIERRE HENRY

Directeur Général de l'activité Chèques et Cartes de Services

"La multiplication des contrats remportés auprès des conseils régionaux en France et les récentes créations de services en Amérique latine, montrent que les pouvoirs publics cherchent à sous-traiter la gestion de leurs programmes sociaux pour en assurer la maîtrise, la traçabilité et la transparence.

Quant aux entreprises, elles attachent une importance grandissante aux attentes de leur personnel. Elles sont de plus en plus nombreuses à considérer l'amélioration de la Qualité de Vie de leurs collaborateurs comme l'un des leviers les plus efficaces de leur performance.

La créativité et la réactivité font la force de SODEXHO PASS sur ce marché. Elles nous permettent de nouer avec nos clients, comme TIM, au Brésil, des partenariats durables et constructifs."

Chiffres du marché

30 milliards d'euros de volume de marché

14 millions de bénéficiaires

- **12,1 millions de salariés** profitent des solutions Vie Quotidienne qui améliorent la qualité de vie au travail.
- **1,2 million de salariés** utilisent les solutions Motivation et Fidélisation.
- **700 000 citoyens** bénéficient des aides publiques via les solutions de SODEXHO PASS.

Source : SODEXHO.

Client

TIM - Brésil

Confiance sur toute la ligne

Créé en 1998, lors de la privatisation des télécommunications au Brésil, TIM avait pour objectif de devenir le numéro un sur son marché. C'est à l'occasion de l'acquisition de MAXITEL, dont SODEXHO Pass était le partenaire, que TIM a choisi de nous confier la gestion de ses chèques Restaurant, Repas et Transport. En huit ans, le nombre de bénéficiaires est passé de 450 dans le Nord-Est du pays à 6 000 dans 17 régions du Brésil. Un développement construit sur une relation de confiance et une volonté de progrès partagée. Aujourd'hui, la carte magnétique personnalisée remplace progressivement le chèque papier avec à la clé, pour TIM, une gestion simplifiée, la satisfaction de ses collaborateurs et le renforcement de son image d'entreprise leader en technologie.

MARCOS AURÉLIO FERNANDES

Directeur des Ressources Humaines - TIM

“SODEXHO Pass innove en permanence et adapte les nouvelles technologies pour en faire bénéficier les salariés brésiliens. En cela, TIM et SODEXHO Pass partagent le même objectif.”

Bénéficiaires

Les collaborateurs de TIM plébiscitent le système “carte” qu'ils jugent plus performant, plus confortable et en adéquation avec l'image qu'ils ont de leur entreprise.

“Cela doit faire à peu près deux ans que j'ai reçu ma Carte SODEXHO Pass à la place des chèques papier. C'est un véritable progrès : plus pratique, plus simple, plus sûr..., on l'adopte très vite !”.

Parmi nos clients...

Banque et assurance

ALLIANZ, Allemagne, Mexique et République tchèque.
BNP PARIBAS, Allemagne, Belgique, Chine, Pologne, République tchèque, Tunisie et Turquie.
CITIGROUP, Belgique, Colombie, Pologne, République tchèque et Slovaquie.
GROUPE ABN AMRO, Argentine, Belgique, Colombie, Inde, Luxembourg, République tchèque et Turquie.

Informatique et électronique

HEWLETT-PACKARD, Belgique, Colombie, Inde, Italie, Pologne et République tchèque.
MICROSOFT, Autriche, Chine, Colombie, Inde, Pologne, République tchèque et Slovaquie.
SAMSUNG ELECTRONIC, Argentine, Autriche, Colombie, Pologne et Slovaquie.

Agroalimentaire

COCA-COLA, Argentine, Belgique, Chine, Colombie, Luxembourg, Pologne, République tchèque et Slovaquie.
PEPSICO, Argentine, Brésil, Hongrie, Mexique, Pologne, Roumanie et Venezuela.
UNILEVER, Argentine, Belgique, Colombie, Pologne, Tunisie, Turquie et Venezuela.

Équipement industriel

ALSTOM, Argentine, Autriche, Espagne, Hongrie, Mexique, Pologne, République tchèque et Tunisie.
GROUPE RENAULT, Argentine, Autriche, Belgique, Italie, Pologne, République tchèque et Roumanie.
MICHELIN, Hongrie, Mexique, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni et Slovaquie.
SIEMENS, Allemagne, Autriche, Belgique, Chine, Colombie, France, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Tunisie.

Service public

CHEMINS DE FER NATIONAUX, SNCB (Belgique).
MINISTÈRES, ministère de la Communauté flamande et ministère de la Région wallonne (Belgique), ministère de l'Intérieur (République tchèque) et ministère de la Santé et des Affaires sociales (Venezuela).
SERVICES POSTAUX NATIONAUX, La Poste (Belgique), La Poste (France), Magyar Posta Rt. (Hongrie) et Poczta Polska (Pologne).

Plus simples, plus rapides, les services entrent dans l'ère électronique

“L'électronisation” des services et la dématérialisation des supports proposés par SODEXHO Pass séduisent de plus en plus de clients. Les bénéfices de cette petite révolution profitent à tous : entreprises et pouvoirs publics gagnent en contrôle et en maîtrise des bénéfices accordés, salariés et citoyens accèdent à des services innovants et pratiques.

Alors que, chaque jour, de nouvelles cartes sont activées, les e-chèques ont, eux aussi, le vent en poupe. En Belgique, la région flamande les a adoptés pour encourager les programmes de formation continue. Tout aussi virtuel, le Childcare Pass au Royaume-Uni, qui permet d'alléger les dépenses familiales.

I Gouvernance d'entreprise

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Composition du Conseil d'Administration au 31 août 2005

		Entrée en fonction	Expiration du mandat AGO
PIERRE BELLON	Président	14/11/74	2007
ROBERT BACONNIER *	Président de l'ANSA	08/02/05	2008
RÉMI BAUDIN	Vice-Président	25/02/83	2007
PATRICIA BELLINGER *	Membre du Senior Executive Forum de BP	08/02/05	2008
ASTRID BELLON	Membre du Directoire de BELLON SA	26/07/89	2007
BERNARD BELLON	Président du Conseil d'Administration de FINADVANCE	26/02/75	2006
FRANÇOIS-XAVIER BELLON	Membre du Directoire de BELLON SA	26/07/89	2007
SOPHIE CLAMENS	Président du Directoire de BELLON SA	26/07/89	2007
PAUL JEANBART *	Directeur Général de ROLACO	13/02/96	2008
CHARLES MILHAUD	Président du Directoire du CNCE	04/02/03	2006
FRANÇOIS PÉRIGOT *	Président d'honneur du MEDEF INTERNATIONAL	13/02/96	2008
NATHALIE SZABO	Membre du Directoire de BELLON SA	26/07/89	2007
PETER THOMPSON*	Administrateur de sociétés	08/02/05	2008
MARK TOMPKINS *	Administrateur de sociétés	05/02/02	2008

* Administrateurs indépendants.

Le fonctionnement du Conseil d'Administration

En complément des statuts, le Conseil d'Administration a adopté un règlement intérieur qui précise sa mission, fixe le nombre d'administrateurs, établit la charte de l'administrateur, prévoit le nombre de réunions et la répartition des jetons de présence. Ce règlement intérieur définit également la politique en matière de délivrance des garanties, fixe les critères d'évaluation du fonctionnement du Conseil et organise les pouvoirs de la Direction Générale.

Mission du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration définit, notamment, la stratégie de l'entreprise, désigne les mandataires sociaux chargés de gérer celle-ci, contrôle la gestion, revoit les procédures de contrôle interne et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations très importantes.

Conformément aux dispositions de la loi, il arrête les comptes, propose le dividende, décide des investissements et de la politique financière.

Les principaux dirigeants opérationnels du Groupe sont conduits à exposer aux administrateurs la situation du marché, la stratégie, les moyens mis en place dans leurs activités respectives et les plans d'action leur permettant d'atteindre les objectifs.

Le Conseil d'Administration procède périodiquement à l'examen des comptes au cours de séances approfondies, avec la participation, chaque fois que cela s'avère nécessaire, des responsables opérationnels, financiers et de l'audit interne de la Société, ainsi que des Commissaires aux Comptes.

Chaque administrateur reçoit, au moins trois jours à l'avance, les dossiers présentés à chaque Conseil, pour qu'il puisse procéder à l'étude ou aux investigations nécessaires sur les sujets traités.

Enfin, le Conseil d'Administration est régulièrement informé des questions, remarques ou critiques formulées par les actionnaires, tant au cours des réunions d'actionnaires que par courrier, e-mail ou appel téléphonique.

La charte de l'administrateur

Chaque administrateur doit être actionnaire à titre personnel et posséder un nombre minimum de 400 actions SODEXHO ALLIANCE.

L'administrateur a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

Lorsqu'il reçoit, dans le cadre de ses fonctions, des informations non publiées, tout administrateur de SODEXHO ALLIANCE doit se considérer tenu au secret professionnel. À ce titre, toute opération sur des valeurs mobilières de SODEXHO ALLIANCE est interdite pendant :

- la période d'un mois qui précède le Conseil d'Administration arrêtant les comptes semestriels ;
- la période comprise entre le 1^{er} septembre et la date du Conseil d'Administration arrêtant les comptes annuels.

Les transactions effectuées par les administrateurs font l'objet d'un communiqué public. À cet effet, les administrateurs sont tenus d'informer le Directeur Financier ou le Secrétaire Général des transactions qu'ils ont effectuées sur les titres SODEXHO ALLIANCE.

Sauf cas de force majeure, tout administrateur de SODEXHO ALLIANCE a l'obligation d'assister aux assemblées générales des actionnaires.

Les réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni huit fois au cours de l'exercice 2004-2005, en conformité avec le règlement intérieur prévoyant au minimum quatre réunions par an.

Date	Points principaux à l'ordre du jour	Taux de participation
14/09/2004	- Estimation des résultats 2003-2004 - Plan stratégique et axes prioritaires de progrès - Approbation des budgets 2004-2005	100 %
16/11/2004	- Arrêté des comptes de l'exercice 2003-2004 - Arrêté des termes du rapport de gestion - Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire	92 %
25/11/2004	- Approbation d'un projet d'investissement	100 %
18/01/2005	- Adoption d'un nouveau plan d'options d'achat d'actions	67 %
08/02/2005	- Point sur l'activité des quatre premiers mois de l'exercice - Point sur les activités aux États-Unis	100 %
22/04/2005	- Financement du Groupe - Point sur les activités aux États-Unis	86 %
10/05/2005	- Arrêté des comptes consolidés du premier semestre de l'exercice 2004-2005 - Point sur les activités au Royaume-Uni	93 %
16/06/2005	- Attribution d'options d'achat d'actions	57 %

Le taux moyen de participation a été de 87 %.

2. Les Comités spécialisés

Pour l'aider dans ses réflexions, le Conseil d'Administration a créé trois comités, dotés chacun d'une charte, qui ont pour mission générale d'étudier des sujets spécifiques pour préparer certaines délibérations du Conseil, lui transmettre des avis et des recommandations sur les décisions à prendre et enfin élaborer des propositions.

Le Comité d'Audit

Il est présidé par Monsieur ROBERT BACONNIER, en qualité d'"Expert financier". Les autres membres sont Monsieur MARK TOMPKINS et Monsieur FRANÇOIS PÉRIGOT. Madame SOPHIE CLAMENS et Monsieur RÉMI BAUDIN sont invités à assister à toutes les réunions du comité sans en être membres.

Ce comité s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables en vigueur dans la Société, il veille à la mise en œuvre effective des procédures de contrôle interne et examine périodiquement le rapport de la Direction Générale sur les risques encourus et les principes de prévention de ces risques.

Il examine les candidatures des Commissaires aux Comptes dont la nomination est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Il examine également, chaque année, les honoraires des Commissaires aux Comptes de la Société et de l'ensemble des filiales du Groupe, et apprécie les conditions de leur indépendance.

Pour exercer son rôle, le Comité s'appuie sur la Direction Financière et Juridique, la Direction de l'Audit Interne et les auditeurs externes. Il peut également demander à entendre toute personne de la Société et faire appel à des experts extérieurs.

Monsieur PIERRE BELLON, Président et Directeur Général de la Société pendant l'exercice et Madame SIÂN HERBERT-JONES, Directeur Financier Groupe, ont été régulièrement invités à présenter leurs travaux et à répondre aux questions du Comité lors de ses séances.

Monsieur ROBERT BACONNIER a succédé à Monsieur ÉDOUARD DE ROYÈRE à la présidence de ce comité et Monsieur FRANÇOIS PÉRIGOT a remplacé Monsieur PAUL JEANBART.

Le Comité d'Audit s'est réuni quatre fois pendant l'exercice, avec un taux moyen de participation de 67 %.

Il a procédé à l'examen de différents points tels que :

- l'approbation du Plan d'Audit Interne pour l'exercice 2004-2005,
- l'examen des principales règles comptables appliquées par le Groupe,
- l'impact des normes IFRS sur les comptes consolidés,
- l'organisation des structures financières du Groupe,
- les rapports des missions de la Direction de l'Audit Interne et le suivi de ses recommandations,
- le suivi du projet d'évaluation des procédures de contrôle interne existantes (Projet CLEAR),
- le renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes d'un des deux cabinets.

Par ailleurs, le Comité d'Audit a examiné les comptes annuels consolidés de l'exercice 2003-2004, ainsi que les comptes semestriels consolidés de l'exercice 2004-2005. Il a également approuvé les missions et les honoraires des Commissaires aux Comptes de la Société et des filiales du Groupe dans le cadre de la certification des comptes consolidés pour l'exercice 2004-2005. Par ailleurs, le Comité d'Audit a approuvé, préalablement, toute autre mission effectuée par les Commissaires aux Comptes de la Société et des membres de leur réseau.

Le Comité des Nominations

Il est présidé par Monsieur FRANÇOIS PÉRIGOT et les autres membres sont Mesdames PATRICIA BELLINGER et NATHALIE SZABO, Messieurs PIERRE BELLON et RÉMI BAUDIN.

Ce comité est chargé d'examiner les propositions du Président du Conseil et de formuler un avis au Conseil :

- sur la nomination :
 - des Administrateurs,
 - du Directeur Général et, le cas échéant, du ou des Directeurs Généraux Délégués,
 - des membres du Comité Exécutif Groupe ;
- sur les plans de succession des principaux dirigeants du Groupe. Il doit également être à tout moment en situation de proposer au Conseil des solutions de succession en cas de vacance imprévisible, même si celles-ci doivent demeurer confidentielles.

Le Comité examine la situation des candidats aux fonctions d'administrateurs, préalablement à leur nomination. Il évalue également à tout moment, s'il le juge utile, la situation des administrateurs au regard des critères relatifs à la composition du Conseil, définis dans les lois applicables à la Société et dans le règlement intérieur. Par ailleurs, pour se conformer aux différents usages, le Comité des Nominations propose périodiquement au Conseil d'Administration la liste des administrateurs dits indépendants.

Madame PATRICIA BELLINGER a remplacé Monsieur ÉDOUARD DE ROYÈRE en tant que membre de ce comité, à l'issue de l'Assemblée Générale du 8 février 2005.

Au cours de l'exercice, de nombreuses rencontres informelles et des réunions téléphoniques ont eu lieu entre les membres afin d'étudier et de définir les conditions de la succession de Monsieur PIERRE BELLON et d'apprécier l'indépendance des administrateurs. Le Comité des Nominations s'est réuni formellement une fois avec un taux de participation de 60 %.

Le Comité des Rémunérations

Il est composé de Monsieur RÉMI BAUDIN et les autres membres sont Madame PATRICIA BELLINGER, Messieurs PIERRE BELLON et BERNARD BELLON.

Ce comité est chargé de proposer la rémunération des mandataires sociaux, la politique générale de rémunération des principaux dirigeants du Groupe, la politique d'intéressement des dirigeants aux performances de l'entreprise et, en particulier, la politique des plans de souscription ou d'achat d'actions ainsi que la mise en place de plans d'épargne d'entreprise dans le Groupe.

Madame PATRICIA BELLINGER a remplacé Monsieur ÉDOUARD DE ROYÈRE, à l'issue de l'Assemblée Générale du 8 février 2005.

Le Comité des Rémunérations s'est réuni trois fois pour faire des recommandations au Conseil d'Administration dans des domaines tels que l'opportunité du lancement d'un nouveau plan d'épargne international, la mise en place d'un nouveau plan d'options d'achat d'actions et de son règlement, les rémunérations du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

Au cours de l'exercice 2004-2005, le taux moyen de participation a été de 85 %.

PATRICIA BELLINGER **Administrateur indépendant** Interview

Pourquoi avez-vous accepté d'entrer au Conseil de SODEXHO ALLIANCE ?

SODEXHO est un groupe international, leader dans un secteur qui nous concerne tous directement, à un moment ou à un autre de notre vie au quotidien. Je partage totalement les valeurs, les ambitions et l'éthique de SODEXHO. Si j'ai décidé de rejoindre son Conseil d'Administration, c'est aussi parce que je crois qu'avec le talent de ses équipes et son modèle financier, SODEXHO dispose des atouts indispensables pour gagner dans un monde aussi concurrentiel que le nôtre.

Et après une année, quelles sont vos impressions ?

J'apprécie les réunions du Conseil pour ses débats francs et animés qui débouchent sur des décisions importantes. Ses membres sont chaleureux, ouverts et à l'écoute. La complémentarité de leurs compétences et de leurs expériences est un véritable moteur. Nous avons de nombreuses occasions de rencontrer l'équipe de direction du Groupe lors de ses présentations au Conseil. Cette première année est donc, pour moi, très positive.

3. Renseignements concernant les administrateurs

PIERRE BELLON

Né le 24 janvier 1930
Marié, 4 enfants
Nationalité française
Diplômé de l'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES (HEC)

Adresse professionnelle

SODEXHO ALLIANCE
3, avenue Newton – 78180 – Montigny-le-Bretonneux

Carrière

Entré en 1958 à la SOCIÉTÉ D'EXPLOITATIONS HÔTELIÈRES, AÉRIENNES, MARITIMES ET TERRESTRES comme Attaché de Direction, il y exerce ensuite successivement les fonctions de Directeur Général, puis de Président-Directeur Général.

Il fonde, en 1966, SODEXHO SA, devenue, en 1997, SODEXHO ALLIANCE SA, société dont il a été Président-Directeur Général jusqu'au 31 août 2005. Il en est actuellement le Président du Conseil d'Administration.

Président-Directeur Général de BELLON SA, holding familial de contrôle de SODEXHO ALLIANCE, depuis 1988, il en devient ensuite Président du Directoire de 1996 à 2002. Il est, depuis février 2002, Président du Conseil de Surveillance de BELLON SA.

Il est depuis 1976, membre du Conseil Exécutif du CNPF, devenu ensuite le MEDEF.

Il a été, par ailleurs :

- Vice-Président du CNPF, puis du MEDEF, de 1980 à 2005.
- Président National du CENTRE DES JEUNES DIRIGEANTS D'ENTREPRISES (ex-CENTRE DES JEUNES PATRONS) de 1968 à 1970.
- Président du SYNDICAT NATIONAL DES CHAÎNES D'HÔTELS ET DE RESTAURANTS de 1972 à 1975.
- Membre du CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL de 1969 à 1979.

Autres mandats sociaux

- BELLON SA (Président du Conseil de Surveillance)
- PPR (Membre du Conseil d'Administration)
- CMA CGM (Membre du Conseil de Surveillance)
- SOBELNAT SCA (Membre du Conseil de Surveillance)

Il est également administrateur de différentes sociétés du Groupe SODEXHO.

Autres fonctions

- Président fondateur de l'ASSOCIATION PROGRÈS DU MANAGEMENT (APM).
- Administrateur de l'ASSOCIATION NATIONALE DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS (ANSA).

Nombre d'actions SODEXHO ALLIANCE détenues : 12 900.

Mandats échus, exercés au cours des cinq dernières années

L'AIR LIQUIDE (Membre du Conseil de Surveillance)

ROBERT BACONNIER

Né le 15 avril 1940 à Lyon

Marié, 3 enfants

Nationalité française

Licencié en lettres, diplômé de l'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES de Paris et ancien élève de l'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION (1965-1967)

Adresse professionnelle

ANSA

39, rue de Prony – 75017 – Paris

Carrière

ROBERT BACONNIER commence sa carrière en 1967 en qualité d'Administrateur civil au MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, affecté à la Direction Générale des Impôts (DGI). De 1977 à 1979, il est Conseiller technique au Cabinet du Ministre délégué à l'Économie et aux Finances, puis Directeur Adjoint du Cabinet du Ministre du Budget. De 1979 à 1983, il est Directeur Adjoint chargé de la sous-Direction Internationale au Service de la Législation fiscale et devient, en 1983, Chef du Service du Contentieux à la DGI puis, en 1986, Directeur Général des Impôts. De 1990 à 1991, il est Payeur Général du Trésor. En 1991, il intègre le BUREAU FRANCIS LEFEBVRE, dont il devient Président du Directoire jusqu'en 2004. Il est actuellement Président et Directeur Général de l'ANSA (ASSOCIATION NATIONALE DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS).

Autres fonctions

- Conseiller du Commerce Extérieur de la France
- Membre du Conseil d'Administration de la société LAFARGE CEMENTS
- Membre du Conseil de Surveillance de la société ELS (ÉDITIONS LEFEBVRE SARRUT)

Nombre d'actions SODEXHO ALLIANCE détenues : (en cours d'acquisition).

Mandats échus, exercés au cours des cinq dernières années

Président du Comité Fiscal du MEDEF

RÉMI BAUDIN

Né le 19 octobre 1930

Marié, 4 enfants

Nationalité française

Diplômé de l'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES (HEC)

Adresse professionnelle

SODEXHO ALLIANCE

3, avenue Newton – 78180 – Montigny-le-Bretonneux

Carrière

Après de nombreuses missions à l'étranger, de 1957 à 1965, au sein de la SEMA (société de conseil en organisation), RÉMI BAUDIN participe à la création de SODEXHO aux côtés de PIERRE BELLON.

Il réorganise et gère le secteur avitaillement maritime (1965-1969), puis crée une joint-venture avec SONATRACH (Gestion de Bases-Vie) et dirige la filiale commune avec SONATRACH en Algérie (1969-1970). Il prend la Direction de la Restauration Collective France et implante SODEXHO en Belgique (1971-1976), puis la Direction France et Afrique avec l'ouverture du Cameroun, du Nigeria, de la Côte d'Ivoire, de l'Angola, du Bénin, de la Guinée, de l'Algérie et de la Libye (1977-1982). Il assure ensuite la Direction Restauration Collectivités France et Europe (1982-1992). Il devient, en 1996, Président du Conseil de Surveillance de BELLON SA, dont il est depuis 2002, le Vice-Président.

Autres mandats sociaux

- BELLON SA (Vice-Président du Conseil de Surveillance)
- OCTOFINANCES SA (Président du Conseil de Surveillance)

Autres fonctions

Président Fondateur du FERCO, Syndicat Européen de la Restauration Collective.

Nombre d'actions SODEXHO ALLIANCE détenues : 4 016.

Mandats échus, exercés au cours des cinq dernières années

Aucun.

PATRICIA BELLINGER

Née le 24 mars 1961 dans le Connecticut (États-Unis)

Mariée, 2 enfants

Nationalité américaine

Bachelor of Arts de l'Université de HARVARD

Adresse professionnelle

BP plc

1, Saint James Square – London – SW1Y 4PD
(Royaume-Uni)

Carrière

PATRICIA BELLINGER commence sa carrière en 1986 en créant une agence de casting à Madrid, puis elle occupe plusieurs fonctions dans les médias et la communication en Espagne. En 1995, elle retourne aux États-Unis pour intégrer, dans l'industrie pharmaceutique, la société BRISTOL MYERS SQUIBB (BMS). Successivement Directeur Adjoint de la Communication, puis des Affaires publiques, elle devient en 1998 Directeur de la Culture et de la Diversité. Elle rejoint le groupe BP à Londres en 2000 pour devenir Directeur de la Diversité et de l'Intégration ; elle est également en charge du nouveau département de Développement des Dirigeants.

Autres fonctions

- Membre du EXECUTIVE LEADERSHIP COUNCIL (Washington, DC).
- Membre du Conseil de Surveillance du LEADERSHIP CENTRE DU MOREHOUSE COLLEGE (Atlanta-GA).
- Membre du BREAKTHROUGH BREAST CANCER GENERATIONS APPEAL BOARDS.

Nombre d'actions SODEXHO ALLIANCE détenues : (en cours d'acquisition).

Mandats échus, exercés au cours des cinq dernières années

Aucun.

ASTRID BELLON

Née le 16 avril 1969

Diplômée de ESLSCA

Nationalité française

Master of Arts in Cinema Studies à New York City

Adresse professionnelle

BELLON SA

3 avenue Newton – 78180 – Montigny-le-Bretonneux

Carrière

Depuis 1999, ASTRID BELLON travaille dans la production audiovisuelle et a créé, en 2001, la société LES FILMS D'À CÔTÉ dont elle est actionnaire.

Autres mandats sociaux

- BELLON SA (Membre du Directoire)
- SOFRANE SAS (Président)
- SOBELNAT SCA (Représentant permanent de SOFRANE SAS, Gérant)

Nombre d'actions SODEXHO ALLIANCE détenues : 37 683.

Mandats échus, exercés au cours des cinq dernières années

Aucun.

BERNARD BELLON

Né le 11 août 1935

Marié, 3 enfants

Nationalité française

Diplômé en Lettres Modernes, IAE Aix-Marseille

Adresse professionnelle

14, rue Saint Jean – 1260 – Nyon (Suisse)

Carrière

D'abord Directeur de la COMPAGNIE HÔTELIÈRE DU MIDI (GROUPE DE LA COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE) de 1962 à 1970, il occupe diverses fonctions de direction bancaire au sein du Groupe CIC-BANQUE DE L'UNION EUROPÉENNE, de 1970 à 1988. Il fonde la société de capital risque FINADVANCE SA dont il assure la Présidence depuis sa création, en 1988.

Autres mandats sociaux

- BELLON SA (Membre du Conseil de Surveillance)
- FINADVANCE SA (Président du Conseil d'Administration)
- COPELIA (Administrateur)
- CIC FRANCE (Censeur)

Nombre d'actions SODEXHO ALLIANCE détenues : 323 732.

Mandats échus, exercés au cours des cinq dernières années

- PERFIN SA (Administrateur-Délégué)
- JEFECO (Administrateur)
- ALLIOS INDUSTRIES (Administrateur)

FRANÇOIS-XAVIER BELLON

Né le 10 septembre 1965
Marié, 4 enfants
Nationalité française
Diplômé de L'EUROPEAN BUSINESS SCHOOL

Adresse professionnelle

ADECCO GROUP INTERNATIONAL SALES
The Triangle, 5 Hammersmith Grove
London W6 0QQ (Royaume-Uni)

Carrière

Il commence sa carrière dans l'activité de travail temporaire, comme Chef d'agence à ADIA FRANCE (1990-1991), puis, à Barcelone, à ECCO Espagne de 1992 à 1995 où il est Chef d'agence, puis Directeur Commercial et Directeur Régional Catalogne de 1993 à 1995.

Il rejoint le Groupe en septembre 1995 en tant que Responsable de Secteur, puis Responsable de Développement dans le segment de la Santé en France. En 1999, il devient Directeur Général de SODEXHO MEXIQUE. Il est nommé en janvier 2004, *Chief Executive* des activités au Royaume-Uni, avant de démissionner de cette fonction quelques mois plus tard. Il est, depuis 2005, Directeur Commercial de la division Travail Temporaire du Groupe ADECCO.

Autres mandats sociaux

BELLON SA (Membre du Directoire)

Autres fonctions

Conseiller du Commerce Extérieur de la France

Nombre d'actions SODEXHO ALLIANCE détenues : 37 343.

Mandats échus, exercés au cours des cinq dernières années

Aucun.

SOPHIE CLAMENS

Née le 19 août 1961
Mariée, 4 enfants
Nationalité française
Diplômée de l'École des Hautes Études Commerciales du Nord

Adresse professionnelle

SODEXHO ALLIANCE
3, avenue Newton – 78180 – Montigny-le-Bretonneux

Carrière

Conseil en fusions/acquisitions au CRÉDIT LYONNAIS, New York, pour la clientèle française de la banque (1985-1987), puis représentante commerciale à New York pour de grands couturiers européens (CHANEL, VALENTINO, UNGARO, ARMANI...) (1987-1992).

Elle rejoint le Groupe en 1994, en tant qu'analyste développement à la Direction Financière, puis chargée d'Études financières. À partir de 2002, elle a assuré la fonction de Directeur à la Direction Générale du Plan Stratégique Groupe. Depuis septembre 2005, elle est Directeur Fidélisation Clients Groupe et a la responsabilité, au niveau mondial, de la mise en œuvre de la stratégie de fidélisation des clients.

Autres mandats sociaux

- BELLON SA (Présidente du Directoire depuis 2002)
- HOLDING ALTYS SA (Administrateur)

Nombre d'actions SODEXHO ALLIANCE détenues : 7 964.

Mandats échus, exercés au cours des cinq dernières années

Aucun.

PAUL JEANBART

Né le 23 août 1939
Marié, 3 enfants
Nationalité canadienne
Ingénieur civil

Adresse professionnelle

ROLACO HOLDING SA
28, boulevard du Pont d'Arve – 1205 – Genève (Suisse)

Carrière

Cofondateur, partenaire et dirigeant du Groupe ROLACO depuis 1967.

Autres mandats sociaux

- ORYX FINANCE LIMITED, Grand Cayman (Président)
- HÔTELS INTERCONTINENTAL GENÈVE (Président du Conseil d'Administration)
- ROLACO HOLDING SA (Administrateur Délégué)
- SEMIRAMIS HOTEL CO., DELTA INTERNATIONAL BANK, NASCO
- INSURANCE GROUP et LUXURY BRAND DEVELOPMENT et ses filiales (Membre du Conseil d'Administration)
- CLUB MÉDITERRANÉE SA (Membre du Conseil de Surveillance)

Nombre d'actions SODEXHO ALLIANCE détenues : 400.

Mandats échus, exercés au cours des cinq dernières années

- XL CAPITAL LTD (Membre du Conseil d'Administration)
- ORFÈVRE CHRISTOFLE SA (Membre du Conseil de Surveillance)

CHARLES MILHAUD

Né le 20 février 1943

Marié, 2 enfants

Nationalité française

Diplômé d'Études Supérieures de Mathématiques,
Physique et Chimie

Adresse professionnelle

CNCE (Groupe CAISSE D'ÉPARGNE)

77, boulevard Saint Jacques – 75673 – Paris Cedex 14

Carrière

Entré à la CAISSE D'ÉPARGNE en 1964, il devient Directeur Général de la CAISSE D'ÉPARGNE DES BOUCHES-DU-RHÔNE ET DE LA CORSE en 1983 et entre également au Conseil de Surveillance du CENTRE NATIONAL DES CAISSES D'ÉPARGNE (CENCEP). En 1995, il est nommé Vice-Président du Conseil d'Administration de la CAISSE CENTRALE DES CAISSES D'ÉPARGNE. En 1999, lors de la fusion de ces deux entités, il devient Président du Directoire de la CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'ÉPARGNE (CNCE).

Autres mandats sociaux

- IXIS CORPORATE & INVESTMENT BANK
(Président du Conseil de Surveillance)
- CRÉDIT FONCIER DE FRANCE
(Président du Conseil de Surveillance)
- FINANCIÈRE OCEOR
(Président du Conseil de Surveillance)
- ISSORIA (Président du Conseil de Surveillance)
- PEREXIA (Vice-Président du Conseil de Surveillance)
- SOGIMA (Administrateur)
- CDC ENTREPRISE (Membre du Conseil de Surveillance)
- IXIS ASSET MANAGEMENT
(Membre du Conseil de Surveillance)
- IXIS ASSET MANAGEMENT GROUP
(Membre du Conseil de Surveillance)
- IXIS PRIVATE CAPITAL MANAGEMENT
(Membre du Conseil de Surveillance)
- CNP ASSURANCES SA (Membre du Conseil de Surveillance et Vice-Président)

Autres fonctions

- GROUPEMENT EUROPÉEN DES CAISSES D'ÉPARGNE (Président)
- FÉDÉRATION BANCAIRE FRANÇAISE (Membre du Comité Exécutif, Trésorier et Vice-Président)
- GROUPEMENT NATIONAL DE LA COOPÉRATION (Membre du Conseil d'Administration)
- FONDATION BELEM (Trésorier)
- L'UNIVERSITÉ DU GROUPE CAISSE D'ÉPARGNE (Président)

Nombre d'actions SODEXHO ALLIANCE détenues : 400.

Mandats échus, exercés au cours des cinq dernières années

- CAISSE DES DÉPÔTS DÉVELOPPEMENT (Administrateur)
- CETELEM (Membre du Conseil de Surveillance)
- ÉCUREUIL PARTICIPATIONS (Administrateur)
- SOCIÉTÉ NOUVELLE D'EXPLOITATION DE LA TOUR EIFFEL (Administrateur)
- UNIVERSITÉ RENÉ DESCARTES (Paris V) (Administrateur)
- SICP (Président du Conseil d'Administration)
- CDC FINANCE-CDC IXIS
(Vice-Président du Conseil de Surveillance)

FRANÇOIS PÉRIGOT

Né le 12 mai 1926

Marié

Nationalité française

Diplômé d'Études Supérieures de Droit
et de l'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES de Paris

Adresse professionnelle

MEDEF INTERNATIONAL

9, avenue Frédéric Le Play – 75007 – Paris

Carrière

Président-Directeur Général de THIBAUD GIBBS ET COMPAGNIE de 1968 à 1970, il prend ensuite les fonctions de Président-Directeur Général du GROUPE UNILEVER en Espagne, puis de Président-Directeur Général d'UNILEVER en France (1971-1986). Président de la COMPAGNIE DU PLÂTRE (1986 à 1998), il est nommé Vice-Président, puis Président de l'UNICE (UNION DES CONFÉDÉRATIONS DE L'INDUSTRIE ET DES EMPLOYEURS D'EUROPE) (1988-1998).

Il a été, par ailleurs :

- Président de l'INSTITUT DE L'ENTREPRISE (1983-1986),
- Président du CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT FRANÇAIS (1986-1994),
- Membre du Comité Directeur de la CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE (1987-1989),
- Membre du CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (1989-1999),
- Président du MEDEF INTERNATIONAL (1997-2005),
- Président de la CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-NÉERLANDAISE (1996 - 2002).

Il est Président d'honneur du MEDEF et du MEDEF INTERNATIONAL depuis 2005.

Autres mandats sociaux

- UNILEVER FRANCE HOLDINGS (Administrateur)
- OENEO (Administrateur)

Autres fonctions

Président de l'ORGANISATION INTERNATIONALE DES EMPLOYEURS depuis juin 2001.

Nombre d'actions SODEXHO ALLIANCE détenues : 400.

Mandats échus, exercés au cours des cinq dernières années

- MARINE WENDEL (Administrateur)
- ASTRA CALVÉ (Administrateur)
- LEVER (Administrateur)
- CDC PARTICIPATIONS (Administrateur)
- RADOUX (Administrateur)

NATHALIE SZABO

Née le 26 janvier 1964
Mariée, 3 enfants et 2 neveux à charge
Nationalité française
Diplômée de l'EUROPEAN BUSINESS SCHOOL

Adresse professionnelle

SODEXHO PRESTIGE
19, rue de Sèvres – 92100 – Boulogne

Carrière

Elle commence sa carrière en 1987 dans la restauration commerciale. À partir de 1989, elle est responsable commerciale de SCOTT TRAITÉUR, puis directrice commerciale du PAVILLON ROYAL. Elle rejoint le Groupe SODEXHO en mars 1996 comme directrice commerciale de SODEXHO PRESTIGE en France. Elle devient chef de secteur en 1999 et, depuis septembre 2003, elle est Directrice de SODEXHO PRESTIGE.

Autres mandats sociaux

BELLON SA (Membre du Directoire)

Nombre d'actions SODEXHO ALLIANCE détenues : 1 147.

Mandats échus, exercés au cours des cinq dernières années

Aucun.

PETER THOMPSON

Né le 15 septembre 1946 à Melbourne (Australie)
Marié, 3 enfants
Nationalité américaine
Diplômé en Langues Modernes de l'Université d'Oxford et MBA obtenu à l'Université de Columbia

Adresse professionnelle

THOMPSON HOLDINGS LLC
11 Broad Road
Greenwich, CT 06830 (États-Unis)

Carrière

PETER THOMPSON commence sa carrière en 1970 dans le marketing, puis il devient Chef de Produit en 1974 chez GENERAL FOODS CORP. Il rejoint GRAND METROPOLITAN PLC en 1984 pour assumer différents postes de direction (GÉANT VERT, HÄAGEN-DAZS, PILLSBURY...) et, en 1992, il est nommé Président-Directeur Général de GRAND MET FOODS EUROPE, basé à Paris. En 1994, il intègre le groupe PEPSCO pour devenir Président de WALKERS CRISPS au Royaume-Uni, puis Directeur Général de FRITO-LAY INTERNATIONAL (Europe, Afrique, Moyen-Orient) et, de 1996 à 2004, Directeur Général de PEPSI-COLA INTERNATIONAL. Il est actuellement Président de la STANWICH SCHOOL et administrateur de SYNGENTA AG.

Autres mandats sociaux

SYNGENTA AG
(Administrateur et membre du Comité d'Audit)

Nombre d'actions SODEXHO ALLIANCE détenues : en cours d'acquisition.

Mandats échus, exercés au cours des cinq dernières années

- PEPSI-COLA INTERNATIONAL (Directeur Général) – (États-Unis)
- PEPSI GEMEX SA DE CV (Administrateur) – (Mexique)

H.J. MARK TOMPKINS

Né le 2 novembre 1940

Marié, 3 enfants

Nationalité britannique

Maîtrise de sciences naturelles et d'économie à l'Université de Cambridge et MBA obtenu à l'INSEAD (INSTITUT EUROPÉEN D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES)

Adresse professionnelle

THURLOE CAPITAL PARTNER LTD

15 Cromwell Road – London SW7 (Royaume-Uni)

Carrière

Il commence sa carrière en 1964 dans le secteur de la banque d'investissement chez SAMUEL MONTAGU & COMPANY (devenu HSBC). De 1965 à 1971, il effectue pour BOOZ ALLEN & HAMILTON des missions de conseil en management au Royaume-Uni, en Europe continentale et aux États-Unis. Il rejoint, en 1972, le groupe SLATER WALKER SECURITIES et devient Président-Directeur Général de la COMPAGNIE FINANCIÈRE HAUSSMANN, cotée à Paris. À partir de 1975, il se spécialise dans le secteur de l'investissement immobilier résidentiel et commercial au Moyen-Orient, en Europe (Allemagne, Espagne, France) et aux États-Unis. À partir de 1987, il s'oriente vers l'investissement dans des sociétés non cotées et le capital développement dans des entreprises cotées, notamment dans les secteurs de la santé et de la biopharmacie, du commerce de gros et de la distribution, du tourisme et des loisirs, et de différentes sociétés industrielles.

Autres mandats sociaux

Il est également membre du Conseil d'Administration des entreprises :

- ALLIED HEALTHCARE INTERNATIONAL, INC. (États-Unis),
- HEALTHCARE ENTERPRISE GROUP PLC (Royaume-Uni),
- KINGKAROO (PTY) LTD (Afrique du Sud),
- SAMARA PRIVATE GAME RESERVE (PTY) LTD (Afrique du Sud).

Nombre d'actions SODEXHO ALLIANCE détenues : 400.

Mandats échus, exercés au cours des cinq dernières années

- BIO PROJECT INTERNATIONAL LTD (Membre du Conseil d'Administration)
- BAOBAZ SA (Membre du Conseil d'Administration)
- PARTNERS HOLDINGS PLC (Membre du Conseil d'Administration)
- CALCITECH LTD (Membre du Conseil d'Administration)

4. Rémunérations des membres du Conseil d'Administration

Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration

Les jetons de présence ont été calculés et versés aux administrateurs conformément au règlement intérieur du Conseil et suivant les critères suivants :

- **15 000** euros pour chaque administrateur au titre de sa part fixe,
- **1 500** euros par présence effective aux séances du Conseil,
- **5 000** euros pour les membres de chaque comité au titre de leur part fixe,
- **600** euros par présence effective aux séances des comités.

Pour l'exercice 2004-2005, le montant global des jetons de présence versés aux administrateurs s'est élevé à 381 000 euros pour un montant maximum de 450 000 euros autorisé par l'Assemblée Générale du 8 février 2005.

Montant des rémunérations et avantages de toute nature versés aux membres du Conseil d'Administration (art. L.225-102-1 du Code de commerce)

(En euros)	Total 2003-2004 ⁽¹⁾	Total 2004-2005 ⁽¹⁾	SODEXHO ALLIANCE Jetons de présence	BELLON SA ⁽²⁾
PIERRE BELLON	289 692	485 867	35 800	450 067
ROBERT BACONNIER ⁽³⁾	-	13 600	13 600	-
RÉMI BAUDIN	30 900	38 800	37 300	1 500
PATRICIA BELLINGER ⁽³⁾	-	16 700	16 700	-
ASTRID BELLON	70 400	88 664	24 000	64 664
BERNARD BELLON	22 800	32 300	30 800	1 500
FRANÇOIS-XAVIER BELLON	414 935	273 869	24 000	169 165
SOPHIE CLAMENS	159 499	190 162	26 400	84 892
PAUL JEANBART	21 300	26 500	26 500	-
CHARLES MILHAUD	14 000	19 500	19 500	-
FRANÇOIS PÉRIGOT	25 200	32 100	32 100	-
ÉDOUARD DE ROYÈRE ⁽⁴⁾	31 900	24 000	24 000	-
NATHALIE SZABO	136 074	161 709	29 000	70 980
PETER THOMPSON ⁽³⁾	-	10 500	10 500	-
MARK TOMPKINS	23 700	30 800	30 800	-

(1) Total incluant les jetons de présence versés par SODEXHO ALLIANCE et les rémunérations de toute nature versées pour des fonctions exercées dans les sociétés BELLON SA, SODEXHO ALLIANCE et/ou les sociétés du Groupe SODEXHO.

(2) Rémunérations de toute nature versées pour des fonctions exercées dans la société BELLON SA.

(3) Nommés administrateurs lors de l'Assemblée Générale du 8 février 2005.

(4) Expiration du mandat d'administrateur lors de l'Assemblée Générale du 8 février 2005.

5. Évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration

À la suite de l'évaluation du fonctionnement du Conseil conduite par un administrateur au cours de l'exercice 2003-2004, il a été procédé à certaines améliorations dans le règlement intérieur du Conseil au cours de l'exercice 2004-2005. Les membres du Conseil ont notamment souhaité faire évoluer les conditions de tenue des réunions, organiser des réunions thématiques et rencontrer périodiquement les dirigeants du Groupe.

Les membres du Conseil ont également souhaité faire évoluer la composition du Conseil pour mieux refléter le caractère international du Groupe et intégrer des compétences nouvelles. À cet effet, et conformément aux propositions du Comité des Nominations et du Conseil, l'Assemblée Générale du 8 février 2005 a nommé Madame PATRICIA BELLINGER et Messieurs ROBERT BACONNIER et PETER THOMPSON en qualité d'administrateurs de la Société.

6. Conformité aux règles de gouvernement d'entreprise en vigueur

Compte tenu de la présence de SODEXHO ALLIANCE sur deux marchés boursiers, les dispositions relatives au gouvernement d'entreprise intègrent les dispositions légales françaises et celles des États-Unis, ainsi que les règles édictées par les autorités boursières de ces deux pays. En conséquence, le Groupe considère que son application du gouvernement d'entreprise est appropriée et fidèle aux meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise en vigueur aux États-Unis et en France.

Les liens familiaux existant au sein des membres des organes d'administration et de direction générale sont les suivants :

- Mesdames ASTRID BELLON, SOPHIE CLAMENS, NATHALIE SZABO et Monsieur FRANÇOIS-XAVIER BELLON, Administrateurs, sont les enfants de Monsieur PIERRE BELLON, Président du Conseil d'Administration ;
- Monsieur BERNARD BELLON, Administrateur, est le frère de Monsieur PIERRE BELLON.

Il n'existe aucun autre lien familial entre les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité Exécutif de SODEXHO ALLIANCE.

Aucun prêt, ni garantie n'est accordé ou constitué en faveur de mandataires sociaux par la Société ou une société de son Groupe.

Aucun actif nécessaire à l'exploitation n'appartient à un mandataire social, ni à sa famille.

Il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de SODEXHO ALLIANCE, des membres des organes d'administration et de la direction générale et leurs intérêts privés. Il est précisé que :

- Monsieur PIERRE BELLON détient conjointement avec ses enfants 68,5 % des actions de la société BELLON SA, propriétaire de 36,83 % du capital de SODEXHO ALLIANCE.
- Monsieur BERNARD BELLON détient, avec d'autres membres de sa famille, 13 % des actions de la société BELLON SA.
- Monsieur CHARLES MILHAUD est le Président du Directoire de la CNCE, qui a souscrit en mai 2001, pour un montant de 400 millions d'euros, la totalité d'une émission d'obligations lancée par la société BELLON SA pour lui permettre de souscrire à l'augmentation de capital de SODEXHO ALLIANCE de juin 2001. Par ailleurs, le Groupe a signé, en France, des accords cadres avec la FONDATION DES CAISSES D'ÉPARGNE concernant la gestion d'une cinquantaine de sites.

À notre connaissance, au cours des cinq dernières années :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée contre un membre du Conseil d'Administration, ni aucun membre de la Direction Générale,
- aucun de ces membres n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre ces membres par des autorités statutaires ou réglementaires.

Par ailleurs, à notre connaissance, aucun de ces membres n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

MICHEL LANDEL **Directeur Général** **depuis le 1^{er} septembre 2005**

Né le 7 novembre 1951

Marié, 3 enfants

Diplômé de l'EUROPEAN BUSINESS SCHOOL

Adresse professionnelle

SODEXHO ALLIANCE

3, avenue Newton – 78180 – Montigny-le-Bretonneux

Carrière

Il débute sa carrière en 1977 à la CHASE MANHATTAN BANK, puis devient, en 1980, directeur d'une usine de produits BTP au sein du GROUPE POLIET.

Recruté en 1984 comme Responsable des Opérations pour l'Afrique de l'Est et du Nord, il est promu dès 1986 Directeur Afrique pour l'activité Bases-Vie et prend, en 1989, la responsabilité des activités nord-américaines. Il participe, notamment, au rapprochement en 1998 avec MARRIOTT MANAGEMENT SERVICES et à la création de SODEXHO MARRIOTT SERVICES. Dès 1999, il devient Chief Executive Officer de SODEXHO MARRIOTT SERVICES, devenu depuis SODEXHO, INC. En février 2000, MICHEL LANDEL est nommé Vice-Président du Comité Exécutif de SODEXHO ALLIANCE. De juin 2003 à août 2005, MICHEL LANDEL assume la fonction de Directeur Général Délégué Groupe, en charge de l'Amérique du Nord, du Royaume-Uni et de l'Irlande, ainsi que de l'activité Bases-Vie. Depuis le 1^{er} septembre 2005, il est Directeur Général de SODEXHO ALLIANCE.

Autres mandats sociaux

- SODEXHO, INC. (Administrateur)
- SODEXHO HOLDINGS LTD (Administrateur)

Autres fonctions

- Président de l'Association STOP Hunger en France
- Président de la Fondation SODEXHO aux États-Unis

Nombre d'actions SODEXHO ALLIANCE détenues : 34 120.

Mandats échus, exercés au cours des cinq dernières années

Aucun.

RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2004-2005

1. La Direction Générale

La Direction Générale de SODEXHO ALLIANCE, au cours de l'exercice 2004-2005, a été assumée par PIERRE BELLON, assisté de deux Directeurs Généraux Délégués :

- JEAN-MICHEL DHENAIN, responsable de la Direction des activités de Restauration et Services en Europe continentale, Amérique du Sud et Asie/Océanie ;
- MICHEL LANDEL, responsable de la Direction des activités de Restauration et Services en Amérique du Nord, au Royaume-Uni et en Irlande, ainsi que des activités Bases-Vie.

Les montants des rémunérations et avantages de toute nature versés aux membres de la Direction Générale, au sens de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, ont été les suivants :

(En euros)	Total 2003-2004	Total 2004-2005 ⁽¹⁾	Partie fixe ⁽²⁾	Partie variable ⁽³⁾
PIERRE BELLON	289 692	485 867	315 867	170 000
JEAN-MICHEL DHENAIN	484 162	822 101	568 766	253 335
MICHEL LANDEL	983 541	1 722 001	801 889	920 112

(1) Total incluant les rémunérations de toute nature versées pour des fonctions exercées dans les sociétés BELLON SA, SODEXHO ALLIANCE et/ou les sociétés du GROUPE SODEXHO.

(2) Salaire de base, avantages en nature, retraite supplémentaire, prévention accidents santé, contrat de prévoyance.

(3) Primes d'objectifs, *Restricted Share Units*, autres avantages.

2. Le Comité Exécutif Groupe

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Comité Exécutif, outre les membres de la Direction Générale, se composait également des dirigeants suivants :

- ÉLISABETH CARPENTIER, Directeur Ressources Humaines Groupe,
- SIÂN HERBERT-JONES, Directeur Financier Groupe,
- VINCENT HILLENMEYER, Directeur Plan Stratégique Groupe,
- PHILIPPE LAUTHIER, Directeur Approvisionnements Groupe,
- RICHARD MACEDONIA, Directeur Général des activités de Restauration et Services en Amérique du Nord,
- CLODINE PINCEMIN, Directeur Communication et Développement Durable Groupe.

Le montant global des rémunérations versées par le Groupe aux neuf membres du Comité Exécutif en fonction au 31 août 2005, s'élève à 5 713 284 euros pour l'exercice 2004-2005. Ce montant comprend une part fixe de 3 544 273 euros et une part variable de 2 169 011 euros.

La rémunération des membres du Comité Exécutif comprend le salaire de base, la prime d'objectifs et la valeur des avantages de toute nature, incluant les compléments de retraite. La prime d'objectifs, part variable de la rémunération des dirigeants, représente, selon les dirigeants, entre 50 et 80 % de leur salaire de base, lorsque les objectifs sont atteints. Les performances financières réalisées, au cours de l'exercice écoulé, par le Groupe ou par l'entité opérationnelle dont le dirigeant a la responsabilité, contribuent jusqu'à un maximum de 70 % de cette prime et le solde dépend de la réalisation d'objectifs personnels fixés en début d'exercice, y compris des objectifs relatifs à des indicateurs tels que la fidélisation des clients, la diversité, la gestion des ressources humaines au sein de l'entité du dirigeant. La prime est calculée et payée à l'issue de la clôture de l'exercice et après audit des comptes.

POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES STOCK-OPTIONS

La politique d'intéressement des dirigeants du Groupe SODEXHO a pour double objectif :

- de lier les intérêts financiers des dirigeants à ceux des actionnaires ;
- d'attirer et retenir les entrepreneurs dont le Groupe a besoin pour se développer et conforter sa position de leader.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'est consentie en faveur des administrateurs de la Société.

1. Options conférées au personnel sur les actions de la Société

Les plans en vigueur, présentés dans ce tableau ont été autorisés par les Assemblées Générales Extraordinaires des 13 février 1996, 21 février 2000 et 4 février 2003.

Date du Conseil d'Administration attribuant le Plan d'options d'achat	Nombre total d'options attribuées ⁽²⁾	Point de départ d'exercice des options	Date d'expiration	Prix d'exercice en euros	Nombre d'options non levées au 31/08/2005 après départs de bénéficiaires
24/01/2001	356 392 ⁽¹⁾	01/03/2005	23/01/2006	48,42 ⁽¹⁾	140 829
11/01/2002 (A)	470 740	11/01/2006	10/01/2007	47	369 761
11/01/2002 (B)	1 186 542	11/01/2006	10/01/2008	47	994 371
17/09/2002	12 000	01/04/2006	31/03/2008	47	12 000
10/10/2002 (A)	1 820	10/10/2006	09/10/2007	21,87	1 425
10/10/2002 (B)	1 400	10/10/2006	09/10/2007	21,87	910
27/01/2003 (A)	1 147 100	27/01/2004	26/01/2009	24	985 625
27/01/2003 (B)	1 713 950	27/01/2004	26/01/2009	24	1 449 316
27/01/2003 (C)	56 750	27/01/2004	26/01/2009	24	12 000
12/06/2003 (B)	84 660	27/01/2004	26/01/2009	24	60 160
20/01/2004 (A)	483 350	20/01/2005	19/01/2010	24,50	467 250
20/01/2004 (B)	518 633	20/01/2005	19/01/2010	24,50	475 746
20/01/2004 (C)	7 700	20/01/2005	19/01/2010	24,50	7 025
18/01/2005 (A)	537 100	18/01/2006	17/01/2011	23,10	529 500
18/01/2005 (B)	466 000	18/01/2006	17/01/2011	23,10	463 650
18/01/2005 (C)	6 900	18/01/2006	17/01/2011	23,10	6 900
16/06/2005 (B)	20 000	16/06/2006	15/06/2011	26,04	20 000
13/09/2005 (B)	10 000	13/09/2006	12/09/2011	28,07	10 000

(1) Après ajustement à la suite de l'augmentation de capital de juillet 2001, après division par quatre du nominal en mars 2001 et après conversion des prix d'exercice en euros.

(2) Options portant sur des titres de SODEXHO ALLIANCE.

(A) Plan réservé aux salariés non américains.

(B) Plan réservé aux salariés américains.

(C) Plan réservé aux salariés américains non-résidents aux États-Unis.

2. Attributions et levées d'options des membres du Comité Exécutif Groupe

Plan d'options correspondant	24/01/2001	11/01/2002	27/01/2003 ⁽³⁾	12/06/2003 ⁽³⁾	20/01/2004 ⁽³⁾	18/01/2005 ⁽³⁾
Prix d'exercice	48,42 ⁽¹⁾	47	24	24	24,50	23,10
Date d'expiration	23/01/2006	10/01/2007	26/01/2009	26/01/2009	19/01/2010	17/01/2011
Bénéficiaires	Nombre total d'options attribuées ⁽²⁾					
PIERRE BELLON	-	-	-	-	-	-
ÉLISABETH CARPENTIER	5 317	10 000	35 000	-	35 000	35 000
JEAN-MICHEL DHENAIN**	10 225	15 000	43 000	-	45 000	40 000
PIERRE HENRY*	3 068	3 400	7 300	-	5 000	10 000
SIÂN HERBERT-JONES	6 135	15 000	40 000	-	40 000	40 000
VINCENT HILLENMEYER	-	4 000	17 000	-	17 000	17 000
PHILIP JANSEN*	-	-	-	-	-	8 000
NICOLAS JAPY*	-	2 500	15 000	-	10 000	15 000
MICHEL LANDEL	-	30 000	60 000	-	45 000	60 000
PHILIPPE LAUTHIER**	-	-	-	-	10 000	15 000
RICHARD MACEDONIA	-	26 000	40 000	15 000	35 000	35 000
JACQUES PÉTRY*	-	-	-	-	-	-
CLODINE PINCEMIN	4 090	6 500	19 000	-	10 000	10 000
DAMIEN VERDIER*	4 090	2 500	12 000	-	8 000	7 000

(1) Après ajustement à la suite de l'augmentation de capital de juillet 2001, après division par quatre du nominal en mars 2001 et après conversion des prix d'exercice en euros.

(2) Options portant sur des titres de SODEXHO ALLIANCE.

(3) Options exerçables par tranches de 25 % à chaque anniversaire du plan. Au 4^e anniversaire du plan, 100 % des options deviennent exerçables.

(*) Membre du Comité Exécutif depuis le 1^{er} septembre 2005.

(**) N'est plus membre du Comité Exécutif depuis le 31 août 2005.

Pour les plans listés dans le tableau ci-dessus, aucune des options attribuées aux bénéficiaires n'a été exercée depuis leur attribution.

Par ailleurs, dans le cadre des plans d'options (*Stock Incentive Plans*) attribués par SODEXHO MARRIOTT SERVICES (*SMS Plans*) entre 1997 et 2000, repris par SODEXHO ALLIANCE en 2001 (voir note 4.23.5 de l'Annexe des comptes consolidés) :

- Monsieur VINCENT HILLENMEYER a reçu 2 974 options à un prix de 28,16 dollars US, expirant le 15 décembre 2010 ;
- Monsieur MICHEL LANDEL a reçu :
 - 17 609 options à un prix de 38,82 dollars US, expirant le 8 juin 2008 ;
 - 55 607 options à un prix de 22,34 dollars US, expirant le 22 novembre 2009 ;
 - 29 657 options à un prix de 28,16 dollars US, expirant le 15 décembre 2010 ;

- Monsieur RICHARD MACEDONIA a reçu :
 - 1 836 options à un prix de 30,01 dollars US, expirant le 6 novembre 2012 ;
 - 5 376 options à un prix de 38,82 dollars US, expirant le 8 juin 2008 ;
 - 10 288 options à un prix de 22,34 dollars US, expirant le 22 novembre 2009 ;
 - 18 536 options à un prix de 28,16 dollars US, expirant le 15 décembre 2010.

Au cours de l'exercice 2004-2005, Monsieur RICHARD MACEDONIA a exercé 8 000 options dans le cadre des *SMS Plans* au prix de 22,34 dollars US.

3. Attributions et levées d'options intervenues au cours de l'exercice, concernant les 10 salariés non-mandataires dont le nombre d'options attribuées ou levées est le plus élevé

Nombre d'options attribuées pendant l'exercice ⁽¹⁾	Prix d'exercice en euros	Date de levée	Date du Plan d'option	Nombre d'options levées pendant l'exercice
222 000	23,10	Du 18/01/06 au 17/01/11 ⁽²⁾	18/01/2005	
	24,00	Du 04/04/05 au 29/07/05	27/01/2003	51 350
	24,00	Du 28/07/05 au 29/07/05	12/06/2003	22 500

(1) Options portant sur des titres de SODEXHO ALLIANCE.

(2) Options exerçables par tranches de 25 % à chaque anniversaire du plan. Au 4^e anniversaire du plan, 100 % des options deviennent exerçables.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Intitulés	PRICEWATERHOUSECOOPERS				KPMG			
	Montant ⁽¹⁾		%		Montant ⁽¹⁾		%	
	2003-2004	2004-2005	2003-2004	2004-2005	2003-2004	2004-2005	2003-2004	2004-2005
Audit								
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽²⁾	4,1	5,9	77 %	89 %	2	3,8	95 %	95 %
• Autres missions accessoires et autres missions d'audit	0,1	0,4	2 %	6 %	0	0,1	0	3 %
Sous-total d'audit	4,2	6,3	79 %	95 %	2	3,9	95 %	98 %
Autres prestations								
• Juridique, fiscal, social	1	0,3	19 %	5 %	0,1	0,1	5 %	2 %
• Autres	0,1	0	2 %	0	0	0	0	0
Sous-total autres prestations	1,1	0,3	21 %	5 %	0,1	0,1	5 %	2 %
Total général	5,3	6,6	100 %	100 %	2,1	4	100 %	100 %

(1) En millions d'euros.

(2) Dont audit des comptes en IFRS (PRICEWATERHOUSECOOPERS 1,6 million d'euros et KPMG 1,5 million d'euros).

Le cabinet KPMG AUDIT a été nommé co-Commissaire aux Comptes de SODEXHO ALLIANCE par l'Assemblée Générale du 4 février 2003.

Afin d'assurer une cohérence et un standard de qualité dans le contrôle des comptes et de centraliser les relations avec les auditeurs externes au niveau de la Direction Générale et du Comité d'Audit, ce dernier a établi pour la quasi-totalité des différentes filiales du Groupe, un plan de nomination de l'un ou l'autre des cabinets internationaux mandatés par SODEXHO ALLIANCE. Ce plan est progressif sur une période

d'environ trois ans, compte tenu des contraintes légales des pays dans lesquels les filiales du Groupe sont implantées. À cette occasion et dans le même délai, le Comité d'Audit proposera également une répartition équilibrée des mandats entre les deux cabinets et les membres de leur réseau. Les honoraires versés par les filiales du Groupe à des Commissaires aux Comptes autres que PRICEWATERHOUSECOOPERS, KPMG ou aux membres de leur réseau, dans le cadre de la certification de leurs comptes, s'élèvent à 0,5 million d'euros pour l'exercice 2004-2005.

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

1. Actionnaires connus au 31 août 2005

	Nombre de titres	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
BELLON SA	58 572 917	36,83	73 394 058	41,73
ARNHOLD AND S. BLEICHROEDER ADVISERS	16 458 345	10,35	16 458 345	9,36
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS	6 686 080	4,20	9 667 008	5,50
Salariés	2 390 964	1,50	3 576 057	2,03
Autodétention	3 436 300	2,16	0	0,00
Public	71 481 807	44,96	72 742 180	41,38
TOTAL	159 026 413	100,00	175 837 648	100,00

La différence observée entre les pourcentages de détention du capital et celle des droits de vote tient au fait :

- que les statuts de la Société confèrent un droit de vote double aux actions détenues depuis quatre ans, au moins, sous la forme nominative ;
- que la loi supprime le droit de vote pour les actions autodétenues par la Société.

Les mandataires sociaux détiennent, ensemble et directement, moins de 0,5 % du capital social de SODEXHO ALLIANCE.

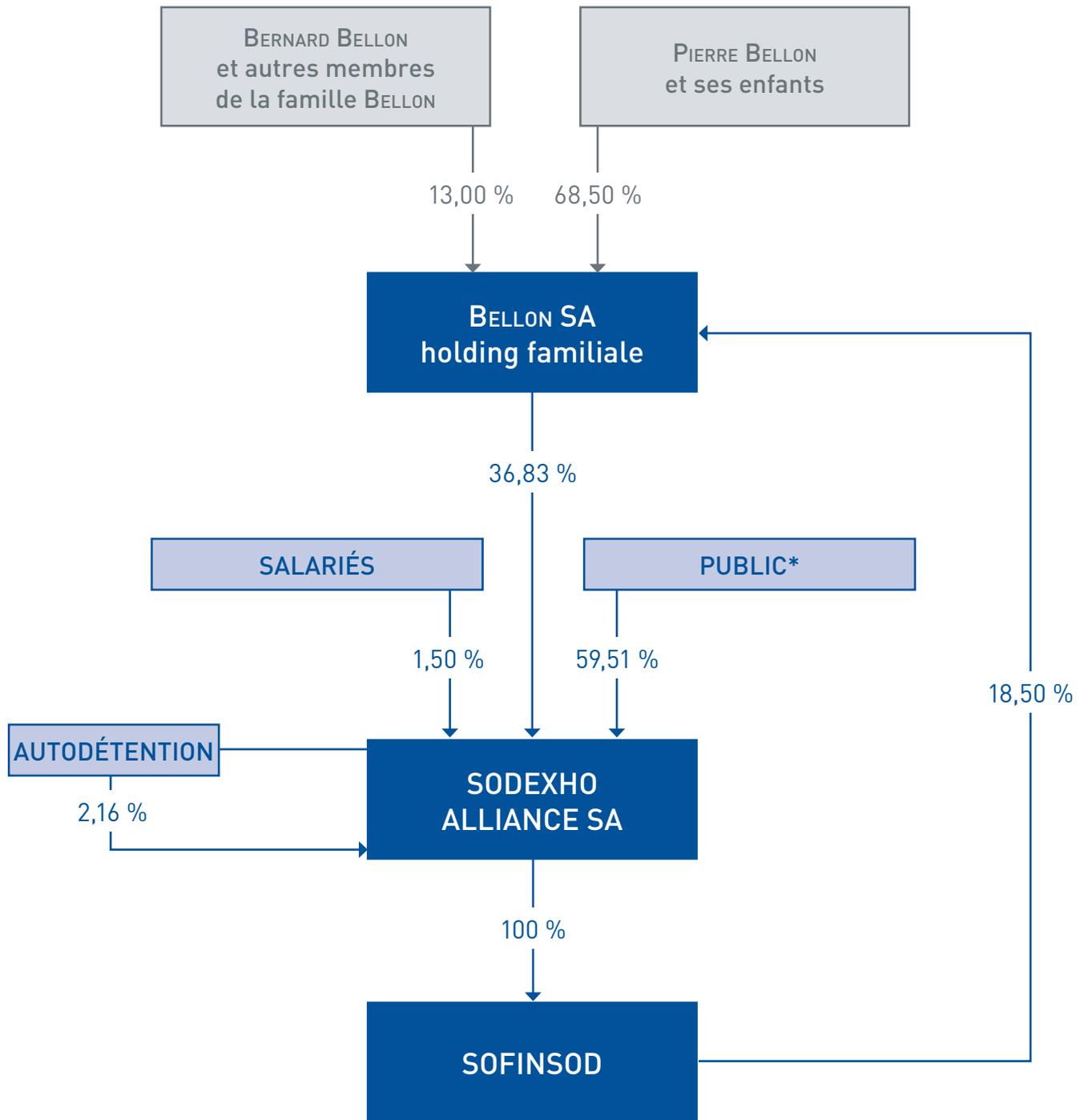
Au cours de l'exercice, aucun mandataire social n'a déclaré à la Société être intervenu, directement ou au travers des personnes qui lui sont liées, sur les titres de SODEXHO ALLIANCE.

À la date du présent Document de référence, il n'existe, à la connaissance de SODEXHO ALLIANCE :

- aucun autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert, 2,50 % ou plus du capital ou des droits de vote de SODEXHO ALLIANCE ;
- aucun pacte d'actionnaires, ni aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de SODEXHO ALLIANCE.

Les conventions conclues entre la Société et l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires détenant une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou la société BELLON SA, et qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales, sont présentées page 58 du Document de référence.

2. Actionnariat de contrôle au 31 août 2005



* Incluant ARNHOLD AND S. BLEICHROEDER ADVISERS 10,35 % et la CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS 4,20 %.

3. Mesures prises en vue d'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive

Dans un souci de transparence et d'information du public, SODEXHO ALLIANCE a mis en place un ensemble de mesures s'inspirant des recommandations du rapport AFEP-MEDEF d'octobre 2003 sur "le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées" ainsi que de certaines règles édictées par la *Securities Exchange Commission* aux États-Unis.

À cet égard, citons par exemple :

- la présence de six administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration, composé de 14 membres ;
- l'existence de trois comités, dont deux comprennent certains de ces administrateurs indépendants (Comité des Nominations et Comité des Rémunérations). Le Comité d'Audit est composé de 100 % d'administrateurs indépendants ;
- la dissociation des fonctions de Président du Conseil et de Direction Générale. Depuis le 1^{er} septembre 2005, Monsieur MICHEL LANDEL, qui n'est ni membre de la famille de Monsieur PIERRE BELLON, ni mandataire social de la société BELLON SA, a succédé à Monsieur PIERRE BELLON en qualité de Directeur Général de SODEXHO ALLIANCE. Ce dernier conserve ses fonctions de Président du Conseil d'Administration ;
- les relations entre SODEXHO ALLIANCE et la société BELLON SA sont décrites dans ce Document de référence. Elles concernent d'une part, le contrat de prestations mentionné ci-dessous, et dont la rémunération fait l'objet de la procédure d'approbation des conventions réglementées et d'autre part, la participation de BELLON SA dans SODEXHO ALLIANCE et son évolution dont les détails sont précisés page 180 de ce Document de référence.

4. Conventions réglementées

- En date du 31 décembre 1991, la société BELLON SA et SODEXHO ALLIANCE ont conclu un contrat de prestations relatif à la fourniture par BELLON SA à SODEXHO ALLIANCE et à ses filiales, directement et avec l'aide d'experts qualifiés, d'une assistance et de conseils dans différents domaines tels que la stratégie, la finance, la comptabilité et la Bourse. En contrepartie de ses prestations de services, BELLON SA reçoit une rémunération approuvée annuellement par le Conseil d'Administration de SODEXHO ALLIANCE conformément aux dispositions légales en vigueur.
Messieurs PIERRE BELLON, RÉMI BAUDIN, BERNARD BELLON, FRANÇOIS-XAVIER BELLON et Mesdames SOPHIE CLAMENS, NATHALIE SZABO et Mademoiselle ASTRID BELLON sont mandataires communs aux deux sociétés liées par ce contrat de prestations. Pour l'exercice 2004-2005, la société BELLON SA a facturé à SODEXHO ALLIANCE la somme de 4 032 000 euros HT.
- En date du 13 septembre 2005, la société BELLON SA et Monsieur MICHEL LANDEL ont précisé certains termes de son contrat de travail. La société BELLON SA s'est engagée à verser à Monsieur MICHEL LANDEL diverses indemnités en cas de rupture du contrat, en complément des éventuelles indemnités conventionnelles ou légales :
 - en cas de rupture du contrat de travail, à l'initiative de la Société, pour un motif autre que la faute lourde ou grave, Monsieur MICHEL LANDEL recevrait une indemnité complémentaire égale à deux ans de salaire total ;
 - en cas de rupture du contrat de travail, à l'initiative de la Société, pour un motif autre que la faute lourde ou grave, ou à sa propre initiative, Monsieur MICHEL LANDEL recevrait une indemnité de non-concurrence égale à un an de salaire total. Cette indemnité ne lui serait due, en cas de rupture à l'initiative de la Société pour faute grave ou lourde, que si la clause de non-concurrence était activée par la Société.

Il n'existe pas, à notre connaissance, d'autre contrat de services liant les membres des organes d'administration ou de direction générale à la Société ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

Rapport du Président

du Conseil d'Administration sur le fonctionnement du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

“Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, le présent rapport vous est présenté, en complément du rapport de gestion, afin de vous informer sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en œuvre par la Société.”

1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

1.1. Activités

SODEXHO ALLIANCE développe pour ses clients des services dans deux types d'activités, la **Restauration et Services**, d'une part, et les **Chèques et Cartes de Services**, d'autre part.

Au sein de l'activité **Restauration et Services**, les structures sont organisées par grandes zones géographiques :

- **Amérique du Nord**,
- **Europe continentale**,
- **Royaume-Uni et Irlande**,
- Reste du monde (incluant l'**Amérique du Sud**, l'**Asie-Océanie** et le segment **Bases-Vie**).

L'activité **Chèques et Cartes de Services** et les différentes zones géographiques de l'activité **Restauration et Services** constituent les entités opérationnelles du Groupe.

1.2. Organisation

SODEXHO ALLIANCE est administrée par un Conseil d'Administration dont le Président, PIERRE BELLON, a exercé également jusqu'au 31 août 2005 les fonctions de Directeur Général.

Pour assumer la Direction Générale de SODEXHO ALLIANCE pendant l'exercice 2004-2005, le Président-Directeur Général a été assisté de deux Directeurs Généraux Délégués :

- Monsieur JEAN-MICHEL DHENAIN, responsable de la Direction des activités de Restauration et Services en Europe continentale, Amérique du Sud et Asie/Océanie,
- Monsieur MICHEL LANDEL, responsable de la Direction des activités de Restauration et Services en Amérique du Nord, au Royaume-Uni et en Irlande, ainsi que des activités Bases-Vie.

Ces derniers se sont appuyés, au cours de l'exercice, sur un Comité Exécutif composé de neuf membres. Ce comité s'est réuni une fois par mois. Il constitue l'organe privilégié du management du Groupe. Son rôle est double, le Comité doit, d'une part, débattre et proposer des stratégies au Conseil d'Administration et, d'autre part, suivre la mise en œuvre des stratégies arrêtées par le Conseil. Dans ce contexte, le Comité Exécutif suit l'évolution des plans d'actions, les performances des différentes entités opérationnelles, les opportunités de développement et leurs risques inhérents.

Conformément à la décision du Conseil du 14 septembre 2004, PIERRE BELLON a cessé d'exercer les fonctions de Directeur Général à compter du 1^{er} septembre 2005, tout en conservant sa fonction de Président du Conseil. À cette même date, JEAN-MICHEL DHENAIN et MICHEL LANDEL ont cessé leur fonction de Directeur Général Délégué et MICHEL LANDEL est devenu le nouveau Directeur Général de SODEXHO ALLIANCE. La passation avec MICHEL LANDEL s'est déroulée dans de bonnes conditions et cette succession a été favorablement saluée par la presse.

Par ailleurs, un Comité Opérationnel composé des membres du Comité Exécutif auxquels s'ajoutent les principaux dirigeants du Groupe (une vingtaine de personnes au cours de l'exercice 2004-2005), s'est réuni quatre fois.

Ce comité a pour vocation de :

- partager une vision commune ;
- réfléchir aux risques et aux opportunités qui se présentent au Groupe au niveau mondial ;
- se mobiliser autour des axes stratégiques majeurs ;
- améliorer les échanges d'informations.

2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1. Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration compte quatorze membres, dont un de nationalité canadienne, un britannique et deux américains.

Outre leur capacité à prendre en compte les intérêts de tous les actionnaires, les administrateurs sont aussi choisis pour leurs compétences, leur expérience et leur maîtrise des enjeux stratégiques des marchés où intervient le Groupe.

La composition du Conseil doit ainsi refléter autant que possible le poids géographique des zones du Groupe, inclure des compétences techniques différentes et compter parmi ses membres des administrateurs connaissant bien les activités du Groupe.

À ce jour, en France, la notion d'administrateur indépendant n'a fait l'objet d'aucune définition légale.

Le rapport BOUTON précise :

“Dans un esprit de simplification, la définition de l'administrateur indépendant s'énonce de la manière suivante : Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement”.

Dans l'esprit de cette déclaration, le Conseil considère que tous les administrateurs de SODEXHO ALLIANCE sont indépendants.

En effet, le Conseil d'Administration est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui impose à chaque membre du Conseil l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt de tous ses actionnaires et dans l'intérêt social de l'entreprise.

Néanmoins, pour se conformer aux différents usages, le Comité des Nominations propose périodiquement au Conseil d'Administration “la liste des administrateurs” dits indépendants.

Au cours de l'exercice, six membres du Conseil d'Administration ont été qualifiés d'administrateur indépendant.

La durée du mandat des administrateurs est de trois ans.

2.2. Le fonctionnement du Conseil d'Administration

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est décrit dans le chapitre “Gouvernance d'Entreprise” aux pages 41 et suivantes de ce Document de Référence.

2.3. Limitation des pouvoirs du Directeur Général

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration a défini les rôles respectifs du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués. Le Conseil d'Administration a apporté certaines limitations aux pouvoirs du Directeur Général. En particulier, ce dernier doit obtenir l'autorisation préalable du Conseil pour consentir des sûretés sur les biens sociaux ou pour engager la Société au-delà de certains montants relatifs notamment à des investissements, des cessions ou des emprunts. Il doit également soumettre à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration les décisions relatives au démarrage d'activités nouvelles.

3. LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN ŒUVRE PAR LA SOCIÉTÉ

3.1. L'organisation générale des procédures de contrôle interne au sein de la Société

Le dispositif de contrôle interne s'appuie sur **les valeurs et les politiques** du Groupe définies par la Direction Générale de SODEXHO ALLIANCE et dont l'application doit être mise en œuvre par chaque entité en fonction des spécificités locales.

SODEXHO est au service de ses clients, de son personnel et de ses actionnaires.

Sa vocation “Améliorer la Qualité de Vie au quotidien”. Ses valeurs : l'esprit de service, l'esprit d'équipe, l'esprit de progrès.

Participer au développement économique et social des pays où SODEXHO est implanté.

Le **contrôle interne** a pour principaux objectifs de :

- veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et les règlements applicables, ainsi que par les normes et règles internes à l'entreprise ;
- vérifier que les informations financières communiquées aux organes sociaux et aux marchés financiers reflètent avec sincérité la situation du Groupe et fournissent une appréciation raisonnable des risques éventuels de toute nature auxquels l'entreprise est susceptible de faire face.

L'environnement de contrôle du Groupe repose sur des principes fondamentaux auxquels il est fait référence dans les documents diffusés auprès des différents responsables et de leurs équipes.

Les membres du Comité Exécutif ainsi que ceux du Comité Opérationnel du Groupe ont signé leur adhésion aux **Principes éthiques du Groupe** et au **Contrat de Développement durable**. Au nombre de ces principes figurent la loyauté, le respect de la personne, la transparence et la lutte contre la corruption et la concurrence déloyale. Ils se sont également engagés à faire respecter ces principes au sein de leur organisation.

Par ailleurs, pour souligner l'importance de l'engagement de SODEXHO dans la transparence et le respect des réglementations en vigueur, le Conseil d'Administration a adopté **un Code de Conduite à l'usage de ses cadres dirigeants**. Les membres du Comité Exécutif du Groupe ainsi que les principaux responsables financiers du Groupe SODEXHO ont formellement adhéré à ce Code et se sont engagés à le respecter.

Le Groupe a depuis longtemps mis en place des politiques précises visant à s'assurer que les risques sont évalués et gérés aux niveaux appropriés de l'organisation.

Les **Politiques du Groupe** sont largement diffusées au sein de l'entreprise ; elles sont disponibles sur le site intranet du Groupe, auquel a accès un grand nombre de collaborateurs. Ces politiques recouvrent les choix d'orientations stratégiques de l'entreprise ainsi que les règles applicables à différents domaines tels que, par exemple, les Ressources Humaines, les Finances ou les Systèmes d'Information.

La Direction Générale du Groupe, dans le domaine des **Ressources Humaines**, a défini en priorité des politiques relatives au choix et au développement des compétences des femmes et des hommes qui dirigent l'entreprise, c'est-à-dire des principaux dirigeants du Groupe, membres des Comités de Direction des principales filiales de SODEXHO ALLIANCE. Ces politiques s'appuient sur l'engagement du Groupe à promouvoir l'égalité des chances et la diversité culturelle à chaque échelon de l'entreprise. Elles encadrent des domaines tels que l'organisation des structures, le recrutement, la formation, les plans d'accompagnement et de succession, ou les rémunérations fixes et variables.

Les **Politiques financières du Groupe** rappellent que l'entreprise a fait le choix d'activités dont la croissance interne ne demande pas ou peu d'investissements et qui sont génératrices de liquidités.

Ces politiques établissent des règles applicables à des domaines tels que les procédures d'approbation des investissements, la réduction du besoin en fonds de roulement, la gestion de trésorerie ou la distribution des résultats des filiales du Groupe. Elles sont destinées à assurer une maîtrise financière de la croissance et à développer la génération de liquidités suffisantes pour financer le développement du Groupe, rémunérer les actionnaires et rembourser les emprunts.

Ces politiques prévoient également les conditions de la tenue de la comptabilité. Elles soulignent l'importance de la mise en place des procédures pour fiabiliser les prévisions et elles imposent que chaque responsable d'un centre de profit de l'entreprise soit garant de l'ensemble des informations issues de l'unité dont il a la charge, y compris en ce qui concerne les informations prévisionnelles. Il est précisé que chaque responsable doit s'assurer de l'exactitude de ces informations, du respect des délais d'établissement et de diffusion ; il doit sensibiliser son personnel à cet impératif et recourir aux contrôles nécessaires au respect de ces différents objectifs.

Le respect des délais de production de l'information et le respect de sa qualité et de sa fiabilité, sont des éléments de l'appréciation de la performance de l'encadrement et, en particulier, de celle des Directeurs de filiales et de leur Directeur Financier.

En matière d'endettement, les Politiques financières du Groupe précisent que les décisions concernant tout financement externe doivent être prises selon le montant concerné, par le Directeur Financier Groupe, le Directeur Général ou le Conseil d'Administration. Par ailleurs, les Politiques financières arrêtées par le Groupe sont conçues pour éviter toute prise de position spéculative et tout risque en matière de financement et de gestion de la trésorerie.

Ainsi :

- l'essentiel de l'endettement doit être contracté à des taux fixes ou converti en taux fixe grâce à des instruments de couverture ;
- le risque de change en matière d'endettement du Groupe et sur les prêts en devises aux filiales doit être couvert.

Une description de toutes les transactions prévues sur instruments dérivés, complétée d'analyses financières et économiques, est soumise pour approbation au Directeur Général, au Directeur Financier Groupe et, le cas échéant, au Conseil d'Administration. Des informations concernant l'utilisation actuelle par le Groupe des instruments de taux et de change sont présentées dans les comptes consolidés.

La **Direction des Systèmes et Technologies de l'Information** a élaboré des règles et des procédures ayant pour but d'encourager les synergies, de réduire les coûts et de garantir une meilleure cohérence dans les développements des systèmes d'information. Son implication dans les projets vise à améliorer la visibilité sur les investissements réalisés, leur justification économique, le suivi de leur mise en œuvre, ainsi qu'à optimiser l'efficacité des systèmes d'information.

Un **Comité de Gouvernance des Systèmes et Technologies de l'Information** définit les principes de gestion des projets, des services (contrats de services, sous-traitance...), les normes de sécurité et les plans de secours.

En complément de ces principes et politiques, la Direction Générale émet périodiquement une **Lettre du Management**, adressée aux principaux dirigeants du Groupe à l'issue de certaines réunions (Comités Exécutifs, Comités Opérationnels, Conseils d'Administration). Elle constitue un véritable outil pédagogique qui précise les stratégies du Groupe et les axes de progrès prioritaires.

Dans ses numéros 3 et 4 diffusés au cours de l'exercice, ce document a permis de partager, au sein du Groupe, de nouvelles priorités et de faire le point sur certains axes stratégiques tels que, par exemple, la fidélisation des clients, les approvisionnements ou la mise en place des synergies.

Ces principes et politiques sont également complétés par des **Descriptions de poste**, des **Fiches d'objectifs annuels** et des **Délégations** clairement définies, qui font l'objet d'une revue annuelle et d'une communication formalisée aux différents responsables par leurs supérieurs hiérarchiques.

Les délégations s'appliquent dans le domaine social, commercial, environnemental et financier.

Ainsi, par exemple :

- tous les nouveaux contrats significatifs doivent être approuvés par un membre du Comité Exécutif ;
- les projets de développement impliquant des dépenses d'investissement, des dépenses à comptabiliser en charges ou des engagements d'un montant significatif, ainsi que la création de nouvelles filiales ou de joint-ventures, et les accords de partenariat doivent être étudiés par le Comité d'Investissements du Groupe composé de membres du Comité Exécutif ;
- les cessions d'actifs corporels ou incorporels d'un montant significatif doivent être approuvées par un membre du Comité Exécutif ;
- tout contrat international dans le domaine des achats est approuvé par le Directeur des Approvisionnements Groupe ;
- seul le Directeur Général, par délégation du Conseil et dans certaines limites, est habilité à délivrer des garanties financières et des garanties de performance au nom de SODEXHO ALLIANCE. Les garanties données par les filiales du Groupe doivent avoir obtenu l'accord préalable du Directeur Financier Groupe ;
- le choix des principaux partenaires bancaires locaux doit être validé par la Direction Financière du Groupe.

La délégation dans le Groupe se réalise essentiellement au travers des contrats de responsabilités que sont le Plan à moyen terme et celui à un an. Cette délégation doit s'établir dans le respect des politiques générales du Groupe.

À l'occasion de l'élaboration du **Plan à moyen terme**, la stratégie et les objectifs du Groupe sont discutés annuellement. Ce plan à trois ans a pour but de déterminer le potentiel de chaque entité du Groupe et les moyens de parvenir au mieux à son objectif. Le processus inclut la définition des objectifs à moyen terme de l'entité et les allocations de ressources nécessaires pour y parvenir. L'élaboration du plan fait l'objet d'une interaction et d'un dialogue entre le Comité Exécutif du Groupe et les entités opérationnelles qui lui sont rattachées.

Le plan et le plan d'action adoptés se traduisent par un **Budget** soumis à l'approbation du Conseil d'Administration. Les éléments financiers de la première année du Plan à moyen terme constituent l'essentiel du budget de l'exercice fiscal à venir. Les responsables de chaque budget ont alors l'autorité d'accepter et de signer tous les frais de fonctionnement correspondant à leur budget approuvé.

Des indicateurs de performance opérationnelle sont intégrés dans l'élaboration des plans et participent au processus de prise de décision. Ils sont ensuite utilisés pour mesurer les performances. **La Direction du Plan Stratégique Groupe** est chargée de la coordination, des échanges de savoir-faire et du suivi régulier des plans d'action et des indicateurs de performance opérationnelle à travers un tableau de bord.

La **Direction Juridique** au niveau du Groupe et les responsables des affaires juridiques au niveau local doivent intervenir en amont auprès des équipes opérationnelles. Ils veillent au respect des dispositions légales. Ils s'assurent également que les négociations contractuelles sont menées de façon équilibrée ; que les risques ne concernent que le respect des obligations contractuelles en matière de prestations et qu'ils sont limités en valeur et dans le temps ; que des couvertures d'assurance appropriées sont mises en place ou que toute autre mesure adéquate est prise pour préserver les intérêts du Groupe.

La **Direction de l'Audit Interne** du Groupe revoit de manière indépendante les procédures de contrôle interne, sachant qu'aussi bien conçues et rigoureusement appliquées soient-elles, celles-ci ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable et ne peuvent constituer une garantie absolue.

La Direction de l'Audit Interne est rattachée au Président du Conseil d'Administration, afin de garantir son indépendance au sein de l'organisation. L'audit interne intervient auprès des différentes entités du Groupe selon un programme défini au plus haut niveau et validé par le Comité d'Audit.

Parmi ses missions, la Direction de l'Audit Interne doit :

- s'assurer que les plans de délégations et procédures ont été établis et communiqués à l'ensemble des hiérarchies, et vérifier l'application qui en est faite ;
- participer à l'évaluation des procédures de contrôle interne mises en place au sein des filiales, préconiser des actions correctives pour les faiblesses de contrôle identifiées et suivre l'évolution de leur mise en place par les entités concernées.

Par ailleurs, la Direction de l'Audit Interne peut être conduite à réaliser des missions spéciales à la demande du Président du Conseil, du Comité d'Audit ou du Comité Exécutif.

Les principales missions du Plan d'Audit Interne, approuvé par le Comité d'Audit en début d'exercice 2004-2005, ont été réalisées sur l'exercice. La Direction de l'Audit Interne, dotée d'un effectif moyen d'une quinzaine de personnes, a effectué, pendant l'exercice, des missions auprès d'une cinquantaine de filiales dans environ trente pays.

La Direction de l'Audit Interne assure un suivi régulier, auprès des structures auditées, de l'exécution du plan de remédiation. Une synthèse de l'état d'achèvement et des progrès réalisés est régulièrement mise à jour et présentée au Comité Exécutif, puis au Comité Opérationnel. Il est ensuite rendu compte au Comité d'Audit.

Enfin, la Direction de l'Audit Interne coordonne les missions des Commissaires aux Comptes. Elle revoit également chaque année les honoraires des Commissaires aux Comptes (concernant les missions de contrôle légal des comptes et les autres missions), avant approbation par le Comité d'Audit. Annuellement, les Commissaires aux Comptes du Groupe définissent, en accord avec la Direction Financière du Groupe et la Direction de l'Audit Interne, les instructions d'audit envoyées à l'ensemble des auditeurs externes des filiales.

3.2. Descriptif du dispositif de contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information comptable et financière

La **Direction Financière** du Groupe assure, d'une part, la fiabilité des informations financières et comptables et, d'autre part, la gestion des risques financiers, en actualisant périodiquement la cartographie des risques qu'elle présente au Comité d'Audit.

La production et l'analyse de l'information financière s'appuient sur un ensemble de procédures mises en place aussi bien au niveau des sites d'exploitation qu'au niveau des directions financières des filiales et du Groupe.

À partir des informations transmises par chacun des sites d'exploitation, les directions financières des filiales établissent :

- **mensuellement**, un compte de résultat, cumulé depuis le début de l'exercice social, et un bilan, ainsi qu'un compte de résultat et un bilan prévisionnel pour l'exercice ;
- **trimestriellement**, un compte de résultat, cumulé depuis le début de l'exercice social, un bilan et un tableau de financement ;
- **semestriellement**, les comptes établis au 28 février, retraçant six mois d'activité et qui font l'objet d'une revue limitée par les Commissaires aux Comptes pour les filiales les plus significatives ;
- **annuellement**, des comptes sociaux établis conformément aux règles comptables en vigueur localement, ainsi que des états financiers retraités selon les normes du Groupe. Les Directeurs Financiers des entités opérationnelles s'engagent sur la fiabilité de ces états financiers, sur lesquels les auditeurs locaux expriment une opinion dans le cadre de leur mission.

Les directions financières, dans chaque filiale, analysent mensuellement les écarts de résultats présents et les incidences sur les résultats de l'exercice en cours, afin de les présenter à leur Directeur Général et de prendre les mesures correctives au niveau approprié. Ces résultats, ainsi que les écarts, sont transmis à la Direction Financière du Groupe sous la forme d'un **reporting mensuel**, pour validation, consolidation et analyse.

Le Directeur Financier Groupe présente chaque mois ce reporting (réel et estimé) au Comité Exécutif du Groupe.

Par ailleurs, des **revues trimestrielles** avec chacune des entités opérationnelles du Groupe permettent aux membres du Comité Exécutif, avec l'aide du Directeur Général et du Directeur Financier de chacune d'entre elles, d'apprécier, à partir des éléments financiers du reporting mensuel et d'éléments opérationnels, l'évolution de l'activité de la ou des filiales dont ces derniers ont la charge.

La Direction Financière du Groupe veille à l'application par toutes les filiales des traitements comptables conformes aux règles du Groupe. Elle procède également, avec l'aide des contrôleurs financiers des filiales, à une revue analytique par comparaison avec le budget et l'exercice antérieur, afin d'assurer la cohérence de l'information financière du Groupe.

Une **consolidation des comptes** est réalisée trimestriellement.

Avant chaque consolidation, des instructions précisant la liste des états à envoyer, les hypothèses communes, les points particuliers à prendre en compte, ainsi qu'un calendrier détaillé de transmission des informations, sont adressées aux Directeurs Financiers des filiales. D'autres outils d'aide sont également mis à leur disposition sur l'intranet Finance, notamment le manuel de principes comptables, le manuel de consolidation et le plan de comptes détaillé du Groupe.

Les filiales présentent des états financiers retraités selon les normes du Groupe et des analyses de postes permettant de préparer les états financiers consolidés et les notes annexes publiés semestriellement et annuellement. Par ailleurs, une fois par an, elles préparent des notes utilisées pour le rapprochement de la situation nette en normes françaises avec celle établie selon les normes américaines.

Les instructions d'audit définies annuellement par les Commissaires aux Comptes du Groupe, en accord avec la Direction Financière du Groupe et la Direction de l'Audit Interne, précisent notamment les axes d'attention particuliers à l'occasion de l'examen des comptes de l'exercice et les attentes du Groupe en matière d'audit des comptes. À la clôture de l'exercice, une synthèse des points relevés par les Commissaires aux Comptes est ensuite présentée au Comité d'Audit.

SODEXHO ALLIANCE a également mis en place des procédures afin que chaque entité s'assure de l'exactitude, de la cohérence et de l'exhaustivité de ses **engagements hors bilan**. Ces procédures incluent :

- l'examen périodique des procès-verbaux d'Assemblées Générales et de Conseils d'Administration de la filiale pour ce qui concerne les engagements contractuels, le suivi des litiges et les autorisations et cessions d'actifs ;
- l'examen avec les responsables de la gestion des risques, les agents et courtiers des compagnies d'assurances auprès desquelles la filiale a contracté des assurances pour couvrir les risques relatifs à ses obligations conditionnelles ;
- la revue avec les banques et établissements financiers des sûretés et des garanties ;
- la revue avec les conseils juridiques internes et externes des litiges et procédures, ainsi que de l'évaluation des passifs éventuels y afférant ;
- l'examen des transactions avec les parties liées pour ce qui concerne les garanties et autres engagements donnés ou reçus.

Chaque filiale, dont les états financiers sont inclus dans le périmètre de consolidation, est tenue de préciser de manière exhaustive la liste de ses engagements hors bilan.

Sur la base des informations transmises dans le cadre du reporting mensuel et de la consolidation des comptes, la Direction Générale, avec l'aide de la Direction Financière du Groupe, prépare la communication financière. La Direction Générale s'appuie également sur la base d'informations opérationnelles requises lors de l'élaboration du Document de référence en France et du rapport *20-F Form* aux États-Unis.

Afin de permettre à la Direction Générale de diffuser une information qui reflète fidèlement la situation du Groupe, la communication financière fait l'objet d'une revue par le **Comité de l'Information Financière** (*Disclosure Committee*), qui regroupe des représentants des directions fonctionnelles du Groupe.

3.3. La démarche d'analyse des procédures de contrôle interne de SODEXHO ALLIANCE

Les procédures de contrôle interne, décrites ci-dessus et mises en place par la Direction Générale du Groupe, font partie d'une démarche continue d'identification, d'évaluation et de gestion des risques de l'entreprise.

La Direction Générale du Groupe a montré sa volonté de renforcer le contrôle interne de ses activités en lançant, au cours de l'exercice 2003-2004, au sein du Groupe, une démarche ambitieuse baptisée **CLEAR** (*Controls for Legal requirements and to Enhance Accountability and Reporting*).

Cette démarche, fermement soutenue par le Directeur Général et le Directeur Financier Groupe, a reçu l'approbation du Conseil d'Administration et le support du Comité Exécutif et du Comité Opérationnel du Groupe. Au cours de l'exercice, CLEAR a mobilisé plus de 500 personnes dans les différentes filiales et fonctions du Groupe.

Le Comité d'Audit du Conseil d'Administration ainsi que les différents organes de direction du Groupe ont été régulièrement informés de l'avancement de cette démarche et des choix de méthodologie.

Il en a été de même pour les Commissaires aux Comptes afin de leur permettre de satisfaire à leurs obligations concernant le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Dans le cadre du projet CLEAR, un référentiel a été développé, en s'inspirant de celui établi par le COSO* (*Committee of Sponsoring Organizations*).

À l'intérieur de ce cadre, les activités du Groupe ont été segmentées en onze processus significatifs, qui sont décrits succinctement ci-après.

Le processus relatif aux **Revenus et Comptes Clients** inclut les activités concernant le processus de commercialisation des services de Restauration et Services, comprenant notamment la fixation du prix, l'offre, la gestion du client et du contrat, la facturation et le paiement.

Le processus d'**Achat et Comptes Fournisseurs** concerne les activités relatives à l'approvisionnement, au choix du fournisseur, à la livraison, au traitement des factures, aux dettes fournisseurs et à la réalisation du paiement.

* Définition dans le glossaire.

Les **Ressources Humaines** couvrent tous les aspects relatifs à la gestion du personnel, tels que la création de fichiers et leur mise à jour, les transferts de personnel, la résiliation des contrats, la paye, les rémunérations variables, les avantages sociaux ou la participation.

Le processus concernant la **Trésorerie** comprend la gestion des liquidités et les financements.

En ce qui concerne les **Stocks**, les activités traitées sont notamment la gestion physique du stockage, la gestion des fichiers, les mouvements d'inventaire et son évaluation.

Les **Immobilisations corporelles et incorporelles** concernent le suivi des immeubles et des équipements, ainsi que des parts de marchés, de survaleurs ou d'actifs incorporels.

Le processus **juridique et réglementaire** couvre les domaines légaux tels que le respect du droit des sociétés, celui du travail et ceux liés à la pratique commerciale ou aux assurances.

Le processus des **Systèmes et Technologies de l'Information** s'intéresse à la sécurité des systèmes, au développement et à la maintenance des systèmes, à la permanence des opérations et aux applications de contrôle.

Les **Finances** rassemblent des processus de reporting et de consolidation tels que les budgets, les plans, le reporting des filiales, les arrêtés comptables, la consolidation, la réconciliation des états financiers dans des normes comptables différentes (normes françaises et rapprochement avec les normes américaines) et la fiscalité.

Les **Opérations de Chèques et Cartes de Services** couvrent tous les processus spécifiques à cette activité, incluant les relations avec les clients et les affiliés, les contrats de services, la gestion des commandes, la facturation, l'émission des chèques et la gestion de la trésorerie.

Enfin les enjeux dits "**corporate**", concernent des processus tels que les délégations de pouvoirs, les indicateurs de performance du Groupe, la réalisation du Rapport Annuel et d'autres documents enregistrés ou non auprès des autorités réglementaires.

Pour chacun de ces processus ou sous-processus, le projet CLEAR a permis d'identifier les risques correspondants et une centaine de propositions de contrôle, qui ont été rassemblés dans le SODEXHO COSO.

Le SODEXHO COSO a été élaboré avec la participation des responsables des directions fonctionnelles du Groupe et celle d'un grand nombre de dirigeants des différentes entités opérationnelles du Groupe, tels que les membres du Comité Opérationnel et les équipes opérationnelles de plus de quinze pays dans lesquels le Groupe développe des activités significatives.

Ce référentiel a été distribué à plus d'une trentaine de filiales au total, représentant près de 85 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Au cours de l'exercice 2004-2005, ces filiales ont effectué des travaux pour revoir et formaliser, le cas échéant, les processus et les contrôles applicables à leur organisation. La définition des contrôles a été revue pour validation par les différents responsables de processus. Des plans d'action ont également été établis pour remédier aux faiblesses détectées.

En complément du référentiel, le Groupe a développé, en 2004-2005, une procédure destinée à s'assurer que les principales filiales ont mis en place un contrôle interne efficace.

Chaque filiale a dû décrire son fonctionnement de contrôle interne, identifier les principaux risques et répondre à un questionnaire basé sur les cinq composantes du référentiel COSO :

- l'environnement de contrôle,
- l'évaluation des risques,
- les activités de contrôle,
- l'information et la communication,
- le pilotage.

Au cours de l'exercice 2005-2006, les directeurs généraux et les directeurs financiers des filiales seront tenus de s'assurer que le contrôle interne mis en place localement fonctionne tel qu'il a été décrit et ils devront attester en fin d'année de l'efficacité du système de contrôle interne.

Ce rapport décrit les procédures de contrôle interne en vigueur dans le Groupe à la date du 15 novembre 2005 pour être présenté aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 31 janvier 2006. Même si des progrès ont déjà été réalisés, le renforcement du contrôle reste un axe majeur de progrès pour le Groupe dans les années à venir.

PIERRE BELLON
Président du Conseil d'Administration

4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société SODEXHO ALLIANCE, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société SODEXHO ALLIANCE SA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 août 2005.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière permettant d'établir les comptes consolidés conformément aux règles et principes comptables français.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière permettant d'établir les comptes consolidés conformément aux règles et principes comptables français. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière permettant d'établir les comptes consolidés conformément aux règles et principes comptables français, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société, relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière permettant d'établir les comptes consolidés conformément aux règles et principes comptables français, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 15 novembre 2005

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

HUBERT TOTH
Associé

KPMG AUDIT
Département de KPMG SA

PATRICK-HUBERT PETIT
Associé

I Gestion des risques

1. FACTEURS DE RISQUES

Le Groupe a mis en place des politiques précises visant à s'assurer que les risques sont évalués correctement et gérés aux niveaux appropriés de l'organisation. Ainsi, une cartographie des risques est élaborée chaque année par le Comité Exécutif du Groupe et présentée au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration. Nous vous présentons, dans ce chapitre, les risques principaux qui ont été identifiés.

1.1. Risques particuliers liés à l'activité

1.1.1. Risques liés aux caractéristiques des contrats dans l'activité Restauration et Services

Dans l'activité Restauration et Services, les relations contractuelles peuvent être classées en deux grandes catégories : le contrat de forfait et le contrat de mandat. Ces deux types de contrat se différencient par le niveau de risque commercial pris par le prestataire.

Dans les contrats de forfait, le prestataire perçoit la contrevaletur des services rendus et prend en charge l'ensemble des coûts liés à sa prestation. Les contrats de forfait disposent généralement de clauses d'indexation périodique. L'absence de dispositions contractuelles permettant de répercuter une augmentation importante des coûts opérationnels (coût du personnel, coûts des denrées) pourrait avoir un effet significatif sur la rentabilité de ces mêmes contrats.

Dans les contrats de mandat, le client prend à sa charge, soit directement, soit par remboursement, la totalité des coûts relatifs à la réalisation de la prestation quelle que soit la fréquentation. La rémunération du prestataire est versée sous forme de commission fixe ou variable.

Dans la pratique, nos contrats comportent des caractéristiques propres à chacune de ces deux catégories. Nous estimons à plus de 60 %, le nombre de nos contrats relevant des caractéristiques sensiblement proches du forfait.

1.1.2. Fidélisation des clients

Notre activité dépend de notre capacité à conserver et renouveler les contrats avec nos clients existants et à obtenir et négocier avec succès de nouveaux contrats. Cette capacité repose généralement sur divers facteurs – dont la qualité, le coût et l'adéquation de nos services – ainsi que sur notre faculté à fournir des services compétitifs et qui se différencient de ceux de nos concurrents. De plus, notre croissance dans l'activité Chèques et Cartes de Services dépend de notre expansion géographique, du développement de nouveaux services, d'une marque reconnue et de solides réseaux d'affiliés.

1.1.3. Risques liés à la concurrence

Le nombre de concurrents présents au niveau international est assez réduit. Cependant, dans chacun des pays où le Groupe est implanté, SODEXHO doit faire face à une importante concurrence composée d'acteurs internationaux, nationaux et parfois locaux. Il existe également des clients et des prospects qui se déterminent pour des solutions internes et décident de ne pas sous-traiter la restauration et les services.

1.1.4. Risques liés à une éventuelle dépendance

Bien que l'activité du Groupe dépende de sa capacité à renouveler ses contrats et à en signer de nouveaux, aucun des clients de SODEXHO ne représente plus de 2 % du chiffre d'affaires total du Groupe.

Par ailleurs, aucun fournisseur industriel de SODEXHO ne représente plus de 3 % du volume total des achats du Groupe.

L'activité du Groupe ne dépend d'aucun brevet particulier, ni de licence de marques dont il n'aurait pas la propriété.

1.1.5. Risques liés à la sécurité alimentaire

SODEXHO sert chaque jour un nombre considérable de repas dans le monde et engage sa responsabilité sur la qualité sanitaire de ses produits et de ses services. Afin de se prémunir contre d'éventuelles défaillances dans ce domaine, SODEXHO a mis en place des procédures préventives et de contrôle pour assurer le strict respect des réglementations applicables. Les politiques de formation et de sensibilisation du personnel sont appliquées dans chacun des pays où le Groupe est implanté.

Néanmoins, si la responsabilité du Groupe devait être engagée de façon significative dans une de ses exploitations, elle aurait des effets sur ses activités, ses résultats et son image.

1.2. Risques sociaux

À notre connaissance, le Groupe n'est pas exposé à des risques sociaux particuliers autres que ceux pouvant intervenir dans la vie sociale normale d'entreprises de taille comparable et implantées mondialement.

La qualité des prestations du Groupe repose en grande partie sur la capacité de SODEXHO à attirer et fidéliser des collaborateurs qualifiés, et à maintenir un niveau de formation permettant d'améliorer sans cesse ses normes. En conséquence, le Groupe poursuit sa politique de formation à tous les échelons de l'entreprise et insiste particulièrement sur la prévention et la sécurité.

1.3. Risques liés à l'environnement

SODEXHO est parfaitement conscient des impacts que son activité peut avoir sur l'environnement. Loin de minimiser leur importance, le Groupe met tout en œuvre pour maîtriser ces impacts, afin d'être en mesure de les réduire.

L'impact environnemental de l'activité de SODEXHO rapporté aux nombres de convives est comparable à celui que peuvent avoir les particuliers au quotidien. Il est essentiellement provoqué par :

- la consommation d'eau et d'énergie servant au fonctionnement des installations de restauration, à la production des repas et au nettoyage ;
- la production de déchets ménagers dus à la production des repas et au nettoyage (emballages, matières organiques, déchets graisseux et résidus lessiviels).

1.4. Risques réglementaires

La nature des activités du Groupe et son implantation internationale le soumettent à un ensemble de réglementations très variées : droit du travail, droit de la concurrence, droit des sociétés, droits de l'environnement, hygiène et sécurité.

Le Groupe a mis en place les structures nécessaires aux niveaux appropriés pour assurer le respect de ces réglementations.

Par ailleurs, un changement de loi ou de réglementation pourrait avoir un impact direct sur l'activité et/ou les prestations réalisées. Ainsi, par exemple, l'activité Chèques et Cartes de Services est tributaire des réglementations fiscale et sociale dans chaque pays. Un bouleversement notable des dispositions permettant l'émission de titres de services peut ouvrir de nouvelles opportunités de contrats ou remettre en cause les contrats existants.

1.5. Risques de taux d'intérêt et de change

Le Groupe étant présent dans 76 pays, l'ensemble des postes des états financiers est impacté mécaniquement par la conversion des devises et plus particulièrement la variation du dollar US. Ces variations de change n'entraînent pas de risques d'exploitation, les recettes et les charges de chacune de nos filiales étant réalisées dans la même devise.

SODEXHO ALLIANCE a recours à des instruments dérivés pour assurer la gestion des risques auxquels le Groupe est exposé du fait de la volatilité des taux d'intérêt et des taux de change.

Les politiques arrêtées par le Conseil d'Administration, le Directeur Général et le Directeur Financier Groupe, sont conçues pour éviter toute prise de position spéculative. En outre, selon ces politiques :

- l'essentiel de l'endettement doit être contracté à taux fixe ou converti en taux fixe grâce à des instruments de couverture ;
- le risque de change sur les prêts en devises aux filiales doit être couvert ;
- le risque de contrepartie doit être géré et réparti. Les transactions ne peuvent être réalisées qu'avec des contreparties qui ont signé une convention AFB ou une convention internationale équivalente (Convention ISDA) avec la société concernée du Groupe ;
- l'échéance des instruments de couverture ne doit pas dépasser celle des emprunts couverts.

Une description de toutes les transactions prévues sur instruments dérivés est soumise pour approbation au Directeur Général ou au Directeur Financier Groupe et, le cas échéant, au Conseil d'Administration. Des informations concernant l'utilisation actuelle par le Groupe des instruments de taux et de change sont présentées dans les comptes consolidés (note 19).

Au 31 août 2005, 71 % de l'endettement consolidé du Groupe est à taux fixe et le taux moyen de financement à cette date s'établit à 5,3 %.

Conformément aux recommandations de l'AMF de janvier 2003 et mars 2004, nous vous soumettons les tableaux suivants :

Échéancier des actifs et des dettes financières

(En millions d'euros)	Note	JJ à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers	1	614	1 301	26
Actifs financiers	2	1 266		
Position nette avant gestion	3	(652)	1 301	26
Hors bilan		-	-	-
Position nette après gestion		(652)	1 301	26
Position nette à renouveler à moins d'un an après gestion		(652)		
Augmentation de 1 % du taux court terme	4	1 %		
Durée moyenne exprimée en année		1,0 année		
Impact cumulé d'une hausse de 1 % du taux court terme	5	(7)		
Frais financiers nets acquittés sur l'exercice 2004-2005		97		
Impact cumulé/frais financiers nets 2004-2005		(7) %		

1- Par définition, l'échéance des passifs financiers à taux variable est réputée être celle de la révision du taux. Ainsi, le montant de 614 millions d'euros de la catégorie "JJ à 1 an" comprend des dettes à plus d'un an à taux variable, mais dont le taux d'intérêt est révisable dans les 12 mois.

2- • Montant net ne prenant pas en compte 99 millions d'euros d'actions propres.

• Une part importante de cette trésorerie provient de l'activité Chèques et Cartes de Services.

3- Un montant négatif traduit un actif net.

4- Cette augmentation de 100 points de base a été considérée comme identique sur l'ensemble des devises de financement du Groupe.

5- Un montant négatif traduit un produit.

Évaluation du risque de perte sur la position nette globale en devises du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de 1 centime d'euro contre la totalité des devises concernées

(En millions d'euros)

Taux de clôture	USD 0,819807	GBP 1,464343	Autres devises étrangères
Actif monétaire			
BFR actif	436	69	423
Impôts différés nets	131	31	0
Trésorerie	103	86	502
Total actif monétaire	670	186	925
Passif monétaire			
Dettes financières	603	126	51
BFR Passif	915	395	846
Total passif monétaire	1 518	521	897
Position nette avant gestion	(848)	(335)	28
Position hors bilan			
Position nette après gestion	(848)	(335)	28
<i>Impact de la variation de 1 centime de devise</i>	(10)	(2)	Ns

Analyse de sensibilité

Une variation de 10 % du dollar US aurait un impact de :

- 494 millions d'euros sur le chiffre d'affaires du Groupe,
- 16 millions d'euros sur le résultat d'exploitation du Groupe,
- 3 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe.

Une variation de 10 % de la livre sterling aurait un impact de :

- 134 millions d'euros sur le chiffre d'affaires du Groupe,
- 2 millions d'euros sur le résultat d'exploitation du Groupe,
- (1) million d'euros sur le résultat net part du Groupe.

1.6. Risques de liquidité

Au cours de l'exercice 2004-2005, SODEXHO ALLIANCE a profité de l'amélioration des conditions de marché pour renégocier ses facilités de crédit confirmées et a conclu avec un syndicat de banques une convention de prêt sous la forme d'une facilité de crédit multidevises d'un montant maximum de 460 millions d'euros et 700 millions de dollars US. Cette négociation a permis d'améliorer les conditions financières, d'allonger la maturité et de supprimer la subordination des dites facilités au respect de certains ratios financiers ("les covenants financiers"). À la date de ce Document de référence, les emprunts de la Société ne sont assortis d'aucune clause de remboursement anticipé ou autre du fait de l'application de covenant financier.

Vous trouverez les différentes informations relatives au risque de liquidité dans ce Document de référence aux notes 4.19 et 4.20 de l'annexe des comptes consolidés.

1.7. Risques sur actions

Le portefeuille d'actions, comptabilisées en titres de placement, est essentiellement composé de titres SODEXHO ALLIANCE destinés à la couverture des plans de stock-options.

	Actions propres	Autres actions
(En euros)		
Cours au 31 août 2005 (moyenne des 20 derniers jours de Bourse)	28,01	
(En millions d'euros)		
Position à l'actif	99	-
Hors bilan	-	
Position nette globale	99	-
<i>Impact de la baisse de 10 % du cours sur le résultat avant impôt*</i>	(2)	-

* Impact calculé sur le nombre total de titres SODEXHO ALLIANCE détenus par le Groupe au 31 août 2005.

2. GESTION DES RISQUES

SODEXHO mène une politique active de gestion de ses risques ayant pour objectif de renforcer la protection de ses salariés, de ses clients et de préserver le patrimoine de l'entreprise et de ses actionnaires.

Dans ce contexte, la politique de gestion des risques et assurances consiste, en collaboration avec les structures internes des filiales, à :

- identifier et évaluer les principaux risques qui pèsent sur le Groupe, en restant attentif à l'émergence de nouveaux facteurs de risques liés à l'évolution de ses activités, en particulier dans les domaines du multiservice ;
- développer une politique de réduction des risques contractuels au travers notamment de clauses de limitation de responsabilité ou de pactes de garantie ;
- arbitrer entre la conservation (autoassurance) au sein du Groupe des conséquences financières qui résulteraient de la survenance de ces risques ou transférer celles-ci au marché de l'assurance.

2.1. Couvertures des risques

2.1.1. Assurances souscrites

La politique générale du Groupe est de transférer au marché de l'assurance les risques non conservés, en particulier les risques d'intensité*, SODEXHO veillant particulièrement à contracter ces programmes auprès d'assureurs de qualité ayant une excellente solidité financière.

Les principaux programmes d'assurances mis en place concernent :

- les assurances de responsabilité : elles garantissent les dommages corporels, matériels ou immatériels causés aux tiers. Ces assurances couvrent notamment la responsabilité civile exploitation, produit, après livraison ainsi que la responsabilité civile professionnelle. Ces garanties sont souscrites pour des montants qui tiennent compte de la nature de nos activités, des pays où nous opérons et des capacités disponibles sur le marché de l'assurance ;

- les assurances de dommages qui couvrent principalement les risques d'incendie/explosion, dégâts des eaux, événements naturels ainsi que, dans certains pays, les risques d'attentat et de terrorisme. En règle générale les assurances de dommages sont souscrites à hauteur des montants en risque ; elles peuvent parfois faire l'objet de limitations contractuelles d'indemnité négociées avec les assureurs ;
- les risques liés aux accidents du travail : dans les pays où il n'existe pas de couverture des accidents du travail dans le cadre d'organismes publics, des programmes d'assurances spécifiques sont souscrits (*Workers Compensation*). C'est notamment le cas aux États-Unis, au Canada et en Australie ;
- les niveaux de couverture sont conformes aux obligations légales imposées par les différents États.

2.1.2. Rétention des risques

Le Groupe conserve à sa charge les risques de fréquence (risques qui se produisent de façon courante) par le biais de l'autoassurance, étant précisé que le Groupe ne possède, à ce jour, aucune société d'assurance captive.

Les risques conservés dans certains pays concernent principalement la responsabilité de l'employeur (*Employer's Liability*), les accidents du travail (*Workers Compensation*) ainsi que la responsabilité civile automobile et les dommages aux biens.

Hors Amérique du Nord, les franchises varient, en règle générale, de 50 000 à 150 000 euros par événement.

En Amérique du Nord, les risques conservés vont de 300 000 dollars à 1 000 000 dollars par événement.

2.1.3. Placement et coût global

Lors des renouvellements de ses polices d'assurance, SODEXHO a bénéficié des conditions plus favorables du marché de l'assurance et a pu améliorer les niveaux de garanties dont bénéficie le Groupe, en particulier au niveau des couvertures des risques liés aux activités multiservices.

Le coût total des principaux programmes d'assurances et de conservation des risques des sociétés consolidées par intégration globale (hors accidents du travail) s'élève à environ 40 millions d'euros, inférieur à 0,35 % du chiffre d'affaires.

* Définition dans le Glossaire

I Passage aux IFRS

1. CONTEXTE DE LA PUBLICATION

En application des règlements européens, le Groupe SODEXHO établira ses comptes consolidés à compter de l'exercice 2005-2006, ouvert au 1^{er} septembre 2005 en normes *International Financial Reporting Standards* (IFRS). Ces comptes comporteront une comparaison avec l'exercice 2004-2005 clos au 31 août 2005.

En vue de la publication de ses états financiers comparatifs pour l'exercice 2005-2006 et conformément à la recommandation de l'AMF relative à la communication financière pendant la période de transition, le Groupe SODEXHO a préparé des informations financières préliminaires sur la transition aux normes IAS/IFRS. Cette date de transition se situe le 1^{er} septembre 2004, date à laquelle les impacts définitifs de la transition seront enregistrés en capitaux propres lors de la publication des comptes consolidés 2005-2006.

2. DESCRIPTION DES PRINCIPALES OPTIONS COMPTABLES LIÉES À LA PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS

Les éléments ci-après contenant la description des principales options ont été examinés par les Commissaires aux Comptes.

Les options de première application prévues par la norme IFRS 1 et appliquées par le Groupe sont les suivantes :

• Regroupement d'entreprises

Le Groupe a choisi de retenir l'option offerte par la norme IFRS 1 qui consiste à ne pas retraiter les acquisitions antérieures au 1^{er} septembre 2004. Les parts de marché constatées en normes françaises ont été reclassées en *goodwill* en normes IFRS.

• Engagements de retraite

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a choisi de comptabiliser la totalité des pertes et gains actuariels relatifs aux retraites et avantages assimilés existant au 1^{er} septembre 2004 ; ce traitement a été également suivi pour l'établissement des comptes consolidés établis en normes françaises pour l'exercice 2004-2005 (voir note 2.3. de l'Annexe des Comptes Consolidés).

Le Groupe a choisi d'appliquer la méthode du corridor en IFRS concernant la comptabilisation des écarts actuariels, c'est-à-dire d'étaler la reconnaissance de ces gains et/ou pertes actuariels sur la durée d'activité moyenne résiduelle des salariés si ces écarts représentent plus de 10 % de la valeur la plus élevée entre l'engagement brut et la valeur de marché des actifs de couverture.

• Écarts de conversion

Le Groupe a choisi de reclasser en réserves consolidées les écarts de conversion cumulés au 1^{er} septembre 2004. Cette option n'a pas d'incidence sur les capitaux propres consolidés du Groupe.

• Évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles

Le Groupe a décidé de ne pas utiliser l'option offerte par la norme IFRS 1 selon laquelle les immobilisations corporelles et incorporelles peuvent être comptabilisées à leur juste valeur dans le bilan d'ouverture au 1^{er} septembre 2004.

• Stock-options

Le Groupe a décidé de limiter l'application d'IFRS 2 aux plans de stock-options octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1^{er} janvier 2005. L'application de cette norme et de cette option n'a pas d'impact sur les capitaux propres au 1^{er} septembre 2004 à l'exception du traitement de la dette sur l'acquisition du solde des actions de SODEXHO MARRIOTT SERVICES (devenu SODEXHO, INC.).

En effet, la dette constatée en normes françaises au titre de la charge de levée probable des stock-options attribuées aux salariés de SODEXHO MARRIOTT SERVICES a été annulée par capitaux propres pour un montant de 28 millions d'euros. Cette dette, enregistrée lors de l'acquisition du deuxième lot de SODEXHO MARRIOTT SERVICES en juin 2001 et qui variait chaque année depuis cette date en normes françaises, correspondait à la différence de cours entre le prix d'acquisition par SODEXHO ALLIANCE de ses propres titres sur le marché (autodétenus ou à acquérir) et le prix de rachat de ces actions par les salariés de SODEXHO, INC. lors de l'exercice des options d'achat. Ces plans de stock-options avaient été octroyés par SODEXHO MARRIOTT SERVICES avant juin 2001 et le Groupe s'était engagé à en assurer la liquidité.

• Comptabilisation des écarts d'acquisition dans la devise de l'entité acquise

Le Groupe a choisi d'appliquer dans son bilan d'ouverture les dispositions de la norme IAS 21 révisée qui consistent à considérer que les écarts d'acquisition sont des actifs de la filiale et doivent en conséquence être suivis dans la monnaie de fonctionnement de la filiale.

Les écarts d'acquisition sur les sociétés détenues au niveau du Groupe et libellés en euros en normes françaises ont été convertis dans la devise locale de la filiale concernée en appliquant le taux de change à la date d'acquisition et l'impact négatif de cet ajustement sur les capitaux propres d'ouverture en IFRS s'élève à 99 millions d'euros.

Les écarts d'acquisition provenant des acquisitions postérieures au 1^{er} septembre 2004 seront systématiquement libellés dans la devise de la société acquise.

Par ailleurs, les principes suivants ont été retenus :

• Instruments financiers

Le Groupe a choisi d'appliquer les normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers de façon anticipée au 1^{er} septembre 2004 par souci de comparaison.

L'impact de l'application des normes IAS 32 et IAS 39 résulte principalement des retraitements suivants :

- la consolidation dans le bilan IFRS des engagements fermes de rachat de participations minoritaires implique l'enregistrement d'une dette financière non courante de 10 millions d'euros. En l'absence de texte précisant la contrepartie de cette dette, le Groupe a opté pour l'élimination des intérêts minoritaires et pour la constatation d'un écart d'acquisition complémentaire pour le solde de l'engagement enregistré au passif ;
- des actifs et passifs financiers de même montant ont été annulés pour 19 millions d'euros car ils ne répondent pas à la définition d'actifs et de passifs financiers selon IAS 39 ;
- les accords de titrisation de créances au Royaume-Uni ont été consolidés et ont conduit à la reconnaissance d'une dette financière pour 48 millions d'euros avec contrepartie enregistrée en créances clients ;

- les actions propres détenues par le Groupe en couverture des plans de stock-options et classées en valeurs mobilières de placement en normes françaises ont été déduites des capitaux propres en IFRS pour leur valeur nette de provisions au 1^{er} septembre 2004 en application d'IAS 32. L'impact négatif sur les capitaux propres s'élève à 90 millions d'euros. Ce reclassement aura un impact sur le calcul du résultat net par action ;
- les charges à répartir liées aux frais d'obtention des crédits bancaires ont été reclassées pour 16 millions d'euros en moins de l'emprunt correspondant ;
- l'enregistrement des instruments financiers à leur juste valeur dans le bilan en normes IFRS implique la reconnaissance d'une dette financière ; il s'agit principalement des swaps de taux d'intérêt sur les emprunts bancaires de notre filiale SODEXHO, INC.

Par ailleurs, l'application des normes IAS 32 et IAS 39 a conduit à considérer les titres BELLON SA détenus par SOFINSOD, filiale de SODEXHO ALLIANCE, comme n'étant pas de l'autocontrôle indirect. Ceci a un impact positif de 32 millions d'euros sur nos capitaux propres IFRS à l'ouverture, cette valeur correspondant à la valeur nette comptable des titres BELLON SA dans les comptes de SOFINSOD.

3. IMPACT DES NORMES IFRS

Sur la base des travaux effectués à ce jour, les principales divergences identifiées ayant un impact sur les résultats futurs ou sur les capitaux propres consolidés au 1^{er} septembre 2004 sont les suivants :

Compte de résultat

Comme autorisé par la norme IAS 1, le Groupe a opté pour une présentation de son compte de résultat par destination en séparant les coûts directs d'exploitation (coût des ventes) et les coûts indirects (notamment commerciaux et administratifs). L'abandon de la notion de résultat exceptionnel et extraordinaire dans la norme IAS 1 aura pour conséquence de reclasser un certain nombre d'opérations figurant actuellement en résultat exceptionnel, en résultat d'exploitation ou en charges financières nettes.

Les principaux impacts identifiés sur le compte de résultat IFRS à ce stade, sont les suivants :

- la constatation d'une charge de personnel liée à l'application de la norme IFRS 2 sur les stock-options a un impact négatif sur le résultat d'exploitation ;
- l'application de la norme IAS 17 sur les contrats de location conduit à améliorer légèrement le résultat d'exploitation et à dégrader le résultat financier mais a un impact non significatif sur le résultat net ;
- concernant les avantages long terme au personnel couverts par la norme IAS 19, l'effet de l'actualisation de ces dettes constatées au bilan et le rendement des actifs de couverture de ces engagements sont constatés en résultat financier, les autres mouvements affectant le résultat d'exploitation. En normes françaises, l'intégralité des charges relatives à ces engagements est enregistrée dans le résultat d'exploitation ;
- l'application des normes IAS 32/39 a un impact sur le résultat établi en normes IFRS dans la mesure où :
 - les mouvements liés aux actions propres (provision et cession) sont sans impact sur le compte de résultat en normes IFRS, l'ensemble de ces mouvements passant désormais en capitaux propres,
 - les variations de juste valeur des swaps ne remplissant pas les critères de la comptabilité de couverture (*hedge accounting*) seront comptabilisées dans le compte de résultat ;
- les effets d'actualisation de nos autres dettes à long terme (notamment les *worker's compensation*) seront également comptabilisés dans le résultat financier ;
- la charge d'amortissement liée aux écarts d'acquisition est supprimée.

Bilan

Notre bilan sera présenté selon une classification entre éléments courants et non courants qui diffère légèrement de notre présentation actuelle.

Par ailleurs, les principaux retraitements concernent :

Contrats de location-financement

Le Groupe appliquait déjà dans ses comptes consolidés le traitement préférentiel prescrit par le règlement CRC 99-02 concernant la capitalisation des contrats de location et de crédit-bail qualifiés de location-financement ; l'ajustement en norme IFRS s'explique principalement par la reconsolidation de certains de nos contrats de délégation de services publics en application de la norme IAS 17. Cet ajustement a un impact négatif de 6 millions d'euros sur les capitaux propres à l'ouverture.

Immobilisations incorporelles

La revue des critères plus restrictifs de reconnaissance des immobilisations incorporelles selon la norme IAS 38 se traduit par un impact négatif sur les capitaux propres de 10 millions d'euros à l'ouverture.

Autres retraitements

• Immobilisations corporelles

Concernant les immobilisations corporelles, l'application de la norme IAS 16, notamment l'approche par composant et l'amortissement sur la durée de vie utile des actifs n'a pas d'impact significatif dans le bilan d'ouverture établi en normes IFRS.

• Actualisation dettes et provisions long terme

L'ajustement lié à l'actualisation des dettes long terme concerne principalement les dettes liées aux garanties accidents du travail (*worker's compensation*) chez SODEXHO, INC. Cet ajustement a un impact positif de 5 millions d'euros sur les capitaux propres à l'ouverture.

• Périmètre de consolidation

L'application des dispositions prévues par les normes IFRS concernant le périmètre de consolidation n'a pas d'impact significatif sur le bilan d'ouverture.

L'impact sur les capitaux propres de la première adoption des normes IFRS au 1^{er} septembre 2004 devrait donc être inférieur à 10 %.

4. CONCLUSION

La publication des comptes consolidés au 31 août 2005 en normes IFRS est prévue avant la publication des résultats semestriels 2005-2006 établis en normes IFRS.

I Le carnet de l'actionnaire

L'ANNÉE FINANCIÈRE

Principaux chiffres consolidés

Le **chiffre d'affaires consolidé du Groupe** pour l'exercice 2004-2005 atteint 11 672 millions d'euros. La croissance interne du chiffre d'affaires, à périmètre constant et hors effet de change, passe à 4,3 % contre 4,1 % au cours de l'exercice précédent.

Le **résultat d'exploitation du Groupe** s'élève à 530 millions d'euros, en progression de 5 % hors effet de change.

Le **résultat net part du Groupe** atteint 159 millions d'euros en 2004-2005 après constatation d'une charge nette d'impôt de 38 millions d'euros liée à la résolution du litige aux États-Unis.

Le **résultat net par action** est de 1,00 euro par action.

La **marge brute d'autofinancement** s'élève à 426 millions d'euros.

L'**endettement net** est réduit de 344 millions d'euros.

Principaux chiffres consolidés sur 5 ans

	2004-2005		2003-2004	2002-2003	2001-2002	2000-2001
	(En millions de dollars US)	(En millions d'euros*)				
Chiffre d'affaires consolidé	14 854	11 672	11 494	11 687	12 612	11 943
Croissance annuelle						
à taux de change courants		1,5 %	(1,6) %	(7,3) %	5,6 %	13,7 %
à taux de change constants		3,9 %	4,2 %	2,7 %	8,1 %	8,6 %
Part du chiffre d'affaires réalisé hors de France		84,0 %	84,2 %	85,2 %	86,7 %	88,7 %
Résultat consolidé	215	169	197	171	196	205
- Part du Groupe	202	159	183	162	183	138
- Part des minoritaires	13	10	14	9	13	67
Marge brute d'autofinancement ⁽³⁾	542	426	451	390	391	410
Bénéfices nets distribués	152	119	111	97	97	89

	2004-2005		2003-2004	2002-2003	2001-2002	2000-2001
Effectifs en fin d'exercice	324 446					
Nombre de sites	26 634		24 866	23 873	24 681	24 325
Nombre d'actions moyen ⁽¹⁾	159 026 413		159 022 697	159 021 546	158 814 504	138 180 536
Résultat par action ⁽²⁾	1,00		1,15	1,02	1,15	1,00
Dividende par action ⁽²⁾	0,75		0,70	0,61	0,61	0,56
Valeur de l'action au 31 août ⁽²⁾	28,18		21,58	26,68	29,90	53,00

* Les montants par action et la valeur de l'action sont donnés en euros.

(1) Moyenne arithmétique du nombre d'actions moyen mensuel. Le nombre d'actions du premier exercice a été retraité pour tenir compte de la division par 4 du nominal de l'action du 7 mars 2001.

(2) Montants retraités suivant note (1).

(3) Comprenant les dividendes reçus des filiales mises en équivalence.

Compte de résultat consolidé

	Exercice 2004-2005	Exercice 2004-2005	Exercice 2003-2004	Exercice 2002-2003
	(En millions de dollars US)	(En millions d'euros)	(En millions d'euros)	
Chiffre d'affaires	14 854	11 672	11 494	11 687
Autres produits d'exploitation	61	48	40	37
Achats consommés	(5 069)	(3 983)	(3 942)	(3 955)
Charges de personnel	(6 865)	(5 395)	(5 277)	(5 519)
Autres charges d'exploitation	(1 954)	(1 535)	(1 505)	(1 482)
Impôts et taxes	(119)	(93)	(82)	(79)
Dotations aux amortissements et provisions	(234)	(184)	(213)	(175)
Résultat d'exploitation	674	530	515	514
Charges et produits financiers	(131)	(103)	(118)	(152)
Résultat courant des entreprises intégrées	543	427	397	362
Charges et produits exceptionnels	(121)	(95)	(33)	1
Impôts sur les résultats	(130)	(103)	(109)	(134)
Résultat net des entreprises intégrées	292	229	255	229
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-	-	1	4
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(77)	(60)	(59)	(62)
Résultat net de l'ensemble consolidé	215	169	197	171
Intérêts minoritaires	13	10	14	9
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	202	159	183	162
Résultat net part du Groupe par action (en unité de devise)	1,27	1,00	1,15	1,02
Résultat net part du Groupe dilué par action (en unité de devise)	1,27	1,00	1,15	1,00

Le taux de conversion en dollars US est de : 1 euro = 1,272592 US dollar (taux moyen 2004-2005).

La croissance interne du chiffre d'affaires s'accélère à 4,3 %. L'effet de conversion des devises sur l'évolution du chiffre d'affaires est négatif de 2,4 %.

Hors effet de change, le résultat d'exploitation augmente de 5,0 %.

Le résultat net part du Groupe hors éléments exceptionnels liés à la résolution du litige aux États-Unis augmente de 7,6 %, et de 9,9 % hors effet de change.

Bilan consolidé

	Au 31/08/2005	Au 31/08/2005	Au 31/08/2004	Au 31/08/2003
	(En millions de dollars US)	(En millions d'euros)	(En millions d'euros)	
Actif immobilisé net				
Écarts d'acquisition	1 632	1 338	1 394	1 492
Immobilisations incorporelles	3 020	2 476	2 519	2 686
Immobilisations corporelles	445	365	362	379
Immobilisations financières	94	77	66	64
Titres mis en équivalence	31	25	14	19
Total actif immobilisé	5 222	4 281	4 355	4 640
Actif circulant				
Stocks et en-cours	216	177	163	170
Clients et comptes rattachés	1 840	1 508	1 368	1 383
Autres créances et comptes de régularisation	766	627	552	637
Valeurs mobilières de placement	789	647	536	542
Fonds réservés	251	206	168	166
Disponibilités	625	513	505	570
Total actif circulant	4 487	3 678	3 292	3 468
TOTAL DE L'ACTIF	9 709	7 959	7 647	8 108
Capitaux propres (part du Groupe)				
Capital	776	636	636	636
Primes	1 446	1 186	1 186	1 186
Réserves et résultat consolidés	383	314	370	427
Total des capitaux propres (part du Groupe)	2 605	2 136	2 192	2 249
Intérêts minoritaires	24	20	25	66
Provisions pour risques et charges	210	172	93	89
Dettes				
Emprunts et dettes financières	2 367	1 940	2 128	2 488
Fournisseurs et comptes rattachés	1 366	1 120	1 035	1 128
Chèques et Cartes de Services à rembourser	1 220	1 000	843	794
Autres dettes et comptes de régularisation	1 917	1 571	1 331	1 294
Total des dettes	6 870	5 631	5 337	5 704
TOTAL DU PASSIF	9 709	7 959	7 647	8 108

La conversion en dollars US est basée sur un taux de change de 1 euro = 1,2198 US dollar (taux de clôture).

Les dettes financières nettes de la trésorerie représentent 26,7 % des capitaux propres.

Tableau de flux de trésorerie

	Exercice 2004-2005	Exercice 2004-2005	Exercice 2003-2004	Exercice 2002-2003
	(En millions de dollars US)	(En millions d'euros)	(En millions d'euros)	
Marge brute d'autofinancement ⁽¹⁾	542	426	451	390
Variation du BFR lié à l'activité	292	229	163	100
Flux net de trésorerie lié à l'activité	834	655	614	490
Acquisitions d'immobilisations	(261)	(205)	(181)	(241)
Cessions d'immobilisations	19	15	19	15
Incidence des variations de périmètre	(9)	(7)	(74)	(33)
Variation du BFR lié aux opérations d'investissement	(7)	(6)	(9)	(19)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(258)	(203)	(245)	(278)
Dividendes versés	(148)	(116)	(103)	(105)
Augmentation des capitaux propres	0	0	1	0
Émissions d'emprunts	607	477	271	104
Remboursements d'emprunts	(835)	(656)	(541)	(178)
Variation du BFR lié aux opérations de financement	(47)	(37)	(29)	(23)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(423)	(332)	(401)	(202)
VARIATION DE TRÉSORERIE	153	120	(32)	10

Le taux de conversion en dollar US est de : 1 euro = 1,272592 (taux moyen 2004-2005).

(1) Comprenant les dividendes reçus des filiales mises en équivalence.

Les flux net de trésorerie liés à l'activité progressent de 6,6 %, confirmant ainsi l'excellent modèle financier du Groupe, générateur de liquidités.

LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

À l'écoute de nos actionnaires et de la communauté financière

Pour mieux répondre aux attentes de ses actionnaires individuels ou institutionnels, SODEXHO ALLIANCE s'attache à améliorer en permanence l'efficacité de sa communication financière, qu'il s'agisse des différentes sources d'information mises à leur disposition ou des relations directes lors de rencontres ponctuelles.

Notre politique de communication financière s'articule autour de principes fondamentaux :

- **L'égalité**
Les communiqués financiers sont diffusés simultanément, en temps réel, à tous nos publics, en français et en anglais.
- **La régularité**
Le calendrier des publications est établi et porté à la connaissance de la communauté financière un an à l'avance ; il est mis à jour sur notre site Internet www.sodexho.com.
- **L'accessibilité**
L'Assemblée Générale et les réunions de présentation des résultats sont retransmises en direct sur notre site Internet. La publication des chiffres d'affaires trimestriels fait l'objet d'une réunion téléphonique qui permet à la communauté financière d'accéder plus rapidement à l'information et d'échanger avec la Direction Générale sur les performances du Groupe.
- **La transparence**
SODEXHO ALLIANCE met à la disposition de la communauté financière un ensemble complet de supports d'information, dédiés et interactifs. SODEXHO ALLIANCE diffuse régulièrement, en France et à l'étranger, les communiqués financiers par voie de presse, par courrier électronique, ainsi que sur son site Internet. L'ensemble des informations concernant la vie du Groupe : statuts, document de référence, rapport d'activités, rapport semestriel, rapport *Form 20-F* en anglais, communiqués de presse, dossier de présentation du Groupe et l'évolution du cours de l'action sont également disponibles sur www.sodexho.com.

Les moyens mis en œuvre dans notre communication financière

Afin de remplir l'objectif de transparence que le Groupe s'est fixé et de se conformer aux réglementations en vigueur sur ses places de cotation : EURONEXT PARIS et le NEW YORK STOCK EXCHANGE (NYSE), SODEXHO ALLIANCE et toutes les parties prenantes à sa communication financière se sont engagées à respecter des principes garantissant un traitement équitable de tous ses actionnaires.

Porte-parole du Groupe

Seuls les membres du Comité Exécutif du Groupe sont autorisés à assurer la communication financière. Le Directeur Général nomme également, avec des délégations spécifiques, le Directeur des Relations Investisseurs en tant que porte-parole du Groupe.

Préparation de la communication financière

Un Comité de l'Information Financière, composé de membres de la Direction Financière, de la Communication et des Ressources Humaines, émet un avis sur toute communication financière de la Société avant sa publication.

Publication de l'information financière

Sauf exception, les informations susceptibles d'influencer le cours de Bourse sont diffusées avant l'ouverture de la BOURSE DE PARIS.

Après approbation des informations par le Directeur Général, le Directeur Financier ou le Conseil d'Administration, selon leur nature, ces dernières sont transmises au marché par un communiqué diffusé simultanément à l'ensemble de la communauté financière. Les autorités de marché sont informées concomitamment. L'information financière est disponible sur www.sodexho.com.

SODEXHO ALLIANCE ne communique plus d'informations financières un mois avant la publication de ses comptes semestriels et annuels.

Code de Conduite des cadres dirigeants

Pour souligner l'importance de l'engagement de SODEXHO ALLIANCE dans la transparence et le respect des réglementations en vigueur, le Conseil d'Administration a adopté, en 2003, un Code de Conduite à l'usage de ses cadres dirigeants. Les membres du Comité Exécutif du Groupe et les principaux responsables financiers de SODEXHO ont formellement adhéré à ce Code et se sont engagés à le respecter.

COMMENT OBTENIR L'INFORMATION

Sur le site Internet de SODEXHO ALLIANCE
www.sodexho.com

Par audiotel

n° (33) (0) 8 91 67 19 66 (0,225 euro la minute)

Par téléphone, télécopie ou mail

JEAN-JACQUES VIRONDA, Relations Investisseurs
Tél. : +33 1 30 85 72 03
Fax : +33 1 30 85 50 88
E-mail : jean-jacques.vironda@sodexhoalliance.com

Par écrit

SODEXHO ALLIANCE, Relations Investisseurs, B.P. 100,
78883 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex

Le Rapport Annuel

Le Rapport Annuel est publié sous la forme d'un Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF), conformément à son règlement général, il est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org), ainsi que sur www.sodexho.com.

SODEXHO ALLIANCE, du fait de sa cotation à la Bourse de New York émet un *Report on form 20-F*, soumis au *Securities Exchange Act* de 1934 section 13 et déposé auprès de la *Securities Exchange Commission* (SEC), en version anglaise. Ce document, incluant certains éléments juridiques annexés, est destiné aux actionnaires américains et consultable par tous, dans son intégralité, sur le site EDGAR de la SEC (www.sec.gov).

L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale, rendez-vous annuel avec nos actionnaires, fait l'objet d'une publication spécifique par avis officiels dans la presse et dans le BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) en France.

Le dossier de convocation est disponible en français et en anglais au moins 30 jours avant l'assemblée. Il est adressé aux actionnaires inscrits au nominatif et est envoyé à tous les autres actionnaires qui en font la demande.

Notre Assemblée Générale est retransmise en direct sur Internet, permettant ainsi aux actionnaires qui ne peuvent se déplacer de poser des questions, de suivre le vote des résolutions et les délibérations.

Des rencontres périodiques et des contacts permanents

Afin de nouer et maintenir un véritable dialogue, SODEXHO ALLIANCE multiplie les occasions de rencontres avec ses actionnaires et l'ensemble de la communauté financière.

Pour la publication des résultats semestriels et des résultats annuels, ainsi que pour l'Assemblée Générale, trois grands rendez-vous sont prévus. Le Groupe organise également pour les analystes financiers des conférences téléphoniques trimestrielles animées par le Directeur Général et le Directeur Financier.

Par ailleurs, le Groupe convie régulièrement les investisseurs à des réunions en Europe et aux États-Unis, qui sont autant d'occasions de dialoguer librement, et propose aux analystes des réunions thématiques pour leur permettre de mieux comprendre la réalité opérationnelle du Groupe. SODEXHO ALLIANCE participe également aux présentations sectorielles des sociétés de Bourse.

VOS RENDEZ-VOUS

Chiffre d'affaires du premier trimestre	11 janvier 2006
Assemblée Générale	31 janvier 2006
Paiement du dividende	7 mars 2006
Chiffre d'affaires du premier semestre	5 avril 2006
Résultats semestriels	11 mai 2006
Chiffre d'affaires à neuf mois	5 juillet 2006
Chiffre d'affaires de l'exercice	4 octobre 2006
Résultats annuels	16 novembre 2006
Assemblée Générale	30 janvier 2007

Ce calendrier est régulièrement actualisé sur notre site Internet www.sodexho.com

Les avantages de l'inscription au nominatif

L'inscription des titres SODEXHO ALLIANCE au nominatif permet à nos actionnaires de ne pas payer de droits de garde, d'être automatiquement conviés aux assemblées générales et d'être informés directement et régulièrement sur la vie de notre Groupe.

Le service des titres de SODEXHO ALLIANCE est assuré par la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE qui est, en outre, mandatée par SODEXHO ALLIANCE pour la gestion des comptes nominatifs purs.

VOS CONTACTS

Pour tout renseignement, téléphonez à :

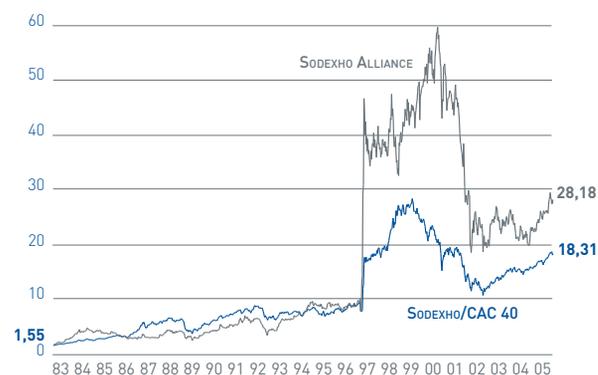
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE Nantes : +33 2 51 85 52 47
SODEXHO ALLIANCE : +33 1 30 85 72 03

L'ACTION SODEXHO ALLIANCE

L'action SODEXHO ALLIANCE est cotée sur le premier marché d'EURONEXT PARIS (code Euroclear : FR 0000121220) et fait partie de l'indice Next 20. Depuis le 3 avril 2002, SODEXHO ALLIANCE est également cotée sur le NEW YORK STOCK EXCHANGE (NYSE) sous le ticker SDX.

Évolution du cours ajusté de l'action SODEXHO ALLIANCE

Depuis sa cotation en Bourse jusqu'au 31 août 2005 (en euros)



Source SODEXHO.

La première cotation a eu lieu le 2 mars 1983 au cours ajusté de 1,55 euro. Au 31 août 2005, l'action cotait 28,18 euros (séance du 31 août 2005). La valeur de l'action a donc été multipliée par 18, alors que sur la même période, le CAC 40 a été multiplié par 12, soit une progression de SODEXHO ALLIANCE de 1,5 fois supérieure à celle du CAC 40.

Depuis son introduction en Bourse, le titre SODEXHO ALLIANCE a connu une croissance annuelle moyenne, hors dividende, de 14,1 %.

Évolution du cours ajusté de l'action SODEXHO ALLIANCE

du 01/09/2004 au 31/08/2005 (en euros)



Source SODEXHO.

Après trois années boursières difficiles, l'action SODEXHO ALLIANCE a retrouvé le chemin de la croissance au cours de l'exercice 2004-2005. En effet, au cours du dernier exercice social, l'action SODEXHO ALLIANCE a progressé de 31,4 % alors que sur la même période, le CAC 40 progressait de près de 21,8 %.

Cours ajusté de l'action SODEXHO ALLIANCE

du 01/09/04 au 31/08/05 (en euros)

Cours au 01/09/2004	21,45
Cours extrêmes :	
plus bas	19,37
plus haut	29,78
Cours au 31/08/2005	28,18

Volume moyen des transactions par séance

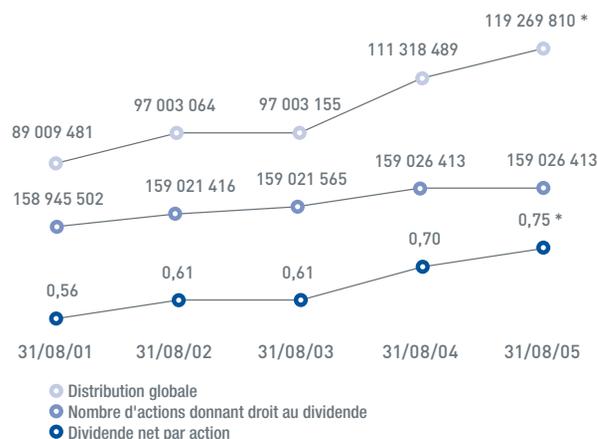
Titres	695 595
Capitaux (en euros)	16 577 312

Source EURONEXT.

Les volumes au NYSE depuis la cotation du 3 avril 2002 ne sont pas significatifs (volume moyen inférieur à 6 000 actions).

Dividende par action

du 31/08/2001 au 31/08/2005



* Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 31 janvier 2006.

Bénéfice net par action ⁽¹⁾

Dividende net par action ⁽²⁾



(1) Calculé sur un nombre moyen d'actions (moyenne mensuelle).

(2) Calculé sur le nombre d'actions au 31 août de chaque année.

(3) Le bénéfice net par action et le dividende net par action ont été ajustés de la division du nominal intervenue le 7 mars 2001.

Dividende de l'exercice 2004-2005 et rendement

Dividende*	0,75 EUR
Taux de rendement global sur le cours au 31/08/2005	2,66 %

* Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 31 janvier 2006.

Le délai de prescription des dividendes est de 5 ans à compter de la date de mise en paiement. Les dividendes, dont le paiement n'a pas été demandé, sont reversés à la CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

LE CAPITAL

Tableau d'évolution du capital

Du 01/09/2004 au 15/11/2005

	Nature de l'opération	Nombre d'actions	Montant du capital (en euros)
Capital au 01/09/2004		159 026 413	636 105 652
Capital au 15/11/2005		159 026 413	636 105 652

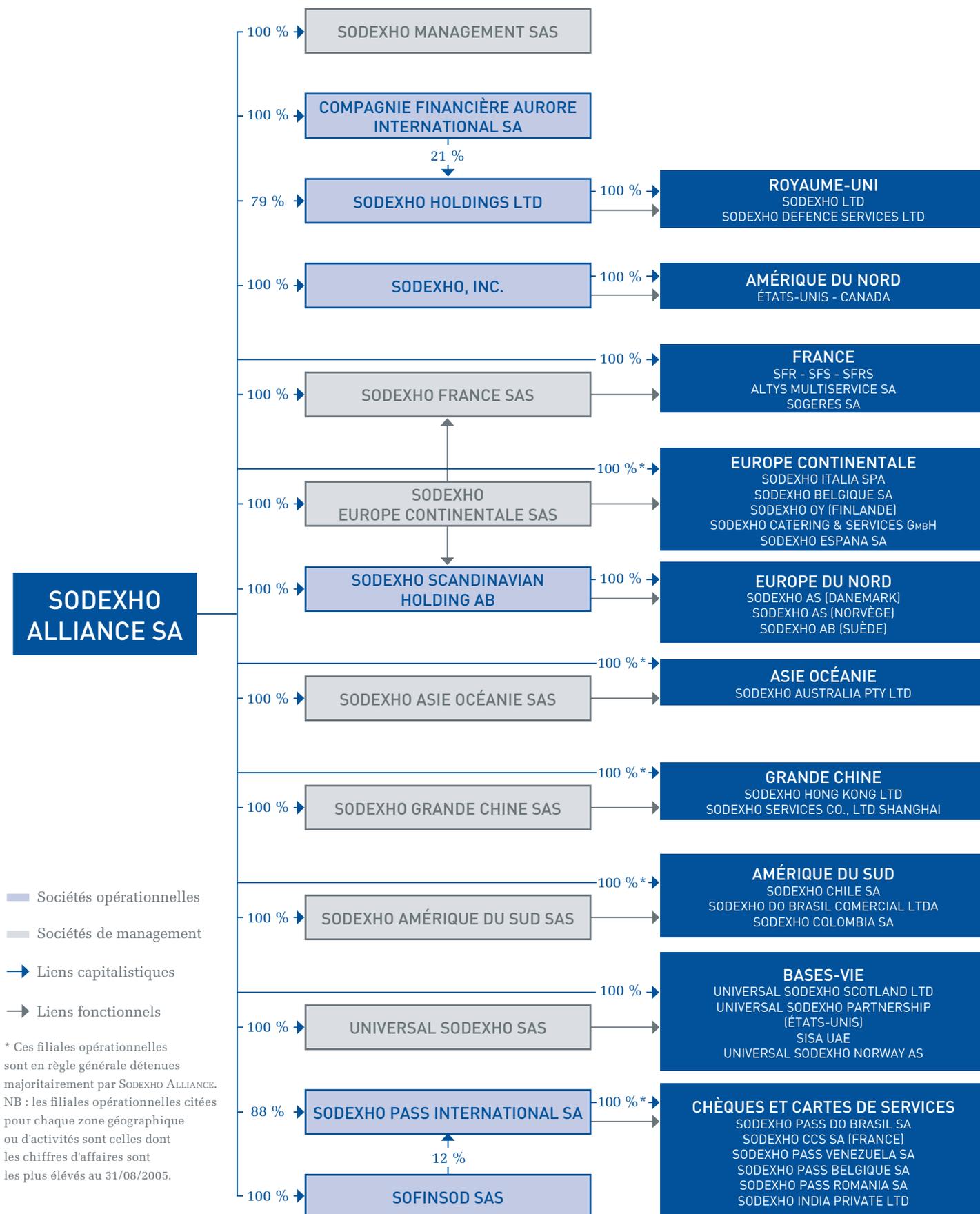
SODEXHO : un Groupe indépendant

SODEXHO demeure un Groupe indépendant. Au 31 août 2005, SODEXHO ALLIANCE compte 56 935 actionnaires, dont 28 270 adhérents à des plans d'actionnariat salarié.

Son capital est détenu par :

Société BELLON SA	36,83 %
Salariés	1,50 %
Actions autodétenues	2,16 %
Actionnaires français.....	27,24 %
<i>Individuels</i>	7,60 %
<i>Institutionnels</i>	19,64 %
Actionnaires étrangers.....	32,27 %

I Organigramme simplifié du Groupe



■ Sociétés opérationnelles
 ■ Sociétés de management

→ Liens capitalistiques
 → Liens fonctionnels

* Ces filiales opérationnelles sont en règle générale détenues majoritairement par SODEXHO ALLIANCE. NB : les filiales opérationnelles citées pour chaque zone géographique ou d'activités sont celles dont les chiffres d'affaires sont les plus élevés au 31/08/2005.

I Une croissance maîtrisée

- 1966** SODEXHO est créé à Marseille par PIERRE BELLON. L'expérience acquise, pendant plus de 60 ans, par sa famille dans l'hôtellerie maritime est mise au service des collectivités : entreprises, écoles, hôpitaux.
- 1968** SODEXHO s'établit dans la région parisienne.
- 1971-1978** Première implantation internationale de SODEXHO en Belgique. Développement de l'activité Bases-Vie en Afrique, puis au Moyen-Orient. Lancement d'une nouvelle activité en Belgique et en Allemagne : les Chèques de Services.
- 1983** Introduction à la Bourse de Paris.
- 1985-1993** Implantations en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, au Japon, en Russie et en Afrique du Sud, et renforcement des positions en Europe centrale.
- 1995** Alliances avec GARDNER MERCHANT en Grande-Bretagne et PARTENA en Suède : SODEXHO devient le n° 1 mondial de la restauration collective.
- 1996** Implantation de l'activité Chèques et Cartes de Services au Brésil, avec l'acquisition de CARDÀPIO.
- 1997** Alliance avec UNIVERSAL OGDEN SERVICES, le leader américain de la gestion de Bases-Vie. Changement de la dénomination sociale de la société holding en SODEXHO ALLIANCE.
- 1998** Création de la société SODEXHO MARRIOTT SERVICES, détenue à 48,4 % par SODEXHO, qui devient le n° 1 de la restauration et des services en Amérique du Nord. Acquisition de LUNCHEON TICKETS, 2^e émetteur argentin de chèques de services.
- 1999** Acquisition de la société REFEICHEQUE : SODEXHO devient le n° 2 des titres de services au Brésil.
- 2000** ALBERT GEORGE est nommé Directeur Général délégué de SODEXHO ALLIANCE. SODEXHO ALLIANCE et UNIVERSAL SERVICES créent UNIVERSAL SODEXHO, le 1^{er} groupe de gestion Bases-Vie en Amérique du Nord comme dans le monde.
- 2001** SOGERES (France) et WOOD DINING SERVICES (États-Unis) rejoignent le Groupe. Acquisition par SODEXHO ALLIANCE des 53 % du capital de SODEXHO MARRIOTT SERVICES détenus par le public. SODEXHO MARRIOTT SERVICES devient filiale à 100 % du Groupe sous le nom de SODEXHO, INC.
- 2002** Le 3 avril, le titre SODEXHO ALLIANCE est introduit à la Bourse de New York (NEW YORK STOCK EXCHANGE).
- 2003** JEAN-MICHEL DHENAIN et MICHEL LANDEL sont nommés Directeurs Généraux Délégués et succèdent ainsi à ALBERT GEORGE.
- 2004** La succession de PIERRE BELLON se met en place. Le Conseil d'Administration annonce, en septembre, son intention de faire évoluer les modalités de fonctionnement de la Direction Générale de SODEXHO ALLIANCE : à compter du 1^{er} septembre 2005, les fonctions de Président du Conseil d'Administration et celles de Directeur Général seront dissociées.
- 2005** MICHEL LANDEL devient Directeur Général de SODEXHO ALLIANCE et succède à PIERRE BELLON, qui reste Président du Conseil d'Administration.

I Sodexho dans le monde

SODEXHO RESTAURATION ET SERVICES

Tous les sites Internet des pays et activités sont accessibles à partir de : www.sodexho.com

Afrique du Sud

SODEXHO
Rivonia

Tél. : + 27 11 803 66 00
Fax : + 27 11 803 66 03

Allemagne

ALTYS
Hochheim

Tél. : + 49 61 46 602 345
Fax : + 49 61 46 602 274

SODEXHO
Hochheim

Tél. : + 49 61 46 60 20
Fax : + 49 61 46 90 49 29

Angola

SODEXHO
Bases-Vie
Luanda

Tél. : + 244 222 33 30 23
Fax : + 244 222 37 10 38

Argentine

SODEXHO
Buenos Aires

Tél. : + 54 11 51 29 25 00
Fax : + 54 11 51 29 25 12

Australie

ALTYS
SODEXHO
Sydney

Tél. : + 61 2 9461 6100
Fax : + 61 2 9461 6111

AIMS CORPORATION
Acacia

Tél. : + 61 8 9479 9812

Autriche

ALTYS
SODEXHO
Vienne

Tél. : + 43 1 32 86 057
Fax : + 43 1 32 86 057-300

Bangladesh

UNIVERSAL SODEXHO
Bases-Vie
Dhaka

Tél. : + 880-2 881 23 96
Fax : + 880-2 882 64 39

Belgique

ALTYS
Bruxelles

Tél. : + 32 2 679 13 55
Fax : + 32 2 679 12 51

SODEXHO
Bruxelles

Tél. : + 32 2 679 12 11
Fax : + 32 2 679 14 56

Brésil

SODEXHO
São Paulo

Tél. : + 55 11 5693 5000
Fax : + 55 11 5686 8400

Cameroun

UNIVERSAL SODEXHO
Bases-Vie
Douala

Tél. : + 237 342 82 80
Fax : + 237 968 49 95

Canada

SODEXHO
Burlington, ON

Tél. : + 1 905 632 85 92
Fax : + 1 905 632 56 19

Communauté d'États Serbie et Monténégro

EMIS
Ferizaj

Tél./Fax : + 381 38 243 181

Chili

SODEXHO
SIGES
Santiago du Chili

Tél. : + 56 28 100 100
Fax : + 56 28 100 501

Chine

SODEXHO
Shanghai

Tél. : + 86 21 62 09 60 08
Fax : + 86 21 62 09 60 09

SODEXHO
Hong Kong

Tél. : + 852 23 88 86 82
Fax : + 852 27 80 12 62

Colombie

SODEXHO
Santa Fé de Bogotá

Tél. : + 57 1 62 90 805
Fax : + 57 1 62 03 929

Congo

UNIVERSAL SODEXHO
Bases-Vie
Pointe Noire

Tél. : + 242 94 19 70
Fax : + 242 94 09 29

Corée du Sud

SODEXHO
Séoul

Tél. : + 82 25 94 29 43
Fax : + 82 25 94 29 44

Costa Rica

SODEXHO
San José

Tél. : + 506 291 47 73/
291 69 49
Fax : + 506 220 32 41

Côte d'Ivoire/ Ghana

UNIVERSAL SODEXHO
Bases-Vie
Abidjan

Tél. : + 225 22 40 91 40/
41/42

Fax : + 225 22 40 91 44

Danemark

SODEXHO
Middelfart

Tél. : + 45 63 41 02 22
Fax : + 45 63 41 02 33

Émirats Arabes Unis

KELVIN CATERING

SERVICES

Bases-Vie

Abu Dhabi

Tél. : + 971 2644 8530

Fax : + 971 2644 7574

UNIVERSAL SODEXHO

Bases-Vie

Sharjah

Tél. : + 971 6574 6516

Fax : + 971 6575 0771

Espagne

SODEXHO

Barcelone

Tél. : + 34 93 63 52 200

Fax : + 34 93 63 08 885

États-Unis

BATEAUX NEW YORK

New York, NY

Tél. : + 1 212 352 9009

Fax : + 1 212 352 1367

DOYON UNIVERSAL

SERVICES

Bases-Vie

Anchorage, AK

Tél. : + 1 907 522 1300

Fax : + 1 907 522 3531

SODEXHO

Direction Générale

Gaithersburg, MD

Tél. : + 1 301 987 4000

Fax : + 1 301 987 4439

SPIRIT CRUISES

Norfolk, VA

Tél. : + 1 757 627 2900

Fax : + 1 757 640 9315

UNIVERSAL SODEXHO

Bases-Vie

Harahan, LA

Tél. : + 1 504 733 5761

Fax : + 1 504 731 1679

Finlande

ABRA

Helsinki

Tél. : + 358 424 9241

Fax : + 358 954 0771 10

SODEXHO

Helsinki

Tél. : + 358 954 0770

Fax : + 358 954 0771 10

France

SODEXHO

Direction Générale

Entreprises

et Administrations

Santé/Seniors

SIGES

Montigny-le-

Bretonneux

Tél. : + 33 1 30 85 75 00

Fax : + 33 1 30 43 09 58

SODEXHO

Éducation

Plaisir

Tél. : + 33 1 30 07 62 00

Fax : + 33 1 30 07 62 01

ALTYS

Nanterre

Tél. : + 33 1 55 69 32 32

Fax : + 33 1 55 69 32 40

BATEAUX PARISIENS

Paris

Tél. : + 33 1 44 11 33 44

Fax : + 33 1 45 56 07 88

SODEXHO PRESTIGE

Boulogne

Tél. : + 33 1 46 99 25 50

Fax : + 33 1 46 99 35 48

SOGERES

Boulogne

Tél. : + 33 1 46 99 33 33

Fax : + 33 1 46 05 55 59

L'AFFICHE

Boulogne

Tél. : + 33 1 46 99 35 00

Fax : + 33 1 46 05 35 48

UNIVERSAL SODEXHO

Bases-Vie

Direction Générale

Montigny-le-

Bretonneux

Tél. : + 33 1 30 85 75 00

Fax : + 33 1 30 85 54 50

Gabon

UNIVERSAL SODEXHO

Bases-Vie

Port-Gentil

Tél. : + 241 55 22 77

Fax : + 241 56 56 53

Ghana

Voir Côte d'Ivoire

Grèce

SODEXHO

Athènes

Tél. : +30 210 6254 950

Fax : +30 210 6254 954

Guadeloupe

SODEXHO

Baie Mahault

Tél. : + 33 5 90 38 24 62

Fax : + 33 5 90 25 08 87

Guinée équatoriale

UNIVERSAL SODEXHO

Bases-Vie

Malabo

Tél. : + 240 94 824

Fax : + 240 94 823

Guyane

SODEXHO

Kourou

Tél. : + 33 5 94 32 72 21

Fax : + 33 5 94 32 87 57

Hongrie

SODEXHO

Budapest

Tél. : + 36 1 80 10 900

Fax : + 36 1 80 10 901

Île de la Réunion

SODEXHO

Sainte Clotilde

Tél. : + 33 2 62 73 18 32

Fax : + 33 2 62 73 18 40

Inde

UNIVERSAL SODEXHO

Bases-Vie

Mumbai

Tél. : + 91 22 28 303 650

Fax : + 91 22 28 303 653

Indonésie

UNIVERSAL OGDEN

Bases-Vie

Jakarta

Tél. : + 62 21 788 45 866

Fax : + 62 21 458 73/75

Irlande

SODEXHO

Dublin

Tél. : + 353 1 283 3654

Fax : + 353 1 283 3991

Islande

UNIVERSAL SODEXHO

Bases-Vie

Egilsstadir

Tél. : + 354 861 37 70

Italie

SODEXHO

Milan

Tél. : + 39 02 69 68 41

Fax : + 39 02 68 87 169

Kazakhstan

UNIVERSAL SODEXHO

Bases-Vie

Almaty

Tél. : + 7 3272 980 250

Fax : + 7 3272 980 251/65

Koweït

TARIQ AL GHANIM

Bases-Vie

Al Shuwaikh

Tél. : + 965 488 00 34

Fax : + 965 489 47 45

Liban

SODEXHO

Beyrouth

Tél. : + 961 1 611 186/7

Fax : + 961 1 611 188

Luxembourg

SODEXHO

Windhof

Tél. : + 352 26 109 200

Fax : + 352 26 109 209

Malaisie

SODEXHO

Petaling Jaya

Tél. : + 603 7954 1024

Fax : + 603 7954 1319

Maroc

SODEXHO

Casablanca

Tél. : + 212 22 99 00 51

Fax : + 212 22 98 88 73

Mexique

SODEXHO

Mexico

Tél. : + 52 55 52 07 71 10

Fax : + 52 55 10 54 60 96

Namibie

SODEXHO

Windhoek

Tél. : + 264 61 257 252

Fax : + 264 61 262 907

Nigeria

UNIVERSAL SODEXHO

Bases-Vie

Port Harcourt

Tél. : + 234 84 232 219

Fax : + 234 84 232 119

Norvège

ABRA

Oslo

Tél. : +47 23 39 69 00

Fax : +47 23 39 69 10

SODEXHO

Etterstad

Tél. : + 47 22 08 91 00

Fax : + 47 22 08 91 01

UNIVERSAL SODEXHO

Bases-Vie

Sandnes

Tél. : + 47 51 70 71 72

Fax : + 47 51 70 71 73

Nouvelle-Calédonie

RESTAURATION FRANÇAISE

Nouméa

Tél. : + 687 41 45 80

Fax : + 687 41 45 81

Pays-Bas

SODEXHO

Rotterdam

Tél. : + 31 10 288 42 88

Fax : + 31 10 288 42 22

UNIVERSAL SODEXHO

Bases-Vie

Hoorn

Tél. : + 31 229 232 344

Fax : + 31 229 238 808

Pérou

SODEXHO

Lima

Tél. : + 51 1 70 52 500

Fax : + 51 1 22 20 793

Pologne

SODEXHO

Varsovie

Tél. : + 48 22 33 89 600

Fax : + 48 22 33 89 601

Polynésie

SODEXHO

Papeete - Tahiti

Tél. : + 689 43 92 73

Fax : + 689 41 09 44

Portugal

SODEXHO

Lisbonne

Tél. : + 351 21 371 5204

Fax : + 351 21 386 0222

Qatar

TEYSEER SERVICES

COMPANY

Bases-Vie

Doha

Tél. : + 974 467 5201 / 5153

Fax : + 974 467 5003

République tchèque

ALTYS

Prague

Tél. : + 420 2 27 02 74 74

Fax : + 420 2 27 02 74 23

SODEXHO

Prague

Tél. : + 420 2 27 02 74 74

Fax : + 420 2 27 23 00 60

Royaume-Uni

SODEXHO

Londres

Tél. : + 44 20 7535 7400

Fax : + 44 20 7535 7401

SODEXHO

Defense

Aldershot

Tél. : + 44 12 5235 3100

Fax : + 44 12 5235 3101

SODEXHO

Éducation

Swindon

Tél. : + 44 17 9351 2112

Fax : + 44 17 9361 5075

SODEXHO

Entreprises

et Administrations

Whyteleafe

Tél. : + 44 18 8362 1940

Fax : + 44 18 8362 1941

SODEXHO

Prestige

Alperton

Tél. : + 44 20 8566 9222

Fax : + 44 20 8991 9636

SODEXHO

Santé

Manchester

Tél. : + 44 16 1873 6800

Fax : + 44 16 1873 6869

SODEXHO

Direction Générale

Stevenage

Tél. : + 44 14 3834 1400

Fax : + 44 14 3834 1541

CATAMARAN CRUISERS/

BATEAUX LONDON

Londres

Tél. : + 44 20 7839 3572

Fax : + 44 20 7839 1034

SODEXHO DANS LE MONDE

UNITED KINGDOM DETENTION SERVICES Londres

Tél. : + 44 20 7725 7210
Fax : + 44 20 7725 7211

UNIVERSAL SODEXHO Bases-Vie Aberdeen, Écosse

Tél. : + 44 12 2432 4388
Fax : + 44 12 2432 4425

Russie

SODEXHO Moscou

Tél. : + 7 095 745 50 85
Fax : + 7 095 745 50 54

UNIVERSAL SODEXHO Bases-Vie

Yuzno Sakhalinsk
Tél. : + 7 4242 727 020/008
Fax : + 7 4242 727 011/190

Singapour

SODEXHO

Tél. : + 65 6743 89 98
Fax : + 65 6744 44 54

UNIVERSAL REMOTE SITES SERVICES Bases-Vie Singapour

Tél. : + 65 6463 90 52
Fax : + 65 6465 74 89

Slovaquie

SODEXHO Bratislava

Tél. : + 421 2547 91 392
Fax : + 421 2547 91 394

Slovénie

SODEXHO Ljubljana

Tél. : + 386 142 05 800
Fax : + 386 142 05 852

Suède

ACC Norrköping

Tél. : + 46 11 28 59 00
Fax : + 46 11 18 52 10

SODEXHO Stockholm

Tél. : + 46 85 78 84 000
Fax : + 46 85 78 84 010

Suisse

ALTYS Genève

Tél. : + 41 078 631 72 88

Sultanat d'Oman

SOCAT Bases-Vie Muscat

Tél. : + 968 60 34 05
Fax : + 968 60 43 01

Tanzanie

SODEXHO Bases-Vie Dar Es Salam

Tél./Fax :
+ 255 222 775 142

Thaïlande

SODEXHO Bangkok

Tél. : + 66 2 714 2637
Fax : + 66 2 714 0788

UNIVERSAL AMARIT CATERING COMPANY Bases-Vie Songkhla

Tél. : + 66 2 381 12 04/10 20
Fax : + 66 2 381 12 09

Tunisie

SODEXHO Tunis

Tél. : + 216 71 861 899
Fax : + 216 71 862 246

SABA Bases-Vie Tunis

Tél. : + 216 71 862 777
Fax : + 216 71 860 333

Turquie

SODEXHO Istanbul

Tél. : + 90 216 474 97 40
Fax : + 90 216 474 97 38

Venezuela

SODEXHO Caracas

Tél. : + 58 212 951 63 63
Fax : + 58 212 953 34 95

UNIVERSAL SODEXHO Bases-Vie Maracaibo

Tél. : + 58 261 786 22 55
Fax : + 58 261 787 62 01

CHÈQUES ET CARTES DE SERVICES

Tous les sites Internet des pays et activités sont accessibles à partir de : www.sodexho.com

Allemagne

SODEXHO PASS Francfort

Tél. : + 49 69 73 996-6000
Fax : + 49 69 73 996 6601

Argentine

SODEXHO PASS Buenos Aires

Tél. : + 5411 4345 6000
Fax : + 5411 4345 4220

Autriche

SODEXHO PASS Vienne

Tél. : + 43 1 328 60 60-0
Fax : + 43 1 328 60 60 200

Belgique

SODEXHO PASS Bruxelles

Tél. : + 32 2 547 55 11
Fax : + 32 2 547 55 01

Brésil

SODEXHO PASS São Paulo

Tél. : + 55 11 37 04 45 44
Fax : + 55 11 30 78 49 53

Bulgarie

SODEXHO PASS Sofia

Tél. : + 359 2 9769 800
Fax : + 359 2 9769 888

Chili

SODEXHO PASS Santiago du Chili

Tél. : + 56 2 6870 200
Fax : + 56 2 6870 205

Chine

SODEXHO PASS Shanghai

Tél. : + 86 21 62 09 60 01
Fax : + 86 21 62 09 60 02

Colombie

SODEXHO PASS

Bogotá

Tél. : + 57 1 31 20 084

Fax : + 57 1 31 23 098

Espagne

SODEXHO PASS

Madrid

Tél. : + 34 91 44 52 866

Fax : + 34 91 59 41 758

France

SODEXHO

Chèques et Cartes de Services

La Défense

Tél. : + 33 1 41 25 26 27

Fax : + 33 1 41 25 26 92

SODEXHO PASS

INTERNATIONAL

Direction Générale

Montigny-le-

Bretonneux

Tél. : + 33 1 30 85 75 00

Fax : + 33 1 30 85 50 51

Hongrie

SODEXHO PASS

Budapest

Tél. : + 36 1 434 58 68

Fax : + 36 1 434 58 00

Inde

SODEXHO PASS

Mumbai

Tél. : + 91 222 685 5959

Fax : + 91 222 685 5973

Italie

SODEXHO PASS

Milan

Tél. : + 39 02 38 05 74 00

Fax : + 39 02 38 00 30 44

Luxembourg

SODEXHO PASS

Tél. : + 352 46 16 16 65-1

Fax : + 352 46 16 66

Mexique

SODEXHO PASS

Mexico

Tél. : + 52 55 52 62 29 04

Fax : + 52 55 52 54 50 21

Panama

SODEXHO PASS

Panama

Tél. : + 50 7210 0020

Fax : + 50 7210 0021

Pérou

SODEXHO PASS

Lima

Tél. : + 511 221 78 13

Philippines

SODEXHO PASS

Manille

Tél. : + 632 687 5817

Fax : + 632 687 7967

Pologne

SODEXHO PASS

Varsovie

Tél. : + 48 22 535 12 21

Fax : + 48 22 535 12 19

République tchèque

SODEXHO PASS

Prague

Tél. : + 420 2 33 11 34 11

Fax : + 420 2 33 11 34 00

Roumanie

SODEXHO PASS

Bucarest

Tél. : + 4021 204 46 46

Fax : + 4021 208 91 00

Royaume-Uni

SODEXHO PASS

Surrey

Tél. : + 44 12 76 68 70 00

Fax : + 44 12 76 68 70 95

Singapour

SODEXHO PASS

Tél. : + 65 62 24 74 76

Fax : + 65 67 48 40 71

Slovaquie

SODEXHO PASS

Bratislava

Tél. : + 421 2434 13 057

Fax : + 421 2434 13 051

Tunisie

SODEXHO PASS

Tunis Belvédère

Tél. : + 216 71 844 538/

845 755

Fax : + 216 71 849 793

Turquie

SODEXHO PASS

Istanbul

Tél. : + 90 212 216 91 70

Fax : + 90 212 216 95 15

Venezuela

SODEXHO PASS

Caracas

Tél. : + 58 212 206 55 11

Fax : + 58 212 206 54 34

SODEXHO ALLIANCE

Siège social : Parc d'Activités du Pas-du-Lac

3, avenue Newton – 78180 Montigny-le-Bretonneux – France

Adresse postale : BP 100 – 78883 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex – France

Téléphone : + 33 1 30 85 75 00

Fax : + 33 1 30 43 09 58

www.sodexho.com

I RAPPORT FINANCIER

SOMMAIRE

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 31 janvier 2006	93
Comptes consolidés Groupe SODEXHO	108
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.....	144
Informations supplémentaires concernant les comptes consolidés	145
Ratios financiers	145
Taux de change	145
Synthèse des résultats et éléments financiers sur cinq ans.....	147
Politique d'investissements.....	148
Participation du personnel aux résultats de l'entreprise.....	148
Litiges	148
Informations sociales et environnementales	149
Comptes sociaux SODEXHO ALLIANCE.....	156
Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux.....	172
Informations supplémentaires concernant les comptes sociaux	174
Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices.....	174
Répartition des résultats	175
Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille.....	175
Renseignements de caractère général concernant SODEXHO ALLIANCE et son capital.....	177
Résolutions à l'Assemblée Générale Mixte du 31 janvier 2006.....	183
Rapport spéciaux des Commissaires aux Comptes.....	191
Glossaire	195
Responsables du Document de référence et du contrôle des comptes.....	196
Table de concordance.....	197

Rapport du Conseil d'Administration

à l'Assemblée Générale Mixte du 31 janvier 2006

1. GROUPE SODEXHO

Pour l'exercice 2004-2005, le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 11,7 milliards d'euros. La croissance interne du chiffre d'affaires, à périmètre constant et hors effet de change, atteint 4,3 %.

Le résultat d'exploitation, à 530 millions d'euros, progresse de 3 % et, hors effet de change, de 5 %.

Ces performances sont conformes aux objectifs fixés par le Conseil d'Administration en début d'exercice.

Le résultat net se monte à 159 millions d'euros déduction faite des 38 millions d'euros, nets d'impôts, de charges exceptionnelles liées à la résolution du litige opposant MC REYNOLDS à SODEXHO, INC. aux États-Unis. Hors ces charges exceptionnelles, le résultat net part du Groupe atteint 197 millions d'euros, en progression de 10 % à taux de change constants.

La capacité du Groupe à générer des liquidités se confirme, la variation du besoin en fonds de roulement des activités s'élève à 229 millions d'euros. L'endettement net s'est réduit de 344 millions d'euros ; il atteint 575 millions d'euros et ne représente plus que 27 % des capitaux propres du Groupe. Le Groupe démontre ainsi la solidité de son modèle financier.

Faits marquants de l'exercice

- **Conformément à la décision du Conseil du 14 septembre 2004**, PIERRE BELLON a cessé d'exercer les fonctions de Directeur Général à compter du 1^{er} septembre 2005, tout en conservant sa fonction de Président du Conseil. À cette même date, JEAN-MICHEL DHENAIN et MICHEL LANDEL ont cessé leur fonction de Directeur Général Délégué, et MICHEL LANDEL est devenu le nouveau Directeur Général de SODEXHO ALLIANCE. La passation avec MICHEL LANDEL s'est déroulée dans de bonnes conditions et cette succession a été favorablement saluée par la presse.

- **Accord dans le contentieux MC REYNOLDS contre SODEXHO, INC.**

En avril 2005, afin d'éviter les inconvénients d'une longue procédure, un accord transactionnel a été conclu dans le cadre de la *class action* intentée en justice aux États-Unis contre SODEXHO, INC.

Au terme de cet accord, SODEXHO, INC. a mis fin à ce contentieux, sans pour autant reconnaître une quelconque responsabilité. Cet accord a été approuvé par le juge américain ELLEN HUVELLE, lors de l'audience du 10 août 2005.

SODEXHO, INC. s'est engagé, à hauteur d'un montant maximum de 80 millions de dollars, à payer des indemnités aux plaignants remplissant les conditions requises et à régler les honoraires de leurs avocats. La société continuera également à développer ses programmes pour favoriser l'égalité des chances.

Le résultat exceptionnel 2004-2005 comprend 62 millions d'euros, 38 millions d'euros après impôts, liés à la résolution de ce contentieux, déduction faite des assurances et des provisions antérieurement constituées.

1.1. Les chiffres de l'exercice 2004-2005

Nos **26 634** sites se répartissent de la façon suivante :

- 14 954 entreprises et administrations (dont établissements de prestige, défense et établissements pénitentiaires) ,
- 4 386 écoles et universités,
- 3 882 établissements de santé,
- 1 796 résidences pour seniors,
- 1 616 bases-vie.

SODEXHO est implanté dans 76 pays et employait, au 31 août 2005, 324 446 personnes.

L'évolution des résultats consolidés (normes françaises) ⁽¹⁾

(En millions d'euros)	Exercice 2004-2005	Exercice 2003-2004	Variation à taux de change courants	Variation à taux de change constants
Chiffre d'affaires	11 672	11 494	1,5 %	3,9 %
Résultat d'exploitation	530	515	2,8 %	5,0 %
Résultat financier	(103)	(118)	12,8 %	
Résultat exceptionnel	(95)	(33)	n.s.	n.s.
Résultat net part du Groupe	159	183	(13,5) %	(11,1) %
Résultat net part du Groupe, hors résolution litige États-Unis	197	183	7,6 %	9,9 %
Bénéfice net par action ⁽²⁾	1,00	1,15	(13,5) %	
Bénéfice net par action, hors résolution litige États-Unis	1,24	1,15	7,6 %	9,9 %
Nombre moyen d'actions	159,0	159,0		

(1) La transition aux normes IFRS interviendra à compter de l'exercice 2005-2006, qui a débuté le 1^{er} septembre 2005.

(2) Il n'existe aucun instrument financier générateur de dilution.

1.1.1. Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe atteint 11,7 milliards d'euros. Son évolution s'explique de la façon suivante :

Croissance interne.....	+ 4,3 %
Croissance externe.....	(0,4) %
Impact des taux de change.....	(2,4) %
Total.....	+ 1,5 %

L'exercice 2004-2005 s'est déroulé dans un environnement contrasté. En Amérique du Nord, le taux de sous-traitance a progressé dans les secteurs Santé et Éducation. La situation économique a continué à se dégrader dans certains pays européens. Dans le reste du monde, les marchés du Groupe ont connu une conjoncture plus favorable.

À 4,3 %, la croissance interne du Groupe permet d'absorber, pour la première fois depuis trois ans, un effet de change négatif de 2,4 %. Ces écarts de change proviennent, pour l'essentiel, de l'appréciation de 5,3 % de l'euro par rapport au dollar US.

Cependant, ces variations de change n'entraînent pas de risques d'exploitation, les recettes et les charges de nos filiales, contrairement aux entreprises exportatrices étant réalisées dans la même devise.

Le développement du multiservice se poursuit. Le Groupe réalise, sur l'exercice, 21 % de son chiffre d'affaires dans des services autres que la restauration.

1.1.2. Le résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève à 530 millions d'euros, en hausse de 2,8 %. Hors effet des taux de change, il progresse de 5 %, conformément à l'objectif annoncé en début d'exercice.

Cette progression tient compte des importants investissements réalisés, notamment, dans le développement commercial et dans le programme de fidélisation de nos clients : *Clients for Life*®. Elle s'explique essentiellement par les bonnes performances réalisées en Europe continentale et dans l'activité Chèques et Cartes de Services. Elle inclut des performances décevantes en Amérique du Nord liées notamment au contrat avec l'US MARINE CORPS. La marge d'exploitation atteint 4,54 % contre 4,48 % en 2003-2004.

1.1.3. Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est négatif de 95 millions d'euros. Il comprend essentiellement 62 millions d'euros liés au dénouement du litige aux États-Unis. Il inclut également :

- une charge de 10 millions d'euros correspondant à une restructuration des activités au Royaume-Uni prenant en compte, notamment, la rationalisation des sièges administratifs et une réduction d'effectifs ;
- des provisions relatives aux plans de stock-options pour un montant de 7 millions d'euros ;
- différentes provisions pour litiges pour un montant de 5 millions d'euros.

1.1.4. Le résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe atteint 159 millions d'euros. Hors résolution du litige aux États-Unis, le résultat net part du Groupe s'élève à 197 millions d'euros, en progression de presque 8 % ou de 10 % à taux de change constants.

1.2. Analyse de l'évolution du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation par activité

(En millions d'euros) Chiffre d'affaires par activité	Exercice 2004-2005	Exercice 2003-2004	Variation à taux de change courants %	Variation à taux de change constants %
Restauration et Services				
Amérique du Nord	5 006	5 031	(0,5) %	4,4 %
Europe continentale	3 919	3 760	4,2 %	4,2 %
Royaume-Uni et Irlande	1 303	1 351	(3,6) %	(2,6) %
Reste du monde	1 164	1 106	5,3 %	6,5 %
Total	11 392	11 248	1,3 %	3,7 %
Chèques et Cartes de Services	280	246	13,5 %	12,8 %
TOTAL	11 672	11 494	1,5 %	3,9 %

(En millions d'euros) Résultat d'exploitation par activité	Exercice 2004-2005	Exercice 2003-2004	Variation à taux de change courants %	Variation à taux de change constants %
Restauration et Services				
Amérique du Nord	222	239	(7,2) %	(2,6) %
Europe continentale	203	171	19,1 %	19,0 %
Royaume-Uni et Irlande	27	28	(4,8) %	(4,0) %
Reste du monde	37	37	(1,9) %	(0,1) %
Total	489	475	2,8 %	5,3 %
Chèques et Cartes de Services	82	68	20,9 %	20,5 %
Frais de direction générale	(41)	(28)	(46,0) %	(46,1) %
TOTAL	530	515	2,8 %	5,0 %

Pour l'exercice 2004-2005, les activités situées hors de la zone euro ont représenté 69,2 % du chiffre d'affaires (dont 42,3 % en dollars US) et 54 % du résultat d'exploitation (dont 31 % en dollars US).

1.2.1. Restauration et Services

Cette activité représente 98 % du chiffre d'affaires consolidé et 86 % du résultat d'exploitation consolidé avant frais de direction générale. Le chiffre d'affaires atteint 11 392 millions d'euros. La croissance interne du chiffre d'affaires de l'activité Restauration et Services a été marquée par la vive progression du segment Santé (+ 6,2 %), particulièrement sensible en Amérique du Nord. Le segment Éducation (+ 4,5 %) a bénéficié de la bonne tenue du marché des universités en Amérique du Nord, alors qu'en Europe, le Groupe a privilégié un développement sélectif. Par ailleurs, le segment Entreprises et Administrations a enregistré une progression de 2,8 %. Dans le Reste du monde, la croissance a été élevée tant en Asie qu'en Amérique latine, ainsi que dans l'activité Bases-Vie.

Analyse par zone géographique

• Amérique du Nord

En Amérique du Nord, le chiffre d'affaires atteint 5 milliards d'euros avec une croissance interne de 4,4 %.

Le chiffre d'affaires en Entreprises et Administrations pour 2004-2005 est en léger repli par rapport à celui de l'exercice précédent, malgré le développement des offres de restauration sur les sites existants et la conclusion de nouveaux contrats. Par ailleurs, la baisse de fréquentation sur les bases militaires aux États-Unis et la prolongation des discussions en cours avec l'US MARINE CORPS ont pesé sur les performances de l'exercice.

L'excellente croissance interne de 7,3 % du segment Santé résulte de l'élargissement de la gamme de services proposés aux clients et consommateurs sur les sites existants et du dynamisme des équipes commerciales.

Le segment Éducation, soutenu principalement par le marché des universités, enregistre également une performance satisfaisante avec une hausse des ventes de 5,8 %.

Parmi les nouveaux clients qui ont fait confiance à SODEXHO au cours de l'exercice citons : le NEW YORK CITY HEALTH AND HOSPITAL CORPORATION, le MEMORIAL HERMANN SYSTEM au Texas, VERIZON WIRELESS, GENERAL ELECTRIC dans plusieurs États, SAINT-JOHN UNIVERSITY à New York et les écoles municipales de Philadelphie. Le résultat d'exploitation atteint 222 millions d'euros. La marge d'exploitation passe à 4,4 % contre 4,8 % réalisés lors de l'exercice précédent. La filiale a recueilli les premiers effets positifs de l'introduction des nouvelles générations d'outils de gestion des menus et des frais de personnel dans le segment Éducation et a également su adapter ses offres de restauration dans le segment Entreprises. Mais deux éléments principaux pèsent sur son résultat d'exploitation : d'une part, des provisions pour créances douteuses dans le segment de la Santé, d'autre part, les performances décevantes du contrat avec l'US MARINE CORPS. Comme il est habituel dans ce type de contrat fédéral, les discussions concernant certains ajustements dans la nature et l'étendue des services se poursuivent.

• Europe continentale

En Europe continentale, le chiffre d'affaires atteint 3,9 milliards d'euros avec une croissance interne de 4 %. L'augmentation du chiffre d'affaires du segment Entreprises et Administrations s'explique par une progression rapide dans les pays d'Europe centrale, l'Allemagne et l'Espagne. Cette amélioration est due, pour l'essentiel, à la signature de nouveaux contrats, tels que les soixante-trois sites de CITIBANK en multiservice en Hongrie, TORRE AGBAR en Espagne et RUSSIAN ALUMINIUM. En fin d'exercice, SODEXHO a assuré la restauration des JOURNÉES MONDIALES DE LA JEUNESSE en Allemagne. Dans d'autres pays européens, la progression du chiffre d'affaires a été limitée par le recul du nombre des consommateurs résultant des réductions d'effectifs chez certains clients.

Sur les segments Santé et Seniors, SODEXHO accélère sa pénétration, tout en maintenant une approche ciblée du marché. Parmi les succès commerciaux enregistrés figurent : les hôpitaux de l'ASSISTANCE PUBLIQUE DE PARIS, le Groupe SAGESSA en Espagne

et les cliniques EBEL en Allemagne.

En Éducation, la croissance reflète la sélectivité dans les marchés publics. Les écoles des villes de Milan en Italie, de Linköping en Suède et de Kecskemet en Hongrie ainsi que les universités de Liège et de Turin figurent parmi nos nouvelles références.

Le résultat d'exploitation s'élève à 203 millions d'euros, en progression de 19 %. Des gains de productivité ont été réalisés dans la plupart des pays, notamment en France, tant sur les sites qu'en matière de frais de structure. Par ailleurs, environ la moitié de la progression du résultat d'exploitation provient de la réorganisation de l'activité Repas livrés dans le segment Éducation en France qui avait, ponctuellement, pesé sur les résultats de l'exercice précédent.

La marge d'exploitation augmente fortement et atteint 5,2 % contre 4,5 % au cours de l'exercice précédent.

• Royaume-Uni et Irlande

Au Royaume-Uni et en Irlande, le chiffre d'affaires atteint 1,3 milliard d'euros. Hors effets de change et de périmètre, la baisse est limitée à 2,6 %, un niveau bien moindre que la baisse constatée lors de l'exercice précédent et meilleur que ce qui était anticipé en début d'exercice. Trois raisons principales expliquent cette évolution :

- le Groupe a su tirer parti de l'élargissement de la gamme des services dans les segments Défense, Établissements pénitentiaires et Santé, activités à forte composante multiservice ;
- le taux de fidélisation des clients s'est amélioré suite à l'introduction du programme *Clients for Life*® ;
- le niveau d'activité événementielle a été bon en fin d'exercice, notamment grâce à la réussite d'ASCOT à York.

Parmi les nouvelles signatures figurent : le contrat PFI avec le ROYAL MANCHESTER INFIRMARY en multiservice, le contrat de restauration du FOREIGN & COMMONWEALTH OFFICE et celui avec le Groupe CAPIO en Santé.

Le résultat d'exploitation s'élève à 27 millions d'euros et la marge d'exploitation atteint 2,1 %. Les actions entreprises depuis plus de deux ans continuent de porter leurs fruits et le redressement progressif de la rentabilité sur les sites se confirme, comme l'illustre l'amélioration de 0,6 % de la marge brute. Ceci a permis de financer les réinvestissements visant à l'amélioration de la fidélisation des clients et à une gestion plus rigoureuse sur les sites.

PHILIP JANSEN a pris ses fonctions de *Chief Executive* en octobre 2004. Il met en œuvre son plan d'action avec pour objectifs :

- de créer une dynamique positive de croissance en développant le chiffre d'affaires sur les sites existants et auprès de nouveaux clients, en restauration et dans les autres services ;
- de renforcer la rigueur dans la gestion des sites ;
- et d'assurer, à tous les niveaux, un contrôle efficace des coûts.

PHILIP JANSEN et son équipe sont mobilisés sur leur priorité absolue : le retour à un niveau de marge d'exploitation équivalant à celui du Groupe.

• Reste du monde

Dans le Reste du monde, le chiffre d'affaires atteint 1,2 milliard d'euros avec une croissance interne de 10,4 %. Hors impact de la Coupe du monde de rugby en 2003-2004, la croissance interne est de 15,6 %. Le Groupe enregistre des taux de croissance à deux chiffres dans ses activités en Amérique latine, en Asie et en gestion de Bases-Vie.

En Amérique latine, dans une conjoncture plus favorable, les équipes motivées et compétentes ont réussi un bon développement et la croissance interne s'est accélérée tant en restauration que dans les autres services. Ainsi, de nombreux succès commerciaux ont été enregistrés dans le secteur minier, tels que la mine de cuivre LAS BAMBAS pour XSTRATA au Pérou et les cinq mines de COMPANHIA VALE DO RIO DOCE au Brésil.

En Chine continentale, nous continuons à enregistrer une forte croissance de tous les segments avec, par exemple, les contrats conclus avec HITACHI, GUANGZHOU MAK DIESEL ENGINE, UPM KYMMENE, BRIDGESTONE et LEE SHAU KEE MIDDLE SCHOOL.

En Australie, la filiale connaît un fort développement en multiservice, avec des clients tels que KAGARA ZINC, MASTERFOODS et BARRICK GOLD, AKER KVERNER et dans le segment seniors comme l'illustre le contrat récemment signé avec UNITING CARE.

Les activités Bases-Vie enregistrent une forte croissance, avec, par exemple, les contrats signés avec NOBLE dans le Golfe du Mexique, SHELL dans les îles Sakhaline, TRINITY INTERNATIONAL en mer du Nord et tous les contrats d'exploration sismique en Arabie saoudite.

Le résultat d'exploitation s'élève à 37 millions d'euros, soit une marge de 3,2 %. Le segment des Bases-Vie bénéficie d'une reprise de l'activité forage. Ses résultats progressent grâce à l'ouverture de nouveaux contrats multiservices, à la réorganisation des activités en Afrique du Nord et à une bonne maîtrise des frais de structure. En Amérique latine, la bonne tenue de l'activité et le maintien d'une politique contractuelle stricte permettent une amélioration du résultat d'exploitation. En revanche, la rentabilité des autres activités en Asie-Océanie est pénalisée par une baisse de l'activité événementielle sur le stade de Sydney et impactée par la poursuite des investissements en développement et en ressources humaines en Chine et en Inde.

1.2.2. Chèques et Cartes de Services

Présent dans 27 pays, le chiffre d'affaires de SODEXHO PASS s'élève à 280 millions d'euros. La croissance interne, en nette amélioration à 13,2 %, a été portée par un volume d'émission (valeur faciale des chèques et cartes multipliée par le nombre de chèques et cartes émis) de 5,3 milliards d'euros, en augmentation de 8,9 %, hors effets de change et de périmètre. Cette performance s'explique par des succès commerciaux dans le domaine des services traditionnels : PASS RESTAURANT, PASS ALIMENTATION et PASS CADEAU. En Amérique latine, en Europe centrale et en Asie, SODEXHO PASS a su convaincre de nouvelles entreprises de la qualité de ses solutions pour motiver et fidéliser leurs collaborateurs : dans les secteurs de l'industrie pharmaceutique (BRISTOL-MYERS SQUIBB, ABBOT), de la beauté (AVON, L'ORÉAL), des biens de consommation (PROCTER & GAMBLE, STANHOME, COCA-COLA) et des mines (MINING HOLDING KOMPANIA WAGLOWA).

La commercialisation des nouveaux services dans le domaine de l'Assistance, tels que le PASS VACANCES, le PASS CRÈCHE et le PASS CULTURE, renforce le développement : TETRA PAK, la ville de Shanghai, AGF, METROPOLITAN POLICE AUTHORITY et KRAFT FOODS ont choisi SODEXHO PASS comme partenaire.

Le résultat d'exploitation s'élève à 82 millions d'euros, en augmentation de 20,9 % par rapport à l'exercice passé. Cette progression est le reflet de la croissance de l'activité et de l'évolution favorable des taux d'intérêt. La marge d'exploitation atteint 29,4 %, soit environ 1,5 % du volume d'émission.

Frais de direction générale

Les frais de direction générale s'élèvent à 41 millions d'euros. Au cours de l'exercice, outre l'évolution des structures, le Groupe a choisi d'investir dans des initiatives de formation, dans l'École du Management, dans la fidélisation clients et de renforcer ses structures approvisionnement. Par ailleurs, ces frais incluent des charges liées au passage aux normes IFRS et au pilotage du projet CLEAR destiné à affiner l'évaluation et la maîtrise des risques.

Résultat financier

Le résultat financier est négatif de 103 millions d'euros, contre 118 millions d'euros au cours de l'exercice précédent. L'amélioration provient essentiellement de la baisse des charges financières liée à notre désendettement. La couverture des charges d'intérêt nettes par le résultat d'exploitation s'améliore nettement pour atteindre un ratio de 5,5.

Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 103 millions d'euros, ce qui représente un taux effectif d'impôt de 31 %. Cette charge réduite est essentiellement due à l'issue favorable de certains risques fiscaux et à l'utilisation des reports déficitaires sur exercices antérieurs.

1.3. Situation financière du Groupe au 31 août 2005

Le tableau suivant présente les éléments des flux de trésorerie.

(En millions d'euros)	Exercice clos au 31 août	
	2005	2004
Marge brute d'autofinancement	426	451
Variation du besoin en fonds de roulement	229	163
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	655	614
Investissements corporels nets	(186)	(163)
Investissements financiers	(17)	(82)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(203)	(245)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(332)	(401)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE	120	(32)

La marge brute d'autofinancement (y compris dividendes reçus des sociétés mises en équivalence) s'élève à 426 millions d'euros, en repli de 5 %.

Les ressources générées par la variation du besoin en fonds de roulement des activités s'élèvent à 229 millions d'euros. Outre la progression induite par la croissance des activités, cette évolution résulte du gain d'un jour de crédit clients en Restauration et Services et dans l'activité Chèques et Cartes de Services de la forte croissance du volume d'émission sur les derniers mois de l'exercice. Les flux de trésorerie liés à l'activité s'élèvent ainsi à 655 millions d'euros, en progression de 7 %, confirmant l'excellent modèle financier du Groupe. Il convient néanmoins de signaler que les règlements prévus dans le cadre de la résolution du litige aux États-Unis devraient intervenir au cours du second semestre de l'exercice 2005-2006.

Les investissements corporels nets atteignent 186 millions d'euros, représentant 1,6 % du chiffre d'affaires.

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement de 332 millions d'euros comprennent le paiement des dividendes pour 116 millions d'euros et une réduction de l'endettement de 216 millions d'euros.

L'endettement net s'est réduit de 344 millions d'euros (dont 36 millions d'euros provenant de l'incidence des taux de change à la date de la clôture de l'exercice). Ainsi, l'endettement net atteint 575 millions d'euros et ne représente plus que 27 % des capitaux propres du Groupe.

Au 31 août 2005, la dette financière brute s'élève à 1 940 millions d'euros et comprend principalement deux emprunts obligataires en euros pour 1 332 millions d'euros et un concours bancaire en dollars US pour 541 millions de dollars US. Le financement par divers concours bancaires et par crédit-bail constitue le solde de l'endettement.

Le 29 avril 2005, le Groupe a mis en place un nouveau crédit syndiqué multidevisé, à échéance 2010 et conditions favorables, d'un montant maximum de 460 millions d'euros et 700 millions de dollars US.

À la clôture de l'exercice, nos emprunts à taux fixe représentaient 71 % de notre endettement et notre coût d'intérêt moyen était de 5,3 %. Le Groupe disposait de lignes de crédit bancaire non utilisées de 475 millions d'euros. Par ailleurs, pour l'exercice 2004-2005, les engagements hors bilan du Groupe (voir annexe IV note 23.1 des comptes consolidés) se sont élevés à 210 millions d'euros, soit 9,7 % des capitaux propres part du Groupe.

1. 4. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice 2004-2005.

1.5. Principales règles comptables

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en conformité avec le règlement du Comité de la Réglementation comptable n° 99-02.

Les comptes consolidés sont établis selon des règles d'évaluation et de présentation identiques à celles de l'exercice précédent à l'exception du changement de méthode concernant les retraites et prestations assimilées.

Les principales règles sont les suivantes :

Chiffre d'affaires

En ce qui concerne l'activité Restauration et Services, les produits et revenus sont constatés à la suite de la réalisation de la prestation de services suivant les termes définis par contrat avec le client.

Le chiffre d'affaires de l'activité de diffusion des Chèques et Cartes de Services comprend les commissions reçues des clients, les commissions reçues des affiliés et les produits financiers provenant des placements des fonds dégagés par l'activité.

Conversion des devises

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis, pour le bilan, sur la base des taux de change au 31 août 2005.

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis, pour le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie, sur la base de la moyenne des taux de change moyens mensuels de l'exercice.

Les taux de change moyens mensuels sont la moyenne entre les taux de clôture du mois et les taux de clôture du mois précédent.

Les taux retenus proviennent des cotations à la Bourse de Paris et des grandes places financières internationales.

L'écart entre le résultat net converti au taux moyen et le résultat net converti au taux de clôture ainsi que l'écart de conversion sur la situation d'ouverture représentatif des intérêts du Groupe sont mis dans les capitaux propres.

L'ajustement des opérations intragroupes, résultant des écarts de change sur les opérations en devises, figure au compte de résultat dans le poste "Pertes et gains de change".

Les écarts de conversion des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés en résultat financier.

Pour les pays à forte inflation, l'écart entre le résultat net converti au taux moyen et le résultat net converti au taux de clôture est porté en résultat financier.

Au 31 août 2005, aucun des pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités ne répond aux critères de pays à forte inflation.

Valeur d'entrée des actifs et des passifs

Les actifs et les passifs des sociétés entrées dans le périmètre de consolidation à compter du 1^{er} septembre 2000 sont évalués à leur juste valeur.

L'entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe à leur juste valeur des sociétés SODEXHO, INC., WOOD DINING SERVICES, SOGERES, SODEXHO SERVICES GROUP LTD, SODEXHO SCANDINAVIAN HOLDING AB et d'UNIVERSAL SERVICES, a conduit à comptabiliser des immobilisations incorporelles correspondant aux valeurs de portefeuille de contrats représentatifs de parts de marchés significatives que détiennent ces six sociétés dans leurs principaux marchés (États-Unis, France, Royaume-Uni, Irlande, Pays-Bas, Australie et Suède).

Il n'est pas constaté d'impôt différé sur les écarts d'évaluation affectés aux parts de marché.

Le poste "Écart d'acquisition" représente le solde de la différence constatée, lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition de ces sociétés et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs acquis. La pérennité des marchés dans lesquels les sociétés du Groupe se sont engagées a conduit celui-ci à retenir, dans la quasi-totalité des cas, une durée d'amortissement des écarts d'acquisition de trente ans (calculée *pro rata temporis* pour la première année).

Les portefeuilles de contrats représentatifs de parts de marché ont été valorisés en fonction du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation réalisés dans les principaux marchés concernés au moment de leur acquisition par le Groupe. Ces valorisations font l'objet d'un suivi à chaque clôture.

Ces valeurs de contrats représentatifs de parts de marchés ne sont pas amorties dans les comptes consolidés du Groupe. Elles font l'objet d'une dépréciation s'il est constaté une diminution significative de leur valeur sur plus de deux exercices consécutifs, calculée sur la base des données réelles par comparaison avec les montants d'origine.

Cette valorisation de nos parts de marché est, comme la valorisation de nos écarts d'acquisition, également confortée par un calcul de la valeur d'usage de ces actifs fondé sur des flux de trésorerie futurs actualisés dont la méthode est définie ci-dessous.

Il a été procédé au 31 août 2005, aux évaluations prévues par le règlement du CRC n° 2002-10 du 12 décembre 2002 qui indique notamment que la valeur actuelle d'un actif est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

- La valeur vénale est calculée sur la base des critères retenus lors de l'acquisition correspondant essentiellement au chiffre d'affaires et au résultat d'exploitation en utilisant des ratios constatés lors de transactions récentes.
- La valeur d'usage est déterminée sur la base des flux de trésorerie après impôts établis à partir des plans d'activité établis par le management à trois ans et étendus au-delà de cet horizon.
Le taux de croissance retenu au-delà de cette période correspond au taux de croissance des secteurs d'activité et à la zone géographique concernée. L'actualisation des flux de trésorerie est effectuée sur la base du coût moyen du capital.
- La valeur actuelle ainsi déterminée est ensuite comparée à l'ensemble des actifs comprenant les actifs incorporels, les autres actifs d'exploitation immobilisés ainsi que le besoin en fonds de roulement.

Engagements de retraite et prestations assimilées

Le Groupe comptabilise à compter du 1^{er} septembre 2004 la totalité des engagements retraites et prestations assimilées dans ses comptes consolidés.

L'adoption de la recommandation 2003 R01 a un impact négatif net d'impôt de 104 millions d'euros sur les capitaux propres consolidés du Groupe. Les dettes fiscales et sociales augmentent de 147 millions d'euros et les impôts différés actif de 43 millions d'euros.

La méthode actuarielle retenue par le Groupe pour évaluer ces engagements est la méthode des unités de crédit projetées.

Le calcul des engagements tient compte notamment de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux d'augmentation des salaires et du taux de rotation des salariés, et suppose la prise en compte d'hypothèses économiques telles que : le taux d'inflation, le taux de rendement des actifs ou le taux d'actualisation.

Les effets cumulés des écarts actuariels seront amortis sur la durée d'activité moyenne résiduelle des salariés actifs s'ils représentent plus de 10 % de la valeur la plus élevée entre l'engagement brut et la valeur de marché des actifs de couverture (principe du corridor).

La charge comptabilisée en compte de résultat est principalement constituée :

- des droits acquis au cours de la période,
- de la variation de l'actualisation des droits acquis,
- du produit des fonds externes de l'incidence des modifications éventuelles des régimes sur les années antérieures ou les nouveaux régimes,
- de l'amortissement des écarts actuariels.

La dette enregistrée en dettes fiscales et sociales au bilan représente les engagements évalués nets des fonds de couverture externes et des éléments non reconnus car amortissables (écarts actuariels principalement).

Les caractéristiques des principaux régimes en vigueur au sein du Groupe sont les suivantes :

- en France, les engagements sont constitués par des indemnités de fin de carrière, payables lors du départ en retraite de l'employé s'il fait encore partie de la société, et des médailles du travail. Ces engagements sont principalement couverts par les dettes constituées à cet effet au bilan ;
- le Groupe SODEXHO participe également à des régimes dits "multiemployeurs", notamment en Suède et aux États-Unis. Ces régimes sont comptabilisés selon les modalités prévues pour les régimes à contribution définies car les informations communiquées par les organismes gestionnaires de ces plans sont insuffisantes pour les comptabiliser comme des plans à prestations définies ;
- au Royaume-Uni, les engagements, couverts partiellement par des fonds externes, correspondent à un service de retraite complémentaire calculé :
 - pour le personnel d'encadrement affecté au secteur privé, sur une quote-part du salaire de base de fin de carrière,
 - pour le personnel d'encadrement affecté au secteur public, sur des prestations comparables à celles prévues dans ce secteur.

Il a été décidé de fermer le régime aux nouveaux salariés à compter du 1^{er} juillet 2003 et d'augmenter les cotisations aux fonds, ce qui devra permettre de couvrir intégralement l'engagement à l'issue d'une période de huit ans ;

- en Europe Continentale (hors France), les principaux plans à prestations définies concernent :
 - l'Italie où il s'agit d'un engagement légal de versement d'une indemnité de cessation de contrat de travail (TFR). À chaque clôture d'exercice, les droits définitivement acquis par les salariés sont valorisés et actualisés selon les conditions légales et intégralement comptabilisés en dettes,
 - les Pays-Bas où des compléments de retraite ou préretraite sont accordés à certains salariés.

Stock-options

SODEXHO ALLIANCE a accordé des options d'achat de titres SODEXHO ALLIANCE à des salariés du Groupe et, à cette fin, la société se porte acquéreur de ses propres titres qu'elle enregistre en valeurs mobilières de placement. Une provision est constatée si, à la clôture d'un exercice, la valeur unitaire des titres en portefeuille est supérieure au prix d'exercice.

Si le nombre d'actions en portefeuille est inférieur aux options accordées et potentiellement exerçables, une dette sera constatée, calculée sur l'écart entre le cours de Bourse du titre au 31 août et son prix d'exercice multiplié par le nombre d'actions restant à acquérir.

2. SOCIÉTÉ MÈRE

2.1. Informations sociales et environnementales

En application de l'article L.225-102-1 du Code du commerce, les informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, sont exposées ci-dessous. Elles concernent la société SODEXHO ALLIANCE en France métropolitaine et départements d'outre-mer.

Les données locales relatives à l'ensemble des sociétés du Groupe sont données dans les pages 149 et suivantes du Document de référence.

2.1.1. Informations sociales

Au 31 août 2005, les effectifs de SODEXHO ALLIANCE étaient de 173 personnes, répartis de la façon suivante :

	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	TOTAL
Hommes	44	2	6	52
Femmes	52	33	36	121
TOTAL	96	35	42	173

Les catégories citées dans les tableaux recouvrent, chacune, des fonctions de nature différente.

Les femmes représentent 70 % des effectifs de SODEXHO ALLIANCE. Dans l'effectif total, 23 % des personnes ont moins de 30 ans, 36 % ont entre 30 et 40 ans et 20 % ont plus de 50 ans.

Au cours de l'exercice :

- un agent de maîtrise a obtenu le statut cadre et deux employés ont été promus agents de maîtrise ;
- le nombre d'embauches en contrat à durée indéterminée (CDI) s'est élevé à 26, dont 21 par embauches directes et cinq par transformation de contrat à durée déterminée (CDD) en CDI ;
- environ 6 % des effectifs de SODEXHO ALLIANCE étaient en contrat à durée déterminée et le recours au travail intérimaire a représenté 1,25 % des heures travaillées. Dans les deux cas, il s'agissait principalement de faire face à un surcroît d'activité.

Au cours de l'exercice, SODEXHO ALLIANCE a procédé à quatre licenciements, dont aucun pour motif économique.

En matière d'organisation du temps de travail, en métropole et dans les départements d'outre-mer, les cadres travaillent 216 jours par an et la durée hebdomadaire du temps de travail des agents de maîtrise et des employés est de 35 heures. Le travail à temps partiel a concerné 21 salariés (7 cadres, 2 agents de maîtrise et 12 employés). Au total, 2 208 heures supplémentaires ont été effectuées sur l'exercice, représentant moins de 1 % du total des heures travaillées.

Au cours de l'exercice, le taux d'absentéisme s'est élevé à 5,84 %.

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail s'est réuni quatre fois et a constaté un seul accident de travail ayant entraîné deux jours d'arrêt de travail. Le taux de fréquence* est de 3,48 et le taux de gravité* est de 0,01. Le nombre de journées d'absence s'établit comme suit :

	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	TOTAL
Nombre de journées d'absence pour accidents de travail et de trajet	0	2	0	2
Nombre de journées d'absence pour maladie	367	468	388	1 223
Nombre de journées d'absence pour maternité	379	146	239	764
Nombre de journées d'absence pour autres motifs (congés sans solde, congés autorisés)	206	16	280	502
Total	952	632	907	2 491

En matière de rémunération, les salaires bruts annuels moyens se sont élevés à :

Salaires brut annuel moyen en euros	Cadres	Agents de maîtrise	Employés
Hommes	80 251	45 668	26 034
Femmes	63 501	30 376	25 497

L'activité de SODEXHO ALLIANCE n'a pas dégagé de participation aux résultats de l'entreprise au cours de l'exercice.

SODEXHO ALLIANCE a consacré 3,4 % ⁽¹⁾ de sa masse salariale à la formation, de la façon suivante :

	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	TOTAL
Nombre de jours de stage	173	97	30	300
Nombre de personnes formées	45	27	20	92
Hommes (en %)	40	7	10	24
Femmes (en %)	60	93	90	76

SODEXHO ALLIANCE a consacré un montant de 14 930 euros à l'insertion de travailleurs handicapés et emploie une personne handicapée.

La Société a également versé 61 130 euros au comité d'entreprise pour ses œuvres sociales.

2.1.2. Informations environnementales

La consommation d'énergie, au cours de l'exercice, s'est élevée à 1 783 621 KWH ; elle correspond aux besoins en électricité du siège social.

La consommation d'eau, au cours de l'année 2004, a atteint 894 mètres cubes. L'eau consommée provient des moyens de distribution publics.

2.2. Principales règles comptables

Les comptes sociaux de SODEXHO ALLIANCE ont été élaborés et présentés conformément aux principes, normes et méthodes comptables découlant du plan comptable général de 1999 conformément au règlement 99-03 du Comité de Réglementation Comptable.

Ils ont été établis selon des règles d'évaluation et de présentation identiques à celles de l'exercice précédent à l'exception de l'application de l'avis 2005-G du Comité d'Urgence du Conseil de la Comptabilité du 12 octobre 2005 relatif aux conditions de constatation d'une provision chez la société mère bénéficiant du régime de l'intégration fiscale.

* Définition dans le Glossaire.

(1) Déclaration annuelle de formation en 2004.

À cet effet, SODEXHO ALLIANCE a opté pour le traitement comptable suivant :

- les déficits fiscaux des filiales utilisés dans le cadre de l'intégration fiscale et qui leur seront probablement restitués, ont fait l'objet d'une provision pour charges fiscales (comptabilisée en résultat exceptionnel) dans les comptes de SODEXHO ALLIANCE. Sont considérés comme probablement restituables tous les déficits fiscaux des filiales opérationnelles puisqu'elles les utiliseront quand elles redeviendront bénéficiaires. Les déficits générés par des filiales holdings de participations (et à ce titre structurellement déficitaires) et ceux générés par des filiales qui font l'objet d'une restructuration juridique entraînant la non-restitution des déficits (fusion ou liquidation) ne font pas l'objet de provision mais sont mentionnés dans l'annexe ;
- l'avis n° 2005-G prévoit que ce nouveau traitement comptable soit traité comme un changement de méthode et qu'il impacte les capitaux propres sur le bilan d'ouverture. Seuls les mouvements de l'exercice (déficits des filiales relatifs à l'exercice et déficits restitués aux filiales bénéficiaires) sont constatés dans le compte de résultat.

2.3. Capital

Au 31 août 2005, le capital social de SODEXHO ALLIANCE s'élevait à 636 105 652 euros, divisé en 159 026 413 actions de 4 euros. Il n'a pas évolué depuis le 31 août 2004.

2.3.1. Options de souscription et d'achat d'actions accordées à des cadres du Groupe

Au 31 août 2005, il n'existait plus aucune option de souscription d'actions susceptible d'être exercée.

Le nombre d'options d'achat non encore levées au 31 août 2005 était de 5 996 468 pour un montant global de 178 616 104,13 euros.

Le Conseil d'Administration demande à l'Assemblée Générale de l'autoriser, pour une durée de 38 mois, à consentir, au bénéfice de membres du personnel salarié et des mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société elle-même que des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant d'achats effectués par cette dernière dans les conditions prévues par la loi.

Le nombre total des options, qui seront ainsi ouvertes, ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social.

2.3.2. Détention du capital

- À la clôture de l'exercice, la société BELLON SA détenait 36,83 % du capital de SODEXHO ALLIANCE et SOFINSOD, filiale à 100 % de SODEXHO ALLIANCE, détenait directement 18,5 % de la société BELLON SA.
- Au 31 août 2005, les sociétés suivantes ont fait savoir à la société le montant de leur détention :
 - la CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS détenait 4,20 % du capital et 5,50 % des droits de vote ;
 - la société ARNHOLD AND S. BLEICHROEDER ADVISERS, agissant pour le compte de différents fonds dont elle assure la gestion (incluant le fonds FIRST EAGLE FUNDS, INC.), détenait 10,35 % du capital et 9,36 % des droits de vote.
- L'actionnariat salarié, à la clôture de l'exercice, représentait 1,50 % du capital de la Société.
- Au 31 août 2005, la société SODEXHO AWARDS, filiale à 100 % de SODEXHO ALLIANCE, détenait 772 635 actions SODEXHO ALLIANCE (représentant 0,49 % du capital) destinées à couvrir différents plans d'options d'achat en faveur des salariés de SODEXHO, INC. dans le cadre de la reprise des SMS Plans.

2.3.3. Rachats et cessions d'actions de la Société

- Au cours de l'exercice 2004-2005, la Société a racheté un total de 1 083 871 actions SODEXHO ALLIANCE, représentant 0,66 % du capital de la Société, au cours moyen de 24,69 euros. Les achats sont intervenus de la façon suivante :
 - dans le cadre de l'autorisation délivrée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 février 2004, et conformément à la note d'information du 14 janvier 2004 visée par l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS sous le numéro 04-025, 106 522 actions SODEXHO ALLIANCE ont été achetées par la Société au cours moyen de 20,47 euros entre le 6 et le 13 octobre 2004 ;
 - dans le cadre de l'autorisation délivrée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 février 2005, et conformément à la note d'information du 22 février 2005 visée par l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS sous le numéro 05-109, 977 349 actions SODEXHO ALLIANCE ont été achetées par la Société au cours moyen de 25,15 euros entre le 2 mars 2005 et le 20 juin 2005.

- Au cours de l'exercice, la société a cédé 171 946 actions, à l'occasion de levées d'options d'achat d'actions, dont 163 821 ont été cédées sous la forme d'ADR (*American Depositary Receipts*) à des collaborateurs du Groupe aux États-Unis.

- Le Conseil d'Administration demande à l'Assemblée Générale de l'autoriser à faire racheter en Bourse les actions de votre société dans les conditions suivantes :

Prix d'achat maximum..... 45 euros
 Nombre de titres 10 % du capital social

et, dans les limites prévues par les textes en vigueur, pour une durée de 18 mois.

Les acquisitions d'actions pourront être effectuées pour :

- l'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AFEI telle que reconnue par l'AMF ;
- l'attribution d'actions aux salariés du Groupe dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- l'attribution gratuite d'actions à des membres du personnel salarié ou de certaines catégories d'entre eux, en fonction de leurs performances en application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- la conservation et l'utilisation ultérieure des actions dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- l'annulation d'actions par voie de réduction du capital.

- Le Conseil demande également à l'Assemblée Générale de l'autoriser, pour une durée de 18 mois, à annuler par voie de réduction du capital social, les actions acquises dans le cadre du programme de rachat de ses propres actions par la Société.

2.3.4. Prises de participation

Il n'y pas eu de prises de participation significatives par la Société dans des nouvelles sociétés au cours de l'exercice 2004-2005.

2.3.5. Dividendes

Au 31 août 2005, le nombre total d'actions ayant droit à dividende s'établit à 159 026 413 actions.

À la suite de l'arrêté des comptes reflétant une progression du résultat net part du Groupe de plus de 7 %, hors résolution du litige aux États-Unis, et compte tenu de l'excellent modèle financier du Groupe lui permettant de générer des liquidités, le Conseil d'Administration propose de fixer le dividende à 0,75 euro par action, soit un dividende en progression de plus de 7 %. Le montant global de la distribution aux actionnaires serait de 119 269 810 euros.

Sous réserve de l'approbation de cette proposition par l'Assemblée Générale du 31 janvier 2006, le dividende sera mis en paiement à compter du 7 mars 2006.

En application de l'article L.223-16 du Code de commerce, nous vous rappelons le montant des dividendes distribués au titre des quatre exercices précédents et la proposition de dividendes au titre de l'exercice 2004-2005.

	Exercice 2004-2005 ⁽¹⁾	Exercice 2003-2004	Exercice 2002-2003	Exercice 2001-2002	Exercice 2000-2001
Nombre d'actions rémunérées	159 026 413	159 026 413	159 021 565	159 021 416	158 945 502
Dividende net en euro	0,75	0,70	0,61	0,61	0,56
Avoir fiscal en euro	- ⁽²⁾	- ⁽²⁾	0,305	0,305	0,28
Revenu global en euro	0,75	0,70	0,915	0,915	0,84
Valeur de l'action à la dernière séance boursière de novembre suivant la clôture de l'exercice (en euros)	34,37	21,58	24,04	26,00	45,70

(1) Distribution proposée à l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 janvier 2006.

(2) En application de l'article 93 de la loi 2003-1311, les distributions de dividendes effectuées à compter du 1^{er} janvier 2005 n'ouvrent plus droit à l'avoir fiscal.

2.4. Résultats de SODEXHO ALLIANCE SA

Le résultat de l'exercice clos le 31 août 2005 s'élève à 77 098 733,34 euros.

Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de 77 098 733,34 euros augmenté du report à nouveau figurant à la clôture de l'exercice 2004-2005 655 360 021,74 euros soit un total de 732 458 755,08 euros de la manière suivante :

- dividende net 119 269 809,75 euros (aux 159 026 413 actions existantes représentant 0,75 euro par action)
- report à nouveau 613 188 945,33 euros

Par ailleurs, afin de se conformer à l'obligation fiscale issue de la loi de Finances rectificative n° 2004-1485 du 30 décembre 2004, le Conseil demande à l'Assemblée Générale l'autorisation de virer le montant du compte de "Réserve spéciale des plus-values à long terme", soit la somme de 29 404 174,79 euros, au compte intitulé "Autres réserves" et d'imputer sur ce même compte la taxe exceptionnelle de 2,5 %. Ce virement rendra disponible en franchise d'impôt le montant provenant de la "Réserve spéciale de plus-values à long terme", sous réserve du paiement de ladite taxe exceptionnelle.

2.5. Renouvellement des mandats de plusieurs administrateurs

Les mandats d'administrateurs de Messieurs BERNARD BELLON et CHARLES MILHAUD viennent à échéance lors de l'Assemblée Générale du 31 janvier 2006.

Le Conseil propose à l'Assemblée Générale, conformément aux recommandations du Comité des Nominations, de renouveler les mandats de Messieurs BERNARD BELLON et CHARLES MILHAUD pour une durée de trois exercices, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2008.

2.6. Renouvellement de l'autorisation d'augmenter les capitaux permanents

Le Conseil demande à l'Assemblée Générale de renouveler les autorisations qui lui ont été données le 3 février 2004 d'augmenter les capitaux permanents de la Société. Celles-ci n'ont pas été utilisées au cours des deux derniers exercices. Ces nouvelles autorisations permettraient au Conseil d'Administration de décider de l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par voie d'émissions d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société ou par incorporation de bénéfices, primes, réserves ou autres. Ces émissions pourront être réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription et, dans ce dernier cas, avec un droit de priorité, le tout dans les limites suivantes :

- le montant nominal maximal cumulé des actions qui pourront être émises ne pourra pas dépasser 63 millions d'euros ;
- le montant maximal cumulé des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société qui pourront être émises ne pourra pas dépasser le plafond de 540 millions d'euros.

En cas d'incorporation de réserves, primes, bénéfices, le montant nominal maximal d'augmentation de capital en résultant viendra s'ajouter au plafond de 63 millions d'euros.

En cas de suppression du droit préférentiel de souscription, le prix d'émission des titres de capital serait au moins égal à la moyenne pondérée des premiers cours cotés des trois derniers jours de bourse précédant la fixation du prix de souscription, éventuellement diminué d'une décote de 5 %.

Cette délégation de compétence donnée, pour une durée de 26 mois, au Conseil devrait lui permettre d'agir au mieux des intérêts de la Société, pour décider, le moment venu, des modalités les plus appropriées à mettre en œuvre, compte tenu des opportunités offertes par les marchés financiers, pour accroître ses capitaux permanents.

Il est également proposé à l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'ordonnance portant réforme des valeurs mobilières, de déléguer au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, la compétence de décider, le cas échéant, d'augmenter le capital dans la limite de 10 % en cas d'offre publique d'échange ou d'apport en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le caractère futur des émissions et l'évolution des conditions du marché financier national et international ne permettent pas de donner, dès à présent, des chiffres précis concernant l'incidence de la dilution du capital susceptible d'en résulter pour chaque actionnaire.

Les principales caractéristiques des valeurs mobilières émises en application des autorisations ci-dessus, ainsi que les conditions dans lesquelles elles pourraient, le cas échéant, donner accès à une quote-part du capital de la Société, ne seront donc déterminées qu'à la date de la décision d'émission et, conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, un rapport complémentaire sera établi le moment venu décrivant les conditions définitives des opérations envisagées. Ce rapport sera mis à la disposition des actionnaires dans les 15 jours suivant la décision d'émission du Conseil d'Administration et porté à la connaissance de l'Assemblée Générale des actionnaires lors de la prochaine réunion suivant la date à laquelle le Conseil d'Administration ou le Directeur Général, agissant sur délégation, aura décidé une émission.

Le rapport des Commissaires aux Comptes sur cette émission sera établi au moment de l'utilisation de la délégation par le Conseil d'Administration.

Par ailleurs, en raison des propositions d'augmentations du capital social visées ci-dessus et pour tenir compte de l'obligation légale prévue par la loi n° 2001-152 du 19 février 2001 relative à l'épargne salariale, le Conseil d'Administration demande à l'Assemblée Générale de se prononcer sur l'opportunité de réaliser une ou des augmentations de capital réservées au profit des salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire et de l'autoriser, s'il y a lieu, à procéder à ces opérations pour une durée de 18 mois et dans la limite de 10 % de l'augmentation de capital réalisée en vertu des autorisations prévues aux paragraphes précédents. Le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera fixé par le Conseil d'Administration, ce prix de souscription ne pouvant être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L.443-6 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans.

3. PERSPECTIVES

Lors du Conseil d'Administration du 15 novembre 2005, MICHEL LANDEL, Directeur Général, a présenté aux membres du Conseil les perspectives pour l'exercice 2005-2006 et le plan de développement à moyen terme.

MICHEL LANDEL a également rappelé les axes stratégiques prioritaires et les plans de progrès.

- Adhérer aux valeurs et les faire vivre :
 - SODEXHO est au service de ses clients, de son personnel et de ses actionnaires ;
 - sa vocation "Améliorer la Qualité de Vie au Quotidien" ;
 - ses valeurs : l'esprit de service, l'esprit d'équipe, l'esprit de progrès ;
 - participer au développement économique et social des pays où SODEXHO est implanté.
- Accélérer la croissance rentable :
 - par un programme ambitieux de fidélisation de nos clients : *Clients for Life*® ;
 - par une augmentation des ventes sur les sites existants grâce à une offre innovante ;
 - par un développement soutenu de l'offre multiservice ; et enfin,
 - par le gain de nouveaux clients.
- Développer nos ressources humaines, en particulier :
 - par le renforcement de nos actions en matière de gestion prévisionnelle des cadres ;
 - par le lancement de nouveaux programmes de formation des dirigeants.
- Améliorer la compétitivité et la marge d'exploitation du Groupe, notamment en investissant sur :
 - les approvisionnements ;
 - la productivité sur les sites ;
 - et l'efficacité de l'organisation.
- Maîtriser les risques en affinant le contrôle et en généralisant les meilleures pratiques.

MICHEL LANDEL a ensuite fait un point sur l'impact des ouragans KATRINA et RITA qui ont frappé nos exploitations dans le Sud des États-Unis en début d'exercice. Grâce à une présence régionale extrêmement forte, les équipes de SODEXHO ont été parmi les premières à apporter de l'aide. À ce jour, une dizaine d'hôpitaux et d'universités est encore fermée et la date de réouverture reste incertaine.

MICHEL LANDEL a également informé le Conseil :

- de l'état d'avancement des discussions avec l'US MARINE CORPS ;
- des premiers signes encourageants du redressement de la rentabilité et du développement de la filiale britannique ;
- du bon dynamisme actuel des équipes en Europe continentale, malgré une conjoncture économique morose ;
- du retour à la croissance à deux chiffres dans les activités Chèques et Cartes de Services, Restauration et Services en Amérique latine et Bases-Vie.

Il a également mentionné le passage aux nouvelles normes comptables IFRS lors de l'exercice 2005-2006.

Compte tenu de ces informations, le Conseil d'Administration a approuvé les objectifs (hors effets de change et suivant des normes comptables comparables) pour 2005-2006 :

- une croissance du chiffre d'affaires comprise entre 4,5 % et 5 % ;
- un résultat opérationnel en progression de 5 à 6 %.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration constate que le Groupe retrouve progressivement ses ratios financiers : la dette nette ne représente plus, aujourd'hui, que 4,6 années de cash flow et la couverture des charges nettes d'intérêts est de 5,5.

Le Conseil d'Administration et la Direction Générale sont confiants dans l'avenir du Groupe car SODEXHO dispose de nombreux atouts :

- des valeurs fortes ;
- un réseau mondial unique ;
- un potentiel de marché considérable ;
- des positions de leader mondial dans les segments de marché offrant les potentiels de développement les plus importants, la santé et l'éducation ;
- des clients fidèles et loyaux ;
- un modèle financier excellent ;
- des collaborateurs compétents et motivés ;
- et un actionnariat stable.

Le Conseil d'Administration tient à remercier les clients pour leur fidélité, les 324 000 collaborateurs pour leur professionnalisme et leur dévouement au quotidien et les actionnaires pour leur confiance.

Le Conseil d'Administration

Comptes consolidés

Groupe SODEXHO 31 août 2005

1. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(En millions d'euros)	Notes	Exercice 2004-2005	% CA	Variation	Exercice 2003-2004	Exercice 2002-2003
Chiffre d'affaires	2.2 et 3	11 672	100 %	1,5 %	11 494	11 687
Autres produits d'exploitation		48			40	37
Achats consommés		(3 983)	(34,1) %		(3 942)	(3 955)
Charges de personnel		(5 395)	(46,2) %		(5 277)	(5 519)
Autres charges d'exploitation		(1 535)	(13,2) %		(1 505)	(1 482)
Impôts et taxes		(93)	(0,8) %		(82)	(79)
Dotations aux amortissements et provisions		(184)	(1,6) %		(213)	(175)
Résultat d'exploitation	3	530	4,5 %	2,8 %	515	514
Charges et produits financiers	4.2	(103)	(0,9) %	(12,8) %	(118)	(152)
Résultat courant des entreprises intégrées	4.3	427	3,7 %	7,4 %	397	362
Charges et produits exceptionnels	2.5 et 4.3	(95)	(0,8) %		(33)	1
Impôts sur les résultats	4.4	(103)	(0,9) %		(109)	(134)
Résultat net des entreprises intégrées		229	2,0 %	(10,4) %	255	229
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		-			1	4
Résultat net de l'ensemble consolidé		169	1,4 %	(14,7) %	197	171
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	4.5	(60)	(0,5) %	1,8 %	(59)	(62)
Intérêts minoritaires		10			14	9
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		159	1,4 %	(13,5) %	183	162
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION (en euros)	2.6	1,00		(13,5) %	1,15	1,02
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE DILUÉ PAR ACTION (en euros)	2.6	1,00		(13,5) %	1,15	1,00

2. BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF (En millions d'euros)	Notes	Au 31 août 2005	Au 31 août 2004	Au 31 août 2003
Actif immobilisé net				
Écarts d'acquisition	2.8 et 4.5	1 338	1 394	1 492
Immobilisations incorporelles	2.8, 2.9 et 4.6	2 476	2 519	2 686
Immobilisations corporelles	2.9 et 4.7	365	362	379
Immobilisations financières	4.8	77	66	64
Titres mis en équivalence	4.9	25	14	19
Total actif immobilisé		4 281	4 355	4 640
Actif circulant				
Stocks et en-cours	4.10	177	163	170
Clients et comptes rattachés	4.11	1 508	1 368	1 383
Autres créances et comptes de régularisation	4.11	627	552	637
Valeurs mobilières de placement	4.13	647	536	542
Fonds réservés	4.14	206	168	166
Disponibilités	4.15	513	505	570
Total actif circulant		3 678	3 292	3 468
TOTAL DE L'ACTIF		7 959	7 647	8 108
PASSIF (En millions d'euros)				
Capitaux propres (part du Groupe)				
Capital		636	636	636
Primes		1 186	1 186	1 186
Réserves et résultat consolidés		314	370	427
Total des capitaux propres (part du Groupe)	4.16	2 136	2 192	2 249
Intérêts minoritaires	4.17	20	25	66
Provisions pour risques et charges	4.18	172	93	89
Dettes				
Emprunts et dettes financières	4.19 et 4.20	1 940	2 128	2 488
Fournisseurs et comptes rattachés		1 120	1 035	1 128
Chèques et Cartes de Services à rembourser	2.13 et 4.14	1 000	843	794
Autres dettes et comptes de régularisation	4.21	1 571	1 331	1 294
Total des dettes		5 631	5 337	5 704
TOTAL DU PASSIF		7 959	7 647	8 108

3. TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

(En millions d'euros)	Notes	Exercice 2004-2005	Exercice 2003-2004	Exercice 2002-2003
Flux de trésorerie liés à l'activité				
Résultat net des sociétés intégrées		169	197	167
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité				
Amortissements et provisions		307	263	215
Variation des impôts différés		(52)	(14)	(9)
Moins : résultat net d'impôt des cessions et autres		2	1	14
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		426	447	387
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence		0	4	3
Variation du BFR lié à l'activité	4.22.1	229	163	100
Flux net de trésorerie lié à l'activité		655	614	490
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements				
Acquisitions d'immobilisations	4.22.3	(205)	(181)	(241)
Cessions d'immobilisations		15	19	15
Incidence des variations de périmètre	4.22.3	(7)	(74)	(33)
Variation du BFR lié aux opérations d'investissement	4.22.1	(6)	(9)	(19)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(203)	(245)	(278)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement				
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	4.16	(108)	(95)	(94)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	4.17	(8)	(8)	(11)
Augmentation des capitaux propres		0	1	0
Émission d'emprunts et dettes financières	4.22.2	477	271	104
Remboursement d'emprunts et dettes financières	4.22.2	(656)	(541)	(178)
Variation du BFR lié aux opérations de financement	4.22.1	(37)	(29)	(23)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(332)	(401)	(202)
VARIATION DE TRÉSORERIE				
		120	(32)	10
Trésorerie nette d'ouverture		1 209	1 278	1 307
Plus : provisions à l'ouverture		12	8	23
Trésorerie nette de clôture	4.15	1 365	1 209	1 278
Plus : provisions à la clôture		3	12	8
Moins : incidence des écarts de change		(27)	33	54
VARIATION DE TRÉSORERIE		120	(32)	10

ANNEXE

1.	Fait marquant de l'exercice	112
2.	Principes comptables, méthodes d'évaluation et modalités de consolidation, comparabilité des comptes ..	112
2.1.	Date de clôture des exercices	112
2.2.	Chiffres d'affaires	112
2.3.	Engagements de retraite et prestations assimilées	112
2.4.	Stock-options	113
2.5.	Résultat exceptionnel.....	113
2.6.	Modalités de calcul du résultat net par action	113
2.7.	Conversion de devises.....	114
2.8.	Valeurs d'entrée des actifs et des passifs.....	114
2.9.	Autres immobilisations	115
2.10.	Titres de participation des sociétés non consolidées	115
2.11.	Créances clients et comptes rattachés	115
2.12.	Impôts différés	115
2.13.	Chèques et Cartes de Services à rembourser	116
2.14.	Instruments financiers.....	116
2.15.	Frais d'émission d'emprunts	116
2.16.	Provisions pour risques et charges.....	116
3.	Analyse sectorielle.....	116
4.	Autres analyses du compte de résultat, du bilan et du tableau des flux de trésorerie	118
4.1.	Résultat d'exploitation : amortissements et provisions	118
4.2.	Résultat financier	118
4.3.	Résultat exceptionnel.....	119
4.4.	Impôts sur les bénéficiaires	119
4.5.	Écarts d'acquisition	120
4.6.	Variation des immobilisations incorporelles	121
4.7.	Variation des immobilisations corporelles	122
4.8.	Immobilisations financières.....	123
4.9.	Sociétés mises en équivalence.....	123
4.10.	Stocks et en-cours	124
4.11.	Détail du poste "Autres créances et comptes de régularisation"	124
4.12.	Impôts différés	125
4.13.	Valeurs mobilières de placement	125
4.14.	Fonds réservés.....	125
4.15.	Trésorerie	125
4.16.	Variation des capitaux propres part du Groupe	126
4.17.	Intérêts minoritaires	126
4.18.	Provisions pour risques et charges.....	127
4.19.	Emprunts et dettes financières.....	128
4.20.	Instruments financiers.....	130
4.21.	Autres dettes et compte de régularisation	132
4.22.	Tableau des flux de trésorerie : détails	133
4.23.	Engagements financiers.....	134
4.24.	Informations diverses	137
4.25.	Événements postérieurs à la clôture	137
4.26.	Effectifs du Groupe.....	137
5.	Périmètre de consolidation	137

1. Fait marquant de l'exercice

Contentieux Mc REYNOLDS c/ SODEXHO MARRIOTT SERVICES, INC.

Le 8 mars 2001, dix salariés et ex-salariés de MARRIOTT MANAGEMENT SERVICES, INC., devenu SODEXHO MARRIOTT SERVICES, INC. et ensuite SODEXHO, INC., ont intenté une action en justice pour discrimination raciale envers les afro-américains dans l'évolution de leur carrière.

Le 25 juin 2002, le tribunal a qualifié la plainte de *class action*.

Le 27 avril 2005, SODEXHO, INC. a conclu un accord transactionnel afin d'éviter les inconvénients d'une longue procédure, sans pour autant reconnaître une quelconque responsabilité.

Le Juge a approuvé cet accord le 10 août 2005.

Au terme de cet accord, SODEXHO, INC. s'engage, à hauteur de 80 millions de dollars, à payer des indemnités aux plaignants remplissant les conditions requises et à payer les honoraires de leurs avocats. Par ailleurs, la société continuera à développer ses programmes pour favoriser l'égalité des chances.

Le Groupe estime que le règlement de cette transaction interviendra au cours du 2^e semestre 2005-2006.

La Société a constaté en résultat exceptionnel une provision complémentaire de 78 millions de dollars (61 millions d'euros) dans les comptes de l'exercice 2004-2005, qui couvre les indemnités ainsi que les coûts de défense déduction faite des assurances.

L'impact négatif net d'impôt de cet accord s'élève à 38 millions d'euros dans le compte de résultat du Groupe au 31 août 2005.

2. Principes comptables, méthodes d'évaluation et modalités de consolidation, comparabilité des comptes

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis en conformité avec le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 99-02.

Les comptes consolidés sont établis selon des règles d'évaluation et de présentation identiques à celles de l'exercice précédent à l'exception du changement de méthode concernant les retraites et prestations assimilées (voir ci-contre 2.3).

En application de la recommandation n° 2003-R01 du Conseil National de la Comptabilité, le Groupe a opté pour la méthode préférentielle de comptabilisation des engagements de retraite et prestations assimilées.

Les chiffres figurant dans les tableaux sont exprimés en millions d'euros.

2.1. Date de clôture des exercices

La plupart des sociétés consolidées par la méthode de l'intégration globale arrêtent leur exercice le 31 août.

Pour les sociétés ayant une date de clôture différente, il a été établi une situation comptable arrêtée au 31 août 2005 qui reprend, pour les comptes de résultat, les opérations de la période du 1^{er} septembre 2004 au 31 août 2005.

2.2. Chiffres d'affaires

En Restauration et Services, les produits et revenus sont constatés à la suite de la réalisation de la prestation de services suivant les conditions contractuelles.

Le chiffre d'affaires de l'activité Chèques et Cartes de Services comprend les commissions reçues des clients, les commissions reçues des affiliés et les produits financiers provenant des placements des fonds dégagés par l'activité.

2.3. Engagements de retraite et prestations assimilées

Le Groupe comptabilise à compter du 1^{er} septembre 2004 la totalité des engagements retraites et prestations assimilées dans ses comptes consolidés.

L'adoption de la recommandation 2003 R01 a un impact net d'impôt de - 104 millions d'euros sur les capitaux propres consolidés du Groupe. Les dettes fiscales et sociales augmentent de 147 millions d'euros et les impôts différés actif de 43 millions d'euros.

La méthode actuarielle retenue par le Groupe pour évaluer ces engagements est la méthode des unités de crédit projetés.

Le calcul des engagements tient compte notamment de l'ancienneté, de l'espérance de vie, de taux d'augmentation des salaires et du taux de rotation des salariés, et suppose la prise en compte d'hypothèses économiques telles que : taux d'inflation, taux de rendement des actifs ou taux d'actualisation.

Les effets cumulés des écarts actuariels seront amortis sur la durée d'activité moyenne résiduelle des salariés actifs s'ils représentent plus de 10 % de la valeur la plus élevée entre l'engagement brut et la valeur de marché des actifs de couverture (principe du corridor).

La charge comptabilisée en compte de résultat est principalement constituée :

- des droits acquis au cours de la période ;
- de la variation de l'actualisation des droits acquis ;
- du produit des fonds externes ;
- de l'incidence des modifications éventuelles des régimes sur les années antérieures ou les nouveaux régimes ;
- de l'amortissement des écarts actuariels.

La dette enregistrée en dettes fiscales et sociales au bilan représente les engagements évalués nets des fonds de couverture externes et des éléments non reconnus car amortissables (écarts actuariels principalement).

Les caractéristiques des principaux régimes en vigueur au sein du Groupe sont les suivantes :

- en France, les engagements sont constitués par des indemnités de fin de carrière, payables lors du départ en retraite de l'employé s'il fait encore partie de la société, et des médailles du travail. Ces engagements sont principalement couverts par les dettes constituées à cet effet au bilan ;
- le Groupe SODEXHO participe également à des régimes dits "multiemployeurs", notamment en Suède et aux États-Unis. Ces régimes sont comptabilisés selon les modalités prévues pour les régimes à contribution définies car les informations communiquées par les organismes gestionnaires de ces plans sont insuffisantes pour les comptabiliser comme des plans à prestations définies ;
- au Royaume-Uni, les engagements, couverts partiellement par des fonds externes, correspondent à un service de retraite complémentaire calculé :
 - pour le personnel d'encadrement affecté au secteur privé, sur une quote-part du salaire de base de fin de carrière ;
 - pour le personnel d'encadrement affecté au secteur public, sur des prestations comparables à celles prévues dans ce secteur.

Il a été décidé de fermer le régime aux nouveaux salariés à compter du 1^{er} juillet 2003 et d'augmenter les cotisations aux fonds ce qui devra permettre de couvrir intégralement l'engagement à l'issue d'une période de 8 ans.

- En Europe continentale (hors France), les principaux plans à prestations définies concernent :

- l'Italie où il s'agit d'un engagement légal de versement d'une indemnité de cessation de contrat de travail (TFR). À chaque clôture d'exercice, les droits définitivement acquis par les salariés sont valorisés et actualisés selon les conditions légales et intégralement comptabilisés en dettes ;
- les Pays-Bas où des compléments de retraite ou préretraite sont accordés à certains salariés.

2.4. Stock-options

SODEXHO ALLIANCE a accordé des options d'achat de titres SODEXHO à des salariés du Groupe et, à cette fin, la Société se porte acquéreur de ses propres titres qu'elle enregistre en valeurs mobilières de placement. Une provision est constatée si, à la clôture d'un exercice, la valeur unitaire des titres en portefeuille est supérieure au prix d'exercice.

Si le nombre d'actions en portefeuille est inférieur aux options accordées et potentiellement exerçables, une dette est constatée, calculée sur l'écart entre le cours de Bourse du titre à la clôture et son prix d'exercice multiplié par le nombre d'actions restant à acquérir.

2.5. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui en raison de leur nature ou de leur caractère inhabituel et de leur non-récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe. Il s'agit notamment des plus ou moins-values de cession d'actifs, de charges de restructuration, de dépréciations exceptionnelles d'immobilisations corporelles et incorporelles, ou des provisions ou charges relatives aux engagements de plans d'options d'achat accordés aux salariés.

2.6. Modalités de calcul du résultat net par action

Le résultat net par action et le résultat net dilué par action sont calculés selon les modalités de l'avis n° 27 de l'Ordre des Experts Comptables.

Le résultat net par action est déterminé en divisant le bénéfice net par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat net dilué par action, le dénominateur est majoré du nombre d'actions qui pourraient potentiellement être créées et le numérateur est augmenté de la rémunération, nette d'impôt et calculée au taux moyen mensuel du marché monétaire euro, de la trésorerie qui résulterait de cette émission d'actions.

Au 31 août 2005, il n'existe plus aucun engagement de créer des actions nouvelles. Le résultat net dilué par action est donc identique au résultat net par action.

2.7. Conversion de devises

Pour les pays à monnaie stable

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis, pour le bilan, sur la base des taux de change au 31 août 2005.

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis, pour le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie, sur la base de la moyenne des taux de change moyens mensuels de l'exercice.

Les taux de change moyens mensuels sont la moyenne entre les taux de clôture du mois et les taux de clôture du mois précédent.

Les taux retenus proviennent des cotations à la Bourse de Paris et sur les grandes places financières internationales.

L'écart entre le résultat net converti au taux moyen et le résultat net converti au taux de clôture, ainsi que l'écart de conversion sur la situation d'ouverture représentatif des intérêts du Groupe, sont portés dans les capitaux propres.

L'ajustement des opérations intragroupe, résultant des écarts de change sur les opérations en devises figure au compte de résultat dans le poste "Pertes et gains de change".

Pour les autres pays

Les corrections monétaires d'ordre réglementaire ont été maintenues dans les comptes des filiales des pays suivants : Argentine, Chili, Colombie, Mexique, Turquie et Venezuela.

Le maintien en consolidation des corrections monétaires d'ordre réglementaire n'a aucun impact sur le résultat consolidé, le solde des écarts étant porté dans les capitaux propres.

Les écarts de conversion résiduels entre l'application de la correction monétaire et l'utilisation du cours de clôture sont, comme pour les pays à monnaie stable, portés dans les capitaux propres.

Pour les pays à forte inflation, l'écart entre le résultat net converti au taux moyen et le résultat net converti au taux de clôture est porté en résultat financier.

Au 31 août 2005, aucun des pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités ne répond aux critères de pays à forte inflation.

Les écarts de conversion des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés en résultat financier.

Les différences de change ayant trait à un élément monétaire qui fait en substance partie intégrante de l'investissement net d'une entreprise dans une entreprise étrangère consolidée, sont inscrites dans les capitaux propres consolidés jusqu'à la cession ou la liquidation de cet investissement net.

2.8. Valeurs d'entrée des actifs et des passifs

Les actifs et les passifs des sociétés entrées dans le périmètre de consolidation à compter du 1^{er} septembre 2000 ont été évalués à leur juste valeur.

L'entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe à leur juste valeur des sociétés SODEXHO, INC., WOOD DINING SERVICES, SOGERES, SODEXHO SERVICES GROUP LTD, SODEXHO SCANDINAVIAN HOLDING AB et UNIVERSAL SERVICES, a conduit à comptabiliser des immobilisations incorporelles correspondant aux valeurs de portefeuille de contrats représentatifs de parts de marchés significatives que détiennent ces six sociétés dans leurs principaux marchés (États-Unis, France, Royaume-Uni, Irlande, Pays-Bas, Australie et Suède).

Il n'est pas constaté d'impôt différé sur les écarts d'évaluation affectés à ces valeurs.

Le poste "Écarts d'acquisition" représente le solde de la différence constatée, lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition de ces sociétés et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs acquis. La pérennité des marchés dans lesquels les sociétés du Groupe se sont engagées a conduit celui-ci à retenir, dans la quasi-totalité des cas, une durée d'amortissement des écarts d'acquisition de trente ans (calculée *pro rata temporis* pour la première année).

Les portefeuilles de contrats représentatifs de parts de marché ont été valorisés en fonction du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation réalisés dans

les principaux marchés concernés au moment de leur acquisition par le Groupe. Ces valorisations font l'objet d'un suivi à chaque clôture.

Ces valeurs de contrats représentatifs de parts de marchés ne sont pas amorties dans les comptes consolidés du Groupe. Elles font l'objet d'une dépréciation s'il est constaté une diminution significative de leur valeur sur plus de deux exercices consécutifs, calculée sur la base des données réelles par comparaison avec les montants d'origine.

Cette valorisation de nos parts de marché est comme la valorisation de nos écarts d'acquisition également confortée par un calcul de la valeur d'usage de ces actifs basé sur des flux de trésorerie futurs actualisés, dont la méthode est définie ci-dessous.

Il a été procédé, au 31 août 2005, aux évaluations prévues par le règlement du CRC n° 2002-10 du 12 décembre 2002 qui indique, notamment, que la valeur actuelle d'un actif est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

- La valeur vénale est calculée sur la base des critères retenus lors de l'acquisition correspondant essentiellement au chiffre d'affaires et au résultat d'exploitation, en utilisant des ratios constatés lors de transactions récentes.
- La valeur d'usage est déterminée sur la base des flux de trésorerie après impôts établis à partir des plans d'activité établis par le management à trois ans et étendus au-delà de cet horizon. Le taux de croissance retenu au-delà de cette période correspond au taux de croissance des secteurs d'activité et à la zone géographique concernée. L'actualisation des flux de trésorerie est effectuée sur la base du coût moyen du capital.
- La valeur actuelle ainsi déterminée est ensuite comparée à l'ensemble des actifs comprenant les actifs incorporels, les autres actifs d'exploitation immobilisés, ainsi que le besoin en fonds de roulement.

2.9. Autres immobilisations

Dès lors que le Groupe supporte substantiellement l'ensemble des risques et avantages attachés à l'exploitation des biens, les contrats de location-financement sont comptabilisés :

- au bilan : en immobilisations corporelles et endettements ;
- au compte de résultat : en amortissements et en charges financières.

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles retenus sont ceux figurant dans les comptes sociaux de chaque société et tiennent compte des conditions économiques et climatiques locales. L'amortissement linéaire est considéré comme l'amortissement économiquement justifié.

Les taux généralement retenus pour le Groupe sont les suivants :

- logiciels25 %
- progiciels de gestion intégrée20 %
- constructionsentre 3,33 % et 5 %
- installations générales et agencements10 %
- matériel et outillageentre 10 % et 50 %
- matériel de transport25 %
- matériel de bureau et informatique ... entre 20 % et 25 %
- autres immobilisations corporelles10 %

2.10. Titres de participation des sociétés non consolidées

Ces titres de participation figurent au bilan consolidé à leur coût d'acquisition. Ils font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité devient durablement inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'utilité est déterminée sur la base de différents critères tels que la valeur de marché ou le cours de Bourse, les perspectives de rentabilité ou les capitaux propres réévalués. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits au cours de l'année de leur encaissement.

2.11. Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les créances considérées comme douteuses font l'objet de dépréciations déterminées en fonction de leur risque de non-recouvrement.

2.12. Impôts différés

Les impôts différés proviennent des différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs (à l'exception des valeurs de contrats représentatifs de parts de marché et des écarts d'acquisition).

En l'absence de certitude sur les échéances, les impôts différés n'ont pas fait l'objet d'un calcul d'actualisation.

Les impôts différés Actif résiduels sur reports déficitaires (après imputation des impôts différés Passif) n'ont été constatés que si leur récupération a été jugée probable.

2.13. Chèques et Cartes de Services à rembourser

Les Chèques et Cartes de Services à rembourser représentent la valeur faciale des titres en circulation ou retournés à SODEXHO mais non encore remboursés aux affiliés.

2.14. Instruments financiers

La politique du Groupe est de financer les acquisitions dans la monnaie de la Société acquise et en privilégiant les taux fixes. Pour l'essentiel des emprunts négociés à taux variable, il a été procédé à des swaps de taux et dans la plupart des cas où des emprunts ont été faits dans une monnaie différente, il a été procédé à des swaps de devises.

Toutes les positions initiées par le Groupe sont désignées comme étant des opérations de couverture, le Groupe n'effectuant pas de transactions à but spéculatif.

Comptabilisation des swaps

- Pour les swaps adossés à des prêts-emprunts intragroupes, le différentiel entre la valeur de l'emprunt au taux du swap et la valeur de l'emprunt résultant de l'utilisation des taux de change utilisés pour l'établissement des comptes consolidés a été enregistré en emprunt.
- Pour les autres swaps, les emprunts correspondants ont été enregistrés directement aux conditions de taux et de devise des swaps.

2.15. Frais d'émission d'emprunts

Les charges sur émission d'emprunts sont amorties sur la durée de vie de ces emprunts.

2.16. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour le Groupe. Elles comprennent, notamment, des provisions destinées à faire face à des risques et litiges de nature commerciale, sociale ou fiscale liés à l'exploitation.

3. Analyse sectorielle

(En millions d'euros) Chiffre d'affaires	Exercice 2004-2005	Variation	Exercice 2003-2004
Par secteur d'activité			
Restauration et Services			
Amérique du Nord	5 006	(0,5) %	5 031
Europe continentale	3 919	4,2 %	3 760
Royaume-Uni et Irlande	1 303	(3,6) %	1 351
Reste du monde	1 164	5,3 %	1 106
Chèques et Cartes de Services	280	13,5 %	246
TOTAL	11 672	1,5 %	11 494
Par zone géographique			
Amérique du Nord	5 006	(0,5) %	5 031
France	1 872	3,2 %	1 814
Royaume-Uni et Irlande	1 308	(3,6) %	1 357
Autres pays d'Europe	2 193	5,7 %	2 075
Reste du monde	1 293	6,2 %	1 217
TOTAL	11 672	1,5 %	11 494

(En millions d'euros) Immobilisations nettes	Au 31 août 2005	Variation	Au 31 août 2004
Par secteur d'activité			
Restauration et Services			
Amérique du Nord	2 388	(1,9) %	2 433
Europe continentale	709	(0,8) %	715
Royaume-Uni et Irlande	852	(2,8) %	877
Reste du monde	156	2,9 %	151
Chèques et Cartes de Services	143	(2,7) %	147
Holdings	33	2,9 %	32
TOTAL	4 281	(1,7) %	4 355
Par zone géographique			
Amérique du Nord	2 388	(1,9) %	2 433
France	365	2,8 %	355
Royaume-Uni et Irlande	852	(2,8) %	877
Autres pays d'Europe	408	(3,4) %	423
Reste du monde	268	0,2 %	267
TOTAL	4 281	(1,7) %	4 355

(En millions d'euros) Résultat d'exploitation (avant frais de direction générale imputés)	Exercice 2004-2005	Variation	Exercice 2003-2004
Par secteur d'activité			
Restauration et Services			
Amérique du Nord	222	(7,2) %	239
Europe continentale	203	19,1 %	171
Royaume-Uni et Irlande	27	(4,8) %	28
Reste du monde	37	(1,9) %	37
Chèques et Cartes de Services	82	20,9 %	68
Holdings	(41)	46,0 %	(28)
TOTAL	530	2,8 %	515

Effectifs du Groupe	Au 31 août 2005	Variation	Au 31 août 2004
Par zone géographique			
Amérique du Nord	120 157	2,9 %	116 772
France	31 306	3,1 %	30 359
Royaume-Uni et Irlande	47 515	(3,1) %	49 053
Autres pays d'Europe	55 964	5,3 %	53 132
Reste du monde	69 504	9,2 %	63 659
TOTAL	324 446	3,7 %	312 975

4. Autres analyses du compte de résultat, du bilan et du tableau des flux de trésorerie

4.1. Résultat d'exploitation : amortissements et provisions

(En millions d'euros)	Exercice 2004-2005	Exercice 2003-2004
Dotations		
Amortissements des immobilisations corporelles, incorporelles et charges différées	179	191
Provision sur éléments d'actif circulant	27	31
Provisions pour risques et charges	17	16
Total	223	238
Reprises		
Provisions sur actif immobilisé	(1)	(1)
Provisions sur éléments d'actif circulant	(23)	(13)
Provisions pour risques et charges	(15)	(11)
Total	(39)	(25)
DOTATIONS NETTES	184	213

4.2. Résultat financier

(En millions d'euros)	Exercice 2004-2005	Exercice 2003-2004
Produits financiers	18	31
Variation nette des provisions : dotations (-)reprises (+)	(7)	(6)
Écarts de change nets : gains (+) pertes (-)	1	(1)
Charges financières	(115)	(142)
TOTAL	(103)	(118)

Les charges financières pour 2004-2005 comprennent notamment :

- les intérêts des emprunts obligataires de 1999 et 2002 pour 73 millions d'euros ;
- les intérêts des concours bancaires accordés en avril 2001 et utilisés par notre filiale SODEXHO. INC., pour 12 millions d'euros ;
- les intérêts sur la ligne de crédit confirmé mise en place en mai 2004 pour 5 millions ;
- ainsi que les intérêts sur la nouvelle ligne de crédit confirmé multidevise mise en place en avril 2005 pour 4 millions.

4.3. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel, négatif de 95 millions d'euros, comprend essentiellement le coût de la résolution du litige aux États-Unis (cf. Faits marquants de l'exercice) pour un montant de 62 millions d'euros.

Il comprend également :

- une charge de 10 millions d'euros correspondant à une restructuration de nos activités au Royaume-Uni comprenant notamment la rationalisation des sièges administratifs et une réduction d'effectifs ;
- des provisions relatives aux plans de stock-options, pour un montant de 7 millions d'euros ;
- différentes provisions pour litiges en cours pour un montant de 5 millions d'euros.

4.4. Impôts sur les bénéfices

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

Résultat courant des entreprises intégrées	427
Charges et produits exceptionnels	(95)
Résultat comptable avant impôt	332
Taux d'impôt de SODEXHO ALLIANCE	34,93 %
Charge d'impôt théorique	(116)
Différence de taux d'impôt pour les résultats obtenus par l'activité exercée dans d'autres pays que celui de l'entreprise consolidante	10
Charges ou produits définitivement non déductibles ou non imposables	10
Autres impositions (-) et remboursements d'impôts (+)	(10)
Reports déficitaires utilisés au cours de l'exercice n'ayant pas donné lieu au cours des exercices précédents à la comptabilisation d'un impôt différé actif	6
Reports déficitaires générés au cours de l'exercice n'ayant pas donné lieu à la comptabilisation d'un impôt différé actif	(1)
Charge d'impôt réelle	(101)
Impôts sur le résultat	(152)
Impôts différés	51
Soit	(101)
Retenues à la source	(2)
TOTAL IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	(103)

4.5. Écarts d'acquisition

(En millions d'euros)		Montants au 31 août 2004	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Écarts de change	Montants au 31 août 2005
SODEXHO, INC.	Brut	898,5	3,8		(4,4)	897,9
	Amortissements	(115,0)	(28,9)		(0,4)	(144,3)
SODEXHO HOLDINGS LIMITED ⁽¹⁾	Brut	348,4			(3,6)	344,8
	Amortissements	(104,4)	(11,4)		1,0	(114,8)
SODEXHO PASS DO BRAZIL	Brut	86,4			3,0	89,4
	Amortissements	(15,2)	(2,9)		(0,6)	(18,7)
SODEXHO SCANDINAVIAN HOLDING AB	Brut	56,9	0,9		(0,8)	57,00
	Amortissements	(12,8)	(1,9)		0,2	(14,5)
SOGERES	Brut	53,9				53,9
	Amortissements	(5,6)	(1,8)			(7,4)
LUNCHEON TICKETS	Brut	32,8				32,8
	Amortissements	(4,6)	(1,1)			(5,7)
SODEXHO ESPAÑA	Brut	28,5				28,5
	Amortissements	(9,3)	(1,0)			(10,3)
SODEXHO BELGIQUE	Brut	24,1	0,1			24,2
	Amortissements	(9,5)	(0,8)			(10,3)
SODEXHO ITALIA (consolidé)	Brut	17,7		0,3		17,4
	Amortissements	(3,8)	(0,6)	(0,3)		(4,1)
UNIVERSAL SERVICES	Brut	17,2				17,2
	Amortissements	(2,7)	(0,6)			(3,3)
SODEXHO ALLEMAGNE (consolidé)	Brut	15,7				15,7
	Amortissements	(5,2)	(0,5)			(5,7)
Autres écarts d'acquisition (écarts bruts individuels inférieurs à 15 millions d'euros)	Brut	142,8	1,6	0,9	4,2	147,7
	Amortissements	(40,5)	(8,7)	(0,9)	(0,8)	(49,1)
TOTAL	Brut	1 722,9	6,4	1,2	(1,6)	1 726,5
	Amortissements	(328,6)	(60,2)	(1,2)	(0,6)	(388,2)
	Net	1 394,3	(53,8)	0	(2,2)	1 338,3

(1) Incluant l'ensemble des filiales internationales du groupe GARDNER MERCHANT lors de son acquisition (Royaume-Uni, Irlande, Pays-Bas, États-Unis, France et Australie), ainsi que les acquisitions postérieures.

Pour tenir compte des contre performances de trois filiales du Groupe, il a été passé un amortissement exceptionnel d'écart d'acquisition de 3,5 millions d'euros.

4.6. Variation des immobilisations incorporelles

(En millions d'euros)	Montants au 31 août 2004	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Variations de périmètre*	Écarts de change et autres	Montants au 31 août 2005
Parts de marché ⁽¹⁾						
Amérique du Nord (RS)	1 502,9				(10,7)	1 492,2
Amérique du Nord (GBV)	36,1		9,9		(0,7)	25,5
Royaume-Uni et Irlande	554,1				(6,0)	548,1
Pays-Bas	86,1					86,1
Suède	78,2				(1,8)	76,4
Australie	10,5				0,6	11,1
France	137,0					137,0
Valeurs brutes	2 404,9	0,0	9,9	0,0	(18,6)	2 376,4
Provisions	0,0					0,0
Valeurs nettes	2 404,9	0,0	9,9	0,0	(18,6)	2 376,4
Autres immobilisations incorporelles ⁽²⁾						
Valeurs brutes	196,7	19,9	4,5	0,1	(1,5)	210,7
Amortissements et provisions	(82,5)	(34,5)	(3,5)		2,6	(110,9)
Valeurs nettes	114,2	(14,6)	1,0	0,1	1,1	99,8
TOTAL						
Valeurs brutes	2 601,6	19,9	14,4	0,1	(20,1)	2 587,1
Amortissements et provisions	(82,5)	(34,5)	(3,5)		2,6	(110,9)
Valeurs nettes	2 519,1	(14,6)	10,9	0,1	(17,5)	2 476,2

RS = Restauration et Services

GBV = Gestion de Bases-Vie

(1) Les critères retenus pour la valorisation des portefeuilles de contrats représentatifs de parts de marché et leur évaluation à la clôture de l'exercice sont décrits dans le paragraphe 2.8.

(2) Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les logiciels pour une valeur nette de 74 millions d'euros au 31 août 2005.

* Pour l'ensemble des tableaux de cette annexe le terme "variations de périmètre" désigne les impacts sur les postes de bilan des entrées ou sorties de filiales intégrées globalement.

GRUPE SODEXHO - COMPTES CONSOLIDÉS

4.7. Variation des immobilisations corporelles

(En millions d'euros)	Montants au 31 août 2004	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Variations de périmètre	Écart de change et autres	Montants au 31 août 2005
Terrains						
Valeurs brutes	8,2	0	2,6	0,0	1,2	6,8
Provisions	(0,6)	(0,1)	(0,6)	0,0	0,0	(0,1)
Valeurs nettes	7,6	(0,1)	2,0	0,0	1,2	6,7
Constructions						
Valeurs brutes	84,3	2,3	6,3	0,0	3,0	83,3
Amortissements	(34,9)	(4,1)	(3,5)	0,0	(1,5)	(37,0)
Valeurs nettes	49,4	(1,8)	2,8	0,0	1,5	46,3
Installations générales						
Valeurs brutes	132,9	11,8	12,6	0,0	0,3	132,4
Amortissements	(80,1)	(16,1)	(9,9)	0,0	2,4	(83,9)
Valeurs nettes	52,8	(4,3)	2,7	0,0	2,7	48,5
Matériel et outillage						
Valeurs brutes	358,7	48,1	32,8	0,0	10,0	384,0
Amortissements	(232,2)	(50,9)	(26,4)	0,0	(1,0)	(257,7)
Valeurs nettes	126,5	(2,8)	6,4	0,0	9,0	126,3
Matériel de transport						
Valeurs brutes	71,6	10,8	7,0	(0,1)	(6,2)	69,1
Amortissements	(53,5)	(6,7)	(5,8)	0,1	8,9	(45,4)
Valeurs nettes	18,1	4,1	1,2	0,0	2,7	23,7
Matériel de bureau et informatique						
Valeurs brutes	190,4	29,4	16,8	(0,5)	2,8	205,3
Amortissements	(136,8)	(28,2)	(15,0)	0,5	(2,4)	(151,9)
Valeurs nettes	53,6	1,2	1,8	0,0	0,4	53,4
Autres immobilisations corporelles						
Valeurs brutes	109,5	30,9	13,1		(13,0)	114,3
Amortissements	(55,6)	(12,3)	(13,5)		(0,1)	(54,5)
Valeurs nettes	53,9	18,6	(0,4)		(13,1)	59,8
TOTAL						
Valeurs brutes	955,6	133,3	91,2	(0,6)	(1,9)	995,2
Amortissements	(593,7)	(118,4)	(74,7)	0,6	6,3	(630,5)
Valeurs nettes	361,9	14,9	16,5	0,0	4,4	364,7

Location-financement

Les biens inscrits en immobilisations corporelles, qui font l'objet de contrats de location-financement, représentent un montant brut de 118 millions d'euros, amorti à hauteur de 76 millions d'euros, soit une valeur nette de 42 millions d'euros au 31 août 2005.

4.8. Immobilisations financières

(En millions d'euros)	Montants au 31 août 2004	Augmentation/ diminution de l'exercice	Variations de périmètre	Écarts de change et autres	Montants au 31 août 2005
Titres de participation					
Valeurs brutes	19,2	1,5	(0,5)	(0,1)	20,1
Provisions	(10,3)			(0,1)	(10,4)
Valeurs nettes	8,9	1,5	(0,5)	(0,2)	9,7
Autres titres immobilisés					
Valeurs brutes	20,1	(0,9)			19,2
Provisions	(0,2)				(0,2)
Valeurs nettes	19,9	(0,9)	0,0	0,0	19,0
Créances rattachées à des participations					
Valeurs brutes	19,4	3,0		(0,1)	22,3
Provisions	(0,1)				(0,1)
Valeurs nettes	19,3	3,0	0,0	(0,1)	22,2
Prêts *					
Valeurs brutes	6,2	7,8		0,3	14,3
Provisions	(0,1)				(0,1)
Valeurs nettes	6,1	7,8	0,0	0,3	14,2
Dépôts/cautionnements et autres *					
Valeurs brutes	11,3	0,7	(0,2)	0,2	12,0
Provisions	0,0	(0,1)			(0,1)
Valeurs nettes	11,3	0,6	(0,2)	0,2	11,9
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Valeurs brutes	76,2	12,1	(0,7)	0,3	87,9
Provisions	(10,7)	(0,1)		(0,1)	(10,9)
Valeurs nettes	65,5	12,0	(0,7)	0,2	77,0

* Ces postes sont assimilés au besoin en fonds de roulement dans le tableau de flux de trésorerie.

Principaux titres de participation des sociétés non consolidées

Le Groupe détient, pour un montant net de 3,3 millions d'euros, 9,3 % de LEOC JAPAN CO, pour 2,0 millions d'euros, 15,8 % de STADIUM AUSTRALIA MANAGEMENT pour 1,3 million d'euro, 60 % de KANNE CATERING-SERVICE GMBH et pour 1 million d'euros, 10,8 % de SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GESTION.

La société KANNE CATERING-SERVICE GMBH, acquise le 1^{er} août 2005, réalise un chiffre d'affaires annuel de 9 millions d'euros, elle sera consolidée intégralement dans les comptes de SODEXHO au 1^{er} septembre 2005.

4.9. Sociétés mises en équivalence

(En millions d'euros)	Montants bruts au 31 août 2004	Résultat de l'exercice	Distribution de l'exercice	Variations de périmètre	Écarts de change et autres	Montants bruts au 31 août 2005
Sociétés mises en équivalence	14,5	2,0	(0,4)	7,7	1,5	25,3

Les sociétés mises en équivalence sont listées dans le paragraphe 5 ci-après.

4.10. Stocks et en-cours

Les stocks sont principalement constitués de denrées alimentaires et de matières consommables ayant un taux de rotation élevé et sont évalués selon la méthode FIFO. Ils comprennent également pour un total de 16 millions d'euros et pour le montant de leurs valeurs faciales, des chèques imprimés mais non livrés de l'activité Chèques et Cartes de Services. Au 31 août 2005, la valeur brute des stocks s'élève à 179 millions d'euros.

4.11. Détail du poste "Autres créances et comptes de régularisation"

(En millions d'euros)	Valeurs brutes au 31 août 2005	Provisions au 31 août 2005	Valeurs nettes au 31 août 2005	Valeurs nettes au 31 août 2004
Avances et acomptes versés sur commandes	5		5	5
Autres créances d'exploitation	201	(3)	198	222
Créances liées à des opérations d'investissement	3		3	3
Créances liées à des opérations de financement	1		1	1
Total autres créances	210	(3)	207	231
Charges constatées d'avance	55		55	53
Charges à répartir (frais sur emprunts)	6		6	16
Autres charges à répartir *	163		163	146
Impôt différé actif	197		197	106
TOTAL	631	(3)	628	552

(*) Ce poste est assimilé aux immobilisations dans le tableau de flux de trésorerie.

4.11.1. Échéancier des créances

(En millions d'euros)	Valeurs brutes au 31 août 2005	Provisions au 31 août 2005	Valeurs nettes au 31 août 2005	Créances à moins d'1 an	Créances 1 an à 5 ans	Créances supérieures à 5 ans	Valeurs nettes au 31 août 2004
Clients et créances rattachées	1 587	(79)	1 508	1 507	1		1 368
Autres créances (total)	210	(3)	207	167	40		231
Charges constatées d'avance	55	0	55	52	1	2	53

Les provisions pour créances douteuses représentent 4,9 % du poste "Clients et créances rattachées" au 31 août 2005 par rapport à 5,4 % au 31 août 2004.

Le risque crédit rattaché aux créances clients est limité du fait du nombre important de clients.

4.11.2. Charges à répartir

(En millions d'euros)	Montants au 31 août 2005	Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans	Montants au 31 août 2004
Charges à répartir (frais sur emprunts)	6	2	4	0	16
Autres charges à répartir	163	35	88	40	146

Les frais sur émissions d'emprunts sont amortis sur la durée de vie de ces emprunts.

Les autres charges à répartir, qui sont assimilées aux immobilisations dans le tableau de flux de trésorerie, comprennent notamment :

- notre contribution aux frais d'installation et d'aménagement de locaux chez des clients, principalement en Amérique du Nord, amortie sur les produits à venir des contrats concernés (139 millions d'euros) ;
- les frais d'appels d'offres sur des contrats de longue durée amortis dès l'ouverture des contrats sur leur durée de vie plafonnée à 10 ans (10 millions d'euros) ;
- les frais de démarrage sur des contrats de longue durée amortis sur leur durée de vie plafonnée à 10 ans (6 millions d'euros).

4.12. Impôts différés

(En millions d'euros)	Au 31 août 2005	Au 31 août 2004
Impôts différés Actif	197	106
Impôts différés Passif	(13)	(20)
Impôts différés Actif (nets)	184	86

Le montant d'impôts différés Actif, non comptabilisés du fait de leur récupération jugée peu probable, est de 18 millions d'euros, dont 3 millions d'euros de reports figurant dans les comptes de filiales antérieurement à leur acquisition.

(En millions d'euros)

Origine des impôts différés

Différences temporaires nettes	
- Provisions liées aux charges de personnel *	168
- Autres différences temporaires	8
- Reports déficitaires	8
Impôts différés Actif (nets)	184

(*) Dont 43 millions d'euros enregistrés à la suite du changement de méthode sur les engagements de retraite et prestations assimilées.

4.13. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement comprennent 3 439 900 titres SODEXHO ALLIANCE pour un montant de 99 millions d'euros destinés à couvrir différents plans d'options d'achat en faveur des salariés du Groupe. La provision de 11 millions d'euros constatée au 31 août 2004 a été intégralement reprise pour tenir compte du cours moyen des titres SODEXHO ALLIANCE sur les 20 derniers jours de Bourse de l'exercice.

Les autres valeurs mobilières correspondent aux placements court terme de la trésorerie. Elles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur de liquidation si cette dernière est inférieure.

La valeur de marché des valeurs mobilières de placement est présentée en note 4.20.

4.14. Fonds réservés

Les fonds réservés correspondent aux fonds des titres de services soumis à une réglementation spéciale en France (168 millions d'euros) et en Roumanie (29 millions d'euros) et aux fonds de garantie des affiliés au Mexique (9 millions d'euros).

4.15. Trésorerie

Le détail de la trésorerie est le suivant :

(En millions d'euros)	Au 31 août 2005 Brut	Au 31 août 2005 Provisions	Au 31 août 2005 Net
Valeurs mobilières de placement	650	3	647
Fonds réservés	206		206
Disponibilités	513		513
TOTAL	1 369	3	1 366

Les valeurs mobilières de placement (hors actions SODEXHO de 99 millions d'euros) s'élèvent à 548 millions d'euros. Elles se composent de placements à courte durée, dont 389 millions d'euros à moins de trois mois et 159 millions d'euros à plus de trois mois. Un détail est fourni en note 4.20.

Par devises, la trésorerie du Groupe se ventile comme suit :

Euros	675	49 %
Dollars US	103	8 %
Livres sterling	86	6 %
Autres monnaies	505	37 %
TOTAL	1 369	100 %

4.16. Variation des capitaux propres part du Groupe

	Nombre d'actions	Capital	Prime d'émission	Réserves consolidées	Écarts de conversion	Autocontrôle	Résultat	Capitaux propres
Capitaux propres au 31 août 2003	159 021 565	636	1 186	591	(294)	(32)	162	2 249
Augmentation de capital	4 848							0
Dividendes versés (net d'autocontrôle)				67			(162)	(95)
Résultat de l'exercice							183	183
Variation de l'écart de conversion et autres variations				6	(151)			(145)
Capitaux propres au 31 août 2004	159 026 413	636	1 186	664	(445)	(32)	183	2 192
Augmentation de capital								0
Dividendes versés (net d'autocontrôle)				75			(183)	(108)
Résultat de l'exercice							159	159
Changement de méthode *				(104)				(104)
Variation de l'écart de conversion et autres variations				(9)	6			(3)
CAPITAUX PROPRES AU 31 AOÛT 2005	159 026 413	636	1 186	626	(439)	(32)	159	2 136

* Changement de méthode sur les engagements de retraite et prestations assimilées.

L'impact brut de 147 millions d'euros concerne principalement le Royaume-Uni pour 121 millions d'euros et les Pays-Bas pour 19 millions d'euros.

L'impact sur l'impôt différé actif de ce retraitement s'élève à 43 millions d'euros.

Autocontrôle indirect

SOFINSOD détient 18,50 % du capital de BELLON SA, actionnaire à 36,83 % de SODEXHO ALLIANCE. Ces titres, valorisés pour 32 millions d'euros dans les comptes sociaux de SOFINSOD, ont été annulés dans les comptes consolidés.

Le pourcentage d'autocontrôle indirect ainsi déterminé est de 6,81 %.

Le Groupe est en conformité avec les articles L.225-210 et L.225-214 du Code de commerce dans la mesure où il dispose de réserves autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions propres qu'il possède.

4.17. Intérêts minoritaires

La variation des intérêts minoritaires s'analyse de la façon suivante :

(En millions d'euros)	Au 31 août 2005	Au 31 août 2004
Intérêts minoritaires à l'ouverture de l'exercice	25	66
Augmentation de capital	1	1
Dividendes versés	(8)	(8)
Résultat de l'exercice	10	14
Entrées/sorties de périmètre	(8)	(47)
Variation de l'écart de conversion et autres variations	0	(1)
Intérêts minoritaires à la clôture de l'exercice	20	25

4.18. Provisions pour risques et charges

(En millions d'euros)	Montants au 31 août 2004	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (sans objet)	Écarts de change et divers	Variations de périmètre	Montants au 31 août 2005
Provisions pour risques fiscaux et sociaux	34	8	(3)		1		40
Provisions pour litiges avec les salariés	16	67 ⁽¹⁾	(7)	(1)	5		80
Provisions pour fin de contrats ou contrats déficitaires	9	9	(4)				14
Provisions pour litiges clients/ fournisseurs	9	2	(4)	(2)			5
Provisions pour situations nettes négatives*	9				2		11
Provisions pour stock-options	4	8					12
Provisions liées à l'acquisition de SODEXHO, INC.	3				(1)		2
Provisions pour grosses réparations	3	1	(1)				3
Autres provisions	6	2	(3)	(1)	1		5
TOTAL	93	97	(22)	(4)	8		172

* Filiales mises en équivalence.

(1) Dont 61 millions d'euros de dotation complémentaire concernant la résolution du litige aux États-Unis (cf. Faits marquants de l'exercice).

Impact des dotations et reprises de provisions pour risques et charges dans le compte de résultat

(En millions d'euros)	Dotations	Reprises
Résultat d'exploitation	17	(15)
Résultat financier	0	0
Résultat exceptionnel	80	(11)
TOTAL	97	(26)

4.19. Emprunts et dettes financières

(En millions d'euros)	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total au 31 août 2005	Total au 31 août 2004
Emprunts obligataires					
Euros	32	1 300		1 332	1 332
	32	1 300	0	1 332	1 332
Emprunts auprès des organismes financiers avec incidence des swaps de devises ⁽¹⁾					
Dollars US	11	579		590	701
Euros	(157)	(89)	17	(229)	(137)
Livres sterling	125			125	131
Autres monnaies	35	9		44	23
	14	499	17	530	718
Dettes sur location-financement					
Dollars US	1	4	5	10	5
Euros	10	20	4	34	38
Autres monnaies	1	1		2	3
	12	25	9	46	46
Autres emprunts et dettes					
Euros	7	2		9	9
Autres monnaies	2			2	0
	9	2	0	11	9
Découverts bancaires					
Euros	14			14	16
Dollars US	3			3	1
Livres sterling	1			1	0
Autres monnaies	3			3	6
	21	0	0	21	23
TOTAL	88	1 826	26	1 940	2 128

(1) Voir détail note 4,20.

4.19.1. Emprunts obligataires

	Montants au 31 août 2004	Augmentations	Remboursements	Écarts de change	Montants au 31 août 2005
Emprunt 300 millions d'euros – 1999					
Nominal	300				300
Intérêts courus	6				6
Total	306	0	0	0	306
Nombre de titres	300 000				300 000
Emprunt 1 milliard d'euros – 2002					
Nominal	1 000				1 000
Intérêts courus	26				26
Total	1 026	0	0	0	1 026
TOTAL	1 332	0	0		1 332

Caractéristiques des emprunts obligataires

• Emprunt de 300 millions d'euros

Le 16 mars 1999, SODEXHO ALLIANCE a émis un emprunt obligataire de 300 millions d'euros représenté par 300 000 obligations de 1 000 euros.

Ces obligations sont remboursables au pair le 16 mars 2009 et portent intérêt à un taux annuel de 4,625 %, le coupon étant payable le 16 mars de chaque année.

• Emprunt de 1 000 millions d'euros

Le 25 mars 2002, SODEXHO ALLIANCE a émis un emprunt obligataire de 1 000 millions d'euros remboursable au pair le 25 mars 2009.

Cet emprunt porte intérêt à un taux annuel de 5,875 %, le coupon est payable le 25 mars de chaque année.

Ces emprunts obligataires ne comportent pas de covenants financiers.

4.19.2. Autres emprunts

Crédit syndiqué d'avril 2001

Au 31 mai 2005, SODEXHO ALLIANCE et SODEXHO, INC. ont remboursé en totalité les montants empruntés au titre du crédit bancaire mis en place en avril 2001.

Au 31 août 2004, les montants empruntés s'élevaient à 476 millions d'euros.

Ligne de crédit confirmé de mai 2004

Au 18 mai 2005, SODEXHO ALLIANCE et SODEXHO, INC. ont remboursé en totalité les montants empruntés au titre de la ligne de crédit confirmé mise en place en mai 2004. Au 31 août 2004, les montants empruntés s'élevaient à 183 millions d'euros.

Ligne de crédit confirmé multidevise d'avril 2005

Le 29 avril 2005, SODEXHO ALLIANCE et SODEXHO, INC. ont signé une nouvelle ligne de crédit confirmé multidevise d'un montant maximum de 460 millions d'euros plus 700 millions de dollars. Cette ligne a une échéance fixée initialement au 29 avril 2010, cette échéance pouvant être prolongée à la demande de SODEXHO ALLIANCE et sous réserve de l'accord des prêteurs jusqu'au 29 avril 2011, puis au 26 avril 2012.

Au 31 août 2005, cette ligne a été utilisée pour emprunter 474 millions d'euros ainsi que pour émettre des garanties bancaires à hauteur de 104 millions de dollars. Le montant emprunté a principalement servi à effectuer le remboursement total du crédit syndiqué d'avril 2001 et de la ligne de crédit confirmé de mai 2004.

Cette nouvelle ligne de crédit ne comporte pas de covenants financiers mais implique le respect par l'emprunteur de clauses généralement prévues dans ce type de crédit syndiqué. En cas de non-respect de ces clauses, les banques, à une majorité des deux tiers du crédit alloué, sont autorisées à demander le remboursement anticipé du solde du crédit syndiqué. Le remboursement anticipé de ce crédit donnerait le droit aux porteurs de l'obligation de 1 milliard d'euros de mars 2002 de demander également le remboursement anticipé.

Taux de financement

Afin de respecter la politique du Groupe en matière de financement, l'essentiel de la dette est à taux fixe et, dans le cas d'emprunts tirés dans une devise différente de celle de la société acquise, ces emprunts sont couverts par des swaps de change.

Au 31 août 2005, 71 % de l'endettement consolidé du Groupe sont à taux fixe et le taux moyen de financement à cette date s'établit à 5,3 %.

4.20. Instruments financiers

Le tableau ci-dessous résume l'impact des instruments financiers sur le poste "Emprunts auprès des organismes financiers", détaillés à la note 4.19.

(Équivalent en millions d'euros)	Note	Emprunts en euros	Emprunts en USD	Emprunts en GBP	Emprunts en autres devises	TOTAL
a) Emprunts ayant fait l'objet d'un swap de taux d'intérêt et de devises						
- Emprunts Royaume-Uni (86 millions GBP)	(1)					
Dû à la banque 86 M GBP					125	125
Dû par la banque 125 M EUR		(125)				(125)
- Emprunts SODEXHO SKANDINAVIAN HOLDING AB (242 millions SEK)	(2)					
Dû à la banque 242 M SEK					26	26
Dû par la banque 26 M EUR		(26)				(26)
- Emprunts SODEXHO, INC. (111,7 millions USD)	(3)					
Dû à la banque 114,9 M USD			94			94
Dû par la banque 129,6 M EUR		(130)				(130)
- Emprunts autres filiales (non détaillé)		(9)	6		3	0
b) Emprunts ayant fait l'objet d'un swap de taux d'intérêts						0
c) Autres emprunts n'ayant pas fait l'objet de couvertures		61	490	0	15	566
TOTAL EMPRUNTS AUPRÈS DES ORGANISMES FINANCIERS		(229)	590	125	44	530

a) Emprunts ayant fait l'objet d'un swap de taux d'intérêts et de devises

- 1- En août 2005, un swap de devises (86 millions de livres sterling contre 125 millions d'euros) a été mis en place, couvrant un prêt intragroupe de 86 millions de livres sterling et il vient à échéance sur l'exercice 2005-2006.
- 2- En août 2005, un swap de devises (242 millions de couronnes suédoises contre 26 millions d'euros) a été négocié couvrant intégralement un prêt intragroupe de 242 millions de couronnes suédoises accordé à SODEXHO SCANDINAVIAN HOLDING AB. Il vient à échéance sur l'exercice 2005-2006.
- 3- En mars 2002, un swap de taux et de devises (6,325 % contre 6,5775 % en euros contre dollars US) a été négocié couvrant intégralement un prêt intragroupe initial de 309 millions de dollars US consenti par SODEXHO ALLIANCE à SODEXHO, INC. et remboursable le 25 mars 2007. Au 31 août 2005, le swap porte sur 115 millions de dollars US contre 130 millions d'euros. La baisse du dollar depuis l'origine de ce swap a entraîné une diminution de la dette convertie en euros de 35 millions d'euros.

Valeur de marché des instruments financiers

(En millions d'euros)

Au 31 août 2005

ACTIF	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Écart
Immobilisations financières			
Titres de participation	10	10	0
Créances rattachées à des participations	22	22	0
Prêts	14	14	0
Autres titres immobilisés	19	19	0
Autres immobilisations financières	12	12	0
Total Immobilisations financières	77	77	0
Titres mis en équivalence	25	25	0
Valeurs mobilières de placement			
Bons de caisse	187	187	0
Dépôts à terme	155	157	2
Obligations cotées	112	115	3
SICAV	65	65	0
Fonds communs de placement	29	29	0
Actions propres SODEXHO ALLIANCE *	99	96	(3)
Total valeurs mobilières de placement	647	649	2
Fonds réservés	206	207	1
TOTAL ACTIF	955	958	3
PASSIF			
	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Écart
Emprunts obligataires			
Emprunts 1 milliard d'euros (2002)	1 026	1 125	99
Emprunts 300 millions d'euros (1999)	306	323	17
Total	1 332	1 448	116
Emprunts auprès d'organismes financiers			
Emprunt SODEXHO, INC.	490	491	1
Swap sur prêt intercompagnie SODEXHO, INC	(35)	(40)	(5)
Emprunt SODEXHO ALLIANCE	30	30	0
Autres	45	45	0
Sous-Total	530	526	(4)
Banques créditrices	21	21	0
Autres emprunts et dettes financières	57	57	0
Total emprunts et dettes financières	1 940	2 052	112
Autres dettes hors exploitation			
Dettes sur acquisition 53 % SODEXHO, INC.*	22	8	(14)
TOTAL PASSIF	1 962	2 060	98

(*) Une partie de la dette d'acquisition du solde des actions SODEXHO MARRIOTT SERVICES, INC., en juin 2001, était payable en actions SODEXHO ALLIANCE ; la dette a été évaluée en fonction du prix d'acquisition par SODEXHO de ses propres titres sur le marché. La valeur de marché de la dette sur acquisition de 53 % de SODEXHO, INC. au 31 août 2005 est inférieure de 14 millions d'euros à sa valeur nette comptable.

4.21. Autres dettes et compte de régularisation

	Au 31 août 2005	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Au 31 août 2004
Clients avances et acomptes reçus sur commande	173	167	3	3	123
Dettes fiscales et sociales	1 252	845	5	402	1 048
Autres dettes d'exploitation	73	73	0	0	64
Dettes liées à des opérations d'investissement	23	-	23	-	-
Dettes liées à des opérations de financement	1	1	0	0	0
Produits constatés d'avance	36	31	3	2	48
TOTAL	1 558	1 117	34	407	1 311
Impôts différés Passif ⁽¹⁾	13	-	-	-	20
TOTAL	1 571				1 331

(1) Non échéancé.

4.21.1 Dettes fiscales et sociales

Engagements de retraite et prestations assimilées

La dette totale constatée au 31 août 2005 s'élève à 246 millions d'euros, dont principalement :

- le Royaume-Uni pour 113 millions d'euros ;
- l'Italie pour 53 millions d'euros ;
- la France pour 25 millions d'euros ;
- les Pays-Bas pour 19 millions d'euros.

Les principales hypothèses suivantes ont été retenues pour réaliser les évaluations de ces engagements :

	France	Pays-Bas	Royaume-Uni
Taux d'actualisation	4,00 %	4,00 %	5,10 %
Taux d'augmentation des salaires	2,50 %	2,00 %	3,95 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,70 %
Taux de rendement des actifs de couverture	N/A	5,90 %	6,80 %

4.22. Tableau des flux de trésorerie : détails

4.22.1. Variation des postes de besoin en fonds de roulement

	Au 31 août 2004	Mouvements	Titrisation ⁽²⁾	Écarts de change et autres	Variation de périmètre	Au 31 août 2005
Prêts et autres immobilisations financières ⁽¹⁾	18	8				26
Stocks	163	13		1		177
Avances et acomptes aux fournisseurs	5					5
Clients et créances rattachées (nets des provisions)	1 368	57	47	40	(4)	1 508
Autres créances d'exploitation	222	(21)		(3)		198
Charges constatées d'avance	53	(2)		4		55
Créances liées à l'activité	1 829	55	47	42	(4)	1 969
Créances liées à des opérations d'investissement	3					3
Créances liées à des opérations de financement	17	37	(47)			7
Variation des postes d'actif	1 849	92	0	42	(4)	1 979
Avances clients	123	30		20		173
Fournisseurs et comptes rattachés	1 035	81		5	(1)	1 120
Chèques et cartes de services à rembourser	843	123		33	1	1 000
Dettes fiscales et sociales	1 048	53		153*	(2)	1 252
Autres dettes d'exploitation	64	8		1		73
Produits constatés d'avance	48	(11)		(1)		36
Dettes liées à l'activité	3 161	284		211	(2)	3 654
Dettes liées à des opérations d'investissement	28	(6)		1		23
Dettes liées à des opérations de financement	-	-		1		1
Variation des postes de passif	3 189	278		213	(2)	3 678
Variation du BFR lié à l'activité		229				
Variation du BFR lié aux opérations d'investissement		(6)				
Variation du BFR lié aux opérations de financement		(37)				

(1) Ce poste figure dans les immobilisations financières au bilan.

(2) Le flux de variation de titrisation impacte la variation du besoin en fonds de roulement de financement.

(*) Dont 147 millions d'euros d'impact de changement de méthode sur les engagements de retraite et prestations assimilées.

4.22.2. Variation des postes d'endettement

	Au 31 août 2004	Mouvements	Écarts de change et autres	Variations de périmètre	Au 31 août 2005
Emprunts obligataires	1 332				1 332
Emprunts auprès des organismes financiers	718	(179)	(9)		530
Découverts bancaires	23	(2)			21
Dettes sur location-financement	46				46
Autres emprunts et dettes	9	2			11
TOTAL	2 128	(179)	(9)		1 940

4.22.3. Acquisitions, cessions d'immobilisations

	Acquisitions	Cessions	Acquisitions nettes
Immobilisations corporelles et incorporelles (*)	(201)	14	(187)
Variation des immobilisations financières	(4)		(4)
Moins : impact fiscal des cessions		1	1
Acquisitions/cessions d'immobilisations	(205)	15	(190)
Acquisitions/cessions de filiales	(5)	-	(5)
Moins : trésorerie dans les sociétés acquises/cédées	1	(3)	(2)
Moins : impact fiscal des cessions			
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions des filiales	(4)	(3)	(7)
TOTAL	(209)	12	(197)

(*) Y compris les autres charges à répartir assimilées à des immobilisations.

4.23. Engagements financiers

4.23.1. Promesses de vente et promesses d'achat d'actions

Engagements donnés

ABRA

Le Groupe, par l'intermédiaire de sa filiale SODEXHO SCANDINAVIAN HOLDING AB s'est engagé à racheter, au plus tard en novembre 2005, le solde des actions non encore détenues (soit 4 %) de la société ABRA située en Norvège, pour un prix basé sur un multiple de profits pouvant être au minimum de 0,5 million d'euros et estimé à 1,1 million d'euros en fonction des projections actuelles.

SMILING FACES

Le Groupe, par l'intermédiaire de sa filiale SODEXHO SCANDINAVIAN HOLDING AB s'est engagé à racheter entre 2006 et 2012, le solde des actions non encore détenues (soit 30 %) de la société SMILING FACES située en Finlande, pour un prix basé sur un multiple de profits pouvant être estimé à 2,1 millions d'euros en fonction des projections actuelles.

ALTYS MULTISERVICE

Le Groupe s'est engagé à racheter auprès des actionnaires minoritaires 18,5 % de la société ALTYS MULTISERVICE entre le 1^{er} octobre 2005 et le 30 novembre 2005 et 1,5 % entre le 1^{er} octobre 2007 et le 30 novembre 2007, sur la base d'un multiple de la moyenne de résultats économiques définis contractuellement pour l'année d'exercice de l'option et l'année suivante. Au cours du quatrième trimestre 2005, le Groupe a racheté les 20 % de titres détenus par les minoritaires pour un montant de 10,6 millions d'euros.

SODEXHO ITALIA

Le Groupe s'est engagé à racheter les actions non encore détenues (soit 2 %) auprès de l'actionnaire minoritaire de SODEXHO ITALIA au plus tard le 1^{er} juillet 2010, sur la base d'un multiple de résultat économique défini contractuellement.

Engagements reçus

PATRIOT MEDICAL TECHNOLOGIES, INC.

A partir du 3 septembre 2003 et jusqu'au 3 septembre 2005, le Groupe a la possibilité de racheter les actions non détenues pour le prix le plus élevé entre 2 millions de dollars et 5 fois l'EBITDA, diminué d'ajustements définis dans le contrat signé entre les parties. Début septembre 2005, SODEXHO, INC. a racheté ces actions non encore détenues.

ABRA

Les actionnaires minoritaires de la société ABRA se sont engagés à céder au Groupe, au plus tard en novembre 2005, leurs actions selon les modalités identiques à celles décrites ci-avant.

SODEXHO ITALIA

L'actionnaire minoritaire de SODEXHO ITALIA s'est engagé à céder, au plus tard le 1^{er} juillet 2010, l'ensemble de ses actions au Groupe selon les conditions décrites ci-avant.

ALTYS MULTISERVICE

Les actionnaires minoritaires se sont engagés à céder au Groupe 18,5 % de leur participation entre le 1^{er} octobre 2005 et le 30 novembre 2005. Ces cessions se feront sur la base d'un multiple de la moyenne des résultats économiques définis contractuellement pour l'année d'exercice de l'option et l'année suivante.

Le dénouement de ces engagements donnés et reçus n'aura pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

4.23.2. Sûretés réelles

Dans le cadre de l'activité Chèques et Cartes de Services, SODEXHO ALLIANCE et ses filiales ont nanté des disponibilités au profit de différents établissements bancaires.

Ces disponibilités nanties représentent un montant de 9 millions d'euros au 31 août 2005.

Les autres engagements relatifs à des sûretés réelles (nantissement, gage sur équipement ou hypothèque d'immeuble) consenties par SODEXHO ALLIANCE et ses filiales dans le cadre de leurs activités opérationnelles au cours de l'exercice 2004-2005 ne sont pas significatifs.

4.23.3. Titrisation

Nos filiales Restauration et Services au Royaume-Uni étaient entrées, au cours de l'exercice 1998-1999, dans un programme de titrisation pluriannuel pour vente d'une partie de leur portefeuille clients sans droit de recours.

Au 31 août 2004, la titrisation de ces créances portait sur 32,4 millions de livres sterling (48 millions d'euros). En juin 2005, il a été mis fin à ce programme de titrisation.

La réduction de la titrisation des créances de 47 millions d'euros (hors écart de change) par rapport au 31 août 2004 figure sur la ligne "Variation du besoin en fonds de roulement lié aux opérations de financement" dans le tableau des flux de trésorerie.

4.23.4. Engagements en matière de location simple

Pour la durée résiduelle des contrats de location simple au 31 août 2005, le total des engagements donnés est le suivant :

Moins d'un an :	99 millions d'euros
De 1 à 5 ans :	166 millions d'euros
Plus de 5 ans :	25 millions d'euros

Il s'agit :

- des engagements au titre des loyers de cuisines centrales bénéficiant de conventions tripartites et contregaranties par des municipalités en France pour 50 millions d'euros ;
- des loyers de bureau pour 135 millions d'euros ;
- des équipements sur sites, équipements de bureau et des véhicules pour 105 millions d'euros.

4.23.5. Engagements de cessions d'actions propres

Le Groupe s'est engagé à livrer 1 565 122 actions SODEXHO ALLIANCE aux salariés de SODEXHO, INC. à un prix moyen de 28,95 dollars US, dans le cadre du rachat de 53 % du capital de SODEXHO MARRIOTT SERVICES, INC. en juin 2001. Au 31 août 2005, ces actions sont toutes exerçables.

5 996 468 actions SODEXHO ALLIANCE ont été accordées par le Conseil d'Administration de SODEXHO ALLIANCE aux salariés du Groupe dans le cadre de divers plans de stock-options.

GRUPE SODEXHO - COMPTES CONSOLIDÉS

Date d'octroi	Point de départ d'exercice	Date d'expiration	Prix de souscription	Nombre d'options non exercées au 31 août 2005
Janvier 2001	Mars 2005	Janvier 2006	48,42 euros	140 829
Janvier 2002	Janvier 2006	Janvier 2007	47,00 euros	369 761
Janvier 2002	Janvier 2006	Janvier 2008	47,00 euros	994 371
Septembre 2002	Avril 2006	Mars 2008	47,00 euros	12 000
Octobre 2002	Octobre 2006	Octobre 2007	21,87 euros	2 335
Janvier 2003	Janvier 2004	Janvier 2009	24,00 euros	2 446 941
Juin 2003	Janvier 2004	Janvier 2009	24,00 euros	60 160
Janvier 2004	Janvier 2005	Janvier 2010	24,50 euros	950 021
Janvier 2005	Janvier 2006	Janvier 2011	23,10 euros	1 000 050
Juin 2005	Juin 2006	Juin 2011	26,04 euros	20 000
TOTAL				5 996 468

Nombre d'options	2004-2005
Options en circulation au 1 ^{er} septembre	5 669 293
Options consenties	1 030 000
Options levées	(171 946)
Options annulées en raison du départ des salariés concernés	(310 222)
Options conditionnées à la réalisation d'objectifs	(220 657)
OPTIONS EN CIRCULATION À LA CLÔTURE	5 996 468

Un plan de stock-options a été mis en œuvre pour lequel le Groupe s'est engagé à augmenter le capital de SOGERES au profit des bénéficiaires et à racheter leurs titres au plus tard le 20 février 2008. À cet effet, une provision pour risques et charges de 4,9 millions d'euros figure dans les comptes consolidés au 31 août 2005.

4.23.6. Autres engagements hors bilan

	Au 31 août 2005			Au 31 août 2004	
	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total	Total
Engagements de paiement donnés aux tiers	100	50	10	160	74
Garanties de bonne fin pour locations	8	10	9	27	38
Garanties de bonne fin données à nos clients	8	8	0	16	16
Autres engagements	1	5	1	7	7
TOTAL	117	73	20	210	135

L'augmentation de 86 millions d'euros des engagements de paiement donnés aux tiers correspond essentiellement à la souscription de nouvelles lettres de crédit aux États-Unis en faveur des assureurs pour couvrir les dommages principalement liés aux accidents du travail (plus 61 millions d'euros).

Il n'existe pas à notre connaissance d'autres engagements hors bilan significatifs relatifs à ce tableau.

4.24. Informations diverses

4.24.1. Rémunérations, avances et engagements en matière de pensions et indemnités assimilées accordés aux membres du Conseil d'Administration et mandataires sociaux au titre de leur mandat

Jetons de présence.....0,38 million d'euros
Avances et crédits accordésNéant
Montant versé à un fonds
de retraite à prestations
définies au cours de l'exercice0,22 million d'euros

4.24.2. Entreprises liées

Sociétés intégrées globalement

SODEXHO ALLIANCE exerce les activités de direction et d'animation de l'ensemble du Groupe SODEXHO. À ce titre, elle a perçu une rémunération de 110 millions d'euros de ses filiales au cours de l'exercice 2004-2005.

Autres sociétés

Les relations avec les autres entreprises liées concernent les prêts accordés et les engagements hors bilan portant sur des entreprises consolidées par mise en équivalence ainsi que sur les participations non consolidées (cf. notes 4.8. et 4.9.).

	Au 31 août 2005	Au 31 août 2004
Prêts accordés		
Sociétés mises en équivalence	20	17
Autres sociétés non consolidées	2	2

	Au 31 août 2005	Au 31 août 2004
Engagements hors bilan		
Engagements de paiement donnés aux tiers		
Sociétés mises en équivalence	19	16
Autres sociétés non consolidées	13	12

	Au 31 août 2005	Au 31 août 2004
Garanties de bonne fin données à des clients		
Sociétés mises en équivalence	13	13
Autres sociétés non consolidées	0	0

Principal actionnaire

Au 31 août 2005, la société BELLON SA détient 36,83 % du capital de SODEXHO ALLIANCE.

Au cours de l'exercice 2004-2005, BELLON SA a facturé à SODEXHO ALLIANCE un montant de 4 millions d'euros au titre du contrat d'assistance et de conseil signé par les deux sociétés.

Au cours de l'exercice 2004-2005, SODEXHO ALLIANCE a versé 41 millions d'euros de dividendes à BELLON SA.

4.25. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis le 31 août 2005.

4.26. Effectifs du Groupe

Les effectifs du Groupe au 31 août 2005 sont les suivants :

Cadres	6 130
Agents de maîtrise	33 020
Employés	285 296
TOTAL	324 446

5. Périmètre de consolidation

Les activités du Groupe SODEXHO s'exercent de façon autonome, sous forme de filiales, dans chaque pays où le Groupe est implanté. Sous le contrôle du Comité Exécutif, chaque filiale possède une organisation indépendante avec sa propre Direction Générale, ses structures commerciales, ses ressources humaines et sa direction administrative et financière.

Les sociétés dont SODEXHO assure la direction ont été consolidées par la méthode de l'intégration globale. Les sociétés dans lesquelles SODEXHO détient une participation lui assurant une influence notable sur la direction ont été mises en équivalence.

Toutes les sociétés du Groupe intégrées globalement, qui ont un exercice social décalé par rapport à celui de la société mère, fournissent un arrêté comptable au 31 août, date de clôture de SODEXHO ALLIANCE. Peuvent être exclues du périmètre de consolidation un certain nombre de filiales en raison de leur impact négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle de l'ensemble consolidé. Le critère d'élimination est le suivant :

- chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros,
- résultat en valeur absolue inférieur à 0,1 million d'euros,
- et total du bilan inférieur à 2 millions d'euros.

GRUPE SODEXHO - COMPTES CONSOLIDÉS

En raison du préjudice qui pourrait en résulter, la Société limite ses informations à celles contenues dans le tableau ci-dessous.

La première colonne indique le pourcentage d'intérêts, la seconde le pourcentage de contrôle. Seuls sont mentionnés les pourcentages d'intérêts ou de contrôles inférieurs à 97 %.

La lettre N désigne les 10 sociétés entrées dans le périmètre de consolidation au cours de l'exercice.

Les 18 filiales qui sont mises en équivalence sont désignées par les lettres ME, les autres sont intégrées globalement.

	Intérêts %	Contrôle %	Activité principale	Pays
France				
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE RESTAURATION (consolidé)			RS	France
ALTYS MULTISERVICE	80 %	80 %	RS	France
ALTYS GESTION			RS	France
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE SERVICES			RS	France
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE RESTAURATION ET SERVICES (consolidé)			RS	France
SODEQUIP			RS	France
SODEXHO PRESTIGE			RS	France
SIR			RS	France
CIR			RS	France
SIGES			RS	France
LA NORMANDE SA			RS	France
HEDELREST			RS	France
RGC			RS	France
SAGERE			RS	France
SOGERES (consolidé)			RS	France
BATEAUX PARISIENS (consolidé)			RS	France
ARMEMENT LEBERT BUISSON			RS	France
SOCIETE DES THERMES DE NEYRAC-LES-BAINS			RS	France
EMIS			RS	France
CATESCO			RS	France
SODEXHO CHEQUES ET CARTES DE SERVICES			CCS	France
SODEXHO PASS INTERNATIONAL			HOL	France
SODEXHO FRANCE			HOL	France
UNIVERSAL SODEXHO SAS			HOL	France
SOFINSOD			HOL	France
ETINBIS			HOL	France
ETIN			HOL	France
GARDNER MERCHANT GROUPE			HOL	France
LOISIRS DÉVELOPPEMENT			HOL	France
HOLDING ALTYS			HOL	France
ASTILBE			HOL	France
HOLDING SOGERES			HOL	France
SODEXHO AMERIQUE DU SUD			HOL	France
SODEXHO MANAGEMENT			HOL	France
SODEXHO EUROPE CONTINENTALE			HOL	France

		Intérêts %	Contrôle %	Activité principale	Pays
	SODEXHO ASIE OCÉANIE			HOL	France
	SODEXHO IS & T			HOL	France
	SIGES GUYANE			RS	France
	SOCIÉTÉ HÔTELIÈRE ET DE TOURISME DE GUYANE			RS	France
	SODEX'NET			RS	France
	GUYANE PROPRETÉ			RS	France
	SODEXHO GUYANE			RS	France
	SOCIÉTÉ GUYANAISE DE PROTECTION ET GARDIENNAGE			RS	France
	SODEXHO ANTILLES			RS	France
Amérique					
	SODEXHO, INC. (CONSOLIDÉ)			RS	États-Unis
	SODEXHO CANADA (CONSOLIDÉ)			RS	Canada
	SPIRIT CRUISES			RS	États-Unis
	DELTA CATERING MANAGEMENT	49 %	49 %	RS	États-Unis
	UNIVERSAL SODEXHO USA, INC.			HOL	États-Unis
	UNIVERSAL SODEXHO PARTNERSHIP			RS	États-Unis
	UNIVERSAL SERVICES ENTERPRISES LLC			HOL	États-Unis
	SODEXHO PASS USA			CCS	États-Unis
	ENERGY CATERING SERVICES LLC			RS	États-Unis
	UNIVERSAL SODEXHO EMPRESA DE SERVICIOS Y CAMPAMENTOS			RS	Venezuela
	UNIVERSAL SODEXHO SERVICIOS DE VENEZUELA			RS	Venezuela
	UNIVERSAL SERVICES DO BRASIL LTDA			RS	Brésil
	SODEXHO DO BRASIL COMERCIAL LTDA			RS	Brésil
	SODEXHO ARGENTINA			RS	Argentine
	SODEXHO COLOMBIA	65 %	65 %	RS	Colombie
	SODEXHO VENEZUELA ALIMENTACION Y SERVICIOS	70 %	70 %	RS	Venezuela
	SODEXHO COSTA RICA			RS	Costa Rica
	SODEXHO MEXICO			RS	Mexique
ME	DOYON UNIVERSAL SERVICES JV	50 %	50 %	RS	États-Unis
	SODEXHO PERU			RS	Pérou
ME	BAS	33 %	33 %	RS	Chili
ME	BAS II	33 %	33 %	RS	Chili
	SIGES CHILE			RS	Chili
	SODEXHO CHILE (CONSOLIDÉ)			RS	Chili
	SODEXHO SERVICIOS DE PERSONAL			RS	Mexique
	SODEXHO MANTENIMIENTO Y SERVICIOS			RS	Mexique
	SODEXHO PASS DO BRASIL			CCS	Brésil
	CARDAPIO INFORMATICA			CCS	Brésil
	NATIONAL ADMINISTRACAO DE RESTAURENTES			CCS	Brésil
	SODEXHO PASS CHILE			CCS	Chili
	SODEXHO PASS VENEZUELA	64 %	64 %	CCS	Venezuela

GRUPE SODEXHO - COMPTES CONSOLIDÉS

	Intérêts %	Contrôle %	Activité principale	Pays
SODEXHO PASS DE COLOMBIA	51 %	51 %	CCS	Colombie
SODEXHO PASS PERU			CCS	Pérou
SODEXHO PASS PANAMA	51 %	51 %	CCS	Panama
LUNCHEON TICKETS			CCS	Argentine
PRESTACIONES MEXICANAS			CCS	Mexique
SODEXHO SERVICIOS OPERATIVOS			CCS	Mexique
Afrique				
UNIVERSAL SODEXHO AFRIQUE			RS	France
UNIVERSAL SODEXHO NORTH AFRICA			RS	France
UNIVERSAL SODEXHO NIGERIA			RS	Nigeria
UNIVERSAL SODEXHO GABON	90 %	90 %	RS	Gabon
SODEXHO ANGOLA			RS	Angola
SODEXHO PASS TUNISIE	49 %	49 %	CCS	Tunisie
SODEXHO MAROC			RS	Maroc
UNIVERSAL SODEXHO GUINEA ECUATORIAL	70 %	70 %	RS	Guinée éq.
UNIVERSAL SODEXHO CAMEROUN	70 %	70 %	RS	Cameroun
UNIVERSAL SODEXHO CONGO			RS	Congo
SODEXHO SOUTHERN AFRICA (consolidé)	55 %	55 %	RS	Afrique du Sud
SODEXHO INVESTMENTS LTD			HOL	Afrique du Sud
SODEXHO TANZANIA			RS	Tanzanie
Europe				
SODEXHO BELGIQUE			RS	Belgique
ALTYS BELGIQUE			RS	Belgique
N SODEXHO SUISSE			RS	Suisse
ALTYS SUISSE			RS	Suisse
ALTYS DEUTSCHLAND			RS	Allemagne
ALTYS AUSTRIA			RS	Autriche
ALTYS REPUBLIQUE TCHÈQUE			RS	République tchèque
SODEXHO LUXEMBOURG (consolidé)			RS	Luxembourg
SODEXHO ITALIA (consolidé)			RS	Italie
SODEXHO DOO			RS	Slovénie
SODEXHO OY			RS	Finlande
ABRA NORDIC VENDING OY			RS	Finlande
SODEXHO SCANDINAVIAN HOLDING (consolidé)			RS	Suède
SODEXHO ESPANA (consolidé)			RS	Espagne
SODEXHO PORTUGAL II RESTAURACAO E SERVICOS			RS	Portugal
SODEXHO HELLAS	58 %	58 %	RS	Grèce
SODEXHO CATERING & SERVICES GMBH			RS	Allemagne
SODEXHO SERVICES GMBH			RS	Allemagne
PLAUEM MENU		90 %	RS	Allemagne

		Intérêts %	Contrôle %	Activité principale	Pays
	BARENMENU			RS	Allemagne
	HDL CATERING			RS	Allemagne
N	WJT CATERING			RS	Allemagne
	SODEXHO AO			RS	Russie
	SODEXHO EUROASIA			RS	Russie
	IMAGOR SERVICES			HOL	Belgique
	SODEXHO SPOLECNE STRAVOVANI A SLUZBY			RS	République tchèque
	SODEXHO - SKOLNI JIDELNY			RS	République tchèque
	SODEXHO SPOLOCNE STRAVOVANIE A SLUZBY			RS	Slovaquie
	SODEXHO MAGYARORSZAG			RS	Hongrie
	ZONA VENDEGLATO			RS	Hongrie
	SODEXHO TOPLU YEMEK			RS	Turquie
	SODEXHO POLSKA			RS	Pologne
	SODEXHO MM CATERING			RS	Autriche
ME	AGECROFT PRISON MANAGEMENT	50 %	50 %	RS	Royaume-Uni
	SODEXHO SERVICES GROUP			HOL	Royaume-Uni
ME	HPC LTD	25 %	25 %	RS	Royaume-Uni
	SODEXHO INTERNATIONAL HOLDINGS			HOL	Royaume-Uni
	KEYLINE TRAVEL MANAGEMENT			RS	Royaume-Uni
	SODEXHO LTD			RS	Royaume-Uni
	SODEXHO PRESTIGE LTD			RS	Royaume-Uni
	UNIVERSAL SODEXHO SCOTLAND			RS	Royaume-Uni
	HARMONDSWORTH DETENTION SERVICES	51 %	51 %	RS	Royaume-Uni
	UKDS			RS	Royaume-Uni
ME	CATALYST HEALTHCARE (ROMFORD)	25 %	25 %	RS	Royaume-Uni
ME	CATALYST HEALTHCARE (ROEHAMPTON)	25 %	25 %	RS	Royaume-Uni
	TILLERY VALLEY FOODS			RS	Royaume-Uni
	RUGBY HOSPITALITY 2003	55 %	55 %	RS	Royaume-Uni
	SODEXHO DEFENCE SERVICES			RS	Royaume-Uni
	SODEXHO LAND TECHNOLOGY			RS	Royaume-Uni
	SODEXHO INVESTMENTS SERVICES			RS	Royaume-Uni
N, ME	CATALYST HEALTHCARE (MANCHESTER)	25 %	25 %	RS	Royaume-Uni
ME	PETERBOROUGH PRISON MANAGEMENT	33 %	33 %	RS	Royaume-Uni
ME	ASHFORD PRISON SERVICES	33 %	33 %	RS	Royaume-Uni
	SODEXHO HOLDINGS			HOL	Royaume-Uni
	SODEXHO EDUCATION SERVICES			RS	Royaume-Uni
	SODEXHO MANAGEMENT SERVICES			RS	Royaume-Uni
	SODEXHO CARE SERVICES			RS	Royaume-Uni
	SODEXHO SUPPORT SERVICES			HOL	Royaume-Uni

GRUPE SODEXHO - COMPTES CONSOLIDÉS

		Intérêts %	Contrôle %	Activité principale	Pays
	UNIVERSAL SODEXHO NORWAY			RS	Norvège
	UNIVERSAL SODEXHO HOLDINGS			HOL	Royaume-Uni
	UNIVERSAL SERVICES EUROPE			HOL	Royaume-Uni
	UNIVERSAL SODEXHO THE NETHERLANDS			RS	Pays-Bas
	UNIVERSAL SERVICES EUROPE			RS	Islande
	PRIMARY MANAGEMENT ALDERSHOT	60 %	60 %	RS	Royaume-Uni
ME	MERCIA HEALTHCARE (HOLDINGS)	25 %	25 %	RS	Royaume-Uni
ME	SOUTH MANCHESTER HEALTHCARE	25 %	25 %	RS	Royaume-Uni
N	RUGBY TRAVEL & HOSPITALITY'07	80 %	80 %	RS	Royaume-Uni
	SODEXHO HOLDINGS IRELAND LTD			HOL	Irlande
	SODEXHO IRELAND LTD			RS	Irlande
	SODEXHO Bv (consolidé)			RS	Pays-Bas
	SODEXHO PASS BELGIQUE			CCS	Belgique
	SPECIAL EVENT			CCS	Belgique
	SODEXHO PASS LUXEMBOURG			CCS	Luxembourg
	SODEXHO PASS GMBH			CCS	Allemagne
	SODEXHO CARD SERVICES GMBH			CCS	Allemagne
	SODEXHO PASS SRL			CCS	Italie
	SODEXHO PASS ESPANA			CCS	Espagne
	TICKET MENU			CCS	Espagne
	SODEXHO PASS AUSTRIA			CCS	Autriche
	SODEXHO PASS LIMITED			CCS	Royaume-Uni
	SODEXHO PASS HUNGARIA			CCS	Hongrie
	SODEXHO PASS BULGARIA			CCS	Bulgarie
	SODEXHO PASS CESKA REPUBLIKA			CCS	République tchèque
	SODEXHO PASS SLOVAK REPUBLIC			CCS	Slovaquie
N	GRUPE CHEQUE-LIST GROEP	67 %	67 %	CCS	Belgique
N	SODEXHOPASS CENTRAL EUROPE HOLDING			CCS	Pays-Bas
	SODEXHO PASS POLSKA			CCS	Pologne
	SODEXHO RESTORAN SERVISLERI	80 %	80 %	CCS	Turquie
	NETWORK SERVICLERI	40 %	50 %	CCS	Turquie
	SODEXHO PASS ROMANIA			CCS	Roumanie
	CATAMARAN CRUISERS			RS	Royaume-Uni
	COMPAGNIE FINANCIERE AURORE INTERNATIONAL			HOL	Belgique
Asie, Océanie Moyen -Orient					
	KELVIN CATERING SERVICES	49 %	49 %	RS	Émirats Arabes Unis
	TEYSEER SERVICES COMPANY	49 %	49 %	RS	Qatar
	RESTAURATION FRANÇAISE (Nouvelle-Calédonie)	72 %	72 %	RS	France
	SODEXHO NOUVELLE-CALEDONIE	54 %	54 %	RS	France
	SRRS (LA RÉUNION)			RS	France

		Intérêts %	Contrôle %	Activité principale	Pays
	SODEXHO SINGAPORE			RS	Singapour
	SODEXHO MALAYSIA			RS	Malaisie
	SODEXHO HONG KONG			RS	Hong Kong
ME	SODEXHO HEALTHCARE SUPPORT SERVICES (THAÏLAND)	26 %	26 %	RS	Thaïlande
	SODEXHO KOREA			RS	Corée
	UNIVERSAL SODEXHO EURASIA			RS	Royaume-Uni
	AIMS CORPORATION			RS	Australie
N, ME	MOWLEM SODEXHO	50 %	50 %	RS	Australie
	UNIVERSAL REMOTE SITE SERVICES			RS	Singapour
	PT UNIVERSAL OGDEN INDONESIA			RS	Indonésie
	ALTYS MULTISERVICE PTY			RS	Australie
	SODEXHO AUSTRALIA			RS	Australie
	RUGBY HOSPITALITY 2003 PTY	55 %	100 %	RS	Australie
ME	SERCO SODEXHO DEFENCE SERVICES	50 %	50 %	RS	Australie
	SODEXHO VENUES AUSTRALIA			RS	Australie
ME	SERCO SODEXHO DEFENCE SERVICES NEW ZEALAND	50 %	50 %	Rs	Nouvelle-Zélande
N	SODEXHO TOTAL SUPPORT SERVICES NZ			RS	Nouvelle-Zélande
	UNIVERSAL SODEXHO PTY LTD			RS	Australie
	SODEXHO TIANJIN SERVICE MANAGEMENT COMPANY			RS	Chine
	SODEXHO (SHANGHAI) MANAGEMENT SERVICES COMPANY			RS	Chine
	SODEXHO SERVICES COMPANY LTD SHANGHAI			RS	Chine
N, ME	SHANGHAI SAIC SODEXHO SERVICES COMPANY	49 %	49 %	RS	Chine
	SODEXHO (SUZHOU) SERVICES COMPANY			RS	Chine
	BEIJING SODEXHO SERVICE COMPANY			RS	Chine
	SODEXHO (GUANGZHOU) MANAGEMENT SERVICES			RS	Chine
	SODEXHO PASS SHANGHAI			CCS	Chine
	SODEXHO INDIA			RS	Inde
	SODEXHO PASS SERVICES INDIA	74 %	74 %	CCS	Inde
	SODEXHO PASS, INC.	60 %	60 %	CCS	Philippines
	SODEXHO SERVICES LEBANON	60 %	60 %	RS	Liban
N	UNIVERSAL SODEXHO LAOS			RS	Laos
	SISA UAE			RS	Emirats Arabes Unis
ME	SODEXHO KAZMUNAIGAS-SERVICES	49 %	49 %	RS	République du Kazakhstan
	SAKHALIN SUPPORT SERVICES	95 %	95 %	RS	Russie
	ALLIED SUPPORT			RS	Russie

Activités : RS = Restauration et Services, CCS = Chèques et Cartes de Services, HOL = Holding.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 août 2005

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société SODEXHO ALLIANCE SA, relatifs à l'exercice clos le 31 août 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 2 et 2.3 de l'annexe qui exposent le changement de méthode relatif à la comptabilisation des engagements de retraites et résultant de la première application de la recommandation n° 2003-R01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003.

2. Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9

du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

1- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

2- L'évaluation des actifs incorporels liés aux acquisitions (portefeuilles de contrats représentatifs de parts de marché et écarts d'acquisitions) a fait l'objet d'un examen par la Société comme décrit dans la note 2.8 de la partie règles et méthodes comptables de l'annexe, en utilisant notamment la méthode basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés après impôts.

Nous avons apprécié le caractère approprié de la méthodologie mise en œuvre, examiné la documentation préparée dans ce cadre et apprécié la cohérence des données utilisées notamment en ce qui concerne les hypothèses retenues pour l'élaboration des plans d'activité.

3- En ce qui concerne les provisions pour risques et litiges, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'examen des situations connues à ce jour et telles qu'elles sont présentées aux notes 1 et 4.18 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 15 novembre 2005

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

HUBERT TOTH
Associé

KPMG AUDIT
Département de KPMG SA

PATRICK-HUBERT PETIT
Associé

Informations supplémentaires

concernant les comptes consolidés

1. RATIOS FINANCIERS

		Exercice 2004-2005	Exercice 2003-2004	Exercice 2002-2003
Indépendance financière	Dettes financières à + d'1 an	0,9	0,8	0,8
	Capitaux propres et intérêts minoritaires			
Financement	Capitaux permanents	0,9	0,9	0,9
	Actifs immobilisés			
Capacité de remboursement des emprunts (en années)	Dettes financières	4,6	4,8	6,4
	Capacité d'autofinancement			
Rendement des capitaux propres	Part du Groupe dans le résultat net	8,0 %	9,1 %	7,8 %
	Part du Groupe dans les capitaux propres			
Couverture des charges d'intérêts	Résultat d'exploitation	5,5	4,6	3,6
	Charges d'intérêts nettes			

2. TAUX DE CHANGE DE L'EXERCICE 2004-2005

Pays	Monnaie	Unité	Taux de clôture 31 août 2005	Taux moyen 2004- 2005
			1 EUR =	1 EUR =
Afrique	CFA (1 000 unités)	CFA	0,655957	0,655957
Afrique du Sud	Rand cial	ZAR	7,939200	7,910972
Algérie	Dinar (1 000 unités)	DZD	0,090529	0,093078
Arabie saoudite	Rial	SAR	4,574900	4,772615
Argentine	Peso	ARS	3,551700	3,728896
Australie	Dollar	AUD	1,634300	1,671102
Brésil	Real	BRL	2,873800	3,293194
Bulgarie	Lev bulgare	BGN	1,955700	1,955817
Canada	Dollar	CAD	1,455200	1,568643
Chili	Peso (1 000 unités)	CLP	0,664820	0,742737
Chine	Yuan	CNY	9,880100	10,503222
Colombie	Peso (1 000 unités)	COP	2,810790	3,057861
Corée	Won (1 000 unités)	KRW	1,266760	1,329131
Costa Rica	Colon (1 000 unités)	CRC	0,590080	0,591113
Danemark	Couronne	DKK	7,458200	7,443566
Émirats Arabes Unis	Dirham	AED	4,479700	4,673606
États-Unis	Dollar	USD	1,219800	1,272592
Hong Kong	Dollar	HKD	9,481100	9,908374
Hongrie	Forint (1 000 unités)	HUF	0,244480	0,247045
Inde	Roupie (1 000 unités)	INR	0,053800	0,056239
Islande	Couronne islandaise	ISK	76,95000	82,067149
Japon	Yen (1 000 unités)	JPY	0,136060	0,136146
Kazakhstan	Tenge (1 000 unités)	KZT	0,166050	0,168671

GRUPE SODEXHO - COMPTES CONSOLIDÉS

Pays	Monnaie	Unité	Taux de clôture 31 août 2005	Taux moyen 2004- 2005
			1 EUR =	1 EUR =
Liban	Livre libanaise (1 000 unités)	LBP	1,838700	1,916012
Malaisie	Ringgit	MYR	4,601000	4,823012
Maroc	Dirham	MAD	10,998500	11,070664
Mexique	Peso	MXN	13,129900	14,101977
Nigeria	Naira (1 000 unités)	NGN	0,160880	0,169246
Norvège	Couronne	NOK	7,866000	8,124647
Nouvelle-Zélande	Dollar Néo-zélandais	NZD	1,774400	1,812063
Oman	Rial	OMR	0,469000	0,489033
Panama	Balboa	PAB	1,219800	1,272469
Pérou	Sol	PEN	4,001600	4,172270
Philippines	Peso philippin	PHP	68,608000	70,688950
Pologne	Zloty	PLN	4,031500	4,145737
Polynésie	CFP	XPF	119,331700	119,331700
Qatar	Rial	QAR	4,440100	4,629685
République tchèque	Couronne tchèque (1 000 unités)	CZK	0,029568	0,030507
Roumanie	Nouveau Leu (1 000 unités)	RON	3,506600	3,756989
Royaume-Uni	Livre Sterling	GBP	0,682900	0,687456
Russie	Rouble (1 000 unités)	RUB	0,034848	0,036006
Singapour	Dollar	SGD	2,059200	2,109395
Slovaquie	Couronne slovaque (1 000)	SKK	0,038765	0,038995
Slovénie	Tolar (1 000 unités)	SIT	0,239500	0,239697
Suède	Couronne	SEK	9,340100	9,144997
Suisse	CHF	CHF	1,548500	1,541784
Tanzanie	Shilling (1 000 unités)	TZS	1,385240	1,392762
Thaïlande	Baht	THB	50,441000	51,082459
Tunisie	Dinar	TND	1,617200	1,599005
Turquie	Livre (1 000 000 unités)	TRY	1,648900	1,754668
Venezuela	Bolivar (1 000 unités)	VEB	2,625500	2,570443

3. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS ET ÉLÉMENTS FINANCIERS SUR 5 ANS

(En millions d'euros)	31 août 2005	31 août 2004	31 août 2003	31 août 2002	31 août 2001
Capitaux propres					
Part du Groupe	2 136	2 192	2 249	2 398	2 405
Part des minoritaires	20	25	67	73	131
	2 156	2 217	2 316	2 471	2 536
Dettes financières					
Dettes financières à plus d'un an	1 853	1 726	1 881	2 420	2 174
Dettes financières à moins d'un an	87	402	607	273	607
Actif immobilisé net					
(y compris charges à répartir, hors prêts et autres immobilisations financières)	4 418	4 483	4 792	5 140	5 284
Trésorerie (hors provision)	1 369	1 221	1 286	1 330	1 213
ENDETTEMENT FINANCIER NET	571	907	1 202	1 363	1 568
Chiffre d'affaires	11 672	11 494	11 687	12 612	11 943
Résultat d'exploitation	530	515	514	528	586
Résultat consolidé (avant intérêts tiers et amortissement des écarts d'acquisition)	229	256	233	263	249
Part des minoritaires	10	14	9	13	67
Amortissement des écarts d'acquisition	60	59	62	67	44
Résultat net part du Groupe	159	183	162	183	138
Nombre d'actions moyen ⁽¹⁾	159 026 413	159 022 697	159 021 546	158 814 504	138 180 536 ⁽²⁾
Résultat par action (en euros)	1,00	1,15	1,02	1,15	1,00
Dividende par action (en euros)	0,75	0,70	0,61	0,61	0,56
Valeur de l'action au 31 août (en euros)	28,18	21,58	26,68	29,90	53,00
Cours le plus haut de l'exercice	29,78	28,15	30,83	55,75	60,10 ⁽³⁾
Cours le plus bas de l'exercice	19,37	20,16	17,95	25,10	42,00 ⁽³⁾

(1) Moyenne arithmétique du nombre d'actions moyen mensuel.

(2) Le nombre d'actions du premier exercice a été retraité pour tenir compte de la division par 4 du nominal de l'action du 7 mars 2001.

(3) Montants retraités suivant note (2).

4. POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

Selon le choix des activités du Groupe, les investissements corporels et incorporels ne représentent, en moyenne sur plusieurs exercices, qu'environ 2 % du chiffre d'affaires consolidé.

Par ailleurs, la politique d'investissements de SODEXHO a pour objectif de développer l'activité du Groupe en privilégiant la croissance interne et les investissements chez les clients.

(En millions d'euros)	2004-2005	2003-2004	2002-2003
Investissements corporels et incorporels	201	176	239
Acquisitions de titres de participation	5	79	37

5. PARTICIPATION DU PERSONNEL AUX RÉSULTATS DE L'ENTREPRISE

Pour les cinq dernières années, le Groupe a versé au titre de la participation les sommes suivantes, exprimées en millions d'euros :

2004-2005	2003-2004	2002-2003	2001-2002	2000-2001
12,0	12,3	8,3	8,1	8,0

6. LITIGES

• Contentieux McREYNOLDS c/ SODEXHO MARRIOTT SERVICES, INC.

Le 8 mars 2001, dix salariés et ex-salariés de MARRIOTT MANAGEMENT SERVICES, INC. devenu SODEXHO MARRIOTT SERVICES, INC. et ensuite SODEXHO, INC. ont intenté une action en justice pour discrimination raciale envers les afro-américains dans l'évolution de leur carrière.

Le 25 juin 2002, le tribunal a qualifié la plainte de *class action*.

Le 27 avril 2005, SODEXHO, INC. a conclu un accord transactionnel afin d'éviter les inconvénients d'une longue procédure, sans pour autant reconnaître une quelconque responsabilité.

Le juge a approuvé cet accord le 10 août 2005.

Au terme de cet accord, SODEXHO, INC. s'engage, à hauteur de 80 millions de dollars, à payer des indemnités aux plaignants remplissant les conditions requises et à payer les honoraires de leurs avocats. Par ailleurs la société continuera à développer ses programmes pour favoriser l'égalité des chances.

Le Groupe estime que le règlement de cette transaction interviendra au cours du second semestre 2005-2006.

La société a constaté en résultat exceptionnel une provision complémentaire de 78 millions de dollars (61 millions d'euros) dans les comptes de l'exercice 2004-2005 qui couvre les indemnités ainsi que les coûts de défense déduction faite des assurances.

L'impact négatif net d'impôt de cet accord s'élève à 38 millions d'euros dans le compte de résultat du Groupe au 31 août 2005.

• SODEXHO PASS DO BRASIL

À la suite d'une enquête menée par l'administrateur représentant la Banque Centrale du Brésil sur la situation financière de BANCO SANTOS, SODEXHO PASS DO BRASIL est impliquée dans un litige, avec BANCO SANTOS et un fonds mutuel, concernant l'existence d'encours bancaires pour un montant de 18 millions d'euros en principal.

SODEXHO PASS DO BRASIL et BANCO SANTOS ont engagé, chacune, des procédures judiciaires contre l'autre. SODEXHO PASS DO BRASIL rejette fermement devoir quelque montant que ce soit en relation avec les encours bancaires invoqués.

Informations sociales et environnementales

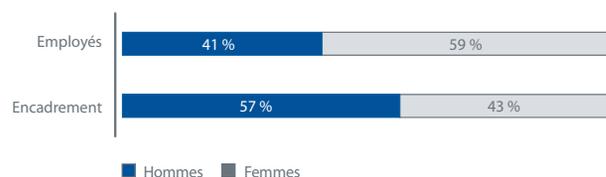
1. INFORMATIONS SOCIALES

Nous vous présentons ci-dessous des informations relatives aux conséquences sociales de l'activité du Groupe dans le monde et en France plus particulièrement. D'autres informations sont également disponibles au chapitre "Développement durable" de ce Document de référence pages 12 et suivantes.

1.1. Dans le monde

1.1.1. Répartition de l'effectif total du Groupe au 31 août 2005

Employés	Encadrement	TOTAL
285 296	39 150	324 446



1.1.2. Recrutement par catégorie ⁽¹⁾

Pourcentage d'embauches en contrat à durée indéterminée (hors reprise de personnel) par rapport aux effectifs moyens

Employés	Encadrement	TOTAL
45,7 %	12,8 %	41,6 %

Nombre d'embauches en contrat à durée indéterminée (hors reprise de personnel) par catégorie

Employés	Encadrement	TOTAL
118 684	4 772	123 456

1.1.3. Formation des collaborateurs par catégorie ⁽²⁾

Pourcentage de personnes ayant suivi une formation par catégorie par rapport aux effectifs moyens

Employés	Encadrement	TOTAL
59,0 %	76,3 %	61,1 %

(1) Périmètre = 94 % des effectifs Groupe au 31 août 2005.

(2) Périmètre = 97 % des effectifs Groupe au 31 août 2005.

(3) Périmètre = 100 % des effectifs Groupe au 31 août 2005.

(4) Périmètre = 96 % des effectifs Groupe au 31 août 2005.

Nombre de personnes ayant suivi une formation

Employés	Encadrement	TOTAL
157 980	28 630	186 610

Nombre de jours de formation ⁽³⁾ 521 267 jours

1.1.4. Promotion interne ⁽⁴⁾

Promotion interne par passage d'une catégorie à une autre	Responsables de site	Cadres
	25,5 %	38,1 %

Au cours de l'exercice le Groupe a procédé à 1 869 promotions internes avec changement de catégorie, dont 1 545 ont concerné des postes de responsables de site et 324 des postes de cadres.

1.1.5. Accidents du travail par catégorie ⁽⁴⁾

Pourcentage d'accidents du travail par catégorie par rapport aux effectifs moyens

Employés	Encadrement	TOTAL
3,4 %	1,0 %	3,1 %

Nombre d'accidents du travail par catégorie

Employés	Encadrement	TOTAL
8 919	378	9 297

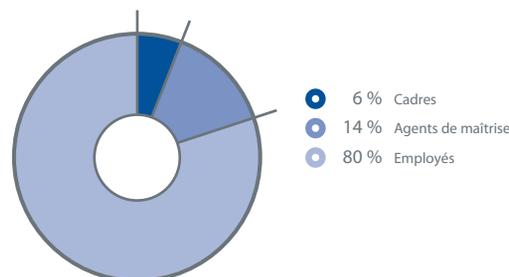
1.2. En France

Les informations présentées ci-dessous concernent l'ensemble des activités de SODEXHO en France, à savoir la Restauration et Services, les Chèques et Cartes de Services, les sociétés de management du Groupe et SODEXHO ALLIANCE.

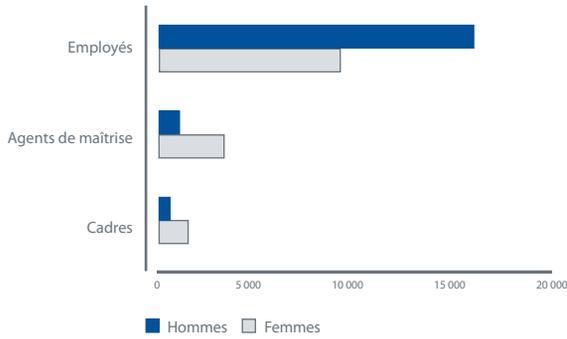
1.2.1. Effectifs

Au 31 août 2005, l'effectif global des activités de SODEXHO en France était de 31 279 collaborateurs.

Répartition des effectifs par statut

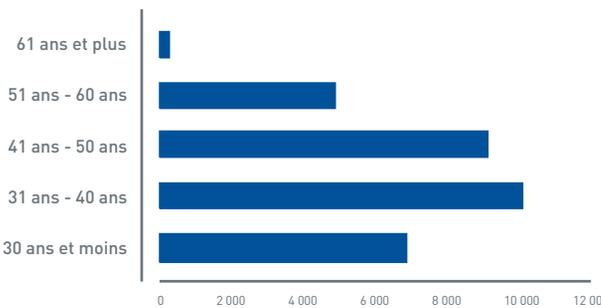


Répartition hommes-femmes par catégorie d'emploi



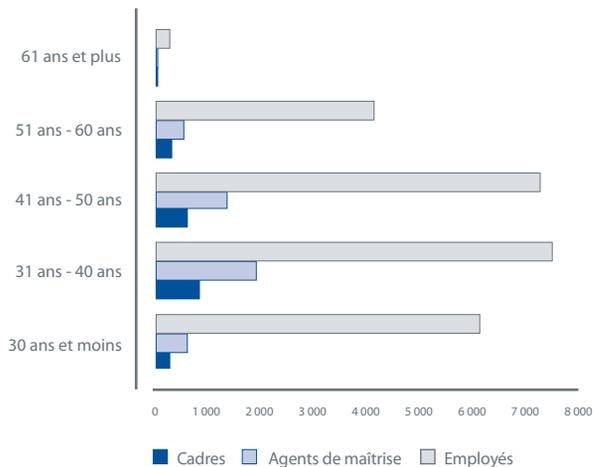
Les femmes représentent 56 % des effectifs totaux, et par catégorie, 64 % des effectifs employés, 24 % des agents de maîtrise et 27 % des cadres.

Répartition des effectifs par âge



L'âge moyen est de 39,1 ans.

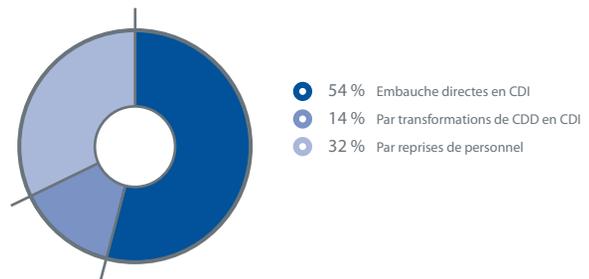
Répartition des effectifs par tranche d'âge et catégorie



1.2.2. Emploi

5 705 embauches en contrat à durée indéterminée (CDI) ont été réalisées au cours de l'exercice 2004-2005 et se répartissent comme suit : 3 032 embauches directes en CDI, 823 embauches par transformation de contrats à durée déterminée (CDD) en CDI et 1 850 embauches par reprise de personnel.

Embauches en CDI

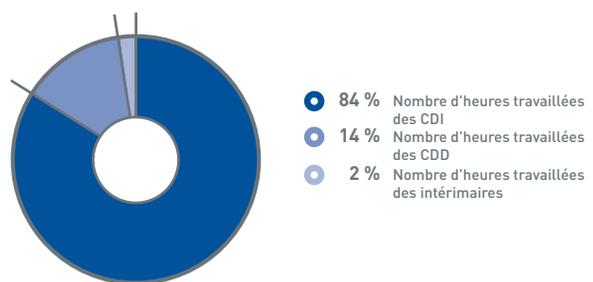


Les reprises de personnel sont une spécificité de nos métiers. En effet, les changements de société de services s'accompagnent du transfert des contrats de travail du personnel affecté aux sites gérés.

Au 31 août 2005, 12 % des effectifs étaient en contrat à durée déterminée.

Sur l'exercice, l'emploi en contrat à durée déterminée n'a représenté que 14 % des heures travaillées et le travail en intérim 2 %. Il s'agit d'emplois qui répondent essentiellement à des besoins de remplacement temporaire ou à des surcroûts d'activité. 114 532 heures supplémentaires ont été payées sur l'exercice 2004-2005, soit 0,3 % des heures travaillées.

Nombre d'heures travaillées par type de contrat



Au cours de l'exercice, il a été procédé à 1 108 licenciements. Parmi ceux-ci, 32 étaient pour motif économique dont 9 dus à la fermeture du lycée japonais SEIJO KIENZHEIM.

1.2.3. Promotion interne

La promotion interne est un axe fort de la politique de SODEXHO en ressources humaines. Sur l'exercice 2004-2005, 228 collaborateurs en France ont connu une progression professionnelle s'accompagnant d'un changement de statut. Ainsi, 173 employés sont devenus agents de maîtrise et 55 agents de maîtrise sont devenus cadres.

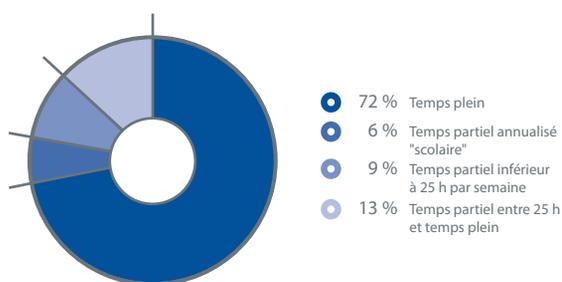
SODEXHO est un véritable ascenseur social et a mis en œuvre une politique active en ce sens. Grâce à cette politique, pour l'activité Restauration et Services, le taux de postes pourvus en interne est de 100 % pour la fonction directeur régional, 60 % pour la fonction directeur de développement et 67 % pour la fonction responsable de secteur. Précisons également que 33 % des postes de responsables de secteur pourvus en interne l'ont été par des gérants. Ces promotions internes ont concerné, sur l'exercice, 12 % des effectifs de ces activités.

1.2.4. Organisation du temps de travail

À l'exception des activités de SODEXHO PRESTIGE qui représentent moins de 1 % des effectifs totaux, la durée du temps de travail est de 35 heures hebdomadaires (34,87 heures pour la plupart des filiales).

Sur l'exercice 2004-2005, 72 % des effectifs travaillent à plein temps. Le temps partiel concerne 28 % des effectifs et se répartit pour 6 % en temps partiel annualisé "scolaire", pour 13 % en temps de travail supérieur à 25 heures de travail par semaine et enfin, à hauteur de 9 %, en temps de travail inférieur à 25 heures par semaine.

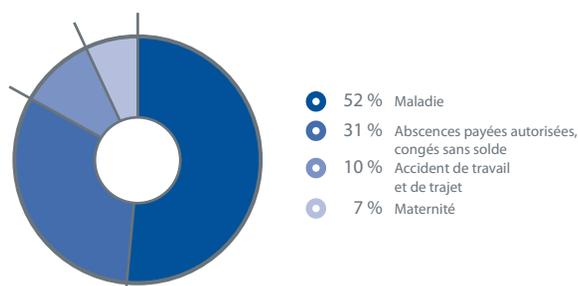
Organisation du temps de travail



1.2.5. Absentéisme

Le taux d'absentéisme moyen est de 9,23 % pour l'ensemble de l'effectif. Les trois premiers motifs sont la maladie (52 %), les absences payées autorisées, les congés sans solde accordés aux salariés (31 %), et les accidents de travail et de trajets (10 %).

Nombre de journées d'absence réparties par cause



1.2.6. Rémunérations

Le salaire annuel moyen d'un salarié à temps plein de la catégorie "Employés" est de 18 158 euros, soit supérieur de 19,5 % au minimum légal ⁽¹⁾.

La rémunération moyenne des femmes salariées à plein temps est égale à :

- 79 % de celle des hommes pour les cadres ;
- 92 % de celle des hommes pour les agents de maîtrise ;
- 89 % de celle des hommes pour les employés.

Les catégories citées ci-dessus recouvrent, chacune, des fonctions de nature différentes.

Intéressement et participation (titre IV du livre IV du Code du travail)

Il existe des accords de participation dans les différentes filiales de SODEXHO en France. Le montant de la participation attribué aux salariés au cours de l'exercice 2004-2005 a été de 11 789 913 euros.

1.2.7. Charges sociales

Au 31 août 2005, pour la catégorie Employés, la part salariale des charges sociales est de 22,62 % de la rémunération. Quant à la part patronale, elle s'élève à 46,11 %.

1.2.8. Accords collectifs

Au total, 34 accords collectifs ont été signés au cours de l'exercice 2004-2005 dont deux accords de participation.

La négociation annuelle des salaires avec les organisations syndicales a été menée au sein des différentes filiales de SODEXHO en France.

Tous les salariés des filiales en France sont couverts par des accords collectifs.

(1) Le minimum légal correspond au Smic brut en euros pour 34,87 heures de travail hebdomadaire.

1.2.9. Conditions d’hygiène et de sécurité

Le taux de fréquence* des accidents de travail est de 50,52 et le taux de gravité* est de 1,66.

Au cours de l’exercice, 21 réunions du Comité d’Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ont eu lieu.

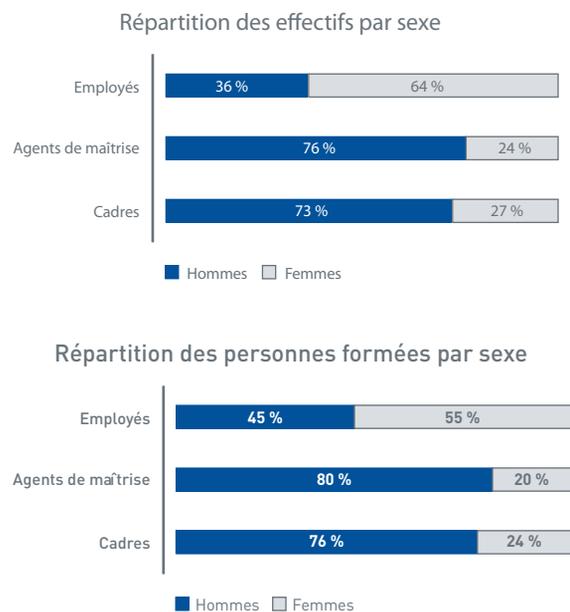
Dans le cadre légal de notre obligation générale de sécurité :

- tout nouvel embauché reçoit une première formation visant à lui faire connaître son poste de travail, l’informer des risques auxquels il est exposé et de la conduite à tenir en cas d’accident ;
- en tant que prestataire de services exerçant dans des locaux appartenant généralement au client, un plan de prévention est établi en collaboration, à partir d’une évaluation des risques et des interférences possibles entre activités ;
- une démarche d’identification des dangers, d’analyse des risques et de mise en œuvre d’actions de prévention est formalisée dans le document unique “Évaluation des risques professionnels”.

* Définition dans le Glossaire.

1.2.10. Formation

Le montant total des dépenses engagées pour la formation par l’ensemble des activités de SODEXHO en France représente 2,26 % de la masse salariale. Le nombre de personnes formées est de 7 995, ce qui signifie qu’en moyenne un collaborateur sur quatre suit un programme de formation par an. L’accès des femmes à la formation professionnelle est en amélioration, cette tendance doit être poursuivie pour atteindre la même proportion que leur représentation dans les effectifs.



Le nombre de jours de stage s’est élevé à 17 950 durant l’exercice.

Dans l’activité Restauration et Services France, plus de 250 employés et agents de maîtrise sont inscrits dans les filières qualifiantes – formations préparant ou accompagnant des évolutions de carrière – dont 50 % sont des femmes.

Ce programme de professionnalisation de l’emploi féminin, considéré comme expérimental, est cofinancé sur la région Paris-Ile-de-France par le FONDS SOCIAL EUROPÉEN et suivi par le MINISTÈRE DU TRAVAIL et le MEDEF.

L’intervention de formateurs internes, plus particulièrement pour l’acquisition de compétences par nos collaborateurs sur nos différents sites, est largement favorisée. Plus de 100 cadres et agents de maîtrise animent ainsi régulièrement des sessions de formation (animateurs de formation, gérants formateurs, cadres opérationnels ou fonctionnels). Chaque fois que cela est possible, les actions de formation se déroulent sur site.

1.2.11. Emploi et insertion

Début 2004, SODEXHO a souscrit au capital de la SIPEMI (Société d’Investissement pour l’emploi et l’insertion) et y assure le rôle de codirigeant. La SIPEMI est une société à capital variable avec comme objet social “le financement d’entreprises dédiées à l’emploi et à l’insertion”. SIPEMI a été constituée à l’initiative des deux associations RÉALISE et VITAMINE T, présentes dans le contrôle et le suivi de deux groupes d’entreprises d’insertion dénommées Groupe Id’EES et Groupe VITAMINE T.

Travailleurs handicapés

SODEXHO emploie en France 570 travailleurs handicapés, dont 11 cadres et 61 agents de maîtrise. Au sein du segment établissements médico-sociaux, les collaborateurs SODEXHO encadrent et forment des équipes de travailleurs handicapés, salariés de Centre d’aide par le Travail ou d’Ateliers Protégés. Nous assurons cette mission dans 40 sites en France, auprès de 200 travailleurs handicapés.

Un diagnostic-conseil a été réalisé sur l’emploi des personnes handicapées chez SODEXHO en France par le cabinet ALINÉA CONSEIL, fin 2004-début 2005.

SODEXHO est aujourd’hui la seule société de restauration collective à avoir une division spécialisée dans les services aux établissements d’accueil pour personnes handicapées, et qui a su développer des services (restauration, entretien, animation...) adaptés aux troubles mentaux ou physiques des résidents.

Impliqué dans les projets de vie de 700 établissements médico-sociaux en France, SODEXHO participe à l'intégration et à la reconnaissance de la personne handicapée. Trois idées fortes guident cette politique : favoriser la reconnaissance ; faciliter l'insertion ; permettre de rêver.

Personnes détenues

Dans le cadre du contrat qui le lie au MINISTÈRE DE LA JUSTICE, SIGES participe à la mission de réinsertion de l'administration pénitentiaire. Dans les centres de détention où il est présent, SIGES met en place un parcours de formation individualisé pour les personnes détenues et anime un "Centre de Développement Professionnel" dont l'objectif est de favoriser l'employabilité de ces personnes, c'est-à-dire développer, évaluer, reconnaître et valider l'expérience acquise dans nos métiers : restauration, blanchisserie, maintenance, production, nettoyage et ce, pour élaborer un projet de préparation à la sortie.

Notre engagement à cette mission de réinsertion se prolonge par l'embauche, à des postes adaptés aux compétences acquises, de détenus libérés. Deux embauches ont été réalisées avec succès en 2004-2005, l'une en région parisienne et l'autre en région Nord.

En outre, au cours de l'exercice 2004-2005, SIGES a accompagné 50 ex-détenus, hommes ou femmes, dans le retour à l'emploi dans diverses entreprises.

Jeunes non qualifiés

Pour contribuer à l'effort national de réduction du chômage des jeunes non qualifiés, SODEXHO a adhéré, en juin 2005, à la Charte de l'Apprentissage. Par cet engagement, SODEXHO augmentera de 20 % le nombre d'apprentis dans l'activité Restauration et Services dans les deux prochaines années.

1.2.12. Œuvres sociales

La contribution au financement des activités sociales et culturelles gérées par les différents comités d'établissement représente 1,8 % de la masse salariale.

2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Dans le cadre de sa politique de développement durable, SODEXHO s'engage à contribuer à la protection de l'environnement des pays dans lesquels il est présent. Respecter l'environnement, c'est créer le cadre nécessaire à la qualité de vie. Dans tous les pays où il est présent, SODEXHO respecte la législation concernant la préservation des ressources naturelles et SODEXHO a toujours pris en compte les préoccupations de ses clients et consommateurs dans ce domaine.

Bien que SODEXHO ne soit pas considéré comme une entreprise polluante, 76 % de nos filiales opérationnelles ont pris des initiatives liées à la protection de l'environnement. La plupart de nos filiales ont défini une ligne directrice opérationnelle pour la maîtrise globale de leurs impacts environnementaux dans des pays aussi divers que l'Australie, l'Écosse, le Danemark, la Turquie ou le Pérou qui ont reçu une certification ISO 14001. Ces politiques servent d'exemples à d'autres filiales qui développent des actions expérimentales en faveur de la protection de l'environnement et formalisent ensuite leurs pratiques dans une charte locale. Une politique des meilleures pratiques se généralise dans le Groupe et SODEXHO agit dans quatre domaines :

- la prévention de la pollution,
- le retraitement des déchets,
- le contrôle de l'énergie,
- la consommation d'eau.

2.1. La prévention de la pollution

SODEXHO s'engage à apporter toute sa compétence à l'analyse, au traitement et à la réduction des nuisances que peut engendrer son activité.

Dans plusieurs pays européens (pays nordiques et Pays-Bas), une priorité est donnée à la réduction des produits chimiques toxiques et l'utilisation de détergents biodégradables. Une recommandation pour l'utilisation de produits de nettoyage sans chlore ni phosphate est préconisée. Dans certains pays où la réglementation environnementale est structurée, les produits tels que les décolorants et les détergents sont proscrits. En Italie, d'autres procédés sont introduits tels que des machines à vapeur qui ne requièrent pas l'usage de produits d'entretien mais permettent d'assainir les surfaces au sol.

Une expertise dans la dépollution des sols s'est développée dans le Groupe dans l'activité Bases-Vie. Au Kosovo, le procédé consiste à enlever la terre polluée par les huiles de vidange et les carburants légers et à la traiter par une méthode bactérienne qui permet de faire descendre le taux de concentration en hydrocarbures jusqu'à des valeurs proches de zéro.

Pour répondre aux objectifs fixés par le protocole de Kyoto, la réduction des gaz à effet de serre est également prise en compte. Ainsi, des actions pour la récupération des gaz lors de la maintenance des appareils de réfrigération et de climatisation sont engagées dans l'activité Bases-Vie. L'activité Chèques et Cartes de Services conduit des projets ciblant la réduction des dioxines de carbone. En Italie, la production de CO₂ dans nos activités est compensée par le financement de projets de reforestation proportionnellement à l'impact écologique constaté. En République tchèque, SODEXHO a lancé un programme *Tree for Life* et 34 arbres ont ainsi été plantés à notre demande par notre fournisseur de papier pour compenser notre impact environnemental.

Une action importante est engagée en faveur du papier écologique. Pour la quatrième année consécutive, le Groupe a choisi l'impression de ses documents institutionnels (rapports annuels, digests, brochures) sur du papier recyclé composé d'un minimum de 80 % de fibres recyclées postconsommation (recyclable). La brochure *Principes éthiques et contrat de développement durable* éditée par le Groupe a été imprimée sur un papier recyclé écologique. Des sacs en papier recyclé écologique ont été réalisés dans le cadre de la dernière assemblée générale et remis aux actionnaires. Dans de nombreuses filiales, les supports de communication sont maintenant imprimés sur un papier classé "environnemental".

Une action importante existe en faveur du recyclage du papier. Dans l'activité Chèques et Cartes de Services, le recyclage du papier des chèques remboursés ainsi que de toutes sortes de papiers est un choix de notre entreprise en application progressive dans l'ensemble de nos pays.

Dans certains pays (Moyen-Orient, Canada et États-Unis), des actions sont mises en place pour éliminer la vaisselle jetable en plastique et la remplacer par de la vaisselle en porcelaine.

En Islande, les impacts environnementaux liés à nos véhicules de transport sont également pris en compte et un programme de protection du cadre naturel encourage les conducteurs de nos véhicules

tout-terrain à utiliser les chemins adaptés afin de ne pas abîmer les espaces naturels avec les gros pneumatiques.

Ces mesures ne peuvent vivre sans un accompagnement au quotidien par des actions de communication et de formation. Ainsi, dans les écoles, des projets éducatifs pour sensibiliser les jeunes générations sont menés en partenariat avec les municipalités et les enseignants en Italie.

2.2. Le retraitement des déchets

Les déchets produits par SODEXHO sont essentiellement liés aux produits utilisés dans la préparation des repas et à leurs résidus, ainsi que dans les différentes activités de nettoyage.

Les emballages représentent une part équivalente à celle des matières organiques dans la production de déchets (les deux éléments constituent 95 % de ceux-ci, le restant étant composé des déchets gras et des résidus lessiviels). Il s'agit, pour l'essentiel, de papiers et cartons, de plastiques, de verre, de métal et de bois.

Depuis plusieurs années déjà, SODEXHO s'efforce d'être systématiquement en conformité avec les plans d'enlèvement de déchets. Mais de plus en plus, les préoccupations environnementales de SODEXHO l'ont conduit à inciter ses fournisseurs et partenaires à :

- réduire significativement leurs emballages et suremballages,
- privilégier les matériaux recyclables ou recyclés,
- procéder à la récupération des consignes (palettes, caisses...).

Sur les sites de SODEXHO en France comme au Brésil, les huiles usagées sont collectées et recyclées par un prestataire unique référencé, agréé par les pouvoirs publics.

Localement, lorsque les filières existent, SODEXHO fait procéder à l'enlèvement de ses déchets organiques pour qu'ils soient ensuite valorisés via une opération de compostage, ou via un processus de méthanisation.

De nombreux programmes nationaux de tri sélectif des déchets sont déjà opérationnels. Un programme national en Allemagne nommé *Grüner Punkt* favorise la récupération de certains déchets valorisables. Aux Pays-Bas, un programme de tri en six catégories (déchets organiques, déchets résiduels, papier et carton, verre, boîtes et plastique) a été mis en place et SODEXHO a développé une technique pour créer des repères utilisant différentes couleurs et photographies pour encourager ses consommateurs au tri sélectif.

Dans l'activité Bases-Vie, compte tenu de l'éloignement des centres urbains, des solutions de management des déchets, orientées vers un tri sélectif, visent à réduire les déchets. Sur certaines exploitations offshore, des programmes de minimisation des déchets non organiques sont mis en place : papier et carton sont brûlés, les boîtes sont compactées sur site et les fluides de batterie sont versés dans un récipient dédié. Aux Pays-Bas, SODEXHO valorise les déchets "laminés" résultant du compactage de déchets.

2.3. Le contrôle de l'énergie

L'énergie utilisée est mise à disposition par nos clients et dans la plupart des cas, nous n'avons pas la maîtrise directe de notre consommation énergétique compte tenu de l'absence de compteurs pour nos centres de production. Nous utilisons l'énergie électrique mais aussi le gaz naturel et souvent les deux énergies combinées. Conscient du caractère préoccupant de la raréfaction progressive des énergies fossiles, SODEXHO s'emploie activement pour identifier sur ses sites les solutions qui permettent de réduire ces consommations d'énergie.

À ce titre, les services d'ingénierie de SODEXHO apportent leur savoir-faire et participent activement à la réduction des consommations d'eau et d'énergie par :

- la sélection d'équipements de cuisson et de lavage à consommation réduite,
- la mise en place systématique d'éléments permettant la réduction automatique des consommations (programmeurs, minuteries, etc.),
- l'utilisation de pompes à chaleur,
- le choix du matériel de transport en intégrant une considération environnementale,

Les opérations d'entretien des équipements et matériels sont menées de manière à les conserver dans un état de fonctionnement optimal ; elles participent ainsi à l'effort de préservation de l'environnement.

De son côté, l'encadrement sensibilise et forme les équipes à une meilleure utilisation des équipements, de manière à réduire significativement les consommations d'énergie sur les exploitations. Des gestes simples mais efficaces sont enseignés pour permettre de réduire les impacts environnementaux de nos pratiques professionnelles.

En Allemagne, toutes les cuisines centrales sont équipées d'un système optimisateur d'énergie. En Italie, pour transporter les repas destinés aux écoles de la ville de Sesto San Giovanni (Milan), SODEXHO a choisi d'utiliser deux camions électriques et huit véhicules hybrides qui fonctionnent avec essence et méthane.

2.4. La consommation d'eau

Les eaux usées sont traitées avant rejets dans les réseaux d'assainissement, soit en amont en utilisant à bon escient les doseurs automatiques de produits lessiviels, soit en aval au travers des différents systèmes de rétention mis en place (séparateurs à graisse, séparateurs à fécule, etc.). Ces dispositifs sont également très méthodiquement entretenus de manière à en optimiser l'efficacité et ainsi rejeter des eaux usées facilement traitables par les réseaux municipaux.

Compte tenu des enjeux que représente la préservation de l'environnement, SODEXHO met en œuvre l'ensemble de ses moyens, pour non seulement identifier et réduire continuellement les risques que génère son activité, mais aussi pour aller plus loin et apporter des solutions concrètes à ses clients en particulier et à la société civile en général.

L'ensemble des mesures prises par SODEXHO dans le cadre de la préservation de l'environnement a fait l'objet de distinctions exemplaires. SODEXHO a ainsi obtenu le parrainage du Secrétariat d'État au Développement Durable à la suite du label qui lui a été décerné par la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) PACA en 2003 lors de la Semaine du Développement Durable.

Par ailleurs, SODEXHO est fier d'être l'un des principaux partenaires privés des ÉCO MAIRES, association des maires pour l'environnement et le développement durable. Le Groupe continue à développer une politique de prévention des risques environnementaux et s'engage vis-à-vis de ses clients, notamment dans le cadre de son implication pour le Développement Durable, à préserver les sites naturels dans lesquels il est conduit à exercer ses activités.

I Comptes sociaux SODEXHO ALLIANCE

1. COMPTE DE RÉSULTAT

(En milliers d'euros)	Note	Exercice 2004-2005	Exercice 2003-2004	Exercice 2002-2003
Chiffre d'affaires	3	43 189	47 278	65 742
Autres produits d'exploitation		133 937	91 460	62 599
Achats consommés		(3 275)	(3 155)	(2 935)
Charges de personnel		(16 333)	(15 673)	(16 699)
Autres charges d'exploitation		(82 919)	(75 378)	(56 319)
Impôts et taxes		(5 632)	(2 768)	(3 528)
Dotations aux amortissements et provisions		(2 395)	(5 099)	(3 939)
Résultat d'exploitation		66 572	36 665	44 921
Charges et produits financiers	4	17 642	32 883	(973)
Charges et produits exceptionnels	5	(21 584)	(379)	14 162
Impôts sur les résultats	6	14 468	18 321	21 152
RÉSULTAT		77 098	87 490	79 262

2. BILAN

ACTIF (En milliers d'euros)	Note	Au 31 août 2005	Au 31 août 2004	Au 31 août 2003
Actif immobilisé net				
Immobilisations incorporelles		3 719	3 570	3 484
Immobilisations corporelles		6 639	6 289	6 013
Immobilisations financières		4 219 079	4 210 283	4 246 367
Total actif immobilisé		4 229 437	4 220 142	4 255 864
Actif circulant				
Clients et comptes rattachés		40 900	20 381	23 869
Autres créances et comptes de régularisation		16 999	66 486	159 671
Valeurs mobilières de placement		75 222	52 442	84 080
Disponibilités		20 259	21 386	15 530
Total actif circulant		153 380	160 695	283 150
TOTAL DE L'ACTIF		4 382 817	4 380 837	4 539 014
PASSIF (En milliers d'euros)				
Capitaux propres	16			
Capital		636 106	636 106	636 086
Primes		1 185 828	1 185 828	1 185 728
Réserves et résultat		848 341	889 600	897 649
Total des capitaux propres		2 670 275	2 711 534	2 719 463
Provisions pour risques et charges		35 368	5 433	12 709
Dettes	17			
Emprunts et dettes financières		1 598 468	1 600 469	1 763 450
Fournisseurs et comptes rattachés		18 392	12 844	7 619
Autres dettes et comptes de régularisation		60 314	50 557	35 773
Total des dettes		1 677 174	1 663 870	1 806 842
TOTAL DU PASSIF		4 382 817	4 380 837	4 539 014

3. TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

(En milliers d'euros)	Exercice 2004-2005	Exercice 2003-2004	Exercice 2002-2003
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net	77 099	87 490	79 262
Amortissements et provisions	19 279	(3 706)	19 288
Moins : résultat net d'impôt des cessions et autres	525	3 878	(28 784)
Marge brute d'autofinancement	96 903	87 662	69 766
Variation du BFR lié à l'activité	42 694	116 739	(85 439)
Flux net de trésorerie lié à l'activité	139 597	204 401	(15 673)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations	(10 443)	(185 192)	(158 156)
Cessions d'immobilisations	76	384	46 174
Variation des autres actifs financiers	(215)	0	0
Variation du BFR lié aux opérations d'investissement	513	(1 436)	(2 414)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(10 069)	(186 244)	(114 396)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(109 248)	(95 539)	(96 431)
Augmentation des capitaux propres	0	120	4
Émission d'emprunts	395 396	268 019	120 000
Remboursement d'emprunts	(398 019)	(424 898)	0
Variation des découverts bancaires	837	(2 032)	(1 113)
Variation du BFR lié aux opérations de financement	(663)	212 661	31 499
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(111 697)	(41 669)	53 959
VARIATION DE TRÉSORERIE	17 831	(23 512)	(76 110)
Trésorerie nette d'ouverture	73 828	99 610	162 291
Plus provision à l'ouverture	3 822	1 552	14 981
Trésorerie nette de clôture	95 481	73 828	99 610
Plus provision à la clôture	0	3 822	1 552
VARIATION DE TRÉSORERIE	17 831	(23 512)	(76 110)

ANNEXE

1. Faits caractéristiques de l'exercice

Remboursement de la ligne de crédit confirmé de mai 2004

Le 18 mai 2005, SODEXHO ALLIANCE a remboursé en totalité les montants empruntés au titre de la ligne de crédit confirmé mise en place en mai 2004.

Nouvelle ligne de crédit confirmé de 460 millions d'euros et 700 millions de dollars

Le 29 avril 2005, SODEXHO ALLIANCE et SODEXHO, INC. ont signé une nouvelle ligne de crédit confirmé multidevises d'un montant maximum de 460 millions d'euros plus 700 millions de dollars. Cette ligne a une échéance fixée initialement au 29 avril 2010, cette échéance pouvant être prolongée à la demande de SODEXHO ALLIANCE et sous réserve de l'accord des prêteurs jusqu'au 29 avril 2011, puis au 26 avril 2012. Les premiers tirages ont principalement servi à effectuer le remboursement de la ligne de crédit confirmé de mai 2004 utilisée à hauteur de 80 millions d'euros. Au 31 août 2005, cette ligne était utilisée par SODEXHO ALLIANCE à hauteur de 30 millions d'euros.

2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux principes, normes et méthodes comptables découlant du plan comptable général de 1999 conformément au règlement 99-03 du Comité de Réglementation Comptable.

Ils ont été établis selon des règles d'évaluation et de présentation identiques à celles de l'exercice précédent à l'exception de l'application de l'avis 2005-G du Comité d'Urgence du Conseil de la Comptabilité du 12 octobre 2005 (voir note 2.6).

La règle d'évaluation utilisée pour établir ces comptes est celle des coûts historiques.

Les chiffres figurant dans les tableaux de l'annexe sont exprimés en milliers d'euros.

Les montants portés en résultat exceptionnel représentent les éléments qui ne se rapportent pas aux activités courantes, ainsi que certains éléments exceptionnels par leur nature concernant les activités habituelles.

Le bilan et le compte de résultat de SODEXHO ALLIANCE prennent en compte les données d'établissements situés en France et dans les DOM-TOM.

2.1. Valeurs immobilisées

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou d'apport.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens. L'amortissement linéaire est considéré comme l'amortissement économiquement justifié.

Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis entre 4 et 5 ans, selon leur durée normale d'utilisation.

Immobilisations corporelles

Les principaux taux retenus d'amortissement linéaire sont les suivants :

- constructions 5 %
- installations générales et agencements.. 10 % et 20 %
- matériel et outillage.....entre 10 % et 25 %
- matériel de transport.....25 %
- matériel de bureau et informatique..... 20 % et 25 %
- autres immobilisations corporelles..... 10 %

Immobilisations financières

Les titres de participation et les autres immobilisations financières sont inscrits pour leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport. À la fin de l'exercice, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur d'entrée dans le bilan.

La valeur d'usage des titres de participation est déterminée en fonction de l'actif net comptable réévalué, de la rentabilité et des perspectives d'avenir de la participation.

Pour les participations les plus significatives, nous avons conforté notre valorisation par la détermination d'une valeur d'usage basée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs. Les paramètres retenus ont été les suivants :

- flux de trésorerie après impôts établis à partir des plans d'activité réalisés par le management à trois ans et étendus au-delà de cet horizon sur la base des taux de croissance des secteurs d'activité et zones géographiques concernés ;
- actualisation des flux de trésorerie sur la base du coût moyen du capital.

L'estimation de la valeur d'usage peut justifier le maintien d'une valeur nette supérieure à la quote-part d'actif net comptable.

Les créances immobilisées sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.2. Stocks

Les matières premières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode de premier entré, premier sorti. Le cas échéant, elles sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte de leur valeur actuelle.

2.3. Créances et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute comptable.

2.4. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice, à l'exception de celles ayant fait l'objet de couverture. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises au cours de clôture est, le cas échéant, portée au bilan en "Comptes de régularisation". Une provision pour risques et charges est constituée pour couvrir la perte de change potentielle sur l'écart de conversion actif.

2.5. Retraite

Les indemnités légales ou conventionnelles de départ en retraite relatives au personnel en activité figurent en "Engagements hors bilan". Les engagements relatifs au régime de retraite supplémentaire, évalués selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte des salaires de fin de carrière, figurent aussi en "Engagements hors bilan" après prise en compte des sommes disponibles.

2.6. Intégration fiscale

SODEXHO ALLIANCE est la société tête du Groupe d'intégration fiscale constitué par nos filiales françaises éligibles. SODEXHO ALLIANCE est la seule redevable de l'impôt pour l'ensemble du Groupe intégré. Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément. Les gains ou charges d'impôt sur les sociétés éventuels sont constatés dans les comptes de SODEXHO ALLIANCE.

Suite à l'avis émis par le Conseil National de la Comptabilité (avis n° 2005-G du 12 octobre 2005 du Comité d'Urgence) relatif aux conditions de constatation d'une provision chez la société mère bénéficiant du régime de l'intégration fiscale, SODEXHO ALLIANCE a opté pour le traitement comptable suivant :

- les déficits fiscaux des filiales utilisés dans le cadre de l'intégration fiscale et qui leur seront probablement restitués, ont fait l'objet d'une provision pour charges fiscales (comptabilisée en résultat exceptionnel) dans les comptes de SODEXHO ALLIANCE. Sont considérés comme probablement restituables tous les déficits fiscaux des filiales opérationnelles puisqu'elles les utiliseront quand elles redeviendront bénéficiaires. Les déficits générés par des filiales holdings de participations (et à ce titre structurellement déficitaires) et ceux générés par des filiales qui font l'objet d'une restructuration juridique entraînant la non-restitution des déficits (fusion ou liquidation) ne font pas l'objet de provision mais sont mentionnés dans l'annexe ;
- conformément à l'avis n° 2005-G, ce nouveau traitement comptable est traité comme un changement de méthode et il impacte les capitaux propres sur le bilan d'ouverture. Seuls les mouvements de l'exercice (déficits des filiales relatifs à l'exercice et déficits restitués aux filiales bénéficiaires) sont constatés dans le compte de résultat.

3. Ventilation du chiffre d'affaires net

Chiffre d'affaires par secteur d'activité

Restauration et Services	21 966
Prestations de services de holding	21 223
TOTAL	43 189

Chiffre d'affaires par zone géographique

France métropolitaine	33 749
DOM-TOM	9 440
TOTAL	43 189

4. Résultat financier

Dividendes reçus des filiales et participations	87 325
Intérêts et produits assimilés	14 088
Intérêts et charges assimilées	(83 860)
Résultat net des variations de change	(1 076)
Résultat net sur provisions d'éléments financiers	1 165
TOTAL	17 642

5. Résultat exceptionnel

Résultat net lié aux provisions sur situation nette négative des titres de participation	(6 490)
Résultat net sur actions propres et obligations sur plans d'achat d'actions	(4 650)
Autres provisions pour risques et charges	(3 778)
Augmentation nette de la provision pour déficits restituables aux filiales intégrées fiscalement	(3 566)
Abandons de créance	(2 015)
Résultat sur cessions d'actifs	(525)
Divers	(560)
TOTAL	(21 584)

Le résultat net sur actions propres et obligations sur plans d'achat d'actions provient :

- de la reprise de la provision pour dépréciation des actions propres constituée au 31 août 2004 (3 065 milliers d'euros) ;
- de la dotation sur provision pour titres à acquérir (7 441 milliers d'euros) constatée sur l'exercice 2004-2005 ;
- de la perte constatée lors des cessions d'actions propres réalisées au cours de l'exercice lors des exercices de stock-options (274 milliers d'euros).

L'augmentation nette de la provision pour déficits restituables aux filiales intégrées fiscalement représente l'impact net sur l'exercice des déficits générés par les filiales et utilisés par SODEXHO ALLIANCE, et des déficits restitués aux filiales bénéficiaires.

6. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Résultat d'exploitation	66 572	(22 972)	43 600
Résultat financier	17 642	22 768	40 410
Résultat exceptionnel	(21 584)	14 672	(6 912)
TOTAL	62 630	14 468⁽¹⁾	77 098

(1) Ce montant comprend notamment le gain d'impôt sur l'intégration fiscale française pour 10,1 millions d'euros.

7. État de l'actif immobilisé

	Valeurs brutes au 31 août 2004	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeurs brutes au 31 août 2005
Immobilisations incorporelles	5 520	360	644	5 236
Immobilisations corporelles	14 010	1 989	2 298	13 701
Immobilisations financières				
- Participations	4 157 579	8 095	201	4 165 473
- Créances rattachées à des participations	131 041	844	396	131 489
- Autres immobilisations financières	2 077	279	118	2 238
Total des immobilisations financières	4 290 697	9 218	715	4 299 200
TOTAL GÉNÉRAL	4 310 227	11 567	3 657	4 318 137

Participations

Créations et acquisitions de sociétés

En octobre 2004, SODEXHO ALLIANCE a acquis 182 actions (soit 100 %) de UNIVERSAL SODEXHO THE NETHERLANDS auprès d'UNIVERSAL SERVICES EUROPE LTD. Cette acquisition a été suivie d'une augmentation de capital de 1 million d'euros (10 000 actions).

En juillet 2005, SODEXHO ALLIANCE a acquis 1 472 actions de SODEXHO MM CATERING (sa filiale autrichienne) précédemment détenues par un tiers, portant ainsi sa participation à 100 %.

Au cours de l'exercice, les sociétés opérationnelles suivantes ont été créées :

- UNIVERSAL SODEXHO LAOS PVT LTD, détenue à 100 % par SODEXHO ALLIANCE ;
- SODEXHO SUPPORT SERVICES (THAÏLAND) CO LTD, société thaïlandaise détenue à 74 % par SODEXHO ALLIANCE.

Augmentations de capital

SODEXHO ALLIANCE a procédé à l'augmentation du capital des filiales suivantes :

- UNIVERSAL SODEXHO NORTH AFRICA, en août 2005, pour 530 milliers d'euros ;
- UNIVERSAL SODEXHO AFRIQUE, en octobre 2004, pour 2 millions d'euros ;
- SODEXHO MALAYSIA, en février 2005, pour 163 milliers d'euros.

- SODEXHO MAROC, en février 2005, pour un équivalent de 319 milliers d'euros ;
- SODEXHO VENEZUELA, en février 2005, pour un équivalent de 181 milliers d'euros ;
- SODEXHO KOREA en novembre 2004, pour 125 milliers d'euros ;
- SODEXHO HELLAS, filiale grecque, en février 2005, pour 445 milliers d'euros ;
- SODEXHO ARGENTINA, en février 2005, pour un équivalent de 938 milliers d'euros. Parallèlement SODEXHO ALLIANCE a cédé 262 443 titres à SOFINSOD ;
- EXCEL SAS en mars 2005, pour 1,8 million d'euros. Parallèlement, SODEXHO ALLIANCE a racheté les actions détenues précédemment par d'autres sociétés du Groupe pour porter sa participation à 100 %.
- SODEXHO HEALTHCARE SUPPORT SERVICES (THAÏLAND) CO LTD, société thaïlandaise, pour 39 milliers d'euros.

Suite à ces augmentations de capital, le pourcentage de détention de SODEXHO ALLIANCE ne varie que pour les quatre entités suivantes :

- SODEXHO HELLAS qui passe de 55,87 % à 58,44 % ;
- SODEXHO ARGENTINA qui passe de 99,99 % à 95,56 % ;
- SODEXHO MALAYSIA qui passe de 95,19 % à 96,98 % ;
- EXCEL SAS qui passe de 97,2 % à 100 %.

8. État des amortissements

	Amortissements au 31 août 2004	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements au 31 août 2005
Immobilisations incorporelles	1 950	203	637	1 516
Immobilisations corporelles	7 721	1 273	1 932	7 062
TOTAL GÉNÉRAL	9 671	1 476	2 569	8 578

9. Échéance des créances et des charges à répartir

Créances et comptes de régularisation	Montants bruts	Moins d'1 an	Plus d'1 an	Amortissements et provisions	Montants nets
Participations	4 165 473		4 165 473	80 017	4 085 455
Créances rattachées à des participations	131 489	728	130 761		131 489
Autres titres immobilisés	431		431	104	326
Prêts	1 228		1 228		1 228
Dépôts et cautionnements	580	4	576		580
Sous-total autres immobilisations financières	2 239	4	2 235	104	2 135
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	4 299 200	732	4 298 469	80 122	4 219 079
Créances clients et comptes rattachés	44 490	44 490		3 590	40 900
Stocks	236	236			236
Avances et acomptes versés sur commandes	237	237			237
Autres créances d'exploitation	5 847	5 847		13	5 834
Sociétés apparentées	7 500	7 500			7 500
Charges constatées d'avance	1 554	1 554			1 554
Charges à répartir	3 782	2 822	959	2 444	1 338
Écart de conversion actif	299	299			299
Sous-total autres créances et comptes de régularisation	19 455	18 496	959	2 458	16 998
TOTAL	63 946	62 986	959	6 048	57 898
TOTAL ACTIF	4 363 146	63 718	4 299 428	86 170	4 276 977

Il n'y a pas de créances représentées par des dettes de commerce.

10. Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les charges à répartir sur plusieurs exercices comprennent :

	Montants bruts au 31 août 2005	Amortissements cumulés au 31 août 2005	Montants nets au 31 août 2005
Frais d'émission de l'emprunt obligataire 1999 – durée 10 ans	3 782	2 444	1 338
TOTAL	3 782	2 444	1 338

11. Produits à recevoir

Les produits à recevoir sont classés en :

Immobilisations financières	728
Créances clients et comptes rattachés	13 000
TOTAL	13 728

Les produits à recevoir sur immobilisations financières sont des dividendes restant à recevoir des filiales.

Les produits à recevoir sur créances clients et comptes rattachés concernent pour l'essentiel les établissements France et Dom-Tom.

12. État des provisions

	Montants au 31 août 2004	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises et reclassements de l'exercice	Montants au 31 août 2005
Provisions pour risques et charges	5 433	30 919	985	35 367
Provisions pour dépréciation				
- Sur immobilisations financières	80 414	9 931	10 223	80 122
- Sur actif circulant	6 710	715	3 822	3 603
Total des provisions pour dépréciation	87 124	10 646	14 045	83 725
TOTAL GÉNÉRAL	92 557	41 565	15 030	119 092
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		724	32	
- financières		10 230	11 394	
- exceptionnelles		21 501	3 604	
Dont provision pour déficits restituables au 31 août 2004 – voir note 2.6.		9 110		

Provisions pour risques et charges

Au 31 août 2005, les principales provisions pour risques et charges concernent :

- Provision pour déficits restituables aux filiales intégrées fiscalement : 12 676
- Provision pour titres à acquérir 7 441
- Risques sur situations nettes négatives de filiales 10 250
- Autres 5 001

Provisions pour risques et charges 35 368

Provision pour déficits restituables aux filiales intégrées fiscalement

SODEXHO ALLIANCE a constitué, au cours de l'exercice, une provision pour couvrir la restitution éventuelle des économies d'impôts liées aux déficits fiscaux apportés par les filiales intégrées fiscalement. Pour l'exercice 2004-2005, les économies provenant des déficits fiscaux des filiales holding de participations s'élèvent à 3 958 milliers d'euros et n'ont pas fait l'objet d'une provision (voir note 2.6.).

Provisions pour titres à acquérir

Au 31 août 2005, une provision pour acquisition d'actions propres a été constituée pour couvrir l'ensemble des obligations liées aux plans de stock-options. Cette provision s'élève à 7 441 milliers d'euros.

Provisions sur situations nettes négatives des filiales

SODEXHO ARGENTINA	3 300
UNIVERSAL SODEXHO NIGERIA	1 479
BEIJING SODEXHO SERVICE	1 275
UNIVERSAL SODEXHO AFRIQUE	1 275
Autres (<1 000 milliers d'euros)	2 921
	10 250

Provisions pour dépréciation des immobilisations financières

SODEXHO AWARDS COMPANY	33 690
SODEXHO VENUES AUSTRALIA	13 629
SODEXHO PRESTIGE	6 160
SODEXHO MEXICO	2 912
STADIUM AUSTRALIA MANAGEMENT LIMITED	3 701
BEIJING SODEXHO SERVICE	2 011
SODEXHO ARGENTINA	4 714
UNIVERSAL SODEXHO AFRIQUE	2 450
Autres (inférieurs à 2 000 milliers d'euros)	10 855
	80 122

Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

Clients et comptes rattachés	3 590
Autres	13

Provisions pour dépréciation de l'actif circulant 3 603

13. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières pour un total de 75 222 milliers d'euros sont représentées par :

- des SICAV monétaires pour leur valeur d'acquisition de 12 151 milliers d'euros. Ces SICAV ont été acquises le 31 août 2005 ;
- les 2 663 265 actions propres détenues par SODEXHO ALLIANCE pour une valeur brute de 63 071 milliers d'euros dans le cadre des plans d'achat d'actions accordés aux salariés.

Tableau de mouvements de l'exercice sur les actions propres

	Position 31/08/2004	Acquisitions	Cessions*	Position 31/08/2005
Nombre d'actions	1 751 340	1 083 871	(171 946)	2 663 265
Valeur d'acquisition/de cession	40 719	26 762	(4 410)	63 071

* Ces cessions ont été réalisées dans le cadre de l'exercice de stock-options accordées précédemment aux salariés.

14. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance se décomposent comme suit :

Redevances de crédit-bail	820
Assurances	336
Loyers et charges locatives	255
Honoraires	47
Location de matériel	41
Autres	55
TOTAL	1 554

15. Écarts de conversion

L'écart de conversion actif est de 299 milliers d'euros.

L'écart de conversion passif est de 539 milliers d'euros.

La perte de change potentielle sur l'écart de conversion actif a été provisionnée.

16. Capitaux propres

16.1. Capital social

Le capital social n'a pas évolué au cours de l'exercice. Au 31 août 2005, il s'élève à 636 105 652 euros et comprend 159 026 413 actions dont 20 247 535 actions à droit de vote double.

16.2. Variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)

Capitaux propres à la clôture de l'exercice précédent	2 711 534
Changement de méthode comptable ⁽¹⁾	(9 110)
Dividendes approuvés par l'Assemblée Générale	(111 318)
Dividendes attachés aux actions autodétenues	2 070
Résultat de l'exercice	77 099
Capitaux propres à la clôture de l'exercice	2 670 275

La Société est en conformité avec les articles L.225-210 et L.225-214 dans la mesure où elle dispose de réserves, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions propres qu'elle possède.

(1) Voir note 2.6.

17. Échéance des dettes

Dettes et comptes de régularisation	Montants bruts	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans
Autres emprunts obligataires	1 332 178	32 178	1 300 000
Banques créditrices	855	855	
Emprunt auprès des sociétés apparentées	235 396	235 396	
Emprunt auprès d'établissements de crédit	30 026	30 026	
Autres dettes financières	14	14	
Sous-total emprunts et dettes financières	1 598 468	298 468	1 300 000
Fournisseurs et comptes rattachés	18 392	18 392	
Clients avances et acomptes reçus	13 431	13 431	
Autres dettes	34 340	28 496	5 844
Sociétés apparentées	2 769	2 769	
Dettes sur immobilisations	906	906	
Impôts sur les bénéficiaires	8 157	8 157	
Produits constatés d'avance	172	172	
Écart de conversion	539	539	
Sous-total autres dettes et comptes de régularisation	60 314	54 471	5 844
TOTAL	1 677 174	371 330	1 305 844

Il n'y a pas de dettes représentées par des effets de commerce.

18. Emprunts obligataires et dettes financières

Emprunt obligataire mars 1999

Le 16 mars 1999, SODEXHO ALLIANCE a lancé un emprunt obligataire à taux fixe d'un montant nominal de 300 millions d'euros, représenté par 300 000 obligations de 1 000 euros.

Les obligations seront amorties en totalité le 16 mars 2009, en une seule fois, par remboursement au pair.

Les obligations rapportent un intérêt annuel à terme échu de 4,625 % du nominal payable en une seule fois le 16 mars de chaque année.

Le nombre d'obligations en circulation au 31 août 2005 est de 300 000.

Emprunt obligataire mars 2002

Le 25 mars 2002, SODEXHO ALLIANCE a lancé un emprunt obligataire à taux fixe d'un montant nominal de 1 milliard d'euros représenté par des obligations de 10 000 ou 100 000 euros.

Les obligations rapportent un intérêt annuel à terme échu de 5,875 % du nominal payable en une seule fois le 25 mars de chaque année.

Les obligations seront amorties en totalité le 25 mars 2009, par remboursement au pair.

Nouvelle ligne de crédit confirmé de 460 millions d'euros et 700 millions de dollars

Le 29 avril 2005, SODEXHO ALLIANCE et SODEXHO, INC ont signé une nouvelle ligne de crédit confirmé multidevise d'un montant maximum de 460 millions d'euros plus 700 millions de dollars.

19. Cours de Bourse

(En euros)	31 août 2005	31 août 2004
Actions	28,18	21,58
Obligations 4,625 % - mars 1999	1 076,51	1 019,41
Obligations 5,875 % - mars 2002 ⁽¹⁾	109,88 %	106,90 %

(1) Montant exprimé en pourcentage de la valeur unitaire des obligations (10 000 ou 100 000 euros) hors coupon couru.

20. Charges à payer

Dettes financières	34 600
Fournisseurs et comptes rattachés	4 786
Dettes fiscales et sociales	7 978
Autres dettes	105
TOTAL	47 469

21. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance, d'un montant de 172 milliers d'euros, sont des prestations de services.

22. Crédit-bail

	Construction	Autres Immobilisations corporelles	TOTAL
Valeur d'origine	9 950	2 394	12 344
Acquisitions	1 631		1 631
Matériel sorti		(186)	(186)
Total	11 581	2 208	13 789
Amortissements			
Cumul exercices antérieurs	4 686	776	5 462
Matériel sorti	1 379	251	1 630
Dotation de l'exercice	1 065	16	1 082
Total	7 130	1 043	8 174
Redevances payées			
Cumul exercices antérieurs	7 874	885	8 760
Matériel sorti		(103)	(103)
Paiement	1 472	510	1 982
Total	9 346	1 292	10 639
Redevances restant à payer			
À 1 an au plus	2 250	493	2 743
À plus d'1 an et 5 ans au plus	4 179	817	4 996
À plus de 5 ans	177		177
Total	6 606	1 311	7 917
Dont valeur résiduelle			
À 1 an au plus			
À plus d'1 an et 5 ans au plus			
À plus de 5 ans			
Total			
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE	1 246	305	1 551

23. Informations sur les entreprises liées

	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation	Entreprises sans liens
ACTIF – Montants bruts			
Participations	4 154 874	7 151	3 448
Créances rattachées à des participations	96 046		
Autres titres immobilisés	80		
Avances et acomptes versés sur commandes	162		
Clients et comptes rattachés	21 029	87	
Autres créances d'exploitation			
Sociétés apparentées	950		
Créances hors exploitation			
TOTAL ACTIF	4 280 053	326	3 448
PASSIF			
Clients avances et acomptes reçus			
Fournisseurs et comptes rattachés	9 858		
Autres dettes d'exploitation	41		
Sociétés apparentées	1 343		
TOTAL PASSIF	11 242		
COMPTE DE RÉSULTAT			
Produits financiers	100 484		
Charges financières	8 806		

Entreprises liées : filiales consolidées par intégration globale.

Entreprises avec liens : filiales en équivalence et filiales non consolidées détenues à plus de 10 %.

Entreprises sans lien : autres sociétés détenues à moins de 10 %.

24. Tableau de flux de trésorerie

Les mouvements de provisions sur actif circulant sont considérés dans le tableau de flux de trésorerie comme des éléments n'impactant pas la trésorerie.

25. Engagements financiers

Engagements donnés par SODEXHO ALLIANCE	31 août 2005	31 août 2004
Garanties de bonne fin données aux clients du Groupe SODEXHO	427 151	285 293
Engagements de paiement donnés aux tiers	733 067	868 812
Engagements de retraite	599	874
Autres engagements	845	827

La quasi-totalité des engagements de paiement donnés aux tiers concernent des garanties d'emprunts accordés aux filiales de SODEXHO ALLIANCE.

Engagements reçus par SODEXHO ALLIANCE	31 août 2005	31 août 2004
	1 331 000	1 401 000

SODEXHO, INC. a contregaranti les emprunts financiers de SODEXHO ALLIANCE.

Engagements au titre des instruments financiers

SODEXHO ALLIANCE n'a pas contracté de nouveaux engagements financiers au cours de l'exercice. Le seul engagement restant en cours au 31 août 2005 est :

Nature	Date de mise en place	Date d'échéance	Nominal (en milliers)	Taux d'intérêt payé	Taux d'intérêt reçu	Couverture de change	Valeur de marché du swap 31/08/2005
Swap de devises et de taux d'intérêts en couverture d'un prêt à SODEXHO, INC. sur 5 ans	Mars 2003	Mars 2007	111 700 USD 126 172 EUR	6,5775 %	6,325 %	1,129 EUR/USD	40 024 KEUR

26. Principaux accroissements et allègements de l'assiette de la dette future d'impôts

Accroissements

Charges à répartir restant à amortir	1 723
Quote-part de frais sur dividendes à recevoir société mère	36

Allègements

Provision pour titres à acquérir	7 441
Provisions pour créances douteuses	630
Autres provisions non déductibles	678

L'actif futur d'impôt correspondant à cette fiscalité latente s'élève à 2 407 milliers d'euros.

27. Engagements en matière de retraite

Indemnités légales ou conventionnelles de départ en retraite

À l'occasion du départ à la retraite de ses salariés, SODEXHO ALLIANCE leur versera les indemnités prévues dans l'accord d'entreprise. L'engagement de retraite a été calculé sur la base des droits acquis à la clôture de l'exercice, en prenant en compte les salaires de fin de carrière et des hypothèses d'actualisation et de présence dans l'entreprise.

Cet engagement, qui ne fait l'objet d'aucune provision au bilan, peut être évalué à 429 milliers d'euros.

Engagements relatifs à un plan de retraite supplémentaire

Les engagements relatifs à un plan de retraite supplémentaire ont été évalués selon la méthode d'évaluation des unités de crédit projetées en tenant compte des salaires de fin de carrière. Après prise en compte des sommes disponibles, ces engagements peuvent être évalués à 170 milliers d'euros.

28. Jetons de présence

Le montant des jetons de présence versés aux administrateurs au cours de l'exercice s'élève à 381 milliers d'euros.

29. Intégration fiscale

SODEXHO ALLIANCE, société mère de groupe intégré, a opté pour le régime d'intégration fiscale le 30 août 1988. Les filiales supportent une charge d'impôt égale à celle qu'elles auraient eue si elles n'étaient pas intégrées.

Le gain d'intégration comptabilisé au titre de l'exercice 2004-2005 s'élève à 10 109 milliers d'euros : il correspond à la différence entre la dette d'impôt du Groupe et le cumul des charges d'impôt comptabilisées par les filiales.

Dans le cadre de la convention d'intégration fiscale conclue entre SODEXHO ALLIANCE et ses filiales, les économies d'impôt résultant des déficits fiscaux de celles-ci leur seront restituées si elles redeviennent bénéficiaires avant l'expiration du délai de récupération de ces déficits.

Les éléments ci-dessus détaillent l'application de l'avis n° 2005-G du 12 octobre 2005 du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité conformément à la note 2.6.

Déficits restituables au 31 août 2004

Le montant des déficits potentiellement restituables au 31 août 2004 d'un montant de 26 080 milliers d'euros a fait l'objet d'un provisionnement par les capitaux propres pour 9 110 milliers d'euros (taux d'impôt retenu : 34,93 %)

Mouvements de l'exercice

Le montant des déficits utilisés par SODEXHO ALLIANCE sur l'exercice 2004-2005 et potentiellement restituables s'élève à 11 497 milliers d'euros.

Le montant des déficits restitués aux filiales sur l'exercice 2004-2005 s'élève à 762 milliers d'euros.

Déficits restituables au 31 août 2005

Le solde des déficits potentiellement restituables au 31 août 2005 s'élève à 36 815 milliers d'euros. La provision ajustée au taux d'impôt de 34,43 % s'élève au 31 août 2005 à 12 676 milliers d'euros.

Le solde des déficits générés par des filiales holding de participation (et à ce titre structurellement déficitaires) et ceux générés par des filiales qui font l'objet d'une restructuration juridique entraînant la non-restitution des dits déficits s'élève à 70 603 000 d'euros.

32. Liste des filiales et participations

Les taux de change utilisés dans le tableau des filiales et participations sont les suivants :

Codes iso	Pays	Monnaie	Taux clôture 31/08/05 1 EUR =	Taux Moyen 2004-2005 1 EUR =
EUR	Zone euro	Euro	1,000000	1,000000
AUD	Australie	Dollar	1,634300	1,671102
CLP	Chili	Peso (1 000 unités)	0,664820	0,742737
USD	États-Unis	Dollar	1,219800	1,272592
MXN	Mexique	Peso	13,129900	14,101977
GBP	Royaume-Uni	Livre	0,682900	0,687456
SEK	Suède	Couronne	9,340100	9,144997

30. Effectif moyen de l'entreprise

Cadres	91
Agents de maîtrise	36
Employés	131
Apprentis	1
TOTAL	259

L'effectif moyen représente la moyenne du personnel présent à la fin de chaque trimestre et comprend le personnel des établissements de SODEXHO ALLIANCE en France métropolitaine et dans les DOM-TOM.

31. Consolidation

SODEXHO ALLIANCE est consolidé dans les comptes de BELLON SA, dont le siège social est situé au 2, place d'Arvieux à Marseille.

SODEXHO ALLIANCE - COMPTES SOCIAUX

(En milliers d'euros)	Capital	Autres capitaux propres*	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres	
				brute	nette
Renseignements Détaillés					
Filiales françaises					
ASTILBE	302 488	2 380	100,00 %	304 478	304 478
UNIVERSAL SODEXHO SAS	31 712	16 677	99,99 %	31 400	31 400
GARDNER MERCHANT GROUPE	34 330	(33 095)	99,99 %	12 348	12 348
HOLDING ALTYS	8 016	7 732	99,99 %	8 016	8 016
HOLDING SOGERES	6 098	7 810	99,99 %	104 702	104 702
SODEXHO IS&T	6 500	1 775	100,00 %	6 500	6 500
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE RESTAURATION	10 643	4 044	93,49 %	12 553	12 553
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE RESTAURATION ET SERVICES	1 899	2 124	86,20 %	9 649	9 649
SOFINSOD	21 111	55 471	100,00 %	71 765	71 765
SODEXHO PASS INTERNATIONAL	87 780	1 457	88,24 %	77 458	77 458
OUEST CATERING SAS	516	(872)	100,00 %	9 200	9 200
Participations françaises					
SOGERES	2 080	136 381	37,91 %	72 567	72 567
Filiales étrangères					
SODEXHO HOLDINGS LTD	752 155	399 081	79,41 %	557 528	557 528
COMPAGNIE FINANCIÈRE AUREORE INTERNATIONALE	58 007	83 301	99,99 %	68 918	68 918
SODEXHO SCANDINAVIAN HOLDING AB	56 744	(13 398)	100,00 %	86 089	86 089
SODEXHO ESPAÑA	3 467	2 676	98,86 %	26 804	26 804
SODEXHO CATERING & SERVICES GMBH	1 023	12 330	100,00 %	37 507	37 507
UK DETENTION SERVICES	22	5 216	100,00 %	9 430	9 430
SODEXHO BELGIQUE	4 299	(1 875)	73,74 %	26 887	26 887
SODEXHO VENUES AUSTRALIA	18 789	(9 496)	100,00 %	21 729	8 100
SODEXHO AUSTRALIA	29 227	(4 763)	100,00 %	36 378	36 378
SODEXHO, INC.	123	1 474 740	100,00 %	2 377 539	2 377 539
SODEXHO CHILE	11 065	7 768	99,61 %	10 911	10 911
SODEXHO MEXICO	10 430	(5 557)	99,99 %	8 673	5 761
SODEXHO AWARDS COMPANY	20	38 144	100,00 %	83 997	50 307
Renseignements globaux					
Autres filiales françaises				14 907	10 420
Autres filiales étrangères				61 389	46 341
Autres participations françaises				6 593	43
Autres participations étrangères				9 556	5 855
TOTAL GÉNÉRAL				4 165 471	4 085 454

* Sur la base des comptes retraités pour la consolidation du Groupe.

Prêts et avances consentis en net	Montant des garanties données	Chiffre d'affaires du dernier exercice*	Résultat du dernier exercice*	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
			5 398	4 646
53			373	
		11	718	
			(699)	4 544
3 649			2 727	3 360
			885	1 398
		506 042	14 115	10 831
		194 453	3 227	
			7 028	
85	1 464		66 436	19 752
5		980	1 192	
		383	8 980	2 668
	14 954		(6 540)	
			353	2 100
	24 090	341 715	7 452	
		105 635	2 674	
		135 076	5 455	
27	74 389	63 126	(375)	2 746
		209 829	6 202	3 893
		9 715	(478)	
	11 626	35 445	(2 155)	
127 015	650 691	4 700 918	28 303	1 110
	5 573	131 552	2 546	487
		23 676	487	
			3 764	
541	4 962			10 069
964	73 221			17 882
				192
				699
132 339	860 970			86 377

Rapports des Commissaires aux Comptes

sur les comptes annuels Exercice clos le 31 août 2005

RAPPORT GÉNÉRAL

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société SODEXHO ALLIANCE SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.6 de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable intervenu durant l'exercice clos le 31 août 2005 relatif aux conditions de constatation d'une provision chez la société mère bénéficiant du régime de l'intégration fiscale.

2 - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite ;
- votre société procède à l'évaluation de ses titres de participation selon les modalités prévues dans la note 2.1 des principes, règles et méthodes comptables de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses utilisées dans le cadre de la détermination des valeurs d'usage et à revoir les calculs effectués par la Société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 15 novembre 2005

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

HUBERT TOTH
Associé

KPMG AUDIT
Département de KPMG SA

PATRICK-HUBERT PETIT
Associé

RAPPORT SPÉCIAL

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

1 - Conventions autorisées au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L.225-38 du Code de commerce.

2 - Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'un exercice antérieur, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

Contrat d'assistance et de conseil entre les sociétés BELLON SA et SODEXHO ALLIANCE, dont Messieurs PIERRE BELLON, RÉMI BAUDIN, BERNARD BELLON, FRANÇOIS-XAVIER BELLON et Mesdames SOPHIE CLAMENS, NATHALIE SZABO et Mademoiselle ASTRID BELLON sont mandataires sociaux.

Pour l'exercice clos le 31 août 2005, la société BELLON SA a facturé à la société SODEXHO ALLIANCE la somme de 4 032 000 euros hors taxes.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 15 novembre 2005

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

HUBERT TOTH
Associé

KPMG AUDIT
Département de KPMG SA

PATRICK-HUBERT PETIT
Associé

Informations supplémentaires

concernant les comptes sociaux

1. RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(En euros)	Exercice 2004-2005 ⁽¹⁾	Exercice 2003-2004	Exercice 2001-2002	Exercice 2000-2001	Exercice 1999-2000
Capital en fin d'exercice					
Capital social	636 105 652	636 105 652	636 086 260	636 085 664	630 238 616
Nombre d'actions ordinaires existantes	159 026 413	159 026 413	159 021 565	159 021 416	157 559 654
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Par exercice de droits de souscription					
Bons de souscription d'actions	-	-	6 243 718	6 243 868	6 297 613
Stock-options	-	-	93 248	107 563	162 221
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	43 188 837	47 277 612	65 741 805	81 445 451	77 091 292
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	81 909 782	65 462 209	77 398 525	61 644 829	769 352 263
Impôts sur les bénéficiaires	14 468 156	18 321 581	21 151 093	(34 846 665)	(19 090 835)
Participation des salariés due au titre de l'exercice		-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	77 098 733	87 490 294	79 261 607	58 760 428	855 076 573
Résultat distribué	119 269 810	111 318 489	97 003 155	97 003 064	89 009 481
Résultats par action					
Résultat après impôts et participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,61	0,53	0,62	0,61	5,00
Résultat après impôts, participation des salariés, produit d'impôt et dotations aux amortissements et provisions	0,48	0,55	0,50	0,37	5,43
Dividende net attribué à chaque action	0,75	0,70	0,61	0,61	0,56
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	259	236	267	333	300
Montant de la masse salariale de l'exercice	11 348 563	11 336 520	11 939 190	15 786 029	16 444 883
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	4 984 400	4 336 551	4 759 799	6 249 154	6 971 470

(1) Résultats soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire du 31 janvier 2006.

2. RÉPARTITION DES RÉSULTATS

(En milliers d'euros)	Exercice 2004-2005 ⁽¹⁾	Exercice 2003-2004	Exercice 2002-2003	Exercice 2001-2002	Exercice 2000-2001
Résultat net après impôts	77 098	87 490	79 262	58 760	855 077
Report à nouveau	653 290	684 765	701 934	739 555	13 194
Report à nouveau	2 070	1 465	573	1 207 ⁽²⁾	350 ⁽²⁾
Dotation à la réserve légale	0	(2)	0	(585)	(40 056)
Bénéfice à répartir	732 458	773 718	781 769	798 937	828 565
Répartition des dividendes nets	119 270	111 318	97 003	97 003	89 010
Précompte mobilier	0	0	0	0	0
Réserves	0	2	0	0	0
Report à nouveau	613 188	662 398	684 766	701 934	739 555
Nombre d'actions composant le capital	159 026 413	159 026 413	159 021 565	159 021 416	157 559 654
Nombre d'actions donnant droit à dividende	159 026 413	159 026 413	159 021 565	159 021 416	158 945 502 ⁽³⁾
Bénéfice après impôts par action (en euros)	0,48	0,55	0,50	0,37	5,43

(1) Les éléments ci-dessus sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 janvier 2006.

(2) Dividendes reçus sur les actions propres SODEXHO ALLIANCE durant l'exercice.

(3) Dont 1 385 848 actions créées après la clôture dans le cadre du Plan d'Épargne International Alliance et portant jouissance à compter du 1^{er} septembre 2000.

3. INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES DÉTENUES EN PORTEFEUILLE

1. Titres de participation

1.1. Sociétés françaises

Nombre de titres		Valeur nette comptable au 31 août 2005	Nombre de titres		Valeur nette comptable au 31 août 2005
	Filiales		19 998	CIR	787 010,41
3 024 875	ASTILBE	304 477 956,84	49 994	SOCIÉTÉ HÔTELIÈRE ET DE TOURISME DE GUYANE	762 153,61
399 994	HOLDING SOGERES	104 701 908,22	38 997	SIGES	608 209,06
4 841 099	SODEXHO PASS INTERNATIONAL	77 457 588,12	387 000	SODEXHO AMÉRIQUE DU SUD	387 000,00
1 319 444	SOFINSOD	71 765 327,49	2 490	SOCIÉTÉ DES THERMES DE NEYRAC-LES-BAINS	335 486,25
1 982 009	UNIVERSAL SODEXHO SAS	31 399 929,45	2 808	SODEXHO NOUVELLE-CALÉDONIE	296 926,88
621 891	SFR	12 553 440,59	2 499	CATESCO	285 623,16
2 251 135	GARDNER MERCHANT GROUPE SA	12 348 365,05	10 811	ÉMIS	172 599,21
109 154	SFRS	9 649 360,02	16 076	SIR	115 298,86
2 503	OUEST CATERING	9 200 000,00	7 494	SODEX'NET	114 320,91
500 981	HOLDING ALTYS	8 015 696,00		Autres < 100 000 euros en net	327 505,54
1 625 000	SODEXHO IS&T	6 500 000,00		Participations	
6 287	SOCIÉTÉ DE RESTAURATION FRANÇAISE	2 708 105,86	45 998	SOGERES	72 566 844,78
139 618	SFS	2 377 241,49		Autres < 100 000 euros en net	42 620,70
74 975	COMREST	1 142 986,51		Total sociétés françaises	731 099 504,01

SODEXHO ALLIANCE - COMPTES SOCIAUX

1.2. Sociétés étrangères

Nombre de titres		Valeur nette comptable au 31 août 2005
Filiales		
195	SODEXHO, INC.	2 377 539 201,80
407 903 301	SODEXHO HOLDINGS LTD	557 528 036,81
5 300 000	SODEXHO SCANDINAVIAN HOLDING	86 089 348,81
136 607	COMPAGNIE FINANCIÈRE AUREORE INTERNATIONAL	68 918 257,16
1 835 000	SODEXHO AWARDS COMPANY	50 307 058,47
1	SODEXHO CATERING SERVICES GMBH	37 506 818,67
62 752	SODEXHO AUSTRALIA	36 378 141,21
29 046	SODEXHO BELGIQUE	26 887 366,12
11 407	SODEXHO ESPANA	26 804 145,74
50 700	SODEXHO CHILE	10 910 840,60
15 000	UK DETENTION SERVICES	9 430 425,92
37 200	SODEXHO VENUES AUSTRALIA	8 099 577,27
86 662 670	SODEXHO MEXICO	5 760 664,18
298 500	SODEXHO OY	4 956 749,53
20 550 102	SODEXHO INDIA	4 667 880,79
1 860 040	SODEXHO ITALIA	4 029 452,24
36 000 000	SODEXHO HONG KONG	3 907 653,34
631 648 096	SODEXHO TOPLU YEMEK	3 335 464,87
45 000	AIMS CORPORATION	2 623 284,81
1 044 686	SODEXHO HELLAS	2 134 399,24
67 643	SODEXHO POLSKA	2 037 781,60
84 996	SODEXHO MAROC	1 910 201,58
2 044 348	SODEXHO DO BRASIL COMERCIAL	1 891 857,73
56 893	SODEXHO SPOLECNE STRAVOVANI A SLUZBY	1 690 781,56
36 000	SODEXHO PORTUGAL LI RESTAURACAO E SERVICOS	1 409 000,00
100 000	SODEXHO MAGYARORSZAG	1 309 923,97
15 500	SODEXHO MM CATERING	1 194 992,40
10 182	UNIVERSAL SODEXHO THE NETHERLANDS	1 047 349,31
104 648 427	SODEXHO DOO	1 018 458,94
0	SODEXHO (GUANGZHOU) MANAGEMENT SERVICES	1 014 490,76
29 700	SODEXHO SPOLOCNE STRAVOVANIE A SLUZBY	727 602,83
1 032 035	SODEXHO PERU	705 123,48
550 000	SODEXHO SINGAPORE	652 348,00
270 401	SODEXHO INVERCIONES	600 377,77
0	SODEXHO (SUZHOU) SERVICES COMPANY	498 527,06
5 000	SISA	381 122,54

Nombre de titres		Valeur nette comptable au 31 août 2005
620 000	SODEXHO COSTA RICA	348 130,49
1 087 762	SODEXHO VENEZUELA ALIMENTACION Y SERVICIOS	326 966,54
1 526 805	SODEXHO AO	275 887,46
0	SODEXHO (SHANGHAI) MANAGEMENT SERVICES CO	232 828,87
1 398	UNIVERSAL SODEXHO CAMEROUN	211 797,43
249	SODEXHO PASS CHILE	186 517,42
2 497	SODEXHO MONACO	177 101,77
500	ABBAR & ZAINY - SODEXHO CATERING COMPANY	104 335,39
	Autres < 100 000 euros en net	732 931,83
Participations		
1 299 888	LEOC JAPAN COMPANY LTD	3 448 137,75
15 384 615	STADIUM AUSTRALIA GROUP LTD	1 992 889,88
392	TEYSEER SERVICES COMPANY	208 023,77
0	SHANGHAI SAIC SODEXHO SERVICES COMPANY	121 678,67
	Autres < 100 000 euros en net	83 934,49
	Total sociétés étrangères	3 354 355 868,87
	Total titres de participations	4 085 455 372,88

2. Autres titres immobilisés

2 500	Marseille Télévision Locale	250 000,00
	Total autres titres immobilisés	250 000,00

3. Valeurs mobilières de placement et créances assimilées et hors actions propres détenues

62	Kleber Euribor	12 134 220,88
	Autres < 100 000 euros en net	15 978,34
	Total valeurs mobilières de placement	12 150 199,22

Renseignements de caractère général

concernant SODEXHO ALLIANCE et son capital

1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT SODEXHO ALLIANCE

Les informations ci-dessous sont extraites des statuts de la société, l'intégralité du document est consultable sur le site Internet www.sodexho.com

1.1. Dénomination, siège social

La société a pour dénomination : SODEXHO ALLIANCE SA
Le siège social est fixé en France à Montigny-le-Bretonneux (Yvelines) 78180 – 3, avenue Newton.
Téléphone : +33 1 30 85 75 00. Fax : +33 1 30 85 50 88.

1.2. Forme juridique

SODEXHO ALLIANCE est une société anonyme, régie par les articles L.210-1 à L.247-9 du Code de commerce et par le décret n° 67-236 du 23 mars 1967.

1.3. Nationalité

Française

1.4. Date de constitution et d'expiration (article 5 des statuts)

“La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter du 31 décembre 1974, sauf dissolution anticipée ou prorogation.”

La date d'expiration de la Société est le 30 décembre 2073.

1.5. Objet social (article 2 des statuts)

“La Société a pour objet, en France, dans les départements et territoires d'outre-mer et à l'étranger, directement ou indirectement, soit pour le compte de tiers, soit pour son propre compte ou en participation avec des tiers,

- l'étude et la prestation de tous services destinés à l'organisation de la restauration et de la vie dans toutes collectivités,
- l'exploitation de tous restaurants, bars, hôtels et plus généralement de tous établissements se rapportant à la restauration, l'hôtellerie, le tourisme, les loisirs et les services, leur propriété et leur financement,
- la fourniture de tout ou partie des prestations de services nécessaires au fonctionnement, à l'entretien et à la gestion d'établissements ou d'immeubles

- à usage de bureaux, de commerce, d'industrie, de loisir, de santé et de scolarité, ainsi qu'à l'exploitation et à la maintenance de l'ensemble ou partie des équipements qui y sont installés,
- la réalisation de tous travaux d'installation, de réparation, de rénovation ou de remplacement de tous équipements,
- le conseil, l'étude économique, financière et technique de tous projets et de toutes prestations de services liées à la réalisation, l'organisation et l'exploitation des établissements définis ci-dessus, et notamment, tous actes concourant à la construction de ces établissements et toutes consultations et assistances s'y rapportant,
- la création de toutes sociétés nouvelles et la prise de participation par tous moyens dans toutes sociétés quel que soit leur objet,
- et plus généralement toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, aux objets ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.”

1.6. Immatriculation de la société

SODEXHO ALLIANCE est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 301 940 219.

1.7. Code APE

741 J.

1.8. Consultation des documents juridiques relatifs à la société

Les documents relatifs à la société devant être mis à la disposition du public (les statuts, les rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques de la société et celles consolidées pour chacun des deux exercices précédant la date de ce Document de référence) sont disponibles sur le site www.sodexho.com et peuvent également être consultés au siège social : 3, avenue Newton - 78180 Montigny-le-Bretonneux, sur rendez-vous si possible.

1.9. Contrats importants

À ce jour, la Société n'a pas conclu de contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

1.10. Exercice social (article 17 des statuts)

“L’année sociale commence le 1^{er} septembre de chaque année et finit le 31 août de l’année suivante.”

1.11. Répartition statutaire des bénéfices (extrait de l’article 18 des statuts)

“(…) 2. Sur le bénéfice, diminué des pertes antérieures s’il y a lieu, il est tout d’abord prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi ; ce prélèvement cesse d’être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social ; il reprend son cours si, pour une raison quelconque, la réserve est descendue au-dessous du dixième.

3. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l’exercice, diminué des pertes antérieures, et du prélèvement pour la réserve légale s’il y a lieu, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé successivement :

- a) toute somme que l’Assemblée Générale Ordinaire, sur la proposition du Conseil d’Administration, décidera de reporter à nouveau sur l’exercice suivant ou d’affecter à la création de tous fonds de réserves extraordinaires, de prévoyance ou autres avec une affectation spéciale ou non,
- b) le surplus est réparti entre les actionnaires. (…)

1.12. Assemblées Générales (extrait de l’article 16 des statuts)

“1. Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l’avis de convocation. Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité aux assemblées, les actionnaires qui participent aux dites assemblées par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d’application sont déterminées par la réglementation.

2- L’Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions pourvu qu’elles aient été libérées des versements exigibles.

Le droit d’assister ou de se faire représenter à l’Assemblée est subordonné :
à l’inscription en compte de l’actionnaire pour les propriétaires d’actions nominatives,
à la justification de l’immobilisation de leurs actions pour les propriétaires d’actions au porteur.
Ces formalités doivent être accomplies deux jours

avant la date de réunion de l’Assemblée. Toutefois, le Conseil d’Administration a la faculté, par voie de mesure générale, de réduire ce délai.

Le Conseil d’Administration peut, s’il le juge utile, remettre aux actionnaires des cartes d’admission nominatives et personnelles.

Lors de la réunion de l’Assemblée, l’assistance personnelle de l’actionnaire annule toute procuration ou vote par correspondance.

Il n’est tenu compte de des formules de vote par correspondance qui sont parvenues à la société trois jours au moins avant l’Assemblée.

En cas de conflit entre ces deux modes de participation, la formule de procuration est prise en considération, sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance.

3. Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d’Administration ou, en son absence, par le Vice-Président s’il en a été désigné un et, subsidiairement par l’administrateur le plus ancien présent à cette Assemblée.

4. À défaut, l’Assemblée élit-elle-même son Président.”

1.13. Droit de vote double (extrait de l’article 16 des statuts)

“Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu’elles représentent, est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative au nom d’un même actionnaire, depuis quatre ans au moins,
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d’augmentation de capital par incorporation de bénéfices, réserves ou primes d’émission, à raison d’actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.”

1.14. Franchissement de seuils de participation (extrait de l’article 9 des statuts)

“Tout actionnaire venant à détenir directement ou indirectement un nombre d’actions représentant 2,50 % du capital ou chaque multiple de cette quotité du capital social est tenu d’informer la société par lettre recommandée avec demande d’avis de réception dans un délai de quinze jours. Les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée peuvent être privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi. L’obligation d’information s’applique également lors du franchissement du seuil ci-dessus dans le sens inverse.”

2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

2.1. Conditions statutaires auxquelles sont soumises les modifications du capital et des droits sociaux

Aucune.

2.2. Tableaux d'évolution du capital

	Exercice 2004-2005	Exercice 2003-2004	Exercice 2002-2003	Exercice 2001-2002	Exercice 2000-2001
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en euros)	636 105 652	636 105 652	636 086 260	636 085 664	630 238 616
Nombre d'actions ordinaires existantes	159 026 413	159 026 413	159 021 565	159 021 416	157 559 654
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre d'instruments financiers permettant la création d'actions					
- conversion d'obligations					
- exercice de droits de souscription :	0	0	0	0	0
bons de souscription d'actions	0	0	374 773	374 782	378 008
stock-options	0	0	93 248	107 563	162 221

Évolution du capital au cours des cinq derniers exercices

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Montant des augmentations de capital	Prime d'émission	Nombre d'actions après opération	Montants successifs du capital
31/08/2000	Augmentation de capital stock-options (20 348)	20 348	325 568 EUR	1 068 228,90 EUR	33 587 529	537 400 464 EUR
13/10/2000	Augmentation de capital stock-options (1 552)	1 552	24 832 EUR	58 950,13 EUR	33 589 081	537 425 296 EUR
06/12/2000	Augmentation de capital stock-options (18 020)	18 020	288 320 EUR	591 737,50 EUR	33 607 101	537 713 616 EUR
07/03/2001	Augmentation de capital exercice BSA (22) stock-options (72 624) division du nominal par 4	101 112 159	1 163 724 EUR	2 091 163,19 EUR	134 719 260	538 877 040 EUR
14/05/2001	Augmentation de capital exercice BSA (16 062) stock-options (6 256) Plan Ép. Entrepr. (4 728)	273 116	1 092 464 EUR	5 844 314 EUR	134 992 376	539 969 504 EUR
04/07/2001	Augmentation de capital	22 498 729	89 994 916 EUR	922 447 889 EUR	157 491 105	629 964 420 EUR
31/08/2001	Augmentation de capital exercice BSA (2 732) stock-options (23 034)	68 549	274 196 EUR	1 349 699,44 EUR	157 559 654	630 238 616 EUR
18/10/2001	Augmentation de capital (Plan d'Épargne Internat.)	1 385 848	5 543 392 EUR	51 985 486,89 EUR	158 945 502	635 782 008 EUR
11/01/2002	Augmentation de capital exercice BSA (150) stock-options (12 353)	14 852	59 408 EUR	314 564,28 EUR	158 960 354	635 841 416 EUR
31/08/2002	Augmentation de capital exercice BSA (3 076) stock-options (9 816)	61 062	244 248 EUR	1 287 974,68 EUR	159 021 416	636 085 664 EUR
31/08/2003	Augmentation de capital exercice BSA (9)	149	596 EUR	3 082,05 EUR	159 021 565	636 086 260 EUR
31/08/2004	Augmentation de capital exercice BSA (291)	4 848	19 392 EUR	100 383,86	159 026 413	636 105 652 EUR

BSA = Bons de souscription d'actions

2.3. Titres donnant accès au capital

À la date de ce Document de référence, il n'existe aucun titre en circulation donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société.

2.4. Capital autorisé mais non émis

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 février 2004 a donné au Conseil d'Administration l'autorisation d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital de la Société par voie d'émissions d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société ou par incorporation de bénéfices, primes, réserves ou autres. Ces émissions peuvent être réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription et, dans ce dernier cas, avec un droit de priorité, le tout dans les limites suivantes :

Nature de l'augmentation de capital	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital autorisée	Date d'autorisation	Date limite de validité
Autorisations avec droit préférentiel de souscription			
Émission d'actions, en numéraire, ou à travers des bons ou autres valeurs mobilières	63 millions d'euros ⁽¹⁾	3 février 2004	3 avril 2006 ⁽⁴⁾
Émission de valeurs mobilières représentatives de créances	570 millions d'euros ⁽¹⁾	3 février 2004	3 avril 2006 ⁽⁴⁾
Autorisations sans droit préférentiel de souscription			
Émission d'actions, en numéraire, ou à travers des bons ou autres valeurs mobilières	63 millions d'euros ⁽¹⁾		3 avril 2006 ⁽⁴⁾
Émission de valeurs mobilières représentatives de créances	570 millions d'euros ⁽¹⁾	3 février 2004	3 avril 2006 ⁽⁴⁾
Autorisations en faveur des salariés			
Options de souscription ou d'achat d'actions	3 % du capital	3 février 2004	3 avril 2007 ⁽⁴⁾
Dans le cadre des art. L.225-138 C. com et L.443-5 C. trav	⁽²⁾	3 février 2004	3 avril 2006 ⁽⁴⁾
Dans le cadre d'un Plan d'Épargne d'Entreprise	40 millions d'euros ⁽³⁾	3 février 2004	4 février 2009

(1) Ces montants ne sont pas cumulables.

(2) Le montant maximal de l'augmentation de capital réservée aux salariés est limité à 1 % de l'augmentation réalisée en vertu des autorisations conférées ci-dessus.

(3) Le nombre cumulé des actions détenues à tout moment, directement ou indirectement, par les salariés dans le cadre des Plans d'Épargne du Groupe ne pourra excéder 5 % du capital social.

(4) Renouvellement soumis à l'Assemblée Générale du 31 janvier 2006.

2.5. Répartition du capital social de SODEXHO ALLIANCE SA

Capital social au 31 août 2005

Le capital social est de 636 105 652 euros, divisé en 159 026 413 actions de 4 euros chacune, toutes entièrement libérées et de même catégorie.

Les actions de la Société entièrement libérées sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur identifiable dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur et notamment de l'article L.228-2 du Code de commerce.

Il existe 28 109 actionnaires au porteur identifiés par la dernière enquête EUROCLEAR et 1 109 actionnaires nominatifs.

2.6. Modifications dans la répartition du capital social

Actionnaires	31 août 2005		31 août 2004		31 août 2003		31 août 2002	
	% capital	% droits de vote						
BELLON SA	36,83	41,73	38,53	39,88	38,63	39,23	38,69	39,77
Salariés	1,50	2,03	1,70	2,38	1,67	2,31	1,63	2,30
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS	4,20	5,50	4,69	6,26	5,23	6,65	4,68	6,21
ARNHOLD AND S. BLEICHROEDER ADVISERS	10,35	9,36	4,50	4,29	NS	NS	NS	NS
Public	44,96	41,38	48,67	47,19	51,35	49,91	51,41	49,93
Autodétention	2,16	0	1,91	0	1,59	0	1,70	0

2.7. Disposition statutaire particulière

Tout actionnaire venant à détenir directement ou indirectement un nombre d'actions représentant 2,50 % du capital ou chaque multiple de cette quotité du capital social est tenu d'informer la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans un délai de quinze jours. Les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée peuvent être privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi. L'obligation d'information s'applique également lors du franchissement du seuil ci-dessus dans le sens inverse.

Les actionnaires détenant plus de 2,50 % du capital qui se sont déclarés depuis le 1^{er} septembre 2004, en dehors de la société BELLON SA, sont les suivants :

- la CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
 - le 31 janvier 2005, a déclaré franchir à la hausse le seuil des 5 % en détenant 5,19 % du capital.
 - le 7 mars 2005, a déclaré franchir à la baisse le seuil des 5 % en détenant 4,50 % du capital.
- la société ARNHOLD AND S. BLEICHROEDER ADVISERS, agissant pour le compte de différents fonds dont elle assure la gestion (incluant le fonds FIRST EAGLE FUNDS, INC.),
 - le 14 octobre 2004, a déclaré franchir à la hausse le seuil des 5 % en détenant 5,02 % du capital.
 - le 29 octobre 2004, a déclaré franchir à la hausse le seuil des 5 % des droits de vote en détenant 5,01 % des droits de vote.
 - le 8 avril 2005, a déclaré franchir à la hausse le seuil des 10 % en détenant 10,05 % du capital et 9,37 % des droits de vote.

À la date du présent Document de référence et à la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 2,50 % ou plus du capital ou des droits de vote.

2.8. Connaissance de l'actionnariat

La Société peut faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses Assemblées d'actionnaires.

2.9. Actionnariat du personnel

Options d'achat d'actions par les salariés

L'Assemblée Générale Ordinaire du 26 février 2001 a donné l'autorisation au Conseil d'Administration d'acheter des actions SODEXHO ALLIANCE afin de les attribuer à des salariés dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions. Cette autorisation a été

renouvelée par les Assemblées Générales Ordinaires du 4 février 2003 et du 3 février 2004.

Le nombre d'options d'achat non encore levées au 31 août 2005 était de 5 996 468 pour un montant global de 178 616 104,13 euros.

Au cours de l'exercice, la Société a procédé au rachat de 1 083 871 de ses propres actions, dans le cadre des programmes de rachat d'actions n° 04-025 du 14 janvier 2004 et n° 05-109 du 22 février 2005, afin de permettre aux salariés d'exercer leurs options d'achat d'actions, conformément aux autorisations délivrées par les Assemblées Générales du 3 février 2004 et du 8 février 2005.

Plans d'Épargne d'Entreprise

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 février 2004 a renouvelé les autorisations données par les Assemblées Générales Extraordinaires du 23 février 1993, du 13 février 1996, du 21 février 2000 et du 4 février 2003 au Conseil d'Administration de permettre la souscription d'actions SODEXHO ALLIANCE SA, réservée aux salariés du Groupe, dans le cadre de Plans d'Épargne d'Entreprise.

Le Conseil d'Administration :

- lors de sa séance du 8 octobre 1993, a fait usage pour la première fois de cette autorisation ; le prix de souscription a été fixé à 120 euros par action ; le nombre d'actions nouvelles souscrites s'est élevé à 88 000 ;
- lors de sa séance du 7 octobre 1994, a fait usage pour la seconde fois de cette autorisation ; le prix de souscription a été fixé à 112 euros par action ; le nombre d'actions nouvelles souscrites s'est élevé à 25 000 ;
- lors de sa séance du 23 octobre 1995, a fait usage pour la troisième fois de cette autorisation ; le prix de souscription a été fixé à 148 euros par action ; le nombre d'actions nouvelles souscrites s'est élevé à 48 697 ;
- lors de sa séance du 14 juin 1996, a décidé d'un nouveau Plan d'Épargne d'Entreprise par achat d'actions SODEXHO SA en Bourse ; les versements au Plan d'Épargne d'Entreprise ont permis d'acquérir 16 856 actions ;
- lors de sa séance du 23 octobre 1997, a décidé d'un nouveau Plan d'Épargne d'Entreprise par achat d'actions SODEXHO ALLIANCE en Bourse ; les versements au Plan d'Épargne d'Entreprise ont permis d'acquérir 16 420 actions ;
- lors de sa séance du 22 octobre 1998, a décidé d'un nouveau Plan d'Épargne d'Entreprise par achat d'actions SODEXHO ALLIANCE en Bourse ;

SODEXHO ALLIANCE - RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

les versements au Plan d'Épargne d'Entreprise ont été reçus au cours du mois de décembre 1998 ;

- lors de sa séance du 21 octobre 1999, a décidé d'un nouveau Plan d'Épargne d'Entreprise par achat d'actions SODEXHO ALLIANCE en Bourse ; les versements au Plan d'Épargne d'Entreprise ont été reçus au cours du mois de décembre 1999 ;
- lors de sa séance du 6 décembre 2000, a décidé d'un nouveau Plan d'Épargne d'Entreprise par souscription d'actions SODEXHO ALLIANCE ; les versements au Plan d'Épargne d'Entreprise ont permis la création de 4 728 actions,

Faisant usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2000, le Conseil d'Administration de SODEXHO ALLIANCE a octroyé à 150 000 collaborateurs du Groupe dans 22 pays un Plan d'Épargne International. Le 18 octobre 2001, le Conseil d'Administration a constaté la souscription globale de 1 385 848 actions de 4 euros par 18 726 collaborateurs. Le prix de souscription était de 41,51 euros hors États-Unis et de 44,10 euros aux États-Unis. Ce plan d'Épargne International est décrit dans le Document de référence SODEXHO 2000-2001, visa COB numéro R.01.488, page 78 de la partie financière.

Les versements dans le Plan d'Épargne d'Entreprise de la participation de certaines sociétés françaises du Groupe ont permis :

- pour l'exercice 2000-2001, d'acquérir 110 000 actions en date du 30 novembre 2001 ;
- pour l'exercice 2001-2002, d'acquérir 144 000 actions en date du 2 décembre 2002 ;
- pour l'exercice 2002-2003, d'acquérir 85 000 actions en date du 28 novembre 2003 et 80 000 actions en date du 2 janvier 2004 ;
- pour l'exercice 2003-2004, d'acquérir 72 000 actions en date du 14 janvier 2005.

3. INFORMATIONS BOURSIÈRES

L'action SODEXHO ALLIANCE

Les actions SODEXHO ALLIANCE sont cotées sur le Premier Marché de la Bourse de Paris sous le code EUROCLEAR FR 0000121220 et négociables par unité. Au 31 août 2005, la notation attribuée par la société STANDARD & POOR'S était "BBB+ /A-2".

Volume des transactions et évolution du cours de l'action SODEXHO ALLIANCE

Date	Cours (en euros)			Moyenne quotidienne des transactions (en milliers d'euros)
	+ haut	+ bas	moyen*	
2004				
Mai	23,63	20,54	21,52	18 831
Juin	21,76	20,16	21,07	16 533
Juillet	24,00	21,03	22,60	17 260
Août	22,78	20,57	21,55	10 385
Septembre	22,48	20,70	21,63	17 888
Octobre	22,50	19,37	20,32	15 627
Novembre	23,67	19,85	21,79	15 965
Décembre	23,62	21,88	22,72	20 457
2005				
Janvier	23,35	21,81	22,64	17 184
Février	24,82	22,85	24,06	17 541
Mars	26,70	23,51	24,81	25 380
Avril	26,30	24,01	25,06	21 038
Mai	26,57	24,92	25,93	13 608
Juin	26,55	25,23	26,05	10 637
Juillet	29,78	25,37	28,09	16 480
Août	29,65	27,15	28,15	8 008
Septembre	31,89	28,00	29,28	13 498
Octobre	32,91	30,51	31,77	13 048

* Moyenne mensuelle des derniers cours cotés.

Résolutions

à l'Assemblée Générale Mixte du 31 janvier 2006

RÉSOLUTIONS ORDINAIRES

1^e RÉSOLUTION

(Approbation des comptes – quitus aux administrateurs)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux annuels de l'exercice 2004-2005, tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration, et qui se soldent par un bénéfice de 77 098 733,34 euros. Elle approuve également les comptes consolidés de l'exercice 2004-2005 qui font apparaître un bénéfice net part du Groupe de 159 millions d'euros. Elle donne aux administrateurs quitus de leur gestion pour ledit exercice.

2^e RÉSOLUTION

(Affectation du résultat)

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide :
d'affecter le résultat de : 77 098 733,34 euros
augmenté du report à nouveau figurant à la clôture
de l'exercice 2004-2005 : 655 360 021,74 euros
soit un total de : 732 458 755,08 euros

de la manière suivante :

Dividende net : 119 269 809,75 euros
Report à nouveau : 613 188 945,33 euros
Total : 732 458 755,08 euros

Il sera ainsi distribué à chacune des actions de la Société ayant droit au dividende, un dividende net de 0,75 euro :

- ouvrant droit à l'abattement prévu à l'article 158-3 du Code général des impôts et dans les conditions applicables aux revenus de l'année 2006, lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France ;
- et n'ouvrant pas droit à cet abattement dans les autres cas.

Dans l'hypothèse où à cette date la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le montant du dividende correspondant à ces actions ne sera pas versé et sera affecté au report à nouveau.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 7 mars 2006.

Rappel du montant des dividendes répartis par la Société au titre des trois derniers exercices :

	Exercice 2003-2004	Exercice 2002-2003	Exercice 2001-2002
Nombre d'actions rémunérées	159 026 413	159 021 565	159 021 416
Dividende net (en euros)	0,70	0,61	0,61

3^e RÉSOLUTION

(Virement de la réserve spéciale des plus-values à long terme à un compte de réserves ordinaires)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 39 de la loi de Finances rectificative n° 2004-1485 du 30 décembre 2004, décide de virer le montant du compte de "Réserve spéciale des plus-values à long terme", soit la somme de 29 404 174,79 euros, au compte intitulé "Autres Réserves" et d'imputer sur ce même compte la taxe exceptionnelle de 2,5 % prévue par ledit article 39.

4^e RÉSOLUTION

(Approbation des conventions réglementées)

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce, l'Assemblée Générale approuve ledit rapport et lesdites conventions.

5^e RÉSOLUTION

(Achat par la Société de ses propres actions)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration avec faculté de délégation, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et pour une période de 18 mois, à faire acheter par la Société ses propres actions.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société :

- d'assurer l'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AFEI telle que reconnue par l'AMF ;
- d'attribuer des actions aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un Plan d'Épargne d'Entreprise y compris par l'intermédiaire de la mise en place par SODEXHO, INC, d'un *Employee Stock Purchase Plan* (Plan d'Épargne d'Entreprise) permettant à ses salariés et ceux de ses filiales d'acquérir un nombre maximum de 1 800 000 actions, sous la forme d'*American Depositary Shares* ;
- d'attribuer gratuitement des actions à des membres du personnel salarié ou de certaines catégories d'entre eux, en fonction de leurs performances en application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- d'acheter des actions pour conservation et utilisation ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de les annuler par voie de réduction de capital.

Ces opérations pourront être effectuées par tous moyens en Bourse ou de gré à gré, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment dans les limites autorisées par les dispositions réglementaires en vigueur.

L'Assemblée Générale fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 10 % du capital de la Société, ce qui, à ce jour, correspond à 15 902 641 actions, étant précisé que dans le cadre de l'utilisation de la présente autorisation, le nombre d'actions autodétenues devra être pris en considération afin que la Société reste en permanence dans la limite maximum de 10 % d'actions autodétenues.

L'Assemblée Générale décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser 636 millions d'euros.

L'Assemblée Générale décide que le prix maximum d'achat ne pourra excéder 45 euros par action, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société.

En vue d'assurer l'exécution de la présente délégation, tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, à l'effet :

- de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achat et de vente d'actions ;
- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Cette autorisation annule et remplace toute délégation antérieure de même nature et, en particulier, celle consentie sous la 4^e résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 février 2005.

6^e RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur BERNARD BELLON)

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Monsieur BERNARD BELLON, administrateur sortant, pour une durée de trois exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2008.

7^e RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur CHARLES MILHAUD)

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Monsieur CHARLES MILHAUD, administrateur sortant, pour une durée de trois exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2008.

8^e RÉOLUTION

(Montant des jetons de présence pour l'exercice 2005-2006)

L'Assemblée Générale fixe à 450 000 euros le montant annuel des jetons de présence à verser globalement aux administrateurs au titre de l'exercice 2005-2006.

RÉSOLUTIONS EXTRAORDINAIRES

9^e RÉSOLUTION

(Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société ou par incorporation de bénéfices, primes, réserves ou autres)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions de la législation sur les sociétés commerciales et notamment de l'article L.225-129-2 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour décider de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera :
 - par émission, en euros ou en monnaies étrangères, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la Société par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
 - et/ou par incorporation au capital de bénéfices, primes, réserves ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ;
- fixe à 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente délégation ;
- décide de fixer ainsi qu'il suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation :
 - en cas d'augmentation de capital réalisée dans le cadre des émissions visées au 1^o a) ci-dessus :
 - le montant nominal maximal des actions qui pourront être ainsi émises, que ce soit directement ou sur présentation de titres représentatifs ou non de créances, ne pourra dépasser le plafond de 63 millions d'euros ou la contrevaletur de cette somme en toutes autres monnaies (devises ou

unités de compte) appréciées au jour de l'émission des titres, laquelle inclut la valeur nominale globale des actions à émettre éventuellement pour préserver les droits des titulaires de ces titres conformément à la loi.

Il est en outre précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des actions émises, directement ou non, en vertu de la 10^e résolution de la présente assemblée ;

b) le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société pouvant être ainsi émis ne pourra dépasser le plafond de 540 millions d'euros ou la contrevaletur de ce montant ; étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des titres des créances qui seront émis en vertu de la 10^e résolution de la présente assemblée ;

- en cas d'incorporation de bénéfices, primes, réserves ou autres : le montant nominal maximal d'augmentation de capital qui pourra être ainsi réalisé, ne pourra dépasser le montant global des sommes pouvant être incorporées au capital ; étant précisé que le montant de ces augmentations de capital s'ajoutera au montant du plafond fixé au 3^o a) ci-dessus ;

- en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence, dans le cadre des émissions visées au 1^o a) ci-dessus :
 - décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,
 - confère néanmoins au Conseil d'Administration la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible,
 - décide que si les souscriptions à titre irréductible, et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation décidée,
 - répartir librement tout ou partie des titres émis non souscrits,
 - offrir au public, en faisant publiquement appel à l'épargne, tout ou partie des titres émis non souscrits, sur le marché français et/ou international ;

5. décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Directeur Général dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, à l'effet notamment de :

- arrêter les conditions d'augmentation de capital et/ou de l'émission,
 - déterminer les dates et modalités d'émission, la nature et la forme des titres à créer, qui pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non,
 - fixer les modalités selon lesquelles la Société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en Bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre,
 - prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice de droits attachés à ces titres pendant un délai maximum de trois mois,
 - à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
 - décider, le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article L.225-130 du Code de commerce, qu'en cas d'incorporation au capital de bénéfices, primes ou réserves, les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées,
 - d'une manière générale, passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier de ces titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
6. prend acte que la présente autorisation prive d'effet à hauteur de la partie non encore utilisée, de toute délégation antérieure relative à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de titres donnant accès immédiat ou à terme à une quotité du capital social de la Société ou à l'incorporation au capital de bénéfice, primes, réserves ou autres.

10^e RÉOLUTION

(Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions de la législation sur les sociétés commerciales et notamment de l'article L.225-129-2 du Code de commerce, ainsi que ses articles L.225-138 et L.228-93 :

1. délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour décider de procéder à l'augmentation du capital par voie d'émission, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, en faisant publiquement appel à l'épargne, soit en euros, soit en monnaies étrangères, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la Société, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article L.225-148 du Code de commerce ;
2. fixe à 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente délégation ;
3. décide de fixer ainsi qu'il suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de pouvoirs :
 - a) le montant nominal maximal des actions qui pourront être ainsi émises, que ce soit directement ou sur présentation de titres représentatifs ou non de créances, ne pourra dépasser le plafond de 63 millions d'euros ou la contrevaletur de cette somme en toutes autres monnaies (devises ou unités de compte) appréciées au jour de l'émission des titres, laquelle inclut la valeur nominale globale des actions à émettre éventuellement pour préserver les droits des titulaires de ces titres conformément à la loi ;

- b) il est en outre précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des actions émises, directement ou non, en vertu de la 9^e résolution de la présente assemblée.
- c) le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société pouvant être ainsi émis ne pourra dépasser le plafond de 540 millions d'euros ou la contrevaletur de ce montant ; étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des titres des créances qui seront émis en vertu de la 9^e résolution de la présente assemblée ;
4. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, ces titres pouvant être émis par la Société elle-même ou une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, le Conseil d'Administration pouvant toutefois conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera et pour tout ou partie d'une émission effectuée, une priorité de souscription, qui ne pourra être inférieure à trois jours de Bourse, ne donnant pas lieu à la création de droits négociables et qui devra s'exercer proportionnellement au nombre des actions possédées par chaque actionnaire et pourra être éventuellement complétée par une souscription à titre réductible ; étant précisé qu'à la suite de la période de priorité, les titres non souscrits feront l'objet d'un placement public ;
5. prend acte et décide en tant que de besoin que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs des titres à émettre, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription des titres devant être émis ;
6. décide que le montant de la contrepartie revenant ou pouvant ultérieurement revenir à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % ;
7. décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation au Directeur Général dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, à l'effet notamment :
- d'arrêter les conditions de la ou des émissions, en accord, s'il y a lieu, avec les conseils d'administration des sociétés visées,
 - de déterminer les dates et modalités d'émission, la nature et la forme des titres à créer, qui pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non,
 - de prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux titres émis pendant un délai maximum de trois mois,
 - plus particulièrement, en cas d'émission de titres à l'effet de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une OPE :
 - arrêter la liste des titres apportés à l'échange,
 - fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que le montant de la soulte en espèces à verser,
 - déterminer les modalités d'émission dans le cadre, soit d'une OPE, d'une offre alternative d'achat ou d'échange, soit d'une offre publique d'achat ou d'échange à titre principal, assortie d'une OPE ou OPA à titre particulier,
 - à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
 - d'une manière générale, passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier de ces titres en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
- prend acte que la présente autorisation prive d'effet à hauteur de la partie non encore utilisée, de toute délégation antérieure relative à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de titres donnant accès immédiat ou à terme à une quotité du capital social de la Société ou à l'incorporation au capital de bénéfice, primes, réserves ou autres.

11^e RÉOLUTION

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'utiliser les autorisations d'augmentation de capital en cas d'offre publique d'échange ou d'apport en nature)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-147 et L.225-148 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'Administration la compétence nécessaire pour décider de procéder à l'émission de titres destinés à rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société selon la procédure d'offre publique d'échange conformément aux dispositions de l'article L.225-148 du Code de commerce ;
- délègue au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, la compétence nécessaire pour décider de procéder, sur le rapport du Commissaire aux Apports et dans la limite de 10 % de son capital social (tel qu'il existe à la date de la présente assemblée), à l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions existantes ou à émettre de la Société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L.225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;
- fixe à 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente délégation ;
- décide que le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'impute sur le plafond global prévu à la dixième résolution ; ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société ;
- décide de supprimer, au profit des porteurs des titres ou valeurs mobilières, objet des apports susvisés, le droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires et valeurs mobilières ainsi émises et prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit.

12^e RÉOLUTION

(Opportunité de réaliser une augmentation de capital au profit des salariés dans le cadre des dispositions des articles L.225-138 du Code de commerce et L.443-5 du Code du travail)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément, notamment, aux articles L.225-138 et L.225-129-2 du Code de commerce :

- délègue sa compétence au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à son Directeur Général, à l'effet de décider de l'opportunité de procéder, dans le cadre des dispositions des articles L.225-138 du Code de commerce et L.443-5 du Code du travail, à des augmentations de capital réservées aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de la législation en vigueur, adhérant à un Plan d'Épargne d'Entreprise, le cas échéant de groupe, dans une limite maximum de 10 % de l'augmentation de capital réalisée en vertu des autorisations conférées par les 9^e et 10^e résolutions visées ci-dessus ;
- décide que le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera fixé par le Conseil d'Administration, ce prix de souscription ne pouvant être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L.443-6 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans ;
- fixe à 18 mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de la présente délégation.

13^e RÉOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L.225-177 et L.225-185 :

- autorise le Conseil d'Administration à consentir, en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de ladite Société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi ;
- fixe à 38 mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente délégation ;
- décide que les bénéficiaires de ces options ne pourront être que :
 - d'une part, les salariés ou certains d'entre eux ou certaines catégories du personnel,
 - d'autre part, les mandataires sociaux définis par la loi ou certains d'entre eux, tant de la Société elle-même que des sociétés françaises ou étrangères ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce ;
- décide que le nombre total des options qui seront ainsi ouvertes ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social ;
- décide, en cas d'octroi d'options de souscription, que le prix de souscription des actions par les bénéficiaires, sera déterminé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration et ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action ancienne sur le marché de la Bourse de Paris, lors des 20 séances de Bourse précédant le jour où les options de souscription seront consenties, aucune option ne pouvant être consentie moins de 20 séances de Bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ou dans les cas visés par l'alinéa 5 de l'article L.225-117 du Code de commerce.

- décide, en cas d'octroi d'options d'achat, que le prix d'achat des actions par les bénéficiaires, sera fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration et ne pourra être ni inférieur à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action sur le marché de la Bourse de Paris, lors des 20 séances de Bourse précédant le jour où les options d'achat seront consenties, ni inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L.225-208 et/ou L.225-209 du Code de commerce ; toutefois, aucune option de souscription ou d'achat ne pourra être consentie (i) moins de 20 séances de Bourse après que soit détaché des actions un coupon donnant droit à un dividende ou à un droit préférentiel de souscription à une augmentation de capital, (ii) dans le délai de 10 séances de Bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés ou, à défaut, les comptes annuels sont rendus publics, (iii) dans le délai compris entre, d'une part, la date à laquelle les organes sociaux ont eu connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la Société et, d'autre part, la date postérieure de 10 séances de Bourse à celle où cette information est rendue publique.
- prend acte qu'en application de l'article L.225-178 du Code de commerce, la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.
- décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, à l'effet notamment de :
 - fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires des options telles que prévues ci-dessus ; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions pourront être ajustés, notamment, dans les différentes hypothèses prévues aux articles 174-8 à 174-16 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967,
 - fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée des options ne pourra excéder une période de huit ans à compter de leur date d'attribution,
 - prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions,

- accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ; modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire,
- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente autorisation prive d'effet à hauteur de la partie non encore utilisée, toute autorisation antérieure relative à la possibilité pour le Conseil d'Administration de consentir des options de souscription.

14^e RÉOLUTION

*(Autorisation consentie au Conseil d'Administration à l'effet de **réduire le capital social par annulation d'actions**)*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, décide :

- 1°) d'autoriser le Conseil, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, sous la condition suspensive de l'adoption par l'Assemblée Générale de la 5^e résolution, à annuler en une ou plusieurs fois des actions acquises par la Société au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée à la 5^e résolution de la présente assemblée générale statuant sur la partie ordinaire, dans la limite de 10 % du capital social de la Société par période de 24 mois et réduire corrélativement le capital social ;
- 2°) de conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation, pour procéder à cette ou ces réductions de capital, notamment arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélatrice des statuts, effectuer toutes formalités, toutes démarches et déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une période de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

15^e RÉOLUTION

(Pouvoirs)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires.

Rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Assemblée Générale du 31 janvier 2006 : 9^e et 10^e résolutions

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L.225-135, L.228-92, nous vous présentons notre rapport sur les projets d'émission de diverses valeurs mobilières, avec ou sans droit préférentiel de souscription, donnant accès immédiatement ou à terme au capital de votre Société, tels que présentés aux 9^e et 10^e résolutions, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer votre compétence, et ce pour une durée de 26 mois, afin de décider de ces opérations et d'en arrêter les modalités et, le cas échéant, de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

- La 9^e résolution prévoit en une ou plusieurs fois, l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions de bons et ou de valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme au capital de votre Société.

Il est précisé que :

- le plafond du montant nominal des actions qui pourront être émises immédiatement ou à terme en vertu de cette résolution ne pourra dépasser le montant de 63 millions d'euros ou la contrevaletur de cette somme en toutes autres monnaies, étant précisé que sur ce montant, s'imputera le montant nominal des actions émises, directement ou non, en vertu de la 10^e résolution ;
 - le plafond du montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances ne pourra dépasser le montant de 540 millions d'euros ou la contrevaletur de ce montant, étant précisé que sur ce montant, s'imputera le montant nominal des titres des créances qui seront émis en vertu de la 10^e résolution.
- La 10^e résolution prévoit l'émission en faisant publiquement appel à l'épargne, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des mêmes natures de titres, avec les mêmes plafonds, que ceux mentionnés dans la 9^e résolution, étant précisé que toute utilisation de la présente délégation s'impute sur les plafonds de la 9^e résolution. Il vous est également mentionné que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article L.225-148 du Code de commerce.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, pour ce qui concerne la 10^e résolution sur les propositions de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous sont faites dont le principe entre cependant dans la logique des opérations soumises à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation des émissions par votre Conseil d'Administration.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 15 novembre 2005

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

HUBERT TOTH
Associé

KPMG AUDIT
Département de KPMG SA
PATRICK-HUBERT PETIT
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS

Assemblée Générale du 31 janvier 2006 : 12^e résolution

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-138 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital réservée aux salariés de votre Société, et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration, faisant application des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, et ce pour une durée de 18 mois, le soin d'arrêter les modalités de cette opération dans les conditions prévues à l'article L.443-5 du Code du travail et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Le montant nominal maximal de l'augmentation de capital pouvant ainsi être réalisée est fixé à 10 % de l'augmentation de capital qui pourrait être réalisée en vertu des autorisations conférées par les 9^e et 10^e résolutions.

Le Conseil d'Administration fixera le prix de souscription des actions, conformément aux dispositions de l'article L.443-5 du Code du travail, lequel ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L.443-6 du code de travail est supérieur ou égal à 10 ans.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

En cas d'approbation de cette résolution, et conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Conseil d'Administration.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 15 novembre 2005

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

HUBERT TOTH
Associé

**KPMG AUDIT
Département de KPMG SA**

PATRICK-HUBERT PETIT
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'OUVERTURE D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS AU BÉNÉFICE DE MEMBRES DU PERSONNEL

Assemblée Générale du 31 janvier 2006 : 13^e résolution

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par l'article L 225-177 du Code de commerce et par l'article 174-19 du décret du 23 mars 1967, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice du personnel salarié ainsi que des mandataires sociaux ou à certains d'entre eux, de la Société elle-même ainsi que des sociétés françaises ou étrangères ou groupement d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L 225-180 du Code de commerce.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat.

Le nombre total des options qui seront ainsi ouvertes ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat sont mentionnées dans le rapport du Conseil d'Administration, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 15 novembre 2005

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

HUBERT TOTH
Associé

KPMG AUDIT
Département de KPMG SA

PATRICK-HUBERT PETIT
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS ACHETÉES

Assemblée Générale du 31 janvier 2006 : 14^e résolution

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Société SODEXHO ALLIANCE, et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209, al. 5, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre Société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L.225-209, du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale dans sa 5^e résolution et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre Conseil d'Administration vous demande de lui déléguer, pour une période de 18 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée Générale approuve au préalable l'opération d'achat, par votre Société, de ses propres actions.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 15 novembre 2005

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

HUBERT TOTH
Associé

**KPMG AUDIT
Département de KPMG SA**

PATRICK-HUBERT PETIT
Associé

I GLOSSAIRE

ADR

Certificat nominatif négociable émis par une banque américaine, représentant la propriété d'une action ou d'une obligation d'une société non américaine cotée sur un marché public. L'ADR est coté en dollars mais l'action ou l'obligation sont, elles, libellées dans leur monnaie d'origine et conservées en dépôt dans une banque de leur pays d'origine dite "custodian". L'ADR permet, sous certaines conditions, à une société non américaine d'être cotée aux États-Unis. Une action SODEXHO ALLIANCE est représentée par un ADR SODEXHO ALLIANCE. Les dividendes et l'exercice du droit de vote appartiennent aux titulaires des ADR.

COSO

Né à l'initiative de grandes entreprises et d'associations privées, le COSO a été créé en 1985, aux États-Unis, dans le cadre d'une commission sénatoriale sur la fraude relative à l'information comptable et financière dirigée par le Sénateur Treadway. Ce comité a émis des recommandations pour les sociétés cotées en Bourse et pour leurs auditeurs indépendants, en développant un cadre conceptuel du contrôle interne qui sert de référentiel, notamment pour l'application de certaines dispositions de la loi Sarbanes-Oxley.

Croissance interne

La croissance interne est l'augmentation du chiffre d'affaires, à taux de change constants, excluant sur une période de douze mois l'impact des acquisitions ou des cessions de filiales.

Nombre de sites

Le nombre de sites correspond au nombre de centres de profit existant au sein du Groupe.

Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe correspond au résultat net total (ce que l'ensemble des sociétés du Groupe a dégagé comme résultat) duquel est déduite la partie qui appartient aux actionnaires tiers des filiales dont SODEXHO ne détient pas la totalité du capital.

Risque d'intensité

Risques pour lesquels la combinaison fréquence/gravité nécessite leur transfert au marché de l'assurance.

Taux de fidélisation

Le taux de fidélisation est calculé à partir du chiffre d'affaires du dernier exercice correspondant aux contrats perdus au profit d'un concurrent ou de l'autogestion, divisé par le chiffre d'affaires total du dernier exercice de l'entité en question. Sont également inclus les contrats résiliés par SODEXHO et les fermetures de sites notamment dues aux délocalisations.

Ce taux est donc calculé de manière exhaustive. D'autres sociétés peuvent le calculer différemment.

Taux de fréquence des accidents de travail

Nombre d'accidents par million d'heures travaillées.

Taux de gravité des accidents de travail

Nombre de journées perdues pour accident du travail par million d'heures travaillées.

Volume d'émission

Valeur faciale des chèques et cartes multipliée par le nombre de chèques et cartes émis.

Responsables du Document de référence et du contrôle des comptes

1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

“Après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, nous attestons que les données du présent Document de référence sont à notre connaissance conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l’activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société ; elles ne comportent pas d’omissions de nature à en altérer la portée.

La Société a obtenu de ses contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé, conformément à la doctrine et aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations, portant sur la situation financière et les comptes, présentés ou incorporés par référence dans le présent Document de référence, ainsi qu’à la lecture d’ensemble du Document de référence.”

Par ailleurs, la Société a procédé à deux changements de méthode comptable qui ont fait l’objet d’observations des Commissaires aux Comptes dans leurs rapports sur les comptes consolidés et annuels de l’exercice : le premier, dans les comptes consolidés, relatif aux retraites et prestations assimilées (cf. page 144 du Document de référence), le second, dans les comptes sociaux, relatif aux conditions de constatation d’une provision chez la société mère bénéficiant du régime de l’intégration fiscale (cf. page 172 du Document de référence).

Le Directeur Général

MICHEL LANDEL

2. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Commissaires aux Comptes	Date de première nomination	Durée du mandat	Expiration du mandat
Titulaires			
PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine RCS Nanterre 672 006 483 Société représentée par M. HUBERT TOTH	22/02/1994	6 ans	Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l’exercice 2010, à tenir en l’an 2011.
KPMG AUDIT Département de KPMG SA 2 bis, rue de Villiers F-92309 Levallois-Perret Cedex RCS Nanterre 775 726 417 Société représentée par M. PATRICK-HUBERT PETIT	04/02/2003	6 ans	Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l’exercice 2008, à tenir en l’an 2009.
Suppléants			
Monsieur PATRICK FROTIÉE 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine	25/02/1997	6 ans	Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l’exercice 2010, à tenir en l’an 2011.
Monsieur DIDIER THIBAUT DE MENONVILLE 2 bis, rue de Villiers F-92309 Levallois-Perret Cedex	04/02/2003	6 ans	Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l’exercice 2008, à tenir en l’an 2009.

I Table de concordance

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement européen n° 809/2004 pris en application de la Directive dite “Prospectus” 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, concernant le prospectus à publier en cas d’offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l’admission de valeurs mobilières à la négociation. Les informations non applicables à SODEXHO ALLIANCE sont indiquées “N/A”.

Rubrique de l’annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Pages	Rubrique de l’annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Pages
1. Personnes responsables	196	16. Fonctionnement des organes d’administration et de direction	40-44 ; 60
2. Contrôleurs légaux des comptes	196	17. Salariés	
3. Informations financières sélectionnées	4-5	17.1. Nombre de salariés	4 ; 149
4. Facteurs de risques	69-73	17.2. Participations et stock-options	54-56 ; 148
5. Informations concernant l’émetteur		17.3. Participations des salariés dans le capital	180-181
5.1. Historique et évolution de la Société	86	18. Principaux actionnaires	57-58
5.2. Investissements	148	19. Opérations avec les apparentés	59
6. Aperçu des activités	24-40	20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l’émetteur	
7. Organigramme		20.1. Informations financières historiques	2° de couverture
7.1. Description du Groupe	85	20.2. Informations financières pro forma	N/A
7.2. Liste des filiales	87-91	20.3. États financiers	108-143 ; 156-171
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	N/A	20.4. Vérification des informations financières historiques	144 ; 172-173
9. Examen de la situation financière et du résultat	108-148	20.5. Date des dernières informations financières	2° de couverture
10. Trésorerie et capitaux		20.6. Informations financières intermédiaires et autres	N/A
10.1 Informations sur les capitaux	179-182	20.7. Politique de distribution des dividendes	104
10.2 Flux de trésorerie	110	20.8. Procédures judiciaires et d’arbitrage	148
10.3 Conditions d’emprunts et financement	128 – 131	21. Informations complémentaires	
11. Recherche et développement, brevets et licences	15-17	21.1. Capital social	179
12. Informations sur les tendances	107	21.2. Acte constitutif et statuts	177-178
13. Prévisions et estimations du bénéfice	N/A	22. Contrats importants	177
14. Organes d’administration, de direction et de surveillance et direction générale		23. Informations provenant de tiers déclarations d’experts et déclarations d’intérêts	N/A
14.1. Informations concernant les organes d’administration et de direction	40-52	24. Documents accessibles au public	2° de couverture
14.2. Conflits d’intérêts au niveau des organes d’administration et de direction du Groupe	51	25. Informations sur les participations	169-171
15. Rémunérations et avantages	53-56		

Édité par la Direction de la Communication et du de SODEXHO ALLIANCE.

Conception et réalisation :  **TERRE DE SIENNE**

Coordination générale : Xplicite

Crédit photo : Getty Images

Ce document peut contenir des informations prévisionnelles, au sens du *United States Private Securities Litigation Reform Act* de 1995. Il s'agit, entre autres, de suppositions concernant l'évolution de nos activités et de leurs performances financières. Toutes les déclarations autres que les déclarations de faits historiques ou actuels sont réputées être des informations prévisionnelles. Elles sont désignées par différentes déclinaisons des termes "penser", "attendre", "anticiper", "estimer", "projeter", "prévoir", "proforma", "envisager", ou des verbes au futur ou au conditionnel. Les résultats à venir peuvent différer sensiblement des anticipations de résultats issues de données prévisionnelles, sous l'effet de facteurs incluant de manière non limitative : les facteurs décrits dans le *Form 20-F* déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* (SEC), notre environnement concurrentiel, la conjoncture économique, les fluctuations des marchés financiers français, américain et/ou mondiaux. Les informations prévisionnelles reflètent l'opinion de la Direction à la date de leur rédaction, et nous n'assumons aucune obligation quant à la mise à jour de ces données, même si des faits nouveaux ont lieu postérieurement. Le lecteur ne devra pas accorder une confiance trop importante à ces informations.



www.sodexo.com

